

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

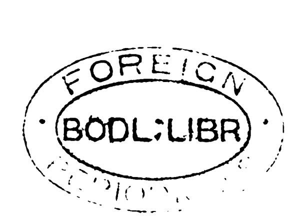
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

TRE.TIÈME ANNÉE. — 1881.





NANCY,
G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1881

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1881.

Délibération du Conseil municipal relative à l'allocation de 1,000 francs accordée par la Ville au Musée lorrain.

Extrait du procès-verbal de la séance du 11 novembre 1880.

MM. Delorme et Guérin demandent que la subvention ne soit accordée qu'à la condition que M. le Maire ou un conseiller municipal fasse partie du Comité.

M. Larcher dit que la Société du Musée lorrain est indépendante, et ne peut être forcée d'introduire dans son comité un conseiller municipal, mais il propose de réduire à 500 fr. la subvention annuelle. Celle-ci reste beaucoup plus considérable que toutes les autres et n'a été portée à 1,000 fr. qu'à titre exceptionnel, après l'incendie du Musée. Aujourd'hui qu'il est reconstitué, il n'y a pas de raison de lui donner une subvention plus

élevée qu'aux autres sociétés, et le Conseil peut faire pour lui ce qui a été fait, il y a quelques années, pour l'Académie de Stanislas, dont la subvention a été réduite de moitié.

M. le Maire repousse cette proposition ; il répond que le Musée offre assez d'intérêt pour être très-fréquenté et recevoir la visite de tous les étrangers, et que son importance, qui augmente tous les jours, lui mérite les encouragements de la Ville. Il fait remarquer en outre que le Musée a valu à la Ville une subvention importante de l'Etat pour la reconstruction de la galerie des Cerfs.

M. Grillon désirerait voir le Musée devenir surtout un musée de l'art lorrain et offrir ainsi des modèles aux artistes de la ville.

M. le Maire répond que cela existe dans une certaine mesure, et que le Musée renferme une verrière d'objets de serrurerie.

Le Conseil émet le vœu que la Commission des hospices veuille bien confier au Musée lorrain, à titre de dépôt, les vases appartenant aux hospices.

—

Il importe de faire suivre ce procès-verbal de quelques explications.

I (1). — D'après les statuts du Comité, le Préfet du département en est président-né, et *le Maire de Nancy* VICE-PRÉSIDENT-NÉ. — Le Comité compte en outre parmi ses membres un des adjoints, M. Sidrot.

(1) Ces chiffres correspondent aux divers alinéas du texte de la délibération.

II. — Le Musée lorrain s'est effectivement reconstitué depuis l'incendie, mais seulement dans une certaine mesure : il y reste encore beaucoup de vides à combler, et, pour y parvenir, il est amené à faire chaque jour de nouvelles acquisitions. — Les dons mêmes qui lui sont faits occasionnent des dépenses incessantes, puisqu'il doit FAIRE CONFECTIONNER DES MEUBLES pour les placer convenablement. Il a, de plus, les frais d'entretien des diverses salles où sont étalées les collections.

La Société d'Archéologie, dont le Comité n'est qu'une délégation, ne saurait être comparée à l'Académie de Stanislas. Celle-ci se borne à publier des Mémoires ; la première en publie également, mais, en même temps, *elle travaille à doter la Ville d'un Musée historique, dont la propriété sera la sienne le jour où la Société cesserait d'exister.*

Il suffit, pour ne laisser aucun doute à cet égard, de rappeler les termes du procès-verbal de la séance tenue par le Comité le 18 mai 1878, dans laquelle il fut décidé qu'une demande serait adressée à la Ville à l'effet d'obtenir le dépôt, au Musée, des monnaies, médailles, sceaux, etc., conservés à la Bibliothèque publique :

« ... Une autre considération vient à l'appui de cette demande ; c'est que, de tout temps, depuis la création d'un Musée lorrain, la Société d'Archéologie a toujours entendu que, dans le cas où, pour quelle que cause que ce fût, elle serait obligée de se dissoudre, ce Musée et toutes les collections réunies par elle seraient remis à la Ville en toute propriété, pour être conservés par elle.

» Aussi, dans le but de faciliter l'obtention de la demande qu'il a décidé d'adresser à M. le Maire, et afin de consacrer ce principe d'une manière définitive, après avoir pris connaissance de l'article 15 des statuts adoptés par le Conseil d Etat, dans sa séance du 20 décembre 1860, lors de la reconnaissance de la Société d'Archéologie comme établissement d'utilité publique, et qui est ainsi conçu :

« En cas de dissolution, la Société, convoquée ex-
» traordinairement, statuera sur l'emploi et la destina-
» tion ultérieure de ses biens. Elle devra respecter les
» clauses stipulées par les donateurs en prévision de
» cette circonstance. »

Le Comité propose à l'approbation de la Société (qui l'adopte) le paragraphe additionnel suivant à l'art. 15 :

« Quant au Musée historique lorrain, fondé par elle,
» il sera remis, avec tout ce qu'il contiendra, sans
» exception aucune, à la Ville de Nancy, DONT IL
» DEVIENDRA ALORS LA PROPRIÉTÉ, pour être
» conservé et continué par elle. »

On peut dire qu'elle en jouit de fait dès à présent (sans avoir à se préoccuper de son administration), puisqu'il est un *établissement public*, ouvert à tout le monde, de même que le Musée de peinture, avec la différence que ce dernier a un conservateur auquel elle est obligée de donner un traitement.

III. — Le Musée n'est pas seulement visité par les étrangers; les habitants de Nancy y vont en foule les jours où il est ouvert au public, principalement le dimanche : il est facile de s'en assurer.

Les subventions de l'Etat pour la reconstruction des parties du Palais ducal qui avaient souffert de l'in-

cendie, et sa restauration tel qu'il était anciennement, se sont élevées à près de *deux cent mille francs,* auxquels il faut ajouter les *cent mille francs* DONNÉS AU COMITÉ par l'Empereur d'Autriche.

Dans ces sommes ne sont pas comprises celles que le Comité a été personnellement obligé de dépenser pour les réparations de la galerie du rez-de-chaussée et du carrelage du vestibule.

IV. — Le Musée est surtout un « musée de l'art lorrain », et les artistes de la ville peuvent y trouver des modèles en tout genre, dont l'étude et la reproduction leur sont rendues aussi faciles que possible.

V. — Il possède, notamment, une vitrine de serrurerie, dans laquelle sont plusieurs morceaux vraiment remarquables.

VI. — Les vases de l'hôpital Saint-Charles (où personne ne va les voir), seraient pour le Musée un véritable trésor ; et il est vivement à désirer que la Commission des hospices réponde favorablement au vœu exprimé par le Conseil municipal.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 décembre 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 novembre, qui est adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : MM. Maringer et René Marcot, membres du Conseil municipal de Nancy; M. O. Fournier, docteur en médecine à Rambervillers, et M. l'abbé Grassot, curé de Choiseul (Haute-Marne). M. le prince de Bauffremont, M. H. Lepage et M. Ch. Laprevote présentent comme candidat M. le baron Guisbert d'Huart, ancien préfet, à Versailles.

M. Jules Renauld annonce à l'assemblée que la Faculté des sciences de Nancy a ouvert une souscription dans le but de faire exécuter le buste en bronze de son premier doyen, le docteur Godron, et, sur la proposition qui lui en est faite, la Société, désireuse de rendre ainsi hommage à l'un de ses membres les plus éminents, auquel elle a dû plusieurs travaux intéressants, décide qu'elle vote à cet effet une somme de 25 fr.

Le Secrétaire est chargé de faire part de cette décision à M. le Doyen de la Faculté des sciences, ainsi que du désir de la Société de posséder une reproduction en plâtre du buste de M. Godron, dont elle s'engage à payer les frais.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin administratif de la ville de Nancy, 1880, n° 6.

La Bourgonce, par M. Louis Jouve, poëme, in-8°. 1880.

Projet pour l'érection de la statue du général Drouot sur une place qui servirait aux revues d'honneur, et transformation de la promenade dite la Pépinière en Elisée lorrain, par M. A. Humbert, architecte, 1852, in-4°, avec plan.

Congrès archéologique de France. — XLVI[e] session. — *Séances générales tenues à Vienne en 1879 par la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments.*

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, n[os] 104 et 105, 1[er] et 2[e] trimestres de 1880.

Revue savoisienne. — Journal de la Société florimontane d'Annecy, 21[e] année, n° 10. — 31 octobre 1880.

Memorie della regia Academia di Scienze, Lettere et Arti in Modena, tomo XIX, Modena, 1879, in-4°.

Lectures.

M. l'abbé Guillaume : *Journal de famille de Mory d'Elvange.*

M. Charles Guyot : *L'église de Domjulien (Vosges) et la pierre tombale d'Antoine de Ville.*

La Société vote l'impression de ces deux travaux dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

Inscriptions nouvelles.

M. Bretagne : Une monnaie de Diane de Dommartin, frappée à Fénétrange.

MÉMOIRES.

—

UN JETON DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE LORRAINE.

Dans le numéro de juillet 1880 du *Journal de la Société d'Archéologie*, M. Lucien Wiener a signalé la

présence, au Musée lorrain, d'un jeton en argent frappé, sous le règne du duc Antoine, par la Chambre des Comptes de Lorraine.

Ce jeton, que nous avons eu entre les mains, est différent du type reproduit par Dom Calmet, dans son *Histoire de Lorraine*, figure XLII. Dans le fac-simile donné par le savant bénédictin, le *chardon* n'apparaît qu'imparfaitement; en outre, les lettres des légendes ne sont pas les mêmes que celles du jeton que nous allons décrire, et dont il existe deux exemplaires semblables au Musée lorrain :



Légende :

‡ ANTHOINE. DVC. ET. MAR
CHIS DE LORRANE.

Dans le champ de l'écu, entouré d'un grenetis, accompagnés de rinceaux, six écussons : Hongrie, Naples-Sicile, Jérusalem, Aragon, Anjou et Bar; au centre, Lorraine simple, et, vers la pointe de l'écu, *une tige de chardon, feuillée, à deux fleurs.*

℟ ✠ GECTS:DES:COMPTES:DE:LORRAINE

Dans le champ de l'écu, entouré d'un grenetis, un

semis d'alérions, et, au centre, l'épée de *marchis,* la pointe en bas.

L'exemplaire, que possédait Dom Calmet, et qu'il décrit, pesait, dit-il, 4 deniers, 5 grains.

L'existence du *chardon à deux fleurs* sur la face du jeton que nous publions vient à l'appui de la thèse que nous avons soutenue au sujet de l'origine probable du *chardon héraldique* de la ville de Nancy (*Journal de la Société,* janvier 1880, p. 19-22. — Avril, p. 83-84).

Ainsi que nous l'avons dit, en parlant des tapisseries que l'on remarquait au baptême de *Nicolas-Monsieur*, et du dais sous lequel marchait la duchesse Renée de Bourbon, lors de son entrée à Nancy, en 1516, le *chardon,* rappelle (1), suivant nous, sur le jeton de *la Chambre des Comptes de Lorraine*, l'alliance du duc Antoine avec Renée de Bourbon, fille de Gilbert, comte de Bourbon-Montpensier, et arrière-petite-fille, ainsi qeu Philippe de Gueldres, sa belle-mère et sa cousine, de Louis II, duc de Bourbon.

Ce prince, dont Cabaret d'Orville a écrit la vie (Chronique du bon Loys de Bourbon), fut le fondateur de

(1) L'usage de cet emblême, en Lorraine, est antérieur au règne d'Antoine et à son alliance avec Renée de Bourbon : le compte de Georges des Moynes, receveur général, pour l'année 1500-1501 (Archives, B. 999), fait mention de sommes payées à un cirier de Saint-Nicolas pour avoir fait sur un cierge que le duc (René II) a présenté à Monsieur saint Nicolas, des *chardons* et autres feuilles peintes, et à Jean, verrier, pour un écusson aux armes de la duchesse Philippe de Gueldres, qui a été attaché audit cierge. (Note de la Rédaction.)

Voyez à ce sujet notre lettre à M. le Président de la Société d'Archéologie lorraine. —*Journal de la Société*, nº d'avril, p. 83, 84. (Note de M. des Robert.)

l'ordre de Notre-Dame du Chardon, réuni, en 1369, à *l'ordre de l'Ecu d'or*, et qu'il ne faut pas confondre avec l'ordre du *Chardon d'Écosse*.

Le grand collier de *l'ordre de Notre-Dame du Chardon ou de Bourbon* était d'or fin, du poids de 10 marcs, fermant à boucle et ardillon d'or (par derrière, ainsi que la ceinture que portaient les dignitaires). Il était composé de losanges entiers ou de demi-losanges, à double orle, émaillés de verd « ouverts et cleschés » et remplis de fleurs de lys d'or, et de ce mot : *Espérance*, en lettres capitales antiques, entre chaque losange, émaillées de rouge. Au bout de ce collier pendait, sur l'estomac, un médaillon dont le cercle était émaillé de verd et de rouge. Ce médaillon contenait l'image de la Vierge, entourée d'un soleil d'or, couronnée de douze étoiles d'argent, au croissant de même, sous les pieds, émaillée de pourpre et bleu-céleste.

A la pointe du médaillon, une tête *de chardon émaillée de verd barbillonnée de blanc*. (Favyn, Théâtre de l'Honneur, p. 770). Le cri était : Nostre-Dame, Nostre-Dame, Bourbon, Bourbon.

FERDINAND DES ROBERT.

QUELQUES MOTS A PROPOS DE L'OUVERTURE RÉCENTE DES CAVEAUX DE L'ÉGLISE DE N.-D. DE BON-SECOURS.

Caveau royal.

Le 10 novembre 1880, je suis descendu dans ce caveau par les onze marches qui y conduisent. L'entrée de l'escalier se trouve à environ 1 mètre 50 centimètres de la grille de communication qui ferme le chœur.

Arrivé au bas de l'escalier, j'ai trouvé une ouverture cintrée en pierres de taille, fermée par une porte en fer. En entrant, j'ai vu à ma droite un petit caveau d'environ 0m 50 d'élévation au-dessus du sol, et renfermant les débris d'un cercueil en chêne ayant près de 2 mètres de longueur et en complet état de dissolution. C'est évidemment l'ancien cercueil dans lequel le corps de Stanislas avait été réinhumé après les événements de 1793.

L'intérieur du caveau est en parfait état de conservation ; il est dallé en marbre noir et blanc, et sur deux dès en pierre de taille, ayant environ 60 centimètres de hauteur, repose un cercueil en plomb ayant environ 2 mètres de longueur sur 40 centimètres de largeur ; ce cercueil est presque au centre du caveau, mais plutôt à droite qu'à gauche, c'est-à-dire du côté du monument de Stanislas. A l'endroit de la tête existent les attributs de la royauté : une couronne, un sceptre, une main de justice, le tout reposant sur un coussin en plomb ; les attributs sont du même métal.

Le cercueil doit renfermer les restes mortels de Stanislas, de la reine Catherine Opalinska, son épouse, le cœur de Marie Lesczinska, leur fille, femme de Louis XV, roi de France, puis les restes du duc et de la duchesse Ossolinski, parents du roi de Pologne. Il y a sur ce cercueil deux inscriptions, l'une en français, l'autre en latin, qui sont reproduites dans une brochure sur l'église de Bon-Secours, dont M. Henri Lepage est l'auteur.

A l'extrémité du caveau, à peu près sous le maître-autel de l'église, on voit encore les traces d'un massif en maçonnerie, sur lequel était probablement édifié un petit autel funéraire avec ornements en plomb, dont il

a été parlé dans plusieurs opuscules; le tout aura été enlevé et détruit pendant la période révolutionnaire.

Caveau des R. P. Minimes, ouvert le 17 janvier 1881.

L'ouverture de ce caveau se trouve à gauche de la porte d'entrée de l'église. On y descend par une rampe de quatorze marches, y compris le sol de l'église. Au bas de l'escalier se trouve une porte cintrée donnant accès dans la crypte, partagée en quatre compartiments, ou mieux en deux nefs, ayant chacune 12 mètres 20 c. de longueur sur 6 mètres 10 de largeur. Au milieu de la crypte se trouve un pilier supportant les voûtes sur lesquelles reposent les dalles de la nef de l'église. Ce pilier porte à sa base 0m 90 jusqu'à la naissance de la voûte, qui est à 0m 55 du sol.

Dans la nef, en entrant, se trouvent les différentes fosses des religieux inhumés dans cette crypte A 3 mètres 20 c. de la porte d'entrée est une fosse surmontée d'une simple croix de bois, dont les débris jonchent le sol. A peu de distance sont trois autres sépultures qui étaient surmontées de simples croix en bois de sapin, dont il ne reste que des vestiges. Sur l'arc en pierre de taille qui partage cette nef, on lit les inscriptions suivantes faites à la main :

A gauche de l'arcade :

1° R. P. Sglyhtt, décédé le 7 novembre 1790.

2° P. Gouted, décédé le 1er février 1785.

3° R. P. B. W. B. Preto, le 23 août 1785.

A droite de l'arcade :

1° R. P. Bez, décédé le 8 décembre 1779.

2° Claudius Thiébault, 1780.

3° Le R. P. Bourgeois, mort le 20 octobre 1780.

4° P. Meusin, décédé le 1er novembre 1783.

5° Joseph Thiébaut, 1790.

A un mètre plus loin, il y a une fosse surmontée d'une croix en pierre, sur laquelle est gravée l'inscription suivante : *Hic jacet re[veren]dus admodum pater Joannes Carolus Bruges provincialis, obiit die 13a aprilis 1779. Requiescat in pace.*

A peu de distance, se trouve une autre croix en pierre, adossée au mur du fond, et sur laquelle se lit l'inscription suivante : *Hic jacet R. P. At. Ceny Exproalis, obiit die 19a octobris 1754.*

Enfin, une troisième et dernière tombe en pierre se voit à peu de distance de la gauche de la première tombe ; on y lit l'inscription suivante : Cy gis Messire Antoine de la Chausée, chevalier, a décédé le 19 aust 1742.

A un mètre environ à droite de cette fosse, il y a un amas de têtes et d'ossements humains qui provient, selon toute probabilité, du cimetière attenant autrefois à l'ancienne chapelle, dans lequel cimetière avaient été inhumées les victimes de la bataille du 5 janvier 1477.

Dans la seconde nef se trouve un puits ayant 4 mètres 50 c. de profondeur ; il est creusé et maçonné dans les fondations de l'église. Encore un peu plus loin sont les tracés visibles de deux inhumations. La hauteur du caveau sous clef de voûte est de 2 mètres 40 c. Dans ce caveau est un canal partant du puits, traversant diagonalement ledit caveau, et passant par le caveau royal pour aller se jeter dans le ruisseau de Jarville.

L'ouverture des deux caveaux a eu lieu à la suite de la reconstruction du pavé du sanctuaire et de la nef.

Stanislas THOMAS.

Le cimetière dit *des Bourguignons* n'avait pas seulement servi à inhumer les victimes de la bataille du 5 janvier : l'auteur du Mémoire que Dom Calmet a inséré dans sa *Notice de la Lorraine* (t. II, col. 68), dit, à propos du cimetière d'entre les deux villes : « Il n'y avoit » à Nancy que le Cimetière de Nôtre-Dame et celui des » Sœurs-Grises de la Ville-Neuve ; tellement qu'on » étoit contraint de porter une partie des corps morts » au *Cimetière de la Chapelle des Bourguignons* ».

C'est ce qui était arrivé, notamment, lors de la peste qui désola Nancy dans le courant de l'année 1531-1532, ainsi qu'il résulte des mentions suivantes du compte de Nicolas de Baulme et Henri Courcol, deux de ville, fini à la Madelaine 1532 :

« Ledit jour (17 août 1531), pour avoir menez ledit Warin mort de peste en terre à la croix des Bourguignons, tant pour la charrette que pour la fosse, xij gros.

» Le ve dudit mois (de février), pour faire enterrer ladite fille dudit maire Claude qui fut morte aux champs, pour la fosse iij gros ; pour le charreton qui l'a menée à la chappelle des Bourguignons, vj gros, et pour les sergens qui ont sollicité le cas, iij gros.....

» Ledit iij^e jour du mois d'apvril, payé, par l'ordonnance de messieurs de Valeroy et prévost de Nancy, à l'hermite de la chappelle des Bourguignons, pour avoir enterré on cimetière dudit lieu ung poure homme mort sur le chemin près de ladite chappelle, vj gros.

» Le xve jour dudit mois, pour avoir fait enterrer Mengette, vefve demeurant on faulbourg Sainct Nicolas, pour avoir la fosse à la croix des Bourguignons, iij gros ; pour le charreton qui l'a menée en terre vj gros, et pour les sergens qui ont conduict de nuict cest affaire, xv gros. »

H. L.

ENCORE UN MOT SUR LES GRANDS CHEVAUX (1).

L'extrait suivant du *Journal de Lorraine et Barrois* pour l'année 1778 (2e partie, p. 32), sert encore à prouver que la qualification de *grands chevaux* était bien moins usitée (si même elle l'était), à la fin du siècle dernier, qu'on ne l'a prétendu :

« Très-haut et très-puissant seigneur *Pierre-Eugène-François*, marquis de LIGNIVILLE et de HOUÉCOURT, comte du Saint-Empire, prince de Conca, duc de Mignano au royaume de Naples, chambellan de Leurs Majestés Impériales et de S. A. R. le Grand-duc de Toscane, et grand-maître de ses postes, est mort le 22 du mois dernier (juin), âgé de 52 ans.

» A l'avantage d'être d'une *des quatre plus illustres Maisons de l'ancienne Chevalerie de la Lorraine*; il joignait des qualités personnelles, etc. »

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

LES PATOIS LORRAINS PAR M. LUCIEN ADAM.

En 1877, l'Académie de Stanislas résolut d'ouvrir une enquête sur les patois de la Lorraine. A cet effet, elle créa une commission composée de MM. de Dumast, correspondant de l'Institut, *président*; Ch. Gérard, avocat, *vice-président* ; L. Adam, conseiller à la Cour, *secrétaire* ; Leupol, ancien agent général des écoles municipales ; Renauld, officier d'Académie, vice-président de la Société d'Archéologie ; Campaux, professeur

(1) Voy. no du *Journal* de novembre 1876, p. 172.

à la Faculté des lettres, et Ballon, bibliothécaire en chef de la ville. Immédiatement, un programme fut rédigé et répandu de manière à provoquer la collaboration de toutes les personnes en état de fournir, sur le patois de leur commune, des textes, des renseignements grammaticaux et un vocabulaire restreint aux mots les plus usuels.

Les efforts de cette commission obtinrent les plus heureux résultats, grâce au zèle intelligent d'un grand nombre d'instituteurs, et de quelques lettrés familiers avec les habitudes de la campagne. Après le dépouillement des nombreux mémoires adressés à l'Académie, M. L. Adam conçut le louable projet de comparer les uns aux autres les dialectes de tous les cantons demeurés français des deux départements de la Meurthe et des Vosges, et il en forma, sous ce titre : LES PATOIS LORRAINS, un volume comprenant une grammaire comparée, un vocabulalre français-patois et patois-français, et un choix de textes avec traduction littérale, le tout précédé d'une introduction dans laquelle les résultats de l'enquête ont été synthétisés.

Désireuse d'encourager l'auteur dans l'exécution de ce projet, la Société d'Archéologie a décidé, dans sa séance du 14 janvier dernier, de s'inscrire au nombre des souscripteurs du livre de M. Adam (1) ; elle se fait en outre un devoir de le signaler à l'attention de tous ses membres et en général des personnes qui prennent

(1) Un fort volume in-8° de 512 pages avec une carte spéciale. Prix de la souscription ouverte, à l'imprimerie Crépin-Leblond, à Nancy, 8 fr. sur papier ordinaire; 15 fr. sur papier de Hollande.

intérêt aux recherches ethnographiques et linguistiques concernant la Lorraine et la Gaule. Le patois a joué un rôle dans le passé du pays, et au moment où il est appelé à disparaître devant les progrès de l'instruction et sous l'effort de la langue nationale officielle, il faut savoir gré à M. Adam d'avoir réuni les débris et les souvenirs de ce langage qui fut l'âme d'un peuple et le miroir de sa vie.

J. RENAULD.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. l'abbé Trouillet, curé de Saint-Epvre, a fait don d'un balcon en fer, du XVI[e] siècle, provenant d'une des maisons démolies de la rue de la Cour.

— M. Pernot du Breuil, ancien adjoint au maire de Nancy, a offert : Carte des environs d'Hombourg, avec le plan qui couvroit le quartier général au mois d'avril 1734. — Plan de la ville de Luxembourg, pour servir à l'intelligence de la campagne du maréchal de Bervick contre le prince Eugène, en 1714.

— M. Edmond Collot, conditionnel au 26[e], a donné des haches, pointes de lances et couteaux en silex (huit pièces), taillés à grands éclats, trouvés à Aix-en-Othe (Aube).

— M. Léopold Hugo a envoyé de Paris : 1° portrait de Louis Hugo, général de brigade, né à Nancy. Peinture à l'huile. — 2° Portrait de Léopold-Sigisbert Hugo, lieutenant général, né à Nancy, frère aîné du précédent : Grand dessin par feue Zoé Hugo.

Le premier portrait *par*....., et le second *d'après* Mlle Duvidal (médaille ; salon de 1824).

— M. l'abbé Frussotte, membre de la Société d'Archéologie, à Mauvages (Meuse), a donné un denier de Louis XIII et une petite monnaie consulaire en argent.

— Un autre de nos confrères, M. le docteur Bonnejoy, d'Avrainville, propriétaire, au château de la Pierre-qui-tourne, à Chars-en-Vexin (Seine-et-Oise), a envoyé : 1° un exemplaire du *Dictionnaire de la Bible*, par Dom Calmet (1re édit., 2 vol. in-f°), provenant du couvent des Capucins de Toul, dont il porte l'*ex-libris ;* 2° 11 monnaies romaines, dont 4 en argent, trouvées à Scarpone, Toul et Marsal, ayant appartenu au père de M. Bonnejoy, ancien receveur de l'enregistrement.

— M. Chassignet a complété le don qu'il avait précédemment fait à la bibliothèque du Musée (voy. n° de décembre, p. 255) en y ajoutant un cahier manuscrit in-4°, très-précieux pour notre histoire numismatique (1) ; il est intitulé : « Extraits (faits par M. Du-
» pont) des comptes de la Monnoye de Nancy qui se
» trouvent aux Archives de la Chambre des Comptes
» dudit Nancy, depuis le 1er février 1495 (*nunc* 1496)
» jusqu'à la fin du règne du duc Henry en 1624, avec
» quelques années de ceux des ducs Charles IV et
» Léopold I ».

(1) M. Lepage en a donné des fragments dans ses *Notes et documents sur les graveurs des monnaies et médailles et la fabrication des monnaies des ducs de Lorraine depuis la fin du XVe siècle.*

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 11.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1881.

Le Président de la Société a reçu les circulaires suivantes :

Paris, le 5 février 1881.

Monsieur le Président,

La 19e réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril prochain. Elle ressemblera aux précédentes, sinon que :

1o A côté des sociétés et des professeurs des départements, ceux de Paris seront également admis ;

2o Les sections d'histoire et d'archéologie seront groupées en une seule.

Les journées des mercredi 20 avril, jeudi 21 et vendredi 22 seront consacrées à des lectures, ou mieux à des expositions verbales, qui donneraient aux réunions une physionomie plus variée et plus animée. Ces lectures ou ces expositions ne devront pas excéder la durée d'un quart d'heure.

Le samedi 23, je présiderai la séance générale, où seront distribuées des récompenses honorifiques.

Veuillez, monsieur le Président, inviter les auteurs dont les travaux sont présentés à la section d'histoire et d'archéologie à s'occuper principalement des annales, des institutions et des antiquités nationales. Vous leur rappellerez aussi qu'ils ne doivent rien apporter en Sorbonne que d'inédit, et que la période contemporaine, à partir de 1789, est absolument exclue de leurs programmes.

Les délégués et les savants qui se promettent de prendre la parole feront revêtir de l'approbation d'une Société savante et enverront à mon Ministère, *avant le 10 mars, date rigoureuse*, soit les mémoires écrits, soit les sujets qu'ils doivent traiter verbalement. Dans ce dernier cas, le plus fréquent, je l'espère, il sera indispensable que ces sujets soient accompagnés d'un programme concis et net des développements auxquels ils peuvent donner lieu.

Les Compagnies de chemins de fer m'accordent une réduction de 50 pour 0/0 sur le prix des places pour les savants qui viennent assister aux réunions de la Sorbonne. Je ferai bénéficier de cette réduction soit les cinq ou six personnes que votre Société peut déléguer comme représentants, soit ceux de ses membres qui auraient à faire des lectures ou des communications, pourvu, toutefois, qu'une liste portant leurs noms et prénoms me soit adressée par vous avant le 25 mars.

Vous recevrez en temps opportun les bulletins de circulation destinés aux membres de votre Société. Ces bulletins seront valables du 11 au 28 avril inclusivement.

Je vous prierai instamment, monsieur le Président, de dresser avec la plus grande circonspection la liste de ceux de vos collègues pour lesquels vous me demanderez des bulletins, et de les inviter à ne m'en demander que par un intermédiaire unique. Il importe, en effet, absolument d'éviter certains abus souvent signalés, et il ne faudrait pas que les réunions des Sociétés savantes devinssent pour quelques

personnes un moyen simple et facile de faire à peu de frais le voyage de Paris.

Je vous prie également de demander à MM. les délégués d'inscrire leur adresse, pendant leur séjour à Paris, sur un registre qui sera déposé dans chaque salle de lecture à la Sorbonne.

Quant à ce qui concerne la délivrance des billets à prix réduits, voici ce qui a été décidé par le syndicat des Compagnies de chemins de fer et ce que j'ai arrêté moi-même :

« Sur la présentation d'un bulletin (dont le modèle est ci-
» joint) portant dans le haut une invitation, et dans le bas
» un certificat de présence aux réunions de la Sorbonne, la
» gare de départ délivrera au voyageur, du 11 au 20 avril
» seulement, et pour Paris, un billet ordinaire de la classe
» qu'il désignera. Le chef de gare percevra *le prix entier*
» de la place, après avoir mentionné sur la lettre d'invita-
» tion la délivrance du billet et *la somme reçue*. Cette lettre,
» ainsi visée et accompagnée du certificat régularisé, servira
» au porteur pour obtenir, au retour, un billet gratuit, de
» Paris au point de départ, de la même classe qu'à l'aller,
» si elle est utilisée du 23 au 28 avril inclusivement (1).

» Toute irrégularité, soit dans la lettre de convocation,
» soit dans le certificat de présence ci-dessus mentionnés,
» entraînerait pour le voyageur l'obligation de payer le prix
» intégral de sa place à l'aller et au retour. »

Je vous serai obligé, monsieur le Président, de vouloir bien, par un avis spécial et très-explicite, faire connaître, le plus tôt qu'il vous sera possible, ces dispositions et les jours des réunions aux membres de votre Société. Il est nécessaire, en effet, qu'ils préparent dès maintenant leurs communica-

(1) Pour les diverses lignes aboutissant à Paris, ces billets de retour gratuits seront délivrés à Paris.

tions, et qu'aucun prétexte d'ignorance ne puisse être invoqué par eux comme excuse d'un retard ou d'une irrégularité.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : Jules Ferry.

—

Paris, le 12 février 1881.

Monsieur le Président,

Désireux de venir en aide aux savants de la province et de leur fournir les moyens de recherches et de contrôle nécessaires à leurs nombreux travaux, j'ai décidé la création d'une *Revue* où seront données la bibliographie et l'analyse de toutes les publications intéressant l'histoire, la philologie et l'archéologie, qui paraîtront en France, tant en province qu'à Paris. Les membres du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes ont bien voulu se charger de la rédaction de cette *Revue*, et m'ont promis pour elle leur concours le plus dévoué. Ils examineront avec tout leur soin les Mémoires ou Bulletins des sociétés ; et ils les étudieront, à l'avenir, non plus par volume et dans un ensemble, mais d'une manière détaillée, chaque membre du Comité rendant compte des travaux que ses études spéciales l'auront le mieux préparé à juger. Toutefois, pour que l'œuvre du Comité puisse être régulière et vraiment utile, il est nécessaire que les sociétés savantes m'adressent, au lieu de *deux*, *cinq exemplaires* de leurs publications, dès leur apparition en volumes ou par tirages à part, afin que je puisse les mettre en même temps entre les mains de plusieurs rapporteurs. J'espère, Monsieur le Président, que votre société voudra bien consentir à cet envoi. En retour, elle recevra chaque mois la *Revue d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes*, qui lui rendra, j'en ai la confiance, de très-sérieux services.

J'ajouterai que, pour préparer cette *Revue*, le Comité se réunira fréquemment. Il pourra donc répondre rapidement aux questions que vous auriez à lui adresser, et vous envoyer les renseignements dont votre société témoignerait avoir besoin.

Recevez, etc.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Signé : JULES FERRY.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 janvier 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 décembre, qui est adopté.

Admission d'un membre et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. le baron Guisbert d'Huart, ancien préfet, à Versailles.

Sont présentés comme candidats : M. Emile Adam, adjoint au maire de Nancy, par MM. Schott, H. Lepage et Ch. Laprevote ; M. Richard, avocat à Remiremont, par MM. H. Lepage, L. Quintard et Laprevote.

M. O. Fournier, docteur en médecine à Rambervillers, admis à la dernière séance, a adressé à la Société une lettre de remercîments.

Sur la proposition de son Président, la Société vote une souscription au travail que M. Lucien Adam, l'un de ses membres, est sur le point de publier ensuite du concours ouvert par l'Académie de Stanislas sur les patois lorrains (Vosges et Meurthe).

La Société décide également qu'elle souscrit à une seconde édition, en cours de publication, de l'ouvrage de M. Henry Cohen, sous le titre de : Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain, communément appelées médailles impériales.

Le Secrétaire est chargé de donner communication de ces décisions à l'auteur et aux éditeurs de ces deux ouvrages, dont le prix sera payé par le Trésorier sur les fonds disponibles de la caisse de la Société.

M. Stanislas Thomas prévient la Société que, le 17 janvier, M. le curé de Bon-Secours se propose de faire l'ouverture du caveau où ont été inhumés les Bourguignons tués à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477, et il invite les membres qui seraient dans l'intention d'y assister à se joindre à lui. La Société remercie M. Thomas de cette communication et le prie de rédiger une note dans laquelle il rendra compte de ce qui aura lieu et qui sera publié dans le prochain numéro du Journal. (Cette publication a été faite.)

M. E. de Milloué, directeur du musée Guimet, à Lyon, a adressé une lettre demandant, au nom de M. Emile Guimet, l'échange des publications de la Société d'Archéologie lorraine avec les Annales du musée Guimet, dont le premier volume vient de paraître, et qui sont consacrées à l'étude des Religions anciennes et modernes de l'Orient et de l'Occident.

La Société accueille avec plaisir cette demande et charge le Secrétaire de donner avis de cette décision à M. de Milloué.

Ouvrages offerts à la Société.

Essai historique sur les institutions militaires ou la formation, l'organisation et l'administration des armées en France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. L.-M.-M. Chassignet, 2e édition, 1871.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de Meurthe-et-Moselle, par Henri Lepage et N. Grosjean, 1881, 59e année.

Catalogue de la collection de M. P.-Charles Robert, exposée au musée rétrospectif du métal en 1880, rédigé par M. L. Maxe Werly.

Note sur l'origine du Gros tournois, par M. L. Maxe Werly, 1880.

Journal des Savants. — Novembre et décembre 1880.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1880.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome II (de la 2e série), années 1878-1879.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres de 1880.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1880, 34e volume (2e de la 3e série).

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, LIe année, XXIe de la 3e série, 1880, 1er semestre.

Revue savoisienne, journal publié par la Société

florimontane d'Annecy, 21e année, n° 11. — 30 Novembre 1880.

ROMANIA. — Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul MEYER et Gaston PARIS, tome IX, n° 36. — Octobre 1880.

Lectures.

M. Stanislas Thomas donne lecture d'une *Notice sur Jean de Bayon*, par M. Dupeux, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

Inscriptions nouvelles.

M. RICHARD, avocat à Remiremont : *La justice à Remiremont avant 1789.*

M. le docteur BONNEJOY : *Note sur un manuscrit du XIIIe siècle attribué à Haute-Pierre, près Moyenmoutier (Vosges).*

LE MÊME : *De la manière dont les anciens Gaulois dressaient les Men-hirs et les pierres de dolmens sans machines.*

M. CHAPELLIER : *L'hiver de 1709.*

MÉMOIRES.

—

DEUX CHARTES DU XIIIe SIÈCLE, EN LANGUE VULGAIRE, PROVENANT DE L'ABBAYE DE CHATILLON (COMMUNICATION DE M. LE Dr NIC. VAN WERVEKE, DE L'INSTITUT R. G.-D. DE LUXEMBOURG).

Les savants qui s'occupent de l'histoire de la langue française attachent une grande importance à la publica-

tion des documents originaux anciens et notamment à celle des chartes du XIIIe siècle en langue vulgaire. De nombreux et remarquables travaux de ce genre ont été faits (1), et les historiens y trouvent autant de profit que les linguistes ; on doit donc regarder comme une chose des plus utiles la recherche et la publication de ces vieux titres.

M. van Werveke, membre de la section historique de l'Institut de Luxembourg, a eu l'obligeance de nous signaler l'existence, dans les archives du Gouvernement et dans celles de l'Institut, de nombreuses chartes du XIIIe siècle, en langue française, se rattachant à la Lorraine, et a bien voulu nous envoyer copie des deux suivantes, qui font partie des collections de l'Institut et proviennent vraisemblablement de l'abbaye de Châtillon, dans l'évêché de Verdun. On n'aura pas de peine à en saisir toute l'importance.

La première, qui est très-courte, porte la date du 12 octobre 1241. Le maître-échevin, les treize jurés de Metz et toute l'université (la communauté de Metz) font savoir qu'ils ont affranchi de tout péage, au pont de Moulins et aux autres ponts de Metz, l'abbé et le couvent de Châtillon, qui ont contribué à l'*œuvre* (la construction ou la restauration) des ponts de la ville.

Nos li ma[istres eschav]ains et li treze jurei de Mez et tote li universiteit f[ai]sons coneissant à toz ke li abes et

(1) Signalons, comme intéressant particulièrement notre pays, la *Notice sur les actes en langue vulgaire du XIIIe siècle contenus dans la collection de Lorraine à la Bibliothèque nationale*, par M. Natalis de Wailly (Impr. nat., 1878).

li covans de Chastillons (1) ont mis tant dou lor à l'uevre des pons de Mez, ke nos les avons acquité de toz paages au pont à Molins (2) et à toz les autres pons de Mez. En tasmognage de vérité sont ces letres seelées dou comun seel de Mez. Ke furent faites lo samedi après feste saint Denis en l'an ke li miliares corroit par M et CC et quarante et un an.

Original, parchemin, H. : 0m,116 ; L. : 0m,082. Sceau tombé ; reste la double queue de parchemin.

La seconde charte est du mois de juillet 1266. Renaud, curé de Marville et doyen de la chrétienté, fait connaître les conditions d'un accord destiné à mettre fin à une contestation qui s'était élevée entre l'abbé et le couvent de Châtillon, d'une part, le seigneur Thiébaut, chevalier de Sorbey, et dame Hawi, sa femme, d'autre part, au sujet des prés et des terres de l'héritage de dame *Aubor* et d'autres terres du finage de Sorbey. L'acte fut fait avec le consentement d'Ulri, voué de Billy et bailli de Marville, et de Martin d'Arrancy, prévôt de Marville.

Nos Renaus, doiens de la crestientei de Marville (3), faisons

(1) « Ancienne abbaye de l'ordre de Cîtoaux, fondée en l'an 1142, primitivement établie à Mangiennes, transférée ensuite auprès du village de Pillon ». F. Liénard, *Dict. topogr. de la Meuse*, art. *Châtillon-l'Abbaye.*

(2), « Pont de pierre jeté sur la Moselle en arrière de Moulins (commune de Moulins-lèz-Metz) ; existait déjà au XIIe siècle ». M. de Bouteiller, *Dict. topogr. de la Moselle*, art. *Moulins (le Pont de)*.

(3) Marville, canton de Montmédy (Meuse). — Le doyen Renaud est le premier curé de Marville connu des historiens de cette localité. M. Bonnabelle (*Notice sur Marville*, 1880, p. 40), le mentionne ainsi : « 1270. Renault, doyen de la chrétienté. » C'est lui, on n'en peut douter, qui est appelé « Renaut de Marville, doyen de la chrétienté

savoir à touz que cum il fust bestans entre l'abbei et le convent de Chastillon, d'une part, et le signour Thiébaut, chevalier de Sorbei (1), et dame Hawi, sa feme, d'autre, des préz et des terres de l'éritage dame Aubor et d'autres préz et d'autres terres dou finage de Sorbei, il sunt apaisenteit en tel manière que li abbes et li convens de Chastillon tenront les préz et les terres franchement de l'éritage dame Aubor, parmi la rente paant que il tiennent au jor d'ui, c'est à savoir les préz devant Chastillon, et en Fregnei-preit une faucié, lakelle Jakiers, li genres Fricotel, et Watiers de Mucei tiennent par eschainge d'autre preit por le dit abbei et convent, et le preit ens angles delèz la faucié le preste de Sorbei, et encor VIII jors de terre en divers estaus ; et por la rente des dis préz et des dites terres dame Aubor ont cil de Chastillon assigné à dit Thiébaut et à sa feme VI franchars de fourment leskels doient Poinsairs Boudas et Aurowing qui fut, fis Bauduin por la terre k'il tenoient d'aus en wisseri, et tenront li dis Poinsairs et li dis Aurowins les terres dont il doient les VI franchars dou signour Thiébaut, ensi cum il les tenoient de cels de Chastillon ; et tenra li dis Thiébaus II jors de terres que li portiers avoit aquesté delèz sa maison ; et tenront

de Longuion », dans un acte du 9 mai 1261, où il figure comme témoin (Publications de la Soc. hist. de Luxemb., t. XV, p. 89). Son premier successeur connu, qui mourut en 1345, et dont le remarquable tombeau existe encore dans la chapelle de Saint-Hilaire, à Marville, est qualifié, dans l'épitaphe : « Hues, cureis de Marville et doiens de Longuion ». (*Mém. de la Soc. philom. de Verdun*, t. IV, pl. XV et p. 95). De ces faits, on est obligé de conclure, nous semble-t-il, que Marville faisait alors partie du doyenné de Longuyon et non pas de celui de Juvigny.

(1) Sorbey, canton de Spincourt (Meuse). — Le seigneur dont il est ici question est, apparemment, le même que « Thiebauld de Sorbey, chevalier », cité par Husson-l'Escossois en tête de son article sur la maison de ce nom.

cil de Chastillon en pais les préz et les terres lesquelles ils tiennent au jor d'ui de kelcumques éritage elles soient; et des III jors de terre leskels Cunins tient à l'entrée de la Rosière, cil de Chastillon aront la moitié ou la moitié de la rente, et li sires Thiébaus tenra en pais les préz et les terres que il tient au jor d'ui; et li porterrier le dit abbei et convent tenront les préz et les terres k'il tiennent au jor d'ui par tel droit et par tel raison, cum li preit et les terres doient; et li homme le signor Thiébaut ausi tenront les préz et les terres k'il tiennent au jor d'ui par tel droit et par tel raison cum li preit et les terres doient ; et li sires Thiébaus ne puet aquester ne préz ne terres que muevent de cels de Chastillon sens lor consentement, ne cil de Chastillon ne pueent aquester ne préz ne terres que muevent dou signour Thibaut sens le sien consentement. Et sunt tenut li dis abbes et li convens d'une part et li dis Thiébaus et sa feme d'autre à garder ceste pais sor painne de dis livres de fors, leskels cil qui ira contre la pais paiera à la partie que la pais gardera. Et ont li dis Thiébaus et sa feme fienciet a garder ceste pais et renuntiet à toutes raisons et à touz dowaires par quoi il porroient aler contre la dite pais. Et ces choses desordites sunt faites par le los et par le consentement le signour Ulri vowei de Billy et bailli de Marville (1), et Martin d'Arency

(1) Ce *bailli* de Marville n'est pas mentionné par les historiens de cette localité, mais il est cité par Husson-l'Escossois à l'article *Billy* : « En 1249, Jean, évesque de Verdun, et *Oulriet de Billy* réglèrent Billy selon la loy et coustume de Belmont. — En 1262 , ledit Oulriet de Billy donna à l'église de Chastillon deux reds à prendre annuellement sur le moulin de Billy. » Nous lisons d'autre part, dans l'Inventaire de Dufourny, table des noms de lieux, *Marville :* « Valleran, sire de Fauquemont, donne, en 1258, à Olry de Billey, son homme et féable, 20 livrées de terre sur Marville, sur les passages et les fours dudit lieu, pourquoi il lui doit 4 mois de garde à Marville ». — La localité de Billy sous-Mangiennes est du canton de Spincourt (Meuse).

prévost de Marville (1) qui ont mis lor seels avoc nostre seol en tesmoignage de véritei en ces présentes letres, que furent faites en l'an nostre Signor M et CC et sixante et sis ans, ou mois de Julet.

Orig, parchemin., Sceaux tombés.

Hauteur : 0m,18 ; largeur : 0m,20.

Nous ne saurions terminer cette transcription sans adresser à M. van Werveke, le laborieux collaborateur de M. le président Würth-Paquet dans la vaste publication du Répertoire des chartes luxembourgeoises, tous nos remerciements ponr son intéressante communication.

L. GERMAIN.

RECHERCHES SUR LES RUINES DE SANZEY ET DES ENVIRONS.

Dans la forêt la Reine, on rencontre à chaque pas, pour ainsi dire, des ruines, des forges et des tuileries, des débris de chaussées, sur lesquelles les chênes semblent pousser depuis fort longtemps.

Bon nombre de ces ruines appartiennent visiblement à l'époque gallo-romaine ; dans l'une d'elles, où dernièrement nous avons fait des fouilles, M. Benoît, instituteur à Royaumeix, et moi, nous avons retrouvé, avec des débris de poteries gallo-romaines, des clous énormes, des morceaux de verre et trois monnaies romaines.

(1) Ce prévôt de Marville n'est pas cité par les historiens de cette localité. — Arrancy, autrefois siège d'une prévôté, est du canton de Spincourt.

J'ai compté jusqu'ici une dizaine de ces stations, aux environs de Sanzey, dans un périmètre peu étendu, et dont quelques-unes me semblent mériter une étude particulière. J'y reviendrai plus tard.

Pour le moment, je tiens à donner des renseignements sur des ruines que j'ai eu l'occasion d'étudier plus attentivement, et qui me paraissent remonter à une haute antiquité. Ces ruines, situées au lieu dit les Noires-Terres, au sud de Sanzey, s'étendent jusqu'au village actuel, en occupant à peu près autant de surface, et semblent appartenir aux époques celtique, romaine et probablement franke. C'est là surtout que j'ai dirigé mes recherches. Depuis l'an dernier, j'ai découvert un grand nombre de poteries très-grossières, dites gauloises, et attestant un art dans l'enfance ; une dizaine de haches en silex, dont deux très-belles et parfaitement travaillées, l'une en silex ordinaire et l'autre en silex noir ; des pointes de flèches en silex en très-grand nombre ; j'en possède une quarantaine d'intactes et de toutes sortes, et, depuis peu, deux pointes de flèches en os, une boucle d'oreille en pierre, trois monnaies gauloises, dont deux en bronze et une en fer. Les fragments de silex ayant été taillés sont excessivement nombreux et doivent avoir été apportés du sud de l'arrondissement de Toul.

De l'époque gallo-romaine on retrouve un très-grand nombre de tuiles, briques striées, poteries de toutes sortes ornées de dessins variés et gracieux parfois ; l'une d'elles, qui semble être le fond d'un vase, est marquée (O P) ; des monnaies en bronze et en argent représentant des empereurs romains, une petite tête de soldat romain (on dirait du stuc), collée sur du verre

coloré, à ce que je crois. Il existe encore en quelques endroits des pavés faits de chaux, sable, petites pierres et morceaux de briques ; il y a quelque temps, il s'en trouvait encore beaucoup en briques ; ces briques, d'un décimètre d'épaisseur, ont été enlevées par les propriétaires des champs, qui les ont employées dans des constructions ; quelques-unes portent l'empreinte de la patte d'un chien ; serait-ce une marque de fabrique ?

On trouve aussi dans cet emplacement des fragments de meules gallo-romaines, du crassin de forge et des gouttelettes de fer en grande quantité sur tout le territoire, dans la direction des forges de la forêt.

Pour quelques autres objets informes, il m'a été impossible de déterminer l'époque ; je les croirais cependant gaulois.

Un centre important a dû exister sur l'emplacement indiqué plus haut ; un chemin conduisait aux forges et aux tuileries de la forêt la Reine, qui n'en sont éloignées que d'un kilomètre, 1 kilomètre et demi ; c'était là qu'habitaient les ouvriers des forges les plus proches.

Il existe aussi, aux Noires-Terres, des grosses pierres arrondies, plus grosses que la tête d'un homme, et ressemblant à des boulets. La tradition n'a conservé aucun souvenir de bataille qui se soit livrée sur le territoire, et le sol ne fournit pas de pierres de ce genre ; n'auraient-elles pas servi à des engins de guerre des Romains ?

J'arrive maintenant à une tradition que j'ai recueillie et qui me semble d'un grand intérêt historique. « Du temps que le village était aux Noires-Terres, les

Romains avaient un lieu de rendez-vous entre l'étang Véry et celui des Sirots ; le dernier arrivé était mis à mort par ses compagnons. » Voilà la tradition telle qu'elle est. J'ai visité l'endroit indiqué ; trois tertres alignés ressemblent à des tumuli ; or, le nom de Gaulois est inconnu dans nos campagnes et on semble ignorer qu'ils sont nos ancêtres. Toutes les ruines qu'on rencontre, sans exception, sont attribuées aux Romains. N'est-il pas très-probable que cette tradition se rapporterait aux Gaulois ? On sait que c'était une de leurs coutumes. S'il en était ainsi, il y aurait eu là un lieu de réunion des guerriers gaulois. Les Romains, après la conquête, abattirent surtout ces forêts qui servaient de rendez-vous ; ne serait-ce pas pour ce motif qu'ils auraient parsemé la forêt la Reine de leurs stations, et qu'ils l'auraient percée de larges voies ? L'une d'elles passe entre les deux étangs précités, se dirigeant vers Boucq.

L'instituteur de Sanzey,
E.-L. AUTHELIN.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

M. Léopold Hugo, de Paris, a envoyé, pour placer dans les cartons du Musée, un portrait lithographié de *Francis* (François-Juste) Hugo, né à Nancy, lieutenant-colonel au 5e de ligne.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. Crépin-Leblond, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1881.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 février 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier est lu et adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Emile Adam, adjoint au maire de Nancy, et M. Richard, avocat à Remiremont.

Sont présentés comme candidats : M. le docteur Jacquin, à Ville-sur-Iron, par MM. Stanislas Thomas, H. Lepage et Ch. Laprevote ; M. l'abbé Jacquot, curé de Demange-aux-Eaux (Meuse), par MM. H. Lepage, Bretagne et de Chanteau ; M. Barbier, conducteur de 1re classe des ponts et chaussées à Nancy, par MM. H. Lepage, L. Wiener et E. Roussel ; M. Edmond Schmit, peintre à Nancy, par MM. Stanislas Thomas, H. Lepage et Ch. Cournault.

M. le baron d'Huart a adressé à la Société une lettre de remercîments à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

La Société, désirant donner à M. Edouard Fleury, homme de lettres à Vorges, près de Laon, un témoignage de sa gratitude pour les trois beaux volumes qu'elle a reçus de lui, sous le titre de : *Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne*, a décidé, sur la proposition de son Président, que le titre de membre correspondant serait offert à M. Edouard Fleury, secrétaire général de la Société académique de Laon.

Dépôt des comptes du Trésorier.

Le Trésorier donne lecture des comptes en recette et en dépense de la Société pour l'exercice 1880, et dépose sur le Bureau toutes les pièces à l'appui.

La Société nomme pour les examiner et faire son rapport à l'une des prochaines séances une Commission composée de MM. l'abbé Lallemand, Volfrom, Stanislas Thomas et Ed. Contal.

Le Président communique deux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique, annonçant : l'une, la

réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne les 20, 21, 22 et 23 avril prochain, et l'autre, la création d'une Revue d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Ouvrages offerts à la Société.

VILLE DE NANCY. — *Bulletin administratif*, 1880, nos 7 et 8, avec plan du nouvel hôpital.

Le portail des Sœurs-Grises, gravé par C. LAPAIX. *Notice*, par Ch. COURBE. Planche et plan.

Nancy vu en deux heures, par M. Louis LALLEMENT, 1881.

Notice historique et militaire sur la ville de Montmédy, par M. RAGOT, officier au 66e de ligne. — Offert par M. L. GERMAIN.

VILLE DE BAR-LE-DUC. — MUSÉE. — *Liste des dons faits pendant l'année 1880.*

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1880, 3e et 4e trimestres.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 146. — Décembre 1880. — Procès-verbaux.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome 2e.

Bulletin de la Société archéologique du Limousin, tome XXVIIIe (6e de la 2e série), 1880.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome XIe (5e de la 8e série), 1re partie, 1880.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, n° 106, 3e trimestre de 1880.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 21e année, n° 12. — 31 Décembre 1880.

Le Président dépose sur le Bureau le VIII[e] volume de la 3[e] série des *Mémoires de la Société*.

Lectures.

Il est donné lecture d'un travail de M. Rouyer intitulé : *Un rosaire lorrain du XVII[e] siècle*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

M. Humbert, qui, d'après l'ordre du jour, devait lire une notice sur l'église de Xivry-le-Franc, n'ayant pu se rendre à la réunion, M. Lepage a, sur la demande de l'assemblée, donné communication d'une *Notice sur la famille du Chancelier de l'Hôpital en Lorraine*, dont la Société vote l'impression, mais en laissant à son auteur le droit, réclamé par lui, de fixer l'époque de la publication.

MÉMOIRES.

—

LE COLLÈGE SAINT-BÉNING, DE LA CITÉ D'AOSTE, DIRIGÉ PAR DES PROFESSEURS LORRAINS (1643-1718).

Le 24 avril 1636, les PP. Pierre Desfeys et Nicolas François, chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur, sortirent du monastère de Saint-Léon, de Toul, accompagnés de trois jeunes écoliers, et se rendirent dans le pays de Valais. Six semaines plus tard, ils y furent rejoints par le P. Jean Etienne et le P. Jean Guinet, qui sortaient de la même maison. L'évêque de Sion leur fit bon accueil, et leur procura quelques cures à administrer ; ces modestes emplois

permirent aux nouveaux venus de suffire aux premiers besoins de la vie.

Les détails de cette installation, ainsi que les faits importants qui l'ont suivie pendant une période de plus de cinquante ans, nous ont été conservés sous forme d'*Annales*. Le manuscrit qui les renferme (1) s'arrête brusquement à l'année 1689, puis, après un long silence, il nous apprend, sous la date de 1748, un événement d'une importance capitale, dont nous parlerons en temps et lieu.

Nous trouvons les raisons de cette émigration dans la correspondance du B. P. Fourier, qui, de son côté, s'était réfugié à Gray. Le 5 juillet 1636, il écrivait aux PP. Nicolas François et Jean Etienne une lettre qui commençait par ces mots :

« Parmy nos misères présentes et prochaines, et les appréhensions qui font trembler le monde, je me console sur la considération du bonheur que ce vous est, d'avoir trouvé tout à votre souhait, un saint prélat qui vous donne du pain. Plût à Dieu que je fusse tant favorisé du Ciel que d'être votre troisième là dedans, pour être serviteur de monsieur le sacristain, ou du sous-sacristain, et balayer l'église et me trouver dans le chœur, à tout ce bel office. Ce me seroit un contentement extrême et des rares délices en comparaison de ce que nous sentons, et que nous appréhendons par icy, et que nous entendons qui se fait tous les jours en notre pauvre et désolé pays, où tout le monde se meurt, qui de peste, qui de malefaim, qui de coups d'épées et de pistolles, qui d'inquiétudes et de mille soucis..... »

(1) N° 62 des mss. de la bibliothèque publique de Nancy.

Dans le corps de sa lettre, le P. Fourier dit qu'il avait l'intention de partir aussi pour le Valais, mais qu'il a été retenu par le P. Terrel.

Au bout de quelques années, nos religieux avaient acquis une bonne réputation dans tout le pays :

« La suave odeur de la vie exemplaire de ces nouveaux ouvriers, disent les *Annales,* donna le subiect aux messieurs de la cité d'Aoste, capitale du duché qui voisine le pays de Vallay, de jouyr de ce bien, comme leurs voisins.....

» Le premier qui donna quelque cognoissance de l'institut des chanoines réguliers de la congrégation de Notre-Sauveur en ce pays, fut le R. P. Jean Estienne qui donna un caresme dans la ville épiscopale, l'année 1643. »

Ces débuts furent heureux ; les magistrats de la cité s'entendirent pour attirer chez eux des prêtres dont les talents et les vertus étaient à même de leur rendre beaucoup de services.

Les écoles du pays ne brillaient pas ; le collège principal, qui avait été fondé autrefois sous le patronage de saint Béning, ne comptait plus que quelques élèves ; les études y étaient négligées. Le conseil d'administration, désirant mettre fin à cet état de choses, proposa aux chanoines lorrains d'entreprendre la réorganisation de l'enseignement. Ceux-ci sortaient d'une province dont les écoles jouissaient, à cette époque, d'une grande réputation ; le collège d'Autrey, en particulier, qui appartenait à leur congrégation, avait déjà produit des sujets remarquables. D'ailleurs les statuts de l'ordre renfermaient un article par lequel les chanoines devaient, autant que possible, chercher à instruire les

enfants. Le P. Fourier qui, toute sa vie, a été très-attentif à faire observer les règles qu'il avait tracées, écrivait, le 28 août 1640, au P. Etienne, pour lui demander s'il s'occupait de l'instruction dans sa nouvelle résidence.

Dans le courant de l'année 1643, les chanoines entrèrent en négociations avec les autorités de la cité. On eut à vaincre bien des difficultés : outre la résistance des anciens régents qu'il s'agissait de remplacer, il fallut combattre « la mission de deux pères jésuites qui estoient entretenus sur les revenus du collège, à charge de veiller sur les régents. Mais comme on eut enfin assez recogneu que lesdits RR. PP. jésuites n'avoient pas dessein de jamais s'obliger à enseigner eux-mêmes, comme on les en avoit pressés diverses fois, on passa à la conclusion, et les chanoines réguliers entrèrent dans l'exercice des classes ».

Ils avaient, au préalable, posé leurs conditions aux *œconomes du collège*, pour assurer les revenus nécessaires à l'entretien matériel de l'établissement; on leur avait accordé ce qu'ils demandaient, et, en retour, ils avaient pris les engagements suivants :

« 1° Que lesdits chanoines réguliers seront à l'espreuve desdits messieurs œconomes ès escholes pour trois ans; moyennant que si lesdits chanoines réguliers rendent bien leur debvoir en cette charge, selon que l'advancement de la jeunesse le fera paroistre, et qu'ils demandassent le collège à perpétuité, après l'espreuve de trois ans, ils seront préférés à tout autre corps de religion, à qui les messieurs œconomes et seigneurs d'Aoste voudroient absolument remettre le collège.

» 2° Que quant au nombre des régents, pour la fin

de cette année 1643, ils en bailleront trois qui commenceront l'exercice des classes, dès le lundy d'après la Saint-Jean ; et pour les années suivantes, fourniront quatre régents, auquel nombre de régents ils donneront un surintendant et supérieur pour tenir la main au bon ordre des escholes.

» 3° Sur ces propositions ajoustent les mêmes chanoines réguliers que, s'il est besoing, ils feront paroistre le consentement et approbation du P. Général de leur congrégation, sur cet employ de leurs personnes et conditions proposées de leur part, avec le bon propos qu'ils font et promesse à messieurs les œconomes de se comporter en cette charge des escholes avec toute fidélité et assiduité, comme le promettent au nom de leurs confrères, avec commission. »

Ces clauses furent acceptées et homologuées le 6 juin 1643. Les PP. Guinet et Gillet, qui étaient restés dans leurs cures du Valais, les approuvèrent, et le premier, que le général de l'ordre avait expressément député en qualité de supérieur, envoya dans la cité d'Aoste trois jeunes religieux et un jeune clerc séculier pour y faire les quatre classes qui avaient été convenues. Les cours commencèrent le 30 juin. Le P. Gillet fit le premier ; maître Albert, qui n'était encore que diacre, fit le second ; le P. Nicolas André le troisième ; la quatrième classe fut confiée au jeune clerc Etienne Duchesne.

Le reste de cette année se passa de la sorte ; mais ce ne fut pas sans peine, car on vit bientôt s'élever des plaintes de ce que le nombre des régents religieux était inférieur à celui qui avait été promis. Il fallait attribuer ce retard à l'éloignement de la province où

l'on devait recruter le personnel nécessaire. Cependant on ne perdit rien pour attendre. Les secours demandés de la Lorraine arrivèrent assez tôt pour faire une rentrée solennelle et inaugurer l'année scolaire 1643-1644, de façon à convaincre les autorités de la cité qu'elles avaient fait un bon choix.

Pour tirer profit de cette heureuse impression, le P. Jean Terrel, général de la Congrégation, crut opportun de se rendre en personne dans le duché d'Aoste. Il consacra ainsi, par sa présence, l'établissement de ses religieux dans le collège de Saint-Béning. Il demanda et obtint de supprimer les trois années d'épreuve, et, grâce à ses négociations, les chanoines reçurent, à ce moment, l'administration du collège à perpétuité.

Le contrat, passé à cet effet entre les économes et les chanoines réguliers, signale l'état de décadence où était arrivée l'instruction en 1643 : « à quoy lesdits seigneurs œconomes désirant remédier, s'étant, l'année passée, présentée l'occasion des RR. PP. chanoines réguliers... qui se seroient, de leur propre volonté, offerts de tenir cinq régents de leurs religieux pour enseigner et instruire la jeunesse... et voyant le bon commencement et progrès qu'ils ont faits et fait faire aux escholiers durant cette année,... lesdits seigneurs œconomes, sur la recherche faite par le P. Jean Terrel, général de ladite congrégation, qui s'est trouvé et se trouve en la présente cité, de conférer auxdits RR. PP. la perpétuelle régence et administration dudit collège..., ont, par leur serment par chacun d'eux presté, selon leur qualité, cédé, remis, transporté à perpétuité, au Très-Révérend Père Jean Terrel, général des chanoines

réguliers de la congrégation de Notre-Seigneur, et au Révérend Père Jean Bedel, procureur général de ladite congrégation, assistez de RR. PP. Jean Estienne, Pierre Desfeys, Jean Guinet, Jacques Humbert, Claude Gillet et Albert Grillot, tous prestres et chanoines réguliers de ladite congrégation, icy présents et acceptants pour eux et leurdite congrégation, sçavoir l'œconomie, régence et administration perpétuelle dudit collège, maisons, censes, rentes, revenus, propriétés et droits dépendant dudit prieuré de Saint-Béning. »

Ce contrat fut ratifié, quelques jours après, par Christine de France, duchesse de Savoie, et enfin l'acte possessoire fut donné aux chanoines le 26 juillet 1644. A partir de ce moment, les nouveaux directeurs du collège se mirent à l'œuvre avec entrain, et les études ne tardèrent pas à se relever.

Un *Ordre d'obéissance religieuse pour le collège de Saint-Béning*, donné au commencement de 1649, nous fait faire la connaissance, pour ainsi dire intime, du supérieur et des régents titulaires qui surent donner à cet établissement une aussi bonne impulsion.

Le R. P. Jacques Humbert, né à Mirecourt, diocèse de Toul, le 24 novembre 1613, était procureur du collège, tant pour les affaires du dedans que pour celles du dehors, conformément aux statuts et coutumes de la congrégation.

Le P. Albert Grillot, né à Flavigny, diocèse de Toul, le 27 juin 1619, faisait pour la première fois la rhétorique ; il était préfet des écoles et faisait passer aux élèves leurs examens d'admission ; il devait contrôler tous les actes que l'on produisait en public ; il était chargé de la direction de la bibliothèque.

Le P. Nicolas André, né à Toul, le 5 octobre 1616, enseignait les humanités, tout en s'occupant des besoins matériels de la maison ; il avait soin du cellier, du vestiaire, de la cave et de la lingerie.

Le P. André Lallement, né à Marville, diocèse de Trèves, le 10 janvier 1623, enseignait la quatrième et avait le titre de préfet des pensionnaires.

Le F. Barthélemy Pierre, né à Clermont, diocèse de Verdun, le 14 février 1624, faisait la troisième ; il était, en même temps, sacristain, maître du chœur et « réfectorier ».

Le F. Jacques Michel, né à Sombacour, diocèse de Besançon, le 6 décembre 1618, enseignait la cinquième ; il avait en outre « l'intendance de l'honnesteté de la maison » et soignait le jardin.

Quant au F. Nicolas Sibille, né à Epinal en 1595, il cumulait les emplois de cuisinier, boulanger et cordonnier.

Tous ces religieux étaient sous la direction de Jean Guinet, qui avait quitté sa paroisse du Valais pour prendre ces nouvelles fonctions le 24 décembre 1648. Les *Annales* ne nous disent rien de l'origine de ce chanoine, mais nous pouvons supposer qu'il était de la même famille que Nicolas Guinet, qui avait été le premier général de l'ordre.

Comme on peut le voir, par ce tableau du personnel, le nombre des cours était strictement réglementaire. Cependant on ne tarda pas à ressentir le besoin d'une école préparatoire ; ce fut le supérieur qui s'en chargea ; pendant quelques années, il fit le cours des *abécédaires,* jusqu'à ce qu'un professeur fût envoyé de Lorraine.

Les succès du collège s'accentuèrent bientôt; vers

1678, les professeurs se crurent en mesure d'ouvrir des cours de philosophie ; mais cette décision était prématurée ; au bout de deux ans, il fallut en revenir au programme primitivement adopté. Ce n'est qu'en 1712 que l'établissement prit tout son développement et devint, pour ainsi dire, une petite université. Un séminaire s'était joint au collège, ce qui avait nécessité plusieurs cours nouveaux : de théologie, de physique, de logique.

On suivait donc à Saint-Béning les mêmes programmes que dans les collèges de la Lorraine. Les chanoines y introduisirent aussi les mêmes habitudes : à partir de 1652, ils firent donner, tous les ans, une, deux et quelquefois trois représentations théâtrales. Ces fêtes étaient, comme chez nous, préparées avec tout le soin possible ; on y attirait les notabilités du pays, en répandant à profusion les thèses, c'est-à-dire les analyses des pièces, imprimées soit à Lyon, soit à Turin.

Cet éclat coûtait cher aux élèves ; outre le temps qu'ils perdaient à apprendre leurs rôles, il arrivait souvent qu'on leur donnait huit jours de vacances, « pour avoir très-bien réussi l'action publique au gré et contentement de tous les assistants ». Pour donner une idée du temps que les jeunes acteurs devaient employer à l'étude de ces pièces, il suffit de dire que ces drames se composaient de trois, quatre, voire même cinq mille vers, tant latins que français ! Lorsque le sujet s'y prêtait, par des allures mystiques, on jouait dans l'église cathédrale de la ville, comme cela se fit en 1662 ; en temps ordinaire, c'était au collège, et quand la foule des spectateurs était trop grande, on dressait les tréteaux sur la grande place de la ville.

Aux termes du règlement des études, on pouvait faire,

tous les ans, une distribution de prix aux élèves, si toutefois on trouvait, parmi la noblesse, quelqu'un qui voulût bien en supporter les frais ; mais nous n'avons pu constater si l'exemple donné en Lorraine par les *agonothètes* de l'Université de Pont-à-Mousson, avait été suivi dans le duché d'Aoste ; les *Annales* sont muettes sur ce point.

Quoi qu'il en soit, le collège de Saint-Béning fut dirigé avec succès jusqu'en 1748. En cette année, un ordre du roi de Sardaigne vint brusquement mettre fin à l'administration des chanoines.

« En mil sept cent quarante-huit, rapportent ces derniers, monsieur notre révérendissime Père Général Dominique Bexon, considérant les frais que la congrégation était obligée de faire pour soutenir la maison du collège d'Aoste, l'éloignement des lieux, la modicité des revenus de cette maison, les chicanes que ceux du pays nous faisaient toutes les années, à tort et à travers, l'œil, pour ainsi dire, impatient de notre sortie, d'une cour ennemie de l'étranger, prit la liberté d'écrire d'une manière des plus polies et des plus respectueuses au roy de Sardaigne, pour lui demander la permission de nous rappeler. Le ministère ne jugea pas à propos de répondre à cette lettre ; bien plus, il se saisit de tous nos biens, meubles et immeubles, acquêts et anciens fonds, fit donner à un chacun de ceux qui étaient pour lors au collège cent cinquante livres de Piémont, avec ordre d'abandonner le collège et de retourner tous en Lorraine. »

Nous avons donné l'état du personnel de la maison, alors que les chanoines venaient d'être accueillis avec tant d'empressement et de reconnaissance, il est juste

de rapporter aussi le nom de ceux qui furent atteints par l'ordonnance du roi Charles Emmanuel II :

Le P. Jacques Willemin était à la fois prieur et professeur de théologie.

Le P. Cl.-Fr. Etienne était supérieur, procureur et directeur des chanoines.

Les PP. Charles Le Blanc et Antoine Pierre dirigeaient le séminaire.

Le P. Joseph Baptiste enseignait la physique.

Le P. Antoine Pierre enseignait la logique.

Le P. François Collin était à la fois professeur de rhétorique et préfet des classes.

Le P. Louis Voyon faisait les humanités.

Le P. Louis-Antoine Renaud enseignait la troisième.

Le P. Roussel, la quatrième.

Le P. Roger, la cinquième.

Le P. Charles Collin, la sixième.

Les aides étaient les frères François Pivot et Eugène Pellicier.

Ainsi, pendant plus d'un siècle, notre province, qui se distinguait sous le rapport de l'instruction de la jeunesse, envoya des professeurs au collège de Saint-Béning. Dans les tableaux annuels des cours, nous avons relevé plus de deux cents noms de religieux lorrains, dont quelques-uns ont occupé un rang élevé dans la congrégation. Nous signalerons entre autres :

Jean Etienne, qui fut général des chanoines réguliers de 1667 à 1685.

Philippe George, qui le fut de 1685 à 1691.

Achille-François Massu, de 1692 à 1707.

Nicolas Verlet, de 1714 à 1726.

François Huguin, de 1726 à 1738.

On en rencontre aussi qui ont laissé des écrits plus ou moins remarquables, tels que :

Le P. George, dont les chanoines conservaient les manuscrits (1) sur la géométrie, l'algèbre et les autres parties des mathématiques.

Le P. Pierre Colin, qui fit imprimer à Verdun, en 1702, un *Traité de la vérité de la Religion* (2).

Le P. Edmond Hucher, qui semble être l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Etat de l'Eglise de Remiremont*, que cite D. Calmet, sans l'avoir vu (3).

J. FAVIER.

LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE BAILLIAGE D'ALLEMAGNE.

Le second registre du recueil des Lettres patentes (B. 2), conservé au Trésor des Chartes, contient (f° 12), sous la date du 26 janvier 1481 (1482, n. s.), le mandement ci-après, relatif à l'emploi de la langue française dans la circonscription que l'on appelait le bailliage d'Allemagne :

« Mandement aux président et gens des Comptes du
» Duché de Lorraine que doresenavant ilz ne recevent
» plus les comptes du bailliaige d'Alemaigne en lan-
» gaige aleman, fors en franczoys ou en latin, et ce
» à commancer du premier jour de ce présent moys
» de janvier. Donné à Nancy le xvj[e] dudit moys mil

(1) D. Calmet, Bibliothèque Lorraine, col. 407.

(2) Ibid., 296.

(3) Ibid., 353.

» iiij^{c} iiij^{xx} ung. René. Par mons^{r} le duc, etc., les sé-
» neschaulx de Lorraine et de Barroys, mess^{e} Jehan
» Wisse, mess^{e} Hardouyn de la Jaille et autres pré-
» sens, Crestien. »

(Communication de M. Chapellier.)

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

M. Evrard, banquier à Mirecourt, a offert au Musée lorrain un beau jeton octogone, en argent, frappé pour être distribué aux actionnaires du Comptoir d'escompte de Mirecourt, dont la création remonte à l'année 1848. Ce jeton porte au droit, dans une couronne de chêne et de laurier, les armoiries de la ville de Mirecourt, qui datent du premier Empire, et au revers, dans le champ, l'inscription : A^{te} Evrard et Cie, entourée d'une couronne de chêne et d'olivier, avec la légende : Comptoir d'escompte de Mirecourt.

— Notre confrère M. Léon Bourgon a donné un jeton en argent du Congrès des Prud'hommes de Nancy (1848).

———

On nous annonce que la Commission des hospices a décidé le dépôt des vases de l'hôpital Saint-Charles au Musée lorrain.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. Crépin-Leblond, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1881.

La question du dépôt des vases de l'hôpital Saint-Charles au Musée lorrain est complètement résolue; reste à étudier le mode de leur installation et à faire confectionner le meuble destiné à les recevoir. Le Comité ne négligera rien pour que cette installation ait lieu le plus tôt possible.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 mars 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 11 février est lu et adopté.

Admission de membres et présentation d'un candidat.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Barbier, conducteur de 1re classe des ponts et chaussées à Nancy ; M. le docteur Jacquin, à Ville-sur-Iron ; M. l'abbé Jacquot, curé de Demange-aux-Eaux (Meuse), et M. Edmond Schmit, peintre à Nancy.

M. le comte de Landrian, baron du Montet, est présenté par MM. le vicomte de Warren, le comte Gaston de Ligniville et Pierre de Lallemand de Mont.

Ouvrages offerts à la Société.

Recherches historiques sur la seigneurie de Cons-la-Grandville. — Jean Ier de Termes, sire de Cons, par M. Léon Germain.

L'Espérance, courrier de Nancy, journal religieux, politique, industriel et littéraire, 40e année, 1880. Don de M. Vagner.

Annuaire administratif, commercial et historique de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse, par M. Bonnabelle, 19e année, 1881.

Monnaies gauloises. — *Description raisonnée de la collection de* M. P. Charles Robert. (Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie pour 1878*), 1880.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 20 et 21e années, 1879-1880.

Annales du Musée Guimet (de Lyon), tome Ier, 1880 ; in-4°.

Revue de l'histoire des religions publiée sous la direction de M. Maurice Vernes, 1re et 2e années, nos 1 à 6, 1880 ; in-8°. Musée Guimet. — *Catalogue des objets*

exposés, précédé d'un aperçu des religions de l'Inde, de la Chine et du Japon. Lyon, 1880.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses de la 44ᵉ et de la 45ᵉ année, 1877-1878.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, 1879-1880.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. — Séances du 6 avril au 3 août 1880.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4ᵉ trimestre de 1880.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. — Documents inédits concernant la province, tome IX, 1880; in-4°.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 3ᵉ série, tome VIII, 1880.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 22ᵉ année, n° 1. — 31 janvier 1881.

Bullettino della Commissione archeologica communale di Roma, anno VIII, serie seconda.

Le Cabinet historique, revue mensuelle sous la direction de M. Ulysse Robert, 26 année. — Septembre à décembre 1880.

Urkundenbuch der abtei Bonneweg bei Luxembourg von Dr N. van Werveke, 1880.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, showing the operations. expenditures, and condition of the institution for the year, 1878. — Washington : government printing office, 1879.

Lectures.

M. Humbert donne lecture d'une *Notice sur l'église de Xivry-le-Franc.*

M. Stanislas Thomas lit un travail de M. Dupeux, sous le titre de : *Tentative d'enlèvement de Charles IV par ordre de Louis XIV.*

La Société vote l'insertion de ces deux travaux dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

BAYARD, LIEUTENANT DE LA COMPAGNIE DE LANCES DU DUC ANTOINE. — SON SÉJOUR A NANCY.

Les *Commentaires* du maréchal de Montluc (1), quoique étrangers à l'histoire de Lorraine, renferment pourtant un passage qui s'y rapporte indirectement; ce passage (2), en piquant vivement ma curiosité, m'a conduit à faire des recherches qui, sans avoir eu tout-à-fait le résultat que je désirais, n'ont pas été complètement stériles.

« Or commenceray-je, y dit le maréchal. Qu'ayant
» esté norry paige du duc Anthoine de Lorraine et
» de madame la duchesse, sa femme, à laquelle ledict
» seigneur duc me donna, et après m'avoir mis hors
» de paige et donné une place d'archier en sa compai-

(1) *Commentaires et lettres de Blaise de Montluc, maréchal de France*, publiés pour la Société de l'Histoire de France, par M. Alphonse de Ruble, t. I, 1863.

(2) Il m'a été signalé par notre docte et studieux confrère M. Dupeux, ancien professeur de l'Université.

» gnie, estant monsieur de Bayard (1) pour lors son
» lieutennent... (2) ».

L'éditeur des *Commentaires* ajoute, en parlant du duc : « Quoique sa résidence ne fût point en France, il » avait une compagnie d'hommes d'armes payée par le » roi. Bayart en fut lieutenant jusqu'en 1521, après le » siège de Mézières ».

A quelle époque Montluc, qui était né de 1500 à 1502, vint-il en Lorraine ? il ne le dit pas ; ce fut évidemment antérieurement à 1515, puisqu'il fut page d'Antoine avant d'être attaché à la personne de Renée de Bourbon, que ce prince épousa le 15 mai de cette année. J'ai vainement cherché son nom parmi ceux des gentilshommes de tout rang qui sont mentionnés dans les comptes des trésoriers généraux comme ayant fait partie de la maison du duc ; je ne l'y ai pas trouvé ; le fait n'en est pas moins incontestable.

Quant à son assertion relativement à la compagnie dont Bayard fut lieutenant, elle est confirmée par les récits de deux autres écrivains contemporains. L'un

(1) *Bayard* est la vraie orthographe de ce nom ; c'est ainsi qu'il se trouve écrit dans les titres les plus anciens (*locus dictus de Bayardo*) qui font mention du château d'où la branche aînée de la famille Terrail (celle de Bayard) tirait son nom ; et depuis lors jusqu'à nos jours cette orthographe n'a pas varié. Les contemporains du bon chevalier l'écrivaient tantôt *Bayard*, tantôt *Bayart ;* il signait *Bayart.* (Note de la préface de *La très joyeuse... histoire du seigneur Bayart,* que j'aurai occasion de citer plus loin.)

(2) *Commentaires*, etc., p. 40.

d'eux, dont le véritable nom est resté inconnu (1), parlant de l'expédition de l'empereur, aidé des troupes françaises, pour la conquête du Frioul, en 1512, s'exprime ainsi :

« Or, depuis ung peu avoit le bon chevalier
» soubz sa charge cent hommes d'armes, dont le roy
» de France avoit fait don au gentil duc de Lorraine,
» par condition que le bon chevalier les conduyroit
» comme son lieutenant. Mais pas mieulx ne demandoit
» le bon prince, car en tout le monde n'en eust sceu
» avoir de meilleur. »

Le second des écrivains, dont je parlais plus haut, tient à notre pays, sinon par sa naissance, du moins par le séjour qu'il y fit et la charge qu'il y occupa. C'est le lyonnais Symphorien Champier (2), médecin du duc Antoine, qui accompagna ce prince dans la plupart de ses voyages « au-delà des monts », échangeant, comme l'a dit son biographe, « la robe et le bonnet du docteur contre le corselet et le heaume, la plume contre l'épée ».

Des nombreux ouvrages ou opuscules qu'il a laissés, l'un des plus intéressants pour nous, et que les historiens lorrains semblent ne guère avoir consulté, est celui qu'il a intitulé : *Les gestes ensemble la vie du*

(1) *La très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart, composée par le Loyal Serviteur*, publiée pour la Société de l'Histoire de France par M. J. Roman, 1878, p. 249.

(2) Voy. *Etude biographique et bibliographique sur Symphorien Champier*, par M. P. Allut ; Lyon, 1859 ; et le compte-rendu de cet ouvrage, avec des notes sur Champier, dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, nº de novembre 1860.

preulx chevalier Bayard (1) ; il y rapporte (2), dans le style un peu emphatique qui lui est propre, ce qu'ont dit assez brièvement Montluc et le Fidèle Serviteur :

« .... Ce noble Bayard fut fait lieutenant de monsei-
» gneur le duc de Lorraine, par le Roy Louis XII, de
» cent hommes d'arme... Si estoyt le chef de sa com-
» paignie monseigneur le duc de Lorraine, qui est et a
» esté tousjours vertueulx, saige et dévot prince...,
» lequel a bien mérité en son temps avoir ung lieutenant
» l'ung des plus hardys et chevaleureux, je ose bien
» dire et affirmer, que non-seulement de son temps,
» mais aussi qui fut oncques entre chevaliers chres-
» tiens. »

Le fait mentionné dans les trois auteurs que je viens de citer ne saurait être mis en doute, toutefois je tenais à en trouver la confirmation dans un document officiel, plus explicite et plus précis que leur simple affirmation, et à fixer la date à laquelle il faut le reporter. Ce document, j'ai été assez heureux pour le découvrir,

(1) N'ayant pu avoir entre les mains l'ouvrage de Champier, j'ai dû me servir de la réimpression qui en a été faite dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, tome 2e. Cette réimpression est très-incorrecte sous le rapport de l'orthographe, et même fautive en plusieurs endroits, comme j'ai pu m'en assurer par le texte du passage relatif à la bataille de Marignan, que M. Allut a donné en note (p. 20). Ainsi, les éditeurs ont appelé le capitaine de la garde du duc Antoine Jacob *de Germanie*, tandis qu'il se nommait Jacob DE GERMINY.

(2) Sous la date de 1513, à la fin du chapitre ayant pour titre : *De la journée que les François appelèrent la journée des esperons* (p. 150 de la réimpression).

sinon en original (1), du moins en une copie d'une parfaite authenticité (2), quoique l'orthographe ait peut-être été légèrement altérée. En voici la transcription :

—

« Lettres du roy Loïs pour la charge et conduicte de cent lances de ses ordonnances par luy donnée au Duc de Lorraine.

» Loys, par la grâce de Dieu, Roy de France, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que, pour la bonne, grande, parfaicte et entière confiance que, par vraye et longue expérience, nous avons de la personne de nostre trèscher et trèsamé cousin le duc de Lorraine, de Calabre et de Bar, tant en faveur de la proximité de lignage dont il nous attient (3), que en considération de ce que presque

(1) Il était autrefois au Trésor des Chartes, dans une des layettes *France, pensions*, ou *France II*.

(2) Elle est dans le cartulaire intitulé : *France* (B. 402 bis), f° 106.

Le même cartulaire renferme (f° 105) des lettres du 8 juillet 1484 par lesquelles Charles VIII, « pour, dit-il, la proximité de lignage que nous attient nostre trèscher et trèsamé frère et cousin le duc de Lorraine », avait donné à René II la charge et conduite de cent lances fournies de ses ordonnances, dont il avait déchargé le sieur du Vergy. — Au f° 107 se trouvent des lettres du même roi, du 14 juillet 1485, conférant à René l'état de grand chambellan de France.

(3) Philippe de Gueldres, mère d'Antoine, était fille d'Adolphe, duc de Gueldres, et de Catherine de Bourbon.

tousjours, depuis nostre advènement à la couronne, il s'est tenu et faict résidence auprès de nostre personne, nous faisant continuellement plusieurs bons, grans et trèsrecommandables services au faict de noz guerres et autrement, deçà et delà les montz, ez voyages que y avons faictz, où il a esté avec nous en grand et honnorable estat et compagnie (1), en démonstrant le grand désir qu'il a de nous faire honneur et service, dont nous l'avons en singulière amour et recommandation, voulans par ce recongnoistre envers luy le bon et cordial vouloir et affection qu'il nous porte et luy donner charge en laquelle il nous puisse tousjours de bien en mieulx servir, à iceluy nostredit cousin, pour ces causes et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, avons baillé la charge, capitainerie et conduicte de cent lances fournies de noz ordonnances, sa personne en ce comprinse, c'est assavoir cinquante lances de la compagnie dont avoit cy devant la charge feu nostre cousin le grand maistre de France, trente lances de la compagnie dont a charge le s[r] DE BAYART, et les autres vingt lances que nous luy ordonnerons cy après pour parfaire lesdites cent lances (2), et icelle

(1) Voy. ci-après, sous la date de 1509

(2) Ces vingt lances, dont il sera parlé plus loin, furent, en effet, « ordonnées », comme on le voit par la mention

charge, capitainerie et conduicte desdites cent lances luy avons donnée et octroyée, donnons et octroyons par ces présentes, pour icelle avoir et tenir par nostredit cousin aux gages et estat de vingt soulz tournois pour lance fournie par moys, et aux autres droitz, honneurs, prérogatives et prééminences qui y appartiennent, tant qu'il nous plaira. Si donnons en mandement, par cesdites présentes, à noz amez et féaulx les mareschaulx de France, que nostredit cousin, duquel nous avons prins et receu le serment pour ce deu, ilz mectent et instituent ou facent mectre et instituer de par nous en possession de ladite charge et capitainerie et d'icelle, ensemble des honneurs, prérogatives, prééminences, gages, estatz et droictz dessusdits le facent, seuffrent et laissent joyr et user plainement et paisiblement, et à luy obéir et entendre de tous ceulx et ainsy qu'il appartiendra ès choses touchans et concernans ladite capitainerie et charge. Mandons en oultre à noz amez et féaulx les généraulx conseillers par nous ordonnez sur le faict et gouvernement de noz finances que, par celuy de noz trésoriers des guerres qu'ilz adviseront,

suivante du compte du trésorier général de Lorraine pour l'année 1520-21 (B. 1026, f° 83 v°) :

« A David Thomassin, homme d'arme de la compaignie » de vingt lances de Monseigneur le duc, la somme de » cinquante frans, monnoie de Lorraine, à luy ordonné pour » acheter ung cheval. »

et des deniers qui luy ont esté ou seront ordonnez pour convertir et emploier on faict de son office, ilz facent payer, bailler et délivrer à nostredit cousin lesdits gages et estat de capitaine au feur de vingt soulz tournois pour chacune desdites cent lances fournies par moys, et à iceulx cent lances leurs gages et souldes doresenavant par chacun quartier d'an, selon les monstres et reveües qui en seront faictes en la manière accoustumée; lesquelz gages et estat de capitaine, ensemble desdites cent lances, ou ce que payé et baillé leur en aura esté, nous voulons estre allouez ez comptes et rabatus de la recepte de celuy de nosdits trésoriers des guerres qui payé les aura, en rapportant pour une fois ces présentes ou vidimus d'icelles, faict soub seel royal [avec] les quictances de nostredit cousin quant à sondit estat de capitaine; et quant aux gages et souldes d'iceulx gens de guerre, les roolles desdites monstres et reveües deuement signez et expédiez. Car tel est nostre plaisir. En tesmoing de ce nous avons faict mectre nostre seel à ces présentes. Donné à Valence, le dernier jour de juillet, l'an de grâce mil cinq cens et unze et de nostre règne le quatorzième. Ainsy signé, par le Roy, Robertet. Seellées d'un grand seau de cire jaulne sur double queue. »

—

Les procès-verbaux des « monstres et revues » dont il est parlé dans ces lettres, n'existent malheureusement plus, autrement nous aurions le rôle des hommes d'armes (1) de la compagnie du duc, dans lequel Bayard devait figurer en qualité de lieutenant; mais on possède la copie d'une partie des quittances délivrées par Antoine aux trésoriers des guerres (2); celles qui vont de 1530 à 1543 mentionnent une particularité qui mérite d'être relevée, comme on en jugera par le passage imprimé en caractères italiques :

« Nous Anthoine... confessons avoir receu comptant
» de maistre Jehan Grollier, conseiller de Monseigneur
» le Roy et trésorier de ses guerres, la somme de dix
» huit cens livres tournois pour le payement de vingt

(1) Les noms de quelques-uns seulement figurent dans les comptes des trésoriers généraux de Lorraine, celui que j'ai mentionné plus haut et les deux suivants :

« Au Sr de Marignei, homme d'arme de la compaignie de
» Monseigneur le duc, la somme de cent florins d'or de Rin
» que mondit seigneur luy a ordonné en considération de
» deux coursiers qu'il avoit envoyé à mondit seigneur pour
» le tournoys fait au gras temps. » (B. 1025, f° 63, année 1519-20.)

« A Crocq, homme d'arme en la compaignie de Mon-
» seigneur le duc, la somme de quarente frans à luy ordon-
» nés pour subvenir à sa maladie. » (B. 1026, f° 83 v°, année 1520-21.)

(2) Les premières sont consignées, très-sommairement, dans les comptes du trésorier général pour les années 1514-15 (B. 1020, f° 72 v°), 1515-16 (B. 1021, f° 107 v°) et 1517-18 (B. 1022, f° 133); l'une porte 11,994 livres 9 sous tournois, l'autre 15,000, la troisième, 9,000 livres, dont le versement avait été fait par Geoffroy de la Croix et Morelet de Museau, trésoriers des guerres.

» hommes d'armes et quarante archiers, faisans le
» nombre de vingt lances fournies du nombre de
» soixante lances aussi fournies des ordonnances dudit
« seigneur, dont nous avons la charge et conduicte;
» *et lesquelles vingt lances icelluy seigneur a ordonné*
» *estre et demourer en noz pays pour la garde, seureté*
» *et deffense d'iceulx,* et leur paiement nous estre payé
» et baillé par nostre simple quictance, qui est à raison
» de trente livres tournois pour chacune lance fournie
» par mois. Et ce pour le quartier d'avril, may et juing
» mil v^c^ et trente dernier passé. De laquelle somme de
» xviij^c^ l. tournois nous nous tenons contans et bien
» paiez, et en quictons ledit maistre Jehan Grolier,
» trésorier des guerres, dessusdit, et tous autres, par
» ces présentes, que nous avons signées de nostre
» main et fait seeller de nostre petit seel, le..... jour.....
» l'an mil v^c^... (1) ».

Une autre quittance, pour le même terme, porte:
« Nous, Anthoine, ayant la charge et conduicte de
» soixante lances fournies des ordonnances de Mon-
» seigneur le Roy, desquelles soixante lances ledit
» seigneur a ordonné vingt lances fournies estre et
» demourer en noz pays pour la garde, tuicion et
» deffence d'iceulx, et leur payement estre baillé et
» mis en noz mains par nostre simple quictance,
» confessons avoir eu et receu de Me Jehan Grolier...
» la somme de six vingtz livres tournois à nous ordon-
» née par ledit seigneur pour nostre estat et droit de
» cappitaine de quarante lances, dudit nombre de
» soixante, du quartier d'avril, may et juing mil v^c^

(1) La date est restée en blanc.

» trente dernier passé, qui est au feur de vingtz solz
» tournois pour chacune lance fournie par mois (1)... »

Les dernières quittances, qui ne diffèrent guère des précédentes, sont pour le quartier d'octobre, novembre et décembre 1543 (2) ; elles font voir que le duc conserva jusqu'à la fin de son règne « la charge et conduite » des cent lances que Louis XII lui avait données; de ces cent, vingt seulement, formant vingt hommes d'armes et quarante archers (3), étaient attachées à sa personne ; le reste demeurait en France.

—

Bayard avait conservé jusqu'en 1521 la lieutenance de la compagnie du duc Antoine ; elle fut donnée alors, nous apprend Champier, à un autre gentilhomme français qui avait déjà servi dans la même compagnie.

« Après, dit-il, que les Allemans eurent levé le siège
» de devant Mézières, le noble Bayard bouta garnison
» pour garder la ville, et vint devant Moson, qui, incon-
» tinent, se rendit au Roy,... et luy donna à celle
» heure le Roy cent hommes d'armes en chef, car par
» avant estoit lieutenant de la compagnie de monsei-
» gneur de Lorraine, et fist lieutenant de monseigneur
» de Lorraine le capitaine Pierre Pon (4), qui estoit

(1) B. 19, f° 47. — Ce registre est le premier des lettres patentes où se trouvent transcrites les quittances délivrées par le duc.

(2) B. 22, f° 220.

(3) Ce qui ne fait que trois hommes par lance fournie, au lieu de sept, dont on a prétendu qu'une lance était composée sous le règne de François Ier.

(4) La sœur de Bayard avait épousé un seigneur du Pon, dont le fils, qui avait, dit Champier, longtemps porté l'enseigne du preux chevalier, fut tué devant Pavie, en servant et défendant le roi.

» homme sage, prudent et vaillant de sa personne, qui
» par avant estoit lieutenant de la compaignie de mon-
» seigneur de Lorraine soubz le capitaine Bayard... »

Et plus loin, sous le titre: *Des vertueux et principaulx gentilz hommes qui ont suivy aux armes Bayard:*

« Plusieurs gentilzhommes françois ou lorrains ont
» voulu suivyr Bayard, pour les vertus qui estoient en
» luy. Et premièrement, le capitaine Pierre Pon Daly,
» lequel fist son lieutenant soubz la compaignie de mon-
» seigneur de Lorraine, lequel après, quand le Roy
» donna cent hommes d'armes à Bayard, fust lieutenant
» de la compaignie dudit seigneur de Lorraine, lequel
» est encore pour le présent (1)... Le tiers fust le bas-
» tard du Fai (2), Lorrain, lequel par long temps porta

(1) C'est-à-dire en 1525. — Ce gentilhomme est mentionné sous le nom de *Pierpont*, dans la relation de la guerre des Rustauds par Volcyr, au chapitre intitulé : « L'arrivée des » contes au finaige de Dieuze, avec le bon ordre de la gens- » darmerie... » : « Après marchoient les hommes d'armes de » la compaignie dudit seigneur duc, soubz la charge du bas- » tard du Fay, chevalier, à l'absence du cappitaine Pierpont, » lieutenant dudit prince. » — Et plus loin, décrivant l'ordonnance de l'armée le jour de la bataille de Chenonville ou Scherveiler, Volcyr dit que derrière les gentilshommes de la maison du prince venaient « les *cent lances* que le cappitaine du Fay menoit on lieu du cappitaine Pierpont ». *(Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine,* t. II, p. 74 et 290.)

En 1543, Louis des Armoises, seigneur d'Autrey, était capitaine des vingt lances du duc, comme on le voit par un mandement de ce prince, donné à Vézelise, le 10 octobre de cette année, enjoignant au receveur du comté de Vaudémont de délivrer dix francs au sieur d'Antrey, « cappitaine de noz vingt lances », pour dépense par lui faite en conduisant de l'artillerie à La Mothe. (B. 9812.)

(2) Probablement Antoine du Fay, seigneur de Bazoilles, dans les Vosges.

» le guydon soubz le noble cappitaine Bayard... Plu-
» sieurs aultres, comme le vaillant chastellet (1) Lorrain,
» et aultres Lorrains, dont, pour cause de briefveté,
» m'en déporte. »

—

Le livre de Champier ne contient pas seulement les « gestes » du preux chevalier, mais encore ceux du duc Antoine pendant les guerres d'Italie, soit avec Louis XII, soit avec François Ier; il renferme surtout de curieux détails sur les événements qui rapprochèrent Bayard du prince lorrain et créèrent entre eux une véritable confraternité d'armes.

Leurs premières relations devaient remonter aux années qu'Antoine avait passées à la cour de France, du vivant de son père; ils s'étaient trouvés ensemble à l'expédition de Louis XII contre les Génois, en 1507 (2); deux ans après, à la bataille d'Agnadel, où combattirent avec lui beaucoup de gentilshommes lorrains (3).

(1) Il s'agit certainement ici d'un membre de la famille du Châtelet, dont plusieurs, comme on le verra à la page suivante, accompagnèrent le duc Antoine en Italie.

(2) Champier n'en parle pas dans les *Gestes du preux chevalier*, mais il dit dans un autre ouvrage: « L'an de grace
» mil cccccvij, l'an dixiesme du regne du roy Loys xij, ala
» le duc de Calabre à Genes, qui pour lors estoit de l'eage
» environ dixhuict ans. Et estoit acompaignié de quinze
» gentilz hommes siens, bien montez et armés, tous gens
» d'eslite et qui estoient bien duitz et instruitz aux armes... »
(*Le recueil des hystoires du royaulme de Austrasie*...)

(3) Le rôle des gentilshommes qui accompagnèrent le duc, se trouve dans le compte du trésorier général pour l'année 1510-1511 (B. 1016, f° 91). On y voit figurer Louis de Stainville, sénéchal du Barrois; Hesse de Linange, seigneur d'Apre-

« Environ mykaresme, dit notre chroniqueur, monsei-
» gneur de Lorrayne partit de Nancy pour aller à Lyon
» devers le roy Loys xij, acompaigné de bien cinquante
» gentilz hommes bien acoustrez. Et arriva à Lyon le
» samedy de Pasques. Et le lundy de Pasques partit
» avec le roy pour aller en Lombardie contre les Véni-
» tiens... Estoit mondit seigneur de Calabre et de
» Lorrayne moult bien acompaigné des Lorrains, tant
» que tous les Mylannoys demandoient qui estoyent
» ceulx là ainsi bien acoustrez et tous d'une livrée,
» leurs harnoys couvers de damas jaune, blanc et bleu...
» Le lundy... le camp partit pour aller loger à Nyedel,
» auquel Niedel avoient pareillement délibéré les Véni-
» tiens de loger avec toute leur armée. Et venoient à
» costé des Françoys. Pourquoy leur arrière garde...
» rencontra nostre avantgarde, où il y eut une merveil-
» leuse bataille. Et estoit monseigneur le duc de Lorrayne
» avec le roy, lequel il ne perdit jamais de veue (1) »

mont; Jacques de Chahanay, maître d'hôtel; Antoine de Ville, Simon d'Haussonville et Humbert de Doncourt, écuyers d'écurie; Philibert, Jacques, Pierron, Christophe et Geoffroy du Châtelet, Guyot et Ferry de Fresnel, Gérard de Savigny, sieur de Sailly; Georges de Liocourt, Antoine du Fay, sieur de Bazoilles; Jacquot de Germiny; Jean de Savigny, sieur de Laimont; Antoine de Stainville, sieur de Couvonges; Galiot de Lisseras, François de Dommartin, Geoffroy du Chastel, dit la Palice; Antoine de l'Etang, René de Clémery, René de Beauvau, Christophe de Bassompierre, Jean de Ligniville, etc. — Dom Calmet, qui a donné (t. II, col. 1133-34) la liste de ces gentilshommes, en dénaturant beaucoup de noms, y ajoute ceux de Ferry et Nicolas de Ludres, et quelques autres.

(1) *Le recueil des hystoires du royaulme de Austrasie que maintenant on dit Lorraine...*

Les années suivantes, Antoine fut retenu dans ses Etats, mais sa compagnie de lances continua à servir en Italie, sous la conduite de son lieutenant. On la voit (1511) prendre part, avec les Français qui étaient devant Ferrare, à la bataille de la Bastide, contre les troupes du pape Jules II : « ... Le noble Bayard estoit aussi à » Ferrare avec sa compaignie lorraine, le seigneur de » Lude et Fontraille aussi estoient avecques eulx. » — Après la prise de Bresse (1512), Bayard, à peine arrivé au camp devant Ravenne, apprend que le baron de Biard était allé faire une escarmouche contre les ennemis et se trouvait manquer de gens et en danger. « Alors print » Bayard avec son lieutenant toute la bande de mon- » seigneur de Lorraine, dont il estoit lieutenant. Si » marcha moult fièrement contre les ennemys, lesquelz » avoient desjà reculé le baron de Biard et toute sa » bande,... qu'ils firent reculer les ennemys jusques » près de leur artillerie. »

Plus loin, Champier raconte un épisode assez curieux de la bataille de Ravenne :

« ... Sur la fin de la bataille le Vice-Roy de Naples » voulut descendre de son cheval et monter sur ung » aultre moult beau, mais le noble Bayard le suivit de » sy près que il n'eut loisir de monter, et se bouta en » fuite, et print Bayard le cheval sur lequel il vouloit » monter, lequel donna depuis à monseigneur de Lor- » raine. Ce cheval j'ay vu plusieurs fois à Nancy, » lequel estoit le plus bel et hardy cheval et mieulx » harneché que je vis oncques, lequel depuis monsei- » gneur de Lorraine bouta en son haras (1) pour couvrir » les jumens pour la beauté dudit cheval. »

(1) Le haras de Portieux, près de Rosières-aux-Salines.

L'année 1515 occupe la plus large place dans le livre de Champier; c'est qu'aussi elle est la plus féconde en événements, dans quelques-uns desquels il joua un rôle non sans gloire. Il rappelle d'abord sa présence au sacre de François Ier, où Antoine représenta le duc de Normandie, un des douze pairs du royaume ; ce qu'avait déjà fait René II lors du sacre de Louis XII.

« Après la mort du prudent Loys XII, fut couronné » Roy de France, à Reims, Françoys, duc de Valoys » et d'Angoulesme... Auquel couronnement alla mon- » seigneur le duc de Lorraine, à bien mille chevaulx » moult bien acoustrez. En ce couronnement furent » tous les princes et princesses de France, ensemble » tous les douze pers de France ou lieutenant pour » eulx. Et fut le couronnement de nuyct en la grant » église où je fuz tousjours du commencement jusques » à la fin... »

Deux mois après, le duc de Lorraine fut choisi pour être parrain du Dauphin ; il y eut, dit-on (1), à l'occasion de ce baptême, un fameux tournoi à Amboise, où douze gentilshommes lorrains, fort adroits, furent servis aux lices par le duc de Bourgogne et le chevalier Bayard. Deux surtout s'y distinguèrent : un Ligniville et un des Armoises.

Ces fêtes étaient à peine terminées que François Ier se mit en route pour tenter la conquête du duché de Milan, occupé par une armée suisse qui voulait conserver ce pays à Maximilien Sforce. Je laisse le chroniqueur retracer lui-même les détails de cette expédition, qui se termina par la bataille de Marignan.

(1) Henriquez, *Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine*, p. 262.

« Quant les quatre capitaines (1) eurent passé les » montz, le Roy, avec toute son armée, passa par ung » passage où n'avoit jamais passé armée, et fist tant, » par ses journées, qu'il vint à Versel, là où monsei- » gneur le duc de Lorraine, qui estoit allé donner » ordre en ses pays, le vint trouver. Le Roy partit de » Versel et marcha droit vers Millan. Alors le cardinal » de Lyon, Valeisien, avec dix mille Suysses, estoit à » Millan, lequel, par cautèle,... fist semblant vouloir » avoir appoinctement avec le Roy, et dissimula long- » temps... Durant ce temps que les Suysses parlemen- » toient avec les gens du Roy, ung soir, ainsi que » le Roy souppoit et tous les princes, sortirent les Suys- » ses de Millan avec peu de gens de cheval Millanoys, » et rudement et par emblée, cuydant surprendre les » Françoys,... vindrent ruer sur les Françoys ; mais le » guet de l'avant-garde, lequel menoit le seigneur » Charles de Bourbon, entendit le bruyt des Suisses : » si crya alarme, et vint alarme de main à main jusques » au roy qui estoit sur la fin de son soupper, lequel » souddainement monta à cheval. Monsieur le duc de » Lorraine, lequel se vouloit bouter à table pour soup- » per, entendit le cri et alarme, si monta à cheval sans » soupper et nous aussi après luy, car il n'estoit plus » temps de soupper et falloit penser ailleurs. Or fut » toute l'armée en armes et fut la bataille moult fière » jusques à la nuyt : là on ne savoit lesquelz avoyent » du pire. Sy vint le roy à la bataille où se monstra » prince hardy et chevaleureux. Monseigneur de

(1) Bayard, le maréchal de Chabannes, le capitaine d'Imbercourt et le sieur d'Aubigny, qui avaient été envoyés en avant.

» Lorraine entra dedans la bataille, si combattit moult
» vertueusement et luy fut tué son cheval dessoubz luy.
» Mais le capitaine de la garde, Jacob de Germini,
» incontinent fut près, si luy en bailla ung autre, et
» monta dessus incontinent ledit seigneur. Quant fut à
» cheval, un avanturier si le congneut et si luy dit : Mon-
» seigneur de Lorraine, courage, tout est à nous. Et en
» disant ce mot voulut frapper Monseigneur de Lorraine.
» Et ce voyant le coup, ledit Jacob de Germini lui bailla
» par derrière un coup de lance, si le getta mort par terre.
» *Le seigneur de Bayard, lequel estoit lieutenant de*
» *Monseigneur de Lorraine*, voyant ledit seigneur
» dans la presse au meilleu des Suysses en moult
» grand dangier, marcha vers luy, criant à haulte voix :
» Suysses traistres et villains mauldítz, retournez man-
» ger du fromaige en vos montaignes si povez, mais je
» vous prometz que à ceste heure n'aurez loysir.
» Cryez mercy à ceste heure à Dieu de vostre trahyson,
» car demain ne sera temps et en enfer n'y a aucune
» rémission ni repentance. Alors frappa sur Suysses à
» tort et à travers, à dextre et à senestre, devant et
» puis derrière, et sembloit que son cheval fût celluy
» qui servoit par enchanterie à Clamades ou à Pacolet,
» ou bien qu'il vollast en l'air au throsne Dedalus. Si
» fist tant par sa hardiesse qu'il n'y avoit Suysse qui
» l'osast aborder, mais tous le fuyoient comme s'il
» eust esté ung autre Ciron centaure ou Hercules de
» Lybie. Et tant fit par sa prouesse, que celle bande
» de Suysses délaissèrent les Lorrains et Françoys
» qui suivoient Monseigneur de Lorraine et Bayard...
» Ce soir fust monsieur de Guyse (1), frère de monsei-

(1) Claude de Lorraine, duc de Guise, cinquième fils de René II et souche de la Maison de Guise.

» geur de Lorraine, qui estoit capitaine général au lieu
» de monseigneur son oncle, noble duc de Gueldres (1),
» qui s'en estoit retourné en Gueldres trois jours
» devant, cuidant que les Suysses fissent appoinctement
» avec le Roy, ledit seigneur de Guyse fut abatu par
» ces Suysses, et eut ung coup de picque au dessus de
» la cuisse, dont entra le harnoys trois doigts dedans,
» et fut abatu comme mort ; mais ung Allemand, tabo-
» rin de monseigneur de Lorraine, le congneut, si le dit
» à ses compaignons et le levèrent, et fut mis sur ung
» cheval et mené à la tente de monseigneur de Lorraine,
» là où je le fis habiller (2) et puis dormir deux heures,
» et puis monta à cheval, si vint bien en point devant
» jour de matin vers son frère..... Et demeura (le roi)
» trois ou quatre jours à Saint-Don, où monseigneur
» de Lorraine donna l'ordre de chevalerie à la plupart
» de ses gentilz hommes, et... voulut à moy indigne
» donner le premier ledit ordre (3). »

Le duc de Lorraine, rentré dans ses États après la bataille de Marignan, resta étranger aux événements qui s'accomplirent au-delà des monts ; il n'eut pas surtout la douleur d'assister à la funeste retraite de Rebec, où Bayard perdit la vie. Mais un prince de sa famille y prit une part trop glorieuse pour que je passe sous silence le chapitre où Champier raconte cette fatale journée :

« ... L'an de grâce mil cinq cens vingt-quatre, le

(1) Le frère de Philippe de Gueldres, femme de René II.

(2) C'est évidemment le contraire qu'il faut lire.

(3) Les lettres de chevalerie données à Champier sont datées du camp de Saint-Don, près Milan, le 25 septembre 1515. (J'en ai publié le texte dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, nº de novembre 1860, p. 216).

» très-chrestien Roy Françoys voulut recouvrer son » duché de Milan, si envoya une grosse armée de là » les monts, et fist chief d'icelle monsieur l'amiral de » France (1)... Le Roy alors estoit à Lyon, et ung soir » monsieur de Vaudemont, frère de monseigneur de » Lorraine (2), estoit avec le Roy, si luy dict le Roy : » Si voliez estre à la bataille, faudroit partir bientost. » » Si pensa monseigneur de Vaudemont, lequel estoit » prince jeune, plain de feu et courageux, aux parolles » du Roy, si délibéra lendemain partir en poste, la- » quelle chose il fist, et n'eut loysir de attendre ses » grans chevaulx, dont fut gros dommaige, car il fut » contrainct soy armer d'autre harnoys que des siens » et chevaucher chevaulx par emprunt, qui estoit cause » qu'il ne povoit accomplir son vouloir..... Après la » surprinse de Rubet,... monsieur l'admiral, voyant » que ses gens avoient faute de vivres,... si tint » conseil..., si fut conclud pour le meilleur soy retirer. » Alors les François se mirent en ordre et les Suysses » avec eulx, monsieur l'amiral d'ung costé, monsieur » de Vaudemont de l'autre, lequel, comme un vray » Lorrain, ensuyvant son ancestre le preux Godefroy » de Billon (Bouillon), se porta très-vertueusement... » Bayard le dernier, et au lieu le plus dangereux... » Monsieur de Vaudemont estoit aussi des derniers, » à l'une des foys avecques monsieur l'admiral, à

(1) Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet.

(2) Louis, comte de Vaudémont, septième fils de René II, mort au siège de Naples, en 1528, sans avoir été marié.

Le dernier fils de René, François, comte de Lambec et d'Orgon, fut tué à la bataille de Pavie.

» l'autre foys avec Bayard, faisant marcher les gens
» d'armes par bon ordre (1). »

—

Après avoir vu les liens qui unissaient le duc Antoine et Bayard, on se demande tout naturellement si ce dernier vint jamais en Lorraine. Les documents originaux, dans la série desquels il existe des lacunes très-regrettables (2), sont complètement muets à cet égard. Champier, fort heureusement, supplée à leur silence. Dans un chapitre, relégué presque à la fin de son livre, il nous apprend cette particularité, si intéressante pour nous, et que nos historiens ont négligé de relever.

Ce chapitre, intitulé : « *La pérégrination et royaulmes ausquelz Bayard a fait et porté armes* », nous le montre d'abord allant à Naples, et demeurant plusieurs années en armes contre les Espagnols ; puis en Lombardie ; ensuite, s'embarquant à la Rochelle et faisant incognito le pélerinage de Saint-Jacques, en Galice, d'où il revient par mer en France. Après, ajoute le chroniqueur :

« Il fut en Flandres et Brebant avec Maximilian,
» empereur, et vint en Lorraine, *là où je le veiz* par
» aucuns temps moult estimé du duc et de tous les
» nobles du pays de Barroys et de Lorraine, et luy

(1) C'est à ce moment que Bayard, « qui estoit le dernier de l'armée », fut frappé « par le my du corps » d'un coup d'arquebuse dont il mourut.

(2) Il manque les comptes des trésoriers généraux des années 1511-12, 1512-13, 1513-14.

» donna Monseigneur de Lorraine chevaulx de son
» arrest, moult beaux et puissans, aussi luy fist moult
» beau présent, et luy donna et luy fist faire à Nancy
» belle vesselle de l'argent des mines du pays, laquelle
» donna audit seigneur Bayard, lequel après s'en
» retourna en France ».

Si Champier a suivi l'ordre chronologique dans « la pérégrination » de Bayard, celui-ci serait venu à Nancy au retour de sa captivité en Allemagne, après la journée de Guinegate, appelée aussi *des Eperons*, c'est-à-dire vers la fin de l'année 1513.

Du reste, la date importe peu ; c'est le fait en lui-même que je tenais à constater. Et maintenant il est hors de doute que la cour de Lorraine eut le bonheur de posséder « par aucuns temps », suivant l'expression du biographe du preux chevalier, l'homme qui est resté jusqu'à présent pour nous le type le plus parfait de la bravoure et de l'honneur.

Henri LEPAGE.

SOUVENIRS LORRAINS A ROME.

La pierre tombale de la veuve du professeur Guillaume Barclai.

—

On lisait, au commencement du siècle dernier, à main gauche du grand autel de la basilique de Saint-

Laurent, hors des murs, l'inscription funéraire suivante :

Nobili Annæ Malleviller
Lotharingæ quæ filivm Jo. Barclajvm
Scotum uti nobilitate ita eruditione
Clarissimum, Secuta Romam, pie vixit.
Et obiit octogenaria atque hic sepulta
Fuit Anno sal. M. D. C. XXVIII, die VI Idvs
Martias
Quisquis legis, pacem illi apprecare.

Anne de Malleviller est la veuve du célèbre professeur à l'Université de Pont-à-Mousson, Guillaume Barclai, dont M. le professeur Dubois a prononcé l'éloge lors de sa réception à l'Académie de Stanislas. Elle avait eu le malheur, le 12 août 1621, de perdre à Rome son fils, le célèbre auteur de l'*Argenis* qu'elle avait suivi dans la capitale du monde chrétien, et dont les restes furent déposés dans l'église des Hiéronimites de Saint-Onuphre au Janicule.

Le cardinal François Barberini, neveu du pape Urbain VIII et titulaire de cette église depuis 1623, y fit élever deux tombeaux tout à fait semblables et vis-à-vis l'un de l'autre, le premier pour son ancien précepteur Bernard-Guillaume Barclai, et le second à l' « honorable » Jean Barclai, fils du professeur, et d'Anne de Malleviller.

Mais, d'après le voyageur Kessler (1), la veuve de ce dernier se trouva vivement froissée de ce qu'on avait érigé un monument funéraire à son mari, issu d'une famille noble d'Ecosse et jouissant d'une réputation

(1) Lettre XLIX. Voyage. Hanovre, 1740, in-4°, p. XVIII.

universelle, à côté d'un homonyme, un misérable pédant, comme elle nommait publiquement Bernard-Guillaume. Elle aurait bien voulu faire disparaître le tombeau de Jean Barclai, si elle l'avait pu ; elle parvint cependant à en enlever le buste en marbre.

On voit maintenant ce buste dans la bibliothèque du couvent, à côté de celui du Tasse, dont les cendres reposent également chez les Hiéronimites de Saint-Onuphre (1).

A. BENOIT.

SUR UN MOT DE L'ÉPITAPHE DU DUC RAOUL.

Dans l'intéressant travail sur les *anciennes sépultures de l'abbaye de Beaupré*, publié par M. le Bon de Ring et M. P. Delorme, dans le volume des *Mémoires de la Société d'Archéologie* pour 1880, on trouve deux textes différents de l'épitaphe du duc Raoul. La *leçon* qui est à la page 438, et qui a paru aux auteurs « comme la plus rapprochée de la forme primitive contemporaine de la mort du prince », commence par ces vers :

» Mors, ki est de tous prendre engrande
» Fist moult piteuse prise et grande
» En Raoul........................

Comme on le voit, la rime de ces deux premiers vers est parfaite, tandis que dans la leçon donnée à la p. 432 :

» Mort qui de tous prendre est en garde
» Fit moult piteuse prinse et grande....

(1) Mgr Luquet. Souvenirs de l'expédition française à Rome, Rome, 1851, p. 184.

Il n'y a pas de rime ; nous ajouterons même que le sens n'est pas d'une très-grande clarté.

Il est probable que, lorsque, sous le règne de Léopold, on a voulu reconstituer cette épitaphe, on a sacrifié la rime en remplaçant un mot dont on ne comprenait pas le sens, par un autre mot qui semblait être moins obscure. Dom Calmet, qui avait des tendances à préférer la première version, a cherché à expliquer le mot *engrande* dans le sens de *en grande (hâte)*. Mais cette interprétation n'est pas juste ; le mot *engrand* est un adjectif employé encore de nos jours dans les patois lorrains, il signifie : *désireux de* (1) ; en sorte que, si on le conserve, on a à la fois une rime riche et une phrase claire.

Cette petite note ne fait qu'appuyer l'opinion de MM. de Ring et Delorme lorsqu'ils disent qu'ils ne seraient pas éloignés de tenir le texte donné à la page 438 pour la forme à adopter définitivement.

J. F.

CHARTE D'AFFRANCHISSEMENT DE RUPT-SUR-OTHAIN (MEUSE).

J'ai proposé, dans une brochure récente (2), de res-

(1) Voy. La Curne de Sainte-Palaye, *Dictionnaire hist. de l'ancien langage français*.

Roquefort, *Glossaire de la langue romane*.

L. Adam, *Les Patois lorrains*, où l'on trouve p. 247 les trois formes : *Egrand*, au Tholy, *Ogrand*, à Allain, et *Engrand*, à Landremont.

(2) *Jean I de Termes, sire de Cons (1247-1258)*, p. 13, note. (Cet article complète et rectifie sur différents points celui que j'ai publié dans le *Journal* en février et décembre 1878.)

tituer à Rupt-sur-Othain (1), plusieurs chartes des archives de Reinach (2), du xv[e] siècle, mentionnant une localité nommée *Ruth* et *Rus,* qu'on avait jusqu'à présent cru être *Ruette*, près de Virton (Belgique). M. Ch. Laurent, avocat général à la Cour d'appel de Bruxelles, auteur d'un travail sur la loi de Beaumont (3), m'a fait l'honneur d'appeler mon attention sur une charte d'affranchissement relative à *Ruth*, que j'avais à ce moment perdue de vue. Elle a été signalée de la manière suivante dans les *Publications* de l'Institut de Luxembourg, par M. le D[r] van Werveke, qui l'attribuait à Ruethe ou Ruette (4) :

« **1285,** n. st. ; **1284,** on mois de januier. — Henri, comte de Luxembourg, et Thibaut, comte de Bar, constatent que Willermes de Delus (5), Gille, sa femme, et Vuarious de Boucourt (6), écuyer, ont reconnu avoir affranchi à la loi de Biamont *lor hommes et lor femes de la ville de Ruth.* Ils mettent en même temps les bourgeois de Ruth en la garde du seigneur de Marville, auquel, à cet effet, tout bourgeois payera annuellement *j franchart de froument le jour de feste saint Remey en vendenges.*

» Arch. Gouv. Luxbg. Copie certifiée. Farde Beaumont. »

(1) C[on] de Damvillers, arr. de Montmédy, Meuse.

(2) *Publications* de la Soc. hist. de Luxembourg, t. XXXIII.

(3) *Institut archéologique du Luxembourg. Loi de Beaumont.* Arlon 1878.

(4) Tome XXXII (1877), p. 152-153, n° 36.

(5) Delut, c[on] Damvillers, arr. Montmédy, Meuse.

(6) Sans doute *Boncourt*, c[on] Conflans, arr. Briey, Meurthe-et-Moselle.

Le nom de *Ruth* ne me paraît pouvoir se rapporter qu'à Rupt-sur-Othain. Ainsi que me le fait observer M. Ch. Laurent, l'intervention des deux comtes de Luxembourg et de Bar indique bien qu'il s'agit d'une localité située dans la *terre commune ;* enfin, Marville, dont la protection du seigneur est invoquée, est dans le voisinage de Rupt, et à une très-grande distance de Ruette.

L. GERMAIN.

VARIÉTÉS.

—

RÉCEPTION D'UN MAÎTRE CHIRURGIEN ET BARBIER.

La pièce suivante, imprimée sur parchemin, fait partie des collections du Musée lorrain. Nous la reproduisons *textuellement*, à titre de curiosité (1).

—

IEAN LAURENT Mre. Chirurgien Lieuteuant du Sr. Fœlix Conseillier premier Chirurgien du Roy dans la ville de Nancy païs de Lorrainne Barrois et Comtè de Chigny a tous Ceux qui ces presentes Lettres verront salut Sçavoir faisons que sur la Requeste A nous presentèe par *Floren le Grand Hanry* demeurant a *Cheoux* (2) que depuis plusieurs années il exerce la

(1) Les mots en italique sont écrits à la main.

(2) Ce mot est parfaitement écrit, mais il est impossible de deviner quelle localité il désigne.

Barberie Chirurgie dans ledit lieu et lieux Circonuoisins sans que Jusque jcy il y ait eü aucune plainte de son Jnexperience; que mesme il auroit tousiours estè prest de faire vne tentatiue soustenir les Actes et feré les Chefs dœuvre necessaires sil y auoit eu vne Maistrise establie sur les lieux et vn Nombre suffisant de Medecins et Chirurgiens pour les dits actes Nous requerant que nous ayons a l'interroger et ensuite receuoir a la Maistrise Aquoy enclinants apres auoir procedé audict examen et Nous estre informé des vies mœurs capacitè Religion Catholique Apostolique et Romaine dudit *Floren le Grand Hanry* et de la quantité des années quil pratique sans aucune plainte Nous en laditte qualité avons receu et admis receuons et admettons Mre. Chirurgien et Barbier audit lieu de *Cheoux et lieux circonvoisins* pour y tenir Boutique auoir Bassins pendants et Iouir des priuileges ledit *Floren le Grand Hanry* a la charge de garder et obseruer les Ordonnances apres que dudit *Floren le Grand Hanry* Nous auons pris et recéu le serment entel cas requis en foy dequoy Nous auons Signè ces presentes et a Icelles fait apposer le Cachet de nos Armes et Contre Signé par nostre Greffier Commis a Nancy le *vingt deux*[e] Iour du Mois de *janvier* l'an mil six cents quattre vingt *cinq*.

Laurent. *J. Cusson* (?)

greffier commis.

(Sceau plaqué, aux armes de la famille Laurent.)

—

NÉCROLOGIE.

La Société d'Archéologie et le Comité du Musée lorrain ont récemment perdu un de leurs membres les plus estimables : M. Joseph-Alfred Geny, ancien sous-inspecteur des forêts, mort le 29 mars dernier. Il était le fils de notre ancien vice-président Alexandre Geny, dont la perte a causé d'unanimes regrets, et il avait hérité de toutes ses qualités du cœur et de l'esprit.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Morey a offert une porte de tabernacle, en bois sculpté, provenant de l'ancienne abbaye de Clairlieu.

— M. l'abbé Deblaye a donné : 1° un volume de Mélanges historiques de la collection des documents inédits de l'histoire de France; 2° un plat en étain, portant la date de 1683; 3° une entrée de serrure en cuivre, du XVIIe siècle.

— M. Genay, architecte, a offert : 1° une taque de cheminée aux armes du duc Léopold; 2° une lampe, trois vases et un ardillon en bronze, de l'époque gallo-romaine.

— M. Léonce Bourgon, banquier, a donné un insigne en argent que portaient dans les cérémonies publiques les membres des Conseils des Prud'hommes.

— M. Alex. Morand a fait don, pour la bibliothèque, d'un volume intitulé : *Nouvelles recherches sur la science des médailles,* par Poinsinet de Sivry.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1881.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 avril 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre et présentation d'un candidat.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. le comte de Landrian, baron du Montet.

MM. Louis Lallement, Lepage et l'abbé Lallemand proposent la candidature de M. Charles Bour, propriétaire à Nancy.

M. l'abbé Jacquot, curé de Demange-aux-Eaux, a adressé une lettre de remerciements à l'occasion de son admission comme membre de la Société.

Rapport de la Commission des Comptes.

M. Volfrom, au nom de la Commission des comptes de l'exercice 1880, donne lecture de son rapport, qu'il dépose ensuite sur le Bureau.

Il en résulte que les recettes ne se sont élevées qu'à 3,270 fr., tandis que les dépenses ont été de 3,705 fr. 60 cent.

A ce sujet, la Commission croit devoir signaler, entr'autres choses, l'augmentation des dépenses pour les lithographies, dont le maximum avait été fixé à *500 francs*, et qui atteignent le chiffre de 605.

La Société, approuvant le rapport de sa Commission, déclare en admettre les conclusions et vote des remerciements à M. l'abbé Guillaume, son digne trésorier, pour son zèle et son désintéressement dans la gestion des intérêts qui lui sont confiés.

Le Président donne communication d'une lettre de M. l'abbé Deblaye, dans laquelle il exprime le désir que la Société s'associe par un vœu à une requête qui serait adressée à S. M. l'Empereur d'Autriche à l'effet d'obtenir des copies des documents historiques lorrains inédits conservés dans le cabinet impérial de Vienne.

La Société, après avoir pris communication du projet de demande, formulé par M. Deblaye, s'y associe par un vote unanime, et promet de favoriser l'exécution du projet, quand le moment en sera venu, par son patronage et par la publicité dont elle dispose.

Ouvrages offerts à la Société.

Le village de Saint-Dizier-lès-Nancy, par Henri LEPAGE. René Wiener, éditeur.

VILLE DE NANCY. — *Bulletin administratif*, 1881, n° 1.

Alfred GENY. — *Notice* (Extrait de *l'Espérance*).

Notice biographique et bibliographique sur M. L.-C.-H. comte de Widranges, par M. Alfred JACOB, 1881.

Catalogue de tableaux anciens composant l'intéressante collection de M. ROXARD DE LA SALLE, de Nancy (7 planches).

Un jeton de la Chambre des Comptes de Lorraine, par M. F. DES ROBERT.

Les tapisseries du château de Bar, par le même (Extraits du *Journal de la Société*).

Chants messins, par DE TALIBERT (F. DES ROBERT). 1870-1880.

Annuaire de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse, par M. BONNABELLE. 19e année, 1881 (Supplément).

Lettre à M. Renier Chalon, par M. L. MAXE-WERLY. (Extrait de la Revue belge de numismatique, 1881.)

Deux chartes du XIIIe siècle en langue vulgaire provenant de l'abbaye de Chatillon (Communication de M. le Dr NIC. VAN WERVEKE, de l'Institut R. G.-D. de Luxembourg), 1881.

L'immersion et l'infusion baptismale. Etude historique et archéologique par l'abbé CORBLET.

Du Catéchuménat. Esquisse historique par l'abbé J. CORBLET.

Société archéologique de Bordeaux, tome VI, 2e, 3e et 4e fascicules. — Juillet à décembre 1879.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 147, février 1881. Procès-verbaux.

ANNALES DU MUSÉE GUIMET. — *Revue de l'histoire des religions,* publiée par M. Maurice VERNES, 2e année, tome III, n° 1. — Janvie-février 1881.

Revue historique et archéologique du Maine, tome VIII, 1e, 2e et 3e livraisons, année 1880, 2e semestre.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, tome XI, 1re partie, 1880.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1880, n° 4.

Revue savoisienne, 22e année, n° 2. — 28 février 1881.

Lectures.

Lecture est donnée d'une *Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Vaucouleurs,* par M. de Chanteau.

La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

Inscriptions nouvelles.

M. FOURNIER : L'Instruction publique à Rambervillers au XVIIIe siècle.

M. LEMERCIER DE MORIÈRE : Généalogie de la branche des Armoises-Neuville.

M. F. DES ROBERT : Six lettres inédites de Charles IV à la duchesse Nicole.

M. l'abbé JACQUOT : Notice sur Demange-aux-Eaux et l'abbaye d'Evaux.

MÉMOIRES.

—

UNE TRAGÉDIE INCONNUE, REPRÉSENTÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS SUR LE THÉATRE DE NANCY, LE 7 FÉVRIER 1785, ET LE JOURNAL LITTÉRAIRE DE NANCY.

M. H. Lepage constate, dans le compte des receveurs de vlile (CC. 585-612, *Archives de Nancy*, t. III, page 26), qu'il a été « donné, en 1785, une somme au sieur Dubois, auteur du *Siége de Nancy*, pour gratification que la Ville lui a accordée en raison de la dédicace qu'il lui en a faite » ;

Et il ajoute en note :

« Je n'ai pu trouver aucun détail sur l'ouvrage dont il est ici question, qui paraît être une pièce de théâtre ; il n'existe, ni en imprimé, ni en manuscrit, dans aucune collection. On sait que notre compatriote Guilbert de Pixerécourt a composé un drame héroïque en trois actes, intitulé : *Charles le Téméraire ou le Siége de Nancy*, qui fut représenté pour la première fois, à Paris, le 26 octobre 1814. »

Nous connaissions l'existence de cette pièce quelque temps avant que nous ne rencontrions dans les *Archives de Nancy* les révélations de M. Lepage.

Elle est annoncée de la manière suivante dans le supplément n° 4 du *Journal littéraire de Nancy*, janvier 1785.

AVIS.

Les comédiens de M. le Commandant en chef de la Lorraine donneront, le 7 février, la première représentation

du *Siége de Nancy ou la mort du duc de Bourgogne*, tragédie en trois actes et en vers, dont voici les personnages.

René II, duc de Lorraine, comte de Joinville et de Vaudémont.

Bassompierre
D'Haraucourt, gouverneur de Nancy
Tantonville
D'Aussonville
} Seigneurs lorr.

Philippe de Gueldre, épouse de René.
Amélie, sa confidente.
Le duc de Bourgogne.
Campobasse, l'un de ses généraux.
Seigneurs, chefs, soldats lorrains.

La scène est à Nancy.

Il serait inutile de mettre sous les yeux d'une nation éclairée le programme d'une pièce dont le sujet est tiré, comme on l'a déjà dit, du passage le plus intéressant de son histoire : on sait assez quelles furent les calamités qui désolèrent Nancy durant ce fameux siége ; les horreurs qu'exerça le duc de Bourgogne dans toute la Lorraine : sa capitale accablée par la cruelle famine était au moment de sa perte. L'auteur s'est scrupuleusement asservi à tout les faits ; charmé de faire revivre la grandeur et l'héroïsme de ses anciens défenseurs, il ne s'est permis que de légers changements qu'exige un ouvrage dramatique.

(*Note de l'auteur de la tragédie.*)

On peut juger que le *Journal littéraire de Nancy* n'a fait cette annonce que sur la remise d'une note de l'auteur.

Qui était ce sieur Dubois ? nous l'ignorons.

La pièce a-t-elle été jouée? c'est encore là un point obscur.

Toujours est-il que le *Journal*, soi-disant *littéraire de Nancy*, après cette annonce, n'a plus reparlé de la tragédie du *Siége de Nancy*.

De même que sa notice sur le peintre Girardet est encore à venir, de même nous attendons de lui le compte rendu de cette pièce.

Le reporter nancéien de la coulisse de ce temps-là, signait *Ther* (Therin). Il a sacrifié un très-long article critique, trop long peut-être, pour la représentation sur la scène de Nancy du *Mariage de Figaro*, nouvelle pièce de Beaumarchais, qui faisait fureur à l'époque, et qui fut représentée ici pour la première fois le 10 février 1785.

Comme son article avait absorbé un numéro entier de la modeste feuille à laquelle il collaborait, nous comprenons qu'il ait entièrement abandonné son concitoyen Dubois et le *Siége de Nancy*, pour en faire un en règle contre les opinions émises par Beaumarchais, alors tête de turc des partis du temps.

Le *Journal de Nancy* publiait ici et là, entre temps et entre autres choses, sous la rubrique *spectacle*, une revue théâtrale, que nous ne voulons pas juger, par cette simple raison que le cliché nous intéresse peu; mais il réservait une place plus ample aux petits poëtes aux pièces fugitives, aux charades, aux énigmes, aux logogriphes, aux bons mots, aux anecdotes plaisantes, etc.

Son titre est doublement fallacieux : on le croit littéraire, et il ne s'occupe que de petite littérature ; rien ne l'intéresse moins, rien ne lui est plus étranger que ce qui se passe à Nancy. Il reçoit régulièrement des correspondances de Paris et ne s'occupe que de ce

qui se passe, se fait, se dit à Paris. Pour lui, la province de Lorraine et Barrois n'existe que par la Société Royale des Lettres et Sciences de Nancy. Son esprit est évidemment francophile, et l'on voit qu'il évite, sauf les cas majeurs, de rappeler à ses lecteurs qu'ils étaient Lorrains.

Si la tragédie du sieur Dubois : le *Siége de Nancy ou la mort du duc de Bourgogne*, n'a pas mérité ses suffrages, n'a pas attiré son attention, c'est que, sans doute, elle avait été écrite dans un sens lorrain qui déplaisait à l'auteur-propriétaire de cette feuille.

La gratification accordée par la Ville à Dubois nous le prouve jusqu'à un certain point, de même que le silence obstiné du *Journal de Nancy* à l'égard de cette pièce, qu'il n'a voulu ni louer ni critiquer. La signaler à l'attention publique ou la louer, c'était applaudir au patriotisme lorrain, c'était approuver la pièce sans réserve, alors qu'elle était peut-être pleine d'allusions choquantes ; la critiquer, c'était s'exposer au ridicule, se montrer rancunier, c'était réagir contre l'opinion, qui n'avait, pour se manifester, que cette unique feuille périodique.

Nous ne nous étonnons plus de la chute de la tragédie du sieur Dubois, et moins encore de sa disparition.

Sa dédicace à la Ville nous dit assez quels étaient les sentiments qui l'avaient inspirée et quels étaient ceux qu'il exprimait.

On a craint sans doute que cette pièce ne réveillât le patriotisme lorrain, on a redouté sa publication, on a voulu l'oubli, et, pour y arriver, on a dû employer tous les moyens afin d'en empêcher l'impression ; peut-être est-on parvenu aussi à soustraire à l'auteur, même de son consentement, son manuscrit.

Voilà probablement pourquoi il n'en reste plus aucune trace.

La gratification que lui a accordée le Conseil de ville était de 311 livres 11 sols.

Cette somme, relativement élevée, nous dit, ou que la pièce avait une certaine valeur, ou que l'auteur était dans une situation précaire.

Quoique ces deux hypothèses soient parfaitement admissibles, on peut supposer aussi qu'on ait voulu encourager les efforts d'un jeune homme, qui montrait des dispositions pour ce genre de littérature ; mais ne sommes-nous pas en droit de croire que cette indemnité, selon nous trop élevée, n'a été donnée à l'auteur que pour le récompenser de ses peines et acheter son silence sur la disparition de sa pièce ?

On nous dit : vous calomniez la Ville, l'intention généreuse de ses magistrats !

Non ; il est des nécessités politiques qu'on paie comptant, et qu'on ne paie jamais trop cher.

Celle-ci en était une, d'autant plus que nous voyons peu de jours après paraître sur la scène de notre ville une autre pièce, également locale, écrite certainement dans un autre esprit, mais dont le *Journal de Nancy* ne rend pas plus compte que de la précédente. C'était logique de sa part.

Système d'impartialité qui se balance au profit du journal par cette incroyable maxime, toujours à la mode :

Nul n'aura d'esprit, hors nous et nos amis.

Le *Journal de Nancy*, cependant, au début de sa carrière, n'était pas très-fier ; il n'avait pas ce ton hardi

que nous lui connaissons en 1785, il se faisait modeste, et, le premier, il faisait sentir au public qu'il ne partageait pas les idées de coterie et d'égoïsme que la plupart des feuilles de son temps étalaient publiquement sans pudeur.

Il était, au contraire, le premier à se plaindre du *moi* de ses confrères.

Mais quand, à Nancy, un de ceux qu'il ne comptait pas être des siens, par exemple le poëte Gilbert, osait se présenter avec un manuscrit à la main, non seulement on lui fermait la porte, mais on s'empressait de le critiquer.

Ce qu'il a fait pour Gilbert, il l'a fait pour Dubois et pour beaucoup d'autres encore.

Voilà comment le *Journal littéraire de Nancy* avait la prétention d'encourager et de développer l'amour des lettres, des sciences et des arts.

Sauf Therin, Nicolas, le chimiste, François de Neufchâteau, et deux ou trois lettrés de ce temps-là, nous ne voyons guère à qui il ouvrait ses portes. Un peu à Salmon, le maître de pension; un peu à Laugier, le fabricant de papiers peints; un peu à deux ou trois petits poëtes grivois, et encore à qui?

Le bon et savant abbé Lionnois n'y avait pas ses entrées.

Durival se faisait vieux à Heillecourt. Aussi nous nous demandons pourquoi il n'a pas continué dans une feuille périodique, inattendue et tout à fait locale, ses recherches et ses observations.

Nous avons recherché quel personnage pouvait être l'auteur du *Siége de Nancy*. Les Dubois formaient à

Nancy deux familles : Dubois, maître de l'hôtel des Halles, et Pierre Dubois, avocat, mort avant 1767 (1).

Celui-ci avait eu plusieurs enfants de son mariage avec Catherine Dommary, lesquels nous voyons figurer, en 1780, dans un acte de vente reçu par Eslin :

1° *Thérèse Dubois,* épouse de *Pierre Méaille,* avocat au Parlement.

2° *Pierre Dubois,* soldat.

3° *Remy-Stanislas Dubois,* ancien notaire (de 1772 à 1775).

4° *Zacharie Dubois,* mineur.

Nous avons tout lieu de croire que c'est un de ces deux derniers qui a écrit la tragédie dont nous nous occupons, soit l'ancien notaire, soit Zacharie.

Ces enfants Dubois devaient probablement descendre de Pierre Dubois, jadis « hoste du Lyon d'or », au commencement du siècle dernier. Aujourd'hui, la maison dans laquelle était établie cette hôtellerie porte le n° 42 dans la rue des Carmes.

Il y avait aussi un avocat du nom de *Jean-Corneille Dubois,* reçu en 1763, mais qui n'exerça que quelques années, et qui devait être frère des précédents.

L'état des maisons de Nancy, dressé en 1767, nous révèle que la veuve du sieur Dubois, avocat, était propriétaire d'une maison portant le n° 183, de la rue Saint-Julien, considérée comme remise (2), et d'une

(1) Plus tard, les Dubois issus de ces deux familles étaient assez nombreux.

(2) On trouve dans les divers états que nous avons consultés, dans les affiches de la fin du siècle dernier et dans celles du commencement de celui-ci, une veuve Dubois, toujours propriétaire de cet immeuble, qu'elle avait dû convertir en maison habitable et même augmenter.

autre maison, rue de l'Esplanade, portant le n° 279, entre le sieur Lambert, architecte, et la demoiselle Gainon.

C'est à cette dernière adresse qu'on trouve, en 1767, Jean-Corneille Dubois, l'avocat dont nous avons parlé.

Nous croyons enfin que l'avocat Pierre Dubois était frère ou fils du sieur Dubois, père, fermier des halles et premier propriétaire-fondateur de l'*hôtel des Halles*.

STANISLAS Ier, ROI DE POLOGNE ET DUC DE LORRAINE, OU LA VERTU PERSÉCUTÉE.

Le mois de février 1785 paraît avoir été fécond en représentations de pièces locales.

Après celle de Dubois, en voici une autre, qu'on trouve annoncée dans la feuille d'avis n° 8 du *Journal de Nancy*, février 1785.

Avis.

« Dans le courant de ce mois, les comédiens de M. le Commandant en chef de la Lorraine donneront, par abonnement suspendu, une *première représentation* de *Stanislas Ier, Roi de Pologne et Duc de Lorraine* ou *la Vertu persécutée*, Drame en trois actes à grand spectacle et en prose *par une Dame de la ville*, dans laquelle pièce il y aura une décoration extraordinaire et très-brillante, suivie des *Marchandes de modes*, grand Balet pantomine, terminé par une danse analogue. Ce spectacle sera plus amplement détaillé par les affiches du jour. »

Dans la feuille d'avis n° 9, du même mois, on retrouve cet avis, reproduit un peu plus amplement avec quelques

variantes. Au lieu de commencer par ces mots : *Dans le courant de ce mois*, on lit : *Dans le courant de la semaine prochaine*, les comédiens, etc.

Après les mots *par une Dame de la ville*, on a ainsi varié l'annonce :

« ...Il y aura une décoration extraordinaire ; cette pièce sera suivie *des Marchandes de modes*, grand Balet pantomine à machines. Pour terminer le spectacle, on lancera un Ballon aérostatique, fait à la manière de M. *Charles*. Ce Ballon représentera l'Apothéose de Stanislas. Pour rendre le spectacle plus agréable, il y aura une grande illumination : indépendamment du grand lustre qui éclaire la salle, les premières, secondes et troisièmes loges seront garnies de girandolles, garnies de bougies. »

C'est la dernière annonce faite dans le *Journal de Nancy* de la représentation de cette pièce, qui a dû clore l'année théâtrale, car le directeur du théâtre annonce son départ de Nancy pour le 12 mars, à la suite de l'avis qui précède :

« Le sieur Chazel et son épouse n'ayant plus que très peu de temps à rester dans cette ville, prient les personnes auxquelles ils pourraient devoir quelque chose, dont ils ne se souviendraient pas, et qu'on aurait différé de leur demander par honnêteté, de vouloir bien répéter leur dû avant le douze mars prochain. »

Il n'est plus alors question du théâtre de Nancy que dans la feuille d'avis n° 14, p. 107, de mars 1785, c'est uniquement pour annoncer les réparations qui se font à la *salle des spectacles*, et l'auteur, Thérin, en profite pour dire au public qu'à l'avenir il consacrera dans son journal « un article aux spectacles ».

Le Théâtre s'ouvre de nouveau, le 21 avril suivant (V. Feuille d'avis n° 17, avril 1785, p. 127), par *l'Amant jaloux*, opéra comique.

Pas plus que pour le *Siége de Nancy* de Dubois, l'auteur du Journal ne rend compte de *Stanislas Ier, Roi de Pologne et Duc de Lorraine ou la Vertu persécutée.*

CH. COURBE.

CONFIRMATION DE FRANCHISE POUR SIMON DE MEAULX, PAINCTRE VERRIER (1).

Anthoine, par la grâce de Dieu, etc., A tous, etc., salut. Comme la Royne de Sicile, nostre très chière dame et mère, à présent religieuse professe on couvent de saincte Clère en nostre cité du Pont-à-Mousson, ait, par cy devant et pour les causes contenues en icelles, affranchy et exempté Symon de Meaulx, paintre et verrier, à present demourant audit lieu, de touttes tailles, aydes, prières, subsides, et touttes autres exactions quelzconques, imposées ou à imposer en nostredite ville de Bar, réservé et excepté de l'imposition de douze deniers pour livre, si tant estoit qu'elle eust lieu ondit lieu, aussy de guest, garde de porte et rétencion de bonne ville, sans que pour ce ledit Symon soit aucunement tenu servir en armes à cause de ladite franchise, mais sera tenu seulement entretenir les verrières de nostre chastel dudit Bar où il ne fauldra besongnier plus avant d'un jour. Et affin que mieulx il puisse fournir à ce et s'entretenir audit Bar, nostredite dame et

(1) Trésor des Chartes, reg. B. 15, f° 12.

mère luy ait donné et ottroyé par sesdites lettres, ung muyd de froment sur la recepte de nostre célérier dudit Bar, par chacun an, par manière de pension, jusques à son bon plaisir, sçavoir faisons que nous, inclinans à la supplication dudit Symon de Meaulx, ayant aussy regart à l'art et industrie de painctre et verrier estant en sa personne, pour ces causes le retenir en ce lieu, luy avons confirmé et confirmons par cesdites présentes ladite franchise, ensemble ledit d'un muyd de bled froment par an, par manière de pension, comme dit est, selon le contenu ez lettres de nostredite dame et mère, en et parmy lesquelles ces présentes sont infixées, jusques à nostre bon plaisir. Sy donnons en mandement, etc... Mandons en oultre à nostre bien amé Jehan Quarre, célérier de nostredite ville de Bar, et à ses successeurs ondit office, que des bledz de sa recepte il continue de payer, bailler et délivrer doresenavant et par chacun an, audit Symon, ledit muyd froment, au jour et terme accoutumé, et soubz les conditions dessusdites ; jusques à nostre bon plaisir, etc.; car ainsy le voulons.... Donné en nostre ville de Bar, le dixième jour d'apvril, l'an mil cinq cens vingt et ung. Ainsi signé, Anthoine, etc.

(Communication de M. Chapellier.)

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

La collection gallo-romaine vient de s'augmenter d'un petit objet en argent assez curieux : c'est une espèce de cuiller qui, au dire des connaisseurs, servait à prendre l'encens lorsqu'avaient lieu les sacrifices.

— M. Besval, ancien notaire, a offert une taque de cheminée du XVIIIe siècle, représentant Hercule aux pieds d'Omphale.

— M. le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, membre de la Société d'Archéologie, a bien voulu enrichir les cartons du Musée de trois fort beaux portraits gravés, représentant des membres de sa famille, savoir : 1° P.-A.-D.-Théodore prince de Bauffremont et du Saint-Empire, colonel au service de France, né à Madrid le 22 décembre 1793, mort à Paris le 22 janvier 1853 ; 2° Anne-Elisabeth-Laurence de Montmorency, princesse Théodore de Bauffremont, née à Paris le 7 avril 1802, morte dans cette ville le 14 octobre 1860 (grand'père et grand'mère du donataire) ; 3° Paul-Antoine-Léopold prince de Bauffremont et du Saint-Empire (fils des précédents), né à Paris le 17 novembre 1825, mort à Bastia le 11 décembre 1842.

— M. Léopold Quintard a offert trois médailles de concours de tir des Sociétés de Nancy, Toul et Lunéville. Il serait à désirer que cette série fût complétée par les Sociétés résidantes dans les départements lorrains.

— M. Léopold Hugo a envoyé un médaillon en bronze, représentant Abel Hugo, fils du général et frère aîné de Victor Hugo, l'un des auteurs de la *France pittoresque*.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1881.

M. J. PUEL, agent de la Société d'Archéologie, ci-devant passage du Casino, demeure actuellement place Saint-Georges, 91, au 1er étage.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 mai 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance dn 8 avril est lu et adopté.

Admission d'un membre et présentation d'un candidat.

La Société admet au nombre de ses membres titu-

laires : M. Charles Bour, propriétaire à Nancy, présenté par MM. Louis Lallement, H. Lepage et l'abbé Lallemand.

MM. Roussel, Wiener et H. Lepage, présentent comme candidat M. Jasson, architecte de la ville de Nancy.

Ouvrages offerts à la Société.

Bayard, lieutenant de la compagnie de lances du duc Antoine, et son séjour à Nancy, par Henri Lepage. — René Wiener, éditeur.

Le Prince de Lambesc aux Tuileries, par M. Arthur Benoit. — Metz, 1881.

Les Plaisirs de la Cour de Lorraine pendant le Carnaval (réimpression d'une relation de 1702).

Le Collège Saint-Bening de la cité d'Aoste, dirigé par des professeurs lorrains (1643–1748), par M. J. Favier.

Généalogie de la famille Forget de Barst, par Ant. Dom. Pierrugues. — Florence, 1881.

Quelques faits de chirurgie, par le professeur E. Simonin. — Nancy, 1881.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, tome X. — 1881.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XV, 1re livraison. — Namur, 1881.

Le Cabinet historique, 27e année, nouvelle série, tome I, janv. et fév. 1881.

Bulletins de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 148. — Mars 1881.

Revue savoisienne, 22e année, n° 3. — 31 mars 1881.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, n° 2, t. II.

Bulletin administratif de la Ville de Nancy, n° 2. — 1881.

Lettre à Monsieur le Marquis Olivieri, au sujet de quelques monuments phéniciens, par M. l'abbé BARTHÉLEMY, in-4°. — 1766.

Lectures.

M. Bretagne lit une notice sur *une Monnaie de Diane de Dommartin, frappée à Fénétrange,* dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

Il est donné lecture de la première partie d'un travail de M. Richard, ayant pour titre : *la Justice à Remiremont avant 1789,* dont la fin est renvoyée à la prochaine séance.

MÉMOIRES.

—

CHARTE D'AFFRANCHISSEMENT, A LA LOI DE BEAUMONT, DU BAN D'AULNOIS

(Septembre 1302).

Un donateur anonyme a enrichi récemment (1) la bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine de quelques titres en parchemin, au nombre desquels s'en trouve un d'un intérêt exceptionnel : c'est l'original de la charte d'affranchissement du ban d'Aulnois (2), datée

(1) Voy. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, août 1879.

(2) Comprenant les villages d'Aulnois et de Vertuzey, canton de Commercy (Meuse).

du mois de septembre 1302. M. Dumont (1) a déjà publié ce document, mais sans dire s'il a eu sous les yeux l'original, un vidimus ou une copie ; il a, malheureusement, rajeuni l'orthographe d'un bout à l'autre, et sa transcription présente d'assez graves inexactitudes.

L'intérêt que l'on attache aujourd'hui à la publication des actes d'affranchissement nous a donné l'idée de faire connaître le titre qui se trouve entre nos mains ; il est particulièrement curieux à raison de sa date et de l'étendue du texte. Les historiens qui s'occupent de la condition des campagnes au moyen-âge y relèveront nombre de clauses instructives, et les linguistes pourront l'étudier avec fruit.

L'écriture de cette charte est très-belle, mais le parchemin a souffert en quelques endroits, et l'encre a beaucoup pâli. En employant la noix de galle, nous avons fait reparaître un assez grand nombre de mots qui étaient tout à fait indistincts. Ne pouvant régénérer ceux qui se trouvaient aux places où le parchemin a été usé, nous avous dû parfois recourir à la copie d'un cartulaire (2) et à celle de M. Dumont ; ces passages, du reste assez rares, sont marqués par des caractères italiques. Nous avons, conformément à l'usage, corrigé l'emploi des majuscules et la ponctuation, rétabli les *j*, toujours remplacés par des *i*, de même que les *u* et les *v*, deux lettres confondues, qu'on écrivait toujours *v* au commencement et *u* dans le corps d'un mot, enfin les

(1) *Ruines de la Meuse*, tome III, *Seigneurie d'Apremont*, page 117.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 238, Cartul. Apremont, f. 266.

w, qui, dans l'intérieur d'un mot, étaient remplacés par deux *u* consécutifs. Nous avons aussi, à l'exemple de M. Dumont, divisé le texte en plusieurs alinéas. Ces légères modifications, sans dénaturer la charte, en rendent la lecture beaucoup plus facile. Nous indiquerons, en note, les variantes principales que présente la transcription de M. Dumont (1).

Voici le texte de ce document :

Nous Izabelz, dame de Kievraing et d'Aspremont, et Gobers, ses filz, demoizelz d'Aspremont, faisons cognissant et savoir à tous ceaulz qui ceste présente chartre verront et orront que nous, nos homes dou ban d'Aunoy, c'est à savoir de Aunoy et de Vertuzi, ceaulz qui i sont et qui i seront on tens qui est à venir, et tout ce que nous avons on ban de ces dites deus villes, avons mis et metons à franchize à la loi de Biaumont, saulz les poins des retenues que nous retenons, li queil sont ci desous contenu et escrit.

C'est à savoir que tuit li bourjois d'icelz lieus paieront à nous et à nos hoirs, à tous jours, le terraige au douzime au chans de toutes les terres qu'il waingneront et feront waingnier, soit de bleis soit de autres biens quel qu'il soient qui terraige doient par le droit de Belmont, dedens le ban et le parrochaige d'icelz lieus.

Et s'il estoit ansi que dedens icelui ban et parrochaige eut terres que jà fussent ch*ar*giés d'autres terraiges et d'autres

(1) Ce n'est pas, est-il besoin de le dire, par esprit de critique à l'égard de cet historien que nous signalerons les fautes de sa transcription de la charte d'Aulnois ; elles proviennent de ce qu'il n'a eu à sa disposition qu'une mauvaise copie. Nous n'avons d'autre but que de faire voir l'utilité de la publication de l'original, et de faciliter aux personnes qui possèdent l'ouvrage de M. Dumont les corrections essentielles à y faire.



rentes ou meussent d'autres signours que de nous, ou se (1) nostre dit bourjois faisoient waingne et labour en terres qui fussent en autrui ban que le nostre joingnant au nostre sens autre *moien* ban, il (2), d'icelles terres et d'icelles waingnes, nous paieroient le terraige au douzime devant lor hosteilz ou lor grainges et deveroient apeleir nos terrijours (3) pour penre nostre terraige se avoir les pueent ; et se avoir (4) ne l*es po*oient, il doient lassier et mettre d'une part le terraige par le tesmongnaige de deus de lor vezins, et se les deux vezins ne le terrijour avoir ne pooient, il renderoient le terraige à nos terrijours par lor sarment, se li ter*rigieres* (5) les en voloit presseir.

Et bourjois qui prei (6) tenra on ban et on parrochaige d'Aunoy, de Vertuzi et de Sorcy, nous devera chascun an, à la feste saint Remy, pour chascune fauciée de prei, quatre parezis.

Et pour ce que *nostre*dit bourjois demourent en lor héritaiges si cum devant, il nous deveront et paieront chascuns bourjois, chascun an, deus soulz de parezis pour lor bourge-

(1) Au lieu de *se*, il y a *de* dans la transcription de l'*Histoire d'Apremont*.

(2) Au lieu de *il*, pronom pluriel, M. Dumont a lu *Idem* et a fait ici un alinéa, ce qui change entièrement le sens de ce passage.

(3) Dans le même alinéa, M. Dumont a écrit ce mot de trois manières, *tragours*, *terragour* et *terrajours*, qui sont toutes fautives.

(4) Dans le Cartulaire, ces deux mots sont contractés : *s'avoir*. Dans l'*Hist. d'Apremont* ils n'en forment plus qu'un seul : *savoir*.

(5) Les trois premières lettres de ce mot sont seules lisibles ; M. Dumont l'a écrit *terrajours ;* dans le Cartulaire, il y a *terrigieres*. Cette dernière forme est peut-être meilleure, car il s'agit ici d'un nominatif singulier.

(6) M. Dumont a écrit *près ;* si l'accent était retourné, la traduction serait bonne.

rizes, lor meizes et lor masures (1). C'est à savoir au Noeil douze parezis et à la feste saint Jehan Batiste douze parezis.

Et est à savoir que nostre dit bourjois doient faire chascun an le jour de Pentechoute, en l'esglize de Vertuzi, un maiour, sept eschevins et un doien, et doient penre quatre eschevins en la ville d'Aunoy et trois à Vertuzi, et le maiour et le doien en queil lieu qu'il vorront de ces deus villes, et doit estre li doiens de la ville où li maires sera pris.

Et se le jour de Pentechoute n'estoient fait pasivlement maires, sept eschevin et li doiens, nous les porriens faire le londemen ou ce qui en seroit demorei à faire le dit jour pasivlement.

Et est à savoir que pour les cous (2) des clamors de cinc soulz et de mains, maires et eschevin ne doient avoir que deus soulz de parezis, et pour le clain de dix soulz et de mains, trois soulz de parezis, et pour le clain de vint soulz et de mains, cinc soulz de parezis s'il en vont querre le droit.

Et pour les plaintes où sires n'a point d'esploit, ne puent avoir maires et eschevin que trois soulz de parezis s'il en vont au droit (3), puis que sires n'i a point d'amande (4) d'argent.

Et pour requestes que maires et eschevin feront fors dou ban, il ne doient avoir que douze parezis chascuns d'eaulz la journée, et ne doient aleir que troi pour faire requestes,

(1) *Leur mezure* lit-on dans l'*Hist. d'Apremont.*

(2) *Causes* lit-on *ibid.*

(3) Au lieu de « trois soulz de parezis s'il en vont au droit, puisque sires etc. », M. Dumont a lu : « 3 sous *au sire*, puisque sire etc. »

(4) Au lieu de *d'amandes*, le même a écrit *de demandes.*

se ce n'estoit pour teilz cas que besongnauvlement (1) il en i (2) convenit plus aleir (3).

Et de toutes querelles et de toutes chozes qui de cest jour en avant escharront en nos dites villes de Aunoy et de Vertuzy et en bans d'icelz lieus (4), li maires et li eschevin d'icelz lieus doient penre et penront drois et jugemens à Dun, au maiour et aus eschevins de Dun, par teil condition que se Aspremons li chatelz ou li ville desous estoient mis à franchize à la loy de Biaumont, li dit maires et eschevin penroient et deveroient penre drois et jugemens à Apremont, au maiour et aus eschevins dou lieu ou en la ville desous s'il estoient mis à la loy de Biaumont (5).

Et se aucuns de nos dis bourjois dou ban d'Aunoy (6), ou autre persone quel qu'elle fuit, se livrait en prison à Aunoy (7) ou on ban par aucune enrederie (8) ou par deffaute de seurtei que avoir ne peut, on cas avenoit et eschent qu'il convenist que maires et eschevin alassent hativlement à Dun au droit, nous donons plein pooir à nos dis maiour et eschevins dou cas et de la choze termineir sens aleir au droit à

(1) M. Dumont a traduit : *besougnalement*.

(2) Le même a répété deux fois le pronom *y*: « il y en y convenit. »

(3) A cet endroit, M. Dumont n'a point fait d'alinéa et n'a mis aucun signe de ponctuation.

(4) Ici, le même a mis un point et fait un alinéa, ce qui, joint à l'erreur signalée dans la note précédente, rend cette partie de la charte inintelligible.

(5) « S'il estoient mis à loy de Biaumont ». Ce membre de phrase n'existe pas dans la copie de l'*Hist. d'Apremont*.

(6) Au lieu de « dou ban d'Aunoy », on lit « d'Apremont » *ibid.*

(7) Au lieu de « Aunoy » on lit encore « Apremont » *ibid.*

(8) On lit bien *enrederie* et non *enresairie* comme l'ont écrit M. Dumont et l'auteur du Cartulaire.

Dun, par bon (1) eswart d'eaulz et des prodomes vint ou quarante jureis, ou qui seront en lieu des quarante jureis, se avoir le pooient (2) sens meffait et sens occoison, sauf nostre droit.

Et se l'eswart entre eaulz avoir ne pooient, et au droit les convenoit aleir besongnaublement, il i penroient telz couz com avoir deveroient par le droit de Belmont.

Et est à savoir que se aucuns de nos bourjois desourdis faisoit clamour sor autre bourjois d'icelui lieu, de marchie et de covent qui tournait à mueblés et à chatelz jusques à la somme de vint soulz et de mains, li maires et li eschevin feroient passeir l'un contre l'autre par la vertei sens aleir à Dun ou à Aspremont au droit, souf nostre droit ades.

Et seront nostre, sens parson d'autrui, toutes amendes qui de cest jour en avant escharront à Aunoy et à Vertuzy et on ban d'icelz lieus.

Et bourjois quiconques vendera héritaige on ban et on parrochaige d'Aunoy desus dit, anoncier doit le (3) vendaige qu'il fait averoit de la soie choze en jour de diemange, en plainne parroche, et outreir le marchie et parfaire par maiour et par eschevins à bourjois ou à bourjoize menanst et demorant desous nous en dis lieus, et à autres il ne pueent vendre héritaige, doneir ne ademetre se par nous ne le faisoient.

Et se aucun de nos bourjois don ban d'Aunoy desusdit se partoient dou lieu ou preissent autres bourgelizes en autres lieus ou se faisoient reclameir par autres signors contre nous, nous averiens à tant toute lor remenance et vail-

(1) On trouve *ban* dans l'*Hist. d'Apremont ;* peut-être est-ce une faute d'impression.

(2) « Savoir les pourrait », lit-on *ibidem*.

(3) Au lieu de « anoncier doit le vendaige », on lit *ibid.*: « annoncier ledit vendage ». Le verbe est supprimé.

lance (1) que il averoient desous nous, se il la lor choze n'avoient vendue, donée et despendue et mise fors de lor mains, par maiour et par eschevins, à bouriois et à bourjoizez menans et demorans desous nous on ban et on parrochaige d'Aunoy, et anomcié le vendaige on diemange en plaine parroche avant qu'il se partissent de desous nous dou dit ban et parrochaige d'Aunoy, ou qu'il preissent autres bourgerizes ou se feissent reclameir par autrui.

Et ne pueent nostre dit bourjois doneir ne ademetre la lor choze à femme ne à enfant qu'il aient ne à autres persones pour eschuir lor signor ne autres bourjois menans en icelz lieus, au quelz ils averoient à faire s'en (2) la mannière non qu'il est desus dit et devisei.

Et est à savoir que se aucun bourjois ou bourjoizes demorans desous nous on ban et on parrochaige d'Aunoy faisoient mariaiges d'eaulz et de lor enfans à estrainges persones qui ne fussent de nostre terre et de nostre signorie, il perderoient lor héritaigo qu'il donroient au mariaiges faizans ou autretant com il en donroient à lor enfans en mariaige, se ce n'estoit par nostre grei et par nostre assentement, et demourroit à nous et à nos hoirs icil héritaiges.

Et sens héritaige doneir, il porront faire mariaige de lor enfans partout à teilz gens et en teilz signoraijes com il lor plairai, sens meffait et sens occoison.

Et ne pueent ne doient li maires et li eschevin de nos dites villes d'Aunoy et de Vertuzi retenir ne recevoir à bourjois à Aunoy nulz de nos homes, ne de nos fies, ne des homes à nos homes, si par nous n'estoit, fors que ceaulz qui seroient venu de franches villes ou qui n'averoient point de

(1) Au lieu de « nous averiens à tant toute lor remanance et vaillance », on lit *ibid.:* « nous avec riens atteint toutes les remanances et vaillances ».

(2) Au lieu de « s'en la mannière », on lit *ibid.:* « se la manière ».

rente (2) et encor de ceaulz retenons nous que ce soit fait par nostre concel.

Et retenons nos bois des Embannis, nostre rivière de Vertuzy et nostre bruel, en teil estat et en teil usaige com nous les teniens avant que ceste franchize fuit faite. Et poons faire un estant (étang) et un molin en nostre bruel au chief par dever Euville toutes les fois qu'il nous plaira.

Et retenons une plaice à Aunoy et une à Vertuzi pour faire grainges pour aloweir nos terraiges *parmy* le restor que nous en devons faire à l'eswart dou maiour et des eschevins dou lieu.

Et nous doient et deveront tuit li bourjois desour dit l'ost et les chevauchiées un jour et une nuit au lor et danki en avant au nostre.

Et nous doient ancor li dit bourjois (2) haubergier nous, nos masniées et ceaus qui seroient avoc (*sic*) nous, toutes les fois que nous ou nostre serjant irons au lieu, de foinc, de lis et de litière pour *chas*cuu cheval deus tornois petis.

Et avons retenu que chascuns de nos bourjois dou ban d'Aunoy nous paiera chascun an deus gelines et deus charrois, un en estei et l'autre en hyver, à la requeste de nostre serjant, à teilz bestes com il meterai en champ ou tens qu'il en sera requis à Aspremont ou en la chastelerie, en teil lieu qu'ils puissent le soir revenir en lor hosteilz, et doit-on annoncier le charroi un jour devant c'om le vorra avoir; et qui ne le paieroit, il deveroit deus soulz de parezis d'amande et paieroit le londemen le charroy.

Et avons retenu pour nous et pour nos hoirs les prières

(1) Il nous semble que la troisième lettre est bien un N et non pas un U; la seconde est certainement un E. Néanmoins, M Dumont a sans doute lu *route*, ce qu'il a traduit par *suite*.

(2) Dans l'*Hist. d'Apremont* on trouve à cette place la conjonction *et*.



de la chevalerie des signors et des mariaiges (1), et les autres c'on doit par le droit de Belmont.

Et toutes ces chozes ansi com elles sont en ceste présente chartre escrites et contenues, je Jzabelz, dame de Kievraing et d'Aspremont, desus dite, qui tiens et *dois* tenir toutes icelles chozes et icelz lieus desusdis pour raison de mon dowaire, ai promis et jurei à tenir bien et loialment toute ma vie, sens aleir de rien encontre.

Et je Gobers, demoizelz d'Aspremont desusdis, com héritiers, les ai ausi promis et jurei solempneiement à tenir pour moi et pour mes hoirs à tous jours, tout ansi com (2) il est cidesus contenu et escrit. *Et pro*metons que contre les poins et les chozes qui en ceste présente chartre sont contenu, ne venrons *par* nous no par autrui. Et ansi le doient prometre et jureir nostre hoir, de hoir en hoir qui *signour* seront d'Aspremont. En tesmongnaige de toutes ces chozes, pour ce que fermes soient et esta*ble à* tous iours, nous Jzabelz, dame de Kievraing et d'Aspremont, et je Gobers, demoizelz d'Aspremont, desusdis, par le conceil et le lous de nos amis et de nos feaubles, avons mis nos *propres* scels don nous usons, en cest présente chartre, laquelle fuit faite et donei l'an de l'Incarnation nostre Signour mil trois cens et deus, on mois de septembre.

Original en parchemin ; H.: 0m455, L.: 0m360. Deux entailles, au bas de l'acte, indiquent que deux sceaux y étaient appendus (Bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine.)

Au dos on lit, en écriture du XVIIe siècle : « Vertuset — appartient aux habitans ».— Il n'y a pas d'autre inscription, ni cote.

L. GERMAIN.

(1) « Des signors et des mariaiges ». Ces mots n'existent pas dans le Cartulaire ni dans l'*Hist. d'Apremont*.

(2) Au lieu de « com il », il y a « qu'il » dans l'*Hist. d'Aprémont*.

ANNONCE DE CHARLATAN. — REPRODUCTION D'UN PLACARD IMPRIMÉ AU SIÈCLE DERNIER.

AVIS INTÉRESSANT AU PUBLIC.

La premiere fois que j'ai eu l'honneur de présenter mon Eau sous la dénomination d'Eau très-vertueuse, à Messieurs les Médecins du College Royal de Nancy, j'ai oublié de leur développer sa véritable source et ses propriétés essentielles; celle qui mérite à juste titre d'être appellée *Eau d'Hongrie*, ayant subsisté deux siecles avant d'être parvenue à la connoissance d'une Reine d'Hongrie, qui, à l'âge de 72 ans, fut rétablie en parfaite santé par les effets merveilleux qu'elle produisit en elle, c'est ce qui lui a fait mériter le nom d'Eau de la Reine d'Hongrie.

Les Italiens fameux distillateurs, sans avoir jamais eu la véritable recette qui est entre les mains du Sr. Philippe, ont fait tous leurs efforts pour la faire paroître en public telle qu'elle devroit être dans son origine, en lui donnant une odeur aussi agréable que la véritable, ce qui en a imposé longtemps aux curieux qui ne l'emploient aujourd'hui que pour parfumer le mouchoir; mais où sont les merveilleux effets que cette Eau contrefaite a produit depuis si long-temps? qu'on la confronte; le dit Sr. Philippe a pour lui la plus grande partie de la Noblesse, qui, l'ayant tant de fois mise à l'épreuve, n'a trouvé aucune ressemblance à celle que le Sr. Philippe vient de présenter dans la derniere assemblée qui s'est faite le 8 de l'an 1776, au College Royal de Messieurs les Médecins de Nancy, qui *l'autorisent d'un consentement unanime et en pleine assemblée de vendre et débiter sa liqueur, d'ouvrir ses Bureaux sous la promesse verbale de ne jamais lui nuire, mais au contraire qu'ils chercheront tous les moyens de la faire valoir dans l'occasion, vu les effets merveilleux qu'elle a produit entre leurs mains, et pour lesquels il a des certificats.*

Messieurs de l'assemblée n'ont pas dû lui délivrer une permission par écrit et authentique, parce que le Sr. Philippe ne devant pas révéler un secret de famille, en ce qui entre dans sa composition, ils n'en ont pu juger que par les effets réitérés.

Sa propriété essentielle et la plus intéressante que j'ai oublié dans mes imprimés, est la culture du corps humain dès la naissance de l'homme, elle n'est pas moins bonne pour aider la femme à un heureux accouchement et à la conservation de son fruit en en prenant tous les huit jours, quand même elle se porteroit bien, à jeun, une petite cuillerée à café et d'en faire des frictions tous les jours sur l'enfant au moment qu'on l'emmaillote, avec une petite éponge trempée dans l'eau tiede mêlée à quelques gouttes de cette liqueur ; elle purifie son sang, produit son fard naturel qui surpasse en beauté tout ce que l'art a jusqu'ici inventé pour conserver la fraîcheur du teint.

On donnera dans la suite des preuves si convainquantes des merveilleux effets que *cette Eau très-vertueuse* a produit et produira sur les personnes qui en ont fait et feront usage, et par là l'on confondra les incrédules.

Le Bureau général sera ouvert dès le premier Juin prochain à la satisfaction du Public, à l'adresse de mes imprimés.

Vu permis d'imprimer. Nancy le 25 Janvier 1776.

URION.

CHRONIQUE.

On sait qu'une section avait été instituée, lors de l'exposition universelle de 1878, pour les objets d'art présentant un intérêt historique. La Fabrique de la cathédrale de Nancy, qui avait envoyé à cette exposition le tableau de la *Vierge aux Rosaires*, qui figure dans une des chapelles du bas-côté gauche de cette église, vient d'apprendre que ce tableau a obtenu une médaille. Ainsi, après environ trois cents ans, l'artiste (1) qui en est l'auteur, a reçu une récompense qui atteste le mérite de son œuvre.

(1) Jean de Wayembourg (et non Bellange), comme l'a établi M. Lepage dans ses *Notes sur des peintres lorrains des XVe, XVIe et XVIIe siècles.*



DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

M. l'abbé Deblaye a donné au Musée lorrain neuf matrices de sceaux, dont la description pourra être utile, en attendant la publication d'un Inventaire général des collections sigillographiques du Musée.

1. Cachet en fer à trois faces ovales, tournant dans un ornement à suspension, servant de poignée, d'un beau style. Les trois faces représentent : l'une, des armoiries ; la seconde, un monogramme compliqué, surmonté d'une couronne de comte ; la troisième, une colonne qu'un génie ailé cherche vainement à renverser, avec la légende : *rien n'ébranle ma constance*.

Ce cachet, d'après une note remise par le donateur, est celui de :

« Charles-François Poërson, prince de l'Académie de S. Luc, chevalier de S. Lasare et du Mont Carmel, membre de l'Académie des Arcades, directeur de l'Académie de Peinture à Rome, né à Paris en 1653, mort à Rome le 2 septembre 1725 ;

» Fils de Charles Poërson, né à Vic vers l'an 1600, mort à Paris en 1667, recteur de l'Académie de Peinture et de Sulpture, et envoyé à Rome par le duc Charles III ;

» Petit-fils d'André Poërson, procureur général de l'évêché de Metz, anobli par l'évêque de Metz le 26 novembre 1588.

» Armes : d'azur au sautoir d'or, accompagné de trois montagnettes d'argent. »

Sur le cachet, ces armes figurent avec quatre montagnettes et le chef de l'ordre du Carmel, sur la croix duquel l'écu repose ; elles comprennent, en outre, un casque, avec couronne et cimier, et deux levriers pour supports.

2. Cachet en fer formant étui pour contenir la cire, avec un sceau à chaque extrémité ; l'un, au monogramme latin de Jésus-Christ, avec deux étoiles et les trois clous ; l'autre, avec le nom de Colin, précédé d'un monogramme en caractères d'écriture manuscrite.

3. Cachet en cuivre, ovale, avec manche en bois. Armoiries ovales : d'azur au monogramme latin de Jésus-Christ avec les trois clous ; l'écu entouré de rayons, surmonté d'une couronne ducale, et tenu par deux anges.

4. Cachet en cuivre, ovale, à manche en bois. Il porte six caractères hébraïques.

5. Cachet en fer, oval. Ecu ogival, le chef à double échancrure, orné d'une couronne ducale : écartelé, aux 1e et 4e, d'argent à une tour ; aux 2e et 3e, de sable plein, et deux poissons, en barre, la tête en bas, brochant sur le tout.

6. Bague en fer, ornée, à cachet rectangulaire, à pans coupés, représentant un chien.

7. Cachet en fer, à deux faces, avec ornement à suspension ; d'un côté, le buste du roi Georges III d'Angleterre, avec l'inscription : Georgius III rex ; de l'autre un oiseau empiétant un foudre et tenant un rameau dans son bec.

8. Cachet à suspension. Pierre noire représentant un lion couché et, en arrière, un arbre.

9. Idem. Pierre transparente en cristal, représentant une tête barbue.

Le Musée s'est enrichi de trois nouvelles taques de cheminée, acquises par le Comité.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.



JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1881.

M. J. PUEL, agent de la Société d'Archéologie, ci-devant passage du Casino, demeure actuellement place Saint-Georges, 91, au 1er étage.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 juin 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Jasson, architecte de la ville de Nancy.

Sont présentés comme candidats : M. Albert Gérard, avocat à Saint-Dié, par MM. Favier, Bonvalot et de Gondrecourt; M. Ferry, notaire à Commercy, par MM. Favier, Wiener et H. Lepage; M. Paul Dorveaux, docteur en médecine à Jarny, près de Conflans, par MM. Thouvenin, Bretagne et Favier.

Ouvrages offerts à la Société.

Quelques mots sur les abbayes de Moyenmoutier et de Senones, en 1759, par A. Benoit.

Un épisode du séjour du préfet Dieudonné (*des Vosges*) *dans le département du Nord*, par A. Benoit.

Le maréchal d'Humières et le Gouvernement de Compiègne (1648-1694), par R. de Magnienville.

Société de Saint-Vincent de Paul. — Conférences de Nancy. — Assemblée générale du 5 mai 1881.

Moniteur de la Légion d'honneur, par Collin de Paradis, 1re année, n° 9. — Février 1881.

Le Cabinet historique. — Mars et avril 1881.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, t. III, 2e livraison.

Bulletins de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 150. — Mai 1881.

Revue savoisienne, 22e année, n° 4. — 30 avril 1881.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, LIe année, XXIe de la 3e série, 1880, 2e semestre.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1880, 34e volume (3e de la 3e série).

Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, n° 107, 4e trimestre de 1880.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1881.

Journal des Savants. — Janvier, février, mars, avril 1881.

Revue de l'histoire des religions, 2e année, t. III, n° 2. — Mars-avril.

Archivos do Museu Nacional do Rio de Jeneiro, 1877, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres, vol. I; 1878, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres, vol. II.

Lectures.

Il est donné lecture de la fin du travail de M. Richard intitulé : *La justice à Remiremont avant 1789*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses Mémoires.

M. Quintard lit un travail de M. Bonnefoy ayant pour titre : *Note sur un manuscrit du XIIIe siècle, attribué à Haute-Pierre.* Ce travail sera publié dans un des prochains numéros du Journal.

M. Chapellier donne lecture d'une notice intitulée : *L'hiver de 1709*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

DE QUELQUES INSCRIPTIONS A NANCY.

Signalons une petite et bien inoffensive supercherie épigraphique ; à l'angle du jardin n° 34 du cours Léo-

pold, on voit, gravé dans la pierre de parement, l'inscription :

Cours Léopold.

Ceux qui ne seraient pas versés dans la connaissance de l'hodographie nancéienne pourraient croire que cette dénomination est de beaucoup antérieure à 1852, en s'appuyant sur l'existence de cette gravure épigraphique.

Quand on passe devant le n° 38 de la rue Jean Lamour, on aperçoit, au fond de la cour et au-dessus de la porte d'entrée de la maison, un encadrement surmonté d'une tête de Christ sculptée. Dans cet encadrement il y a une plaque de marbre gravée, représentant le Saint-Sacrement exposé sur un autel, et au-dessous on lit :

Asile
de Jesus-Christ
le 19 may 1788.

La tradition dit que la procession ayant été surprise en cet endroit par un orage, les prêtres de la paroisse Saint-Fiacre se réfugièrent, avec le Saint-Sacrement, dans la maison qui appartenait alors à un nommé Séty.

C'est en souvenir de cet événement que le propriétaire fit ériger, au-dessus de la porte de sa maison, le petit monument dont nous parlons, et que le propriétaire actuel a fait réparer et redorer il y a quelques années.

Un fait analogue est consigné dans Lionnois, t. III, p. 130, à tort dans le chapitre du carré des Tiercelines, car il aurait dû l'être dans celui en face du Mont-de-Piété.

« Dans la face septentrionale de la rue de la Hache, la maison n° 70 (1) présente une inscription en lettres d'or sur un marbre noir, dans un cadre à l'occasion d'une nuée affreuse qui survint tout-à-coup pendant que la paroisse Saint-Sébastien faisait la procession du Saint-Sacrement. Tous les assistans furent obligés de s'enfuir et de se mettre à couvert. Quoique cette maison soit peu vaste, n'y en ayant pas d'autres plus considérable dans cette rue, les prêtres s'y réfugièrent et y portèrent le Saint-Sacrement, chantant des psaumes et des hymnes pendant toute la durée de l'orage ; l'inscription porte ce qui suit :

« *Anno 1734, 4 Julii, populus omnis ovantem Dominum sequebatur in jubilo et in clangore buccinæ; remorante procella, triumphum Adrianus Etienne, felicior* Obed Edom, *Deum arca recepit hospitio...* »

A gauche de la porte d'entrée du corridor de la maison n° 28 de la rue des Quatre-Eglises, au-dessus de la marche de l'escalier, on lit dans un cadre carré, gravé sur la pierre.

Cette
pierre a été
posée par Françoi
Jacqueminot
âgé de 5 ans
et demi le 8
aoust 1787.

Cette maison fut sans doute reconstruite à cette époque par Jean-Ignace Jacqueminot, avocat, reçu à la

(1) Le n° 70 de la rue de la Hache, numérotage révolutionnaire, correspond au n° 66 de nos jours.

Cour en 1775. Elle portait le n° 332 de la paroisse Saint-Nicolas et appartenait, en 1767, au sieur Blancheur, procureur.

François Jacqueminot, dont il est question ici, est *Jean-Baptiste-François,* fils de Jean-Ignace, baptisé à la paroisse Saint-Sébastien le 3 octobre 1781, qui devint plus tard comte de Ham, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, intendant militaire, etc.

Ni lui ni son frère ne sont nés dans cette maison, que leur père n'a habitée, que vers 1788 ou 1789 (1).

Lorsqu'on entre à Nancy par la porte *Notre-Dame-des-Champs* ou *extérieure,* c'est-à-dire par celle qui fait face à la croisée des anciennes routes de Pont-à-Mousson et de Nomeny, on voit, seulement à certaines heures du jour, surtout au soleil couchant, se détacher, sur le cartouche de la porte latérale de gauche, cette sentence latine :

Scvtvm inexpvgnabile
æqvitas.

Sur le cartouche de la porte latérale de droite, le millésime

MDXCVIII.

Voilà plus de quinze ans que nous passons journellement sous cette porte (les latérales n'ont été ouvertes qu'en 1871), nous n'avons pu lire ces inscriptions qu'au soleil couchant (2).

(1) C'est à tort que les almanachs de Lorraine et Barrois indiquent l'adresse de celui-ci au n° 232 dans la rue des Quatre-Églises. La série des 200 était dans la rue Saint-Dizier.

(2) Lionnois dit (t. I, p. 24), que ces inscriptions sont gravées sur marbre noir ; on ne s'en douterait guère.

Dans le fronton de la seconde porte intérieure, on lit le millésime en relief de

1615.

A gauche et à droite sont deux cartouches qui contiennent des inscriptions gravées, que Lionnois rapporte dans ses *Essais* et dans son tome Ier de l'*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy,* p. 21.

Il dit:

« On a aussi replacé aux deux côtés de cette porte les anciennes inscriptions, nommées écriteaux dans le marché ci-devant rapporté. Elles sont gravées en *lettres saillantes (sic)* et gothiques, sur deux grandes pierres qui forment encadrement » (1).

D'un côté on lit:

L'Angelicque Annonciation
et hault Légat de l'incarnation
du fils de Dieu, né de la Vierge moult nette,
rends le salut come droit et admonette,
dis, ô mortelz, toy de front ciennant cy
que MARIE espoir seul de NANCY.

« De l'autre côté, la pierre n'est visible que dans sa seconde moitié. Une maison qu'on a élevée dans cet endroit en cache une partie. Voici ce qu'on peut en découvrir:

Vierge de qui Dieu.....
cui donna nom.....
Duc de Lorraine.....
m. iiij. c. septante et six.....

(1) Nous ferons remarquer qu'une gravure ne peut faire saillie.

Par une malencontreuse idée du propriétaire de la maison n° 1 de la Citadelle, on a badigeonné, il y a deux ans, couleur chair, cette dernière inscription, maintenant illisible et même invisible.

Nous nous souvenons que, pendant la guerre ou vers cette époque (69 à 71), un précédent propriétaire s'était permis, sans autorisation, de faire badigeonner couleur brique cette partie de la façade de la porte. La police intervint et lui fit laver ce qui avait été rougi.

Nous nous demandons pourquoi on a autorisé l'application de cet affreux badigeonnage.

Nous ne parlons pas des inscriptions modernes, plus ou moins authentiques, en creux et en relief, dont on a orné l'extérieur et l'intérieur de la porte de la Craffe.

Nous ne pouvons plus lire, tant la dorure était mauvaise, celle qui se trouve sur le socle de la statue du duc Charles III, présentant aux passants, bourgeois et étrangers, sa pétition à signer. Nous nous souvenons qu'elle commençait ainsi :

Charles III Duc de Lorraine et de Bar

. . . .

Il a fallu l'écrire afin qu'on l'apprît. L'inscription le dit aussi fondateur de la ville Neuve.

La statue de Charles III, œuvre de Viard, fait un singulier effet au-dessous de la « grenade embrasée ». (V. Lionnois, t. I, p. 24).

Avant la Révolution, on voyait, à la place de cette statue, suivant l'historien de Nancy, « et sur un piédestal dont l'intérieur, de marbre noir, était encadré dans la pierre et portait ces mots :

Carolo III duce

Une Vierge avec l'enfant Jésus dans une niche ornée de deux pilastres d'ordre ionique, avec tous leurs accompagnements. »

Nous regrettons aujourd'hui de n'avoir pas pris jadis les inscriptions qui se trouvaient assez nombreuses sur la porte Saint-Jean. Si nos souvenirs sont exacts, nous croyons avoir lu sur la façade extérieure :

Porte

Le Peltier.

Elle s'est plus longtemps appelée

Porte de la Cavalerie.

A l'angle de la rue Saint-Joseph, formé par le temple protestant, il y a une inscription peinte, de l'époque révolutionnaire, que nous n'avons pu déchiffrer ; on lit bien

Rue des

mais le reste est indéchiffrable. Elle a porté successivement les noms de *rue de Le Peltier*, *rue de la Force*, *rue du Lycée*. Nous croyons que ces trois inscriptions ont été peintes les unes sur les autres.

Il y avait autrefois sur la façade du séminaire diocésain diverses inscriptions qui ont été grattées depuis quelques années. On voit encore les places qu'elles occupaient.

Ch. COURBE.

LA PREMIÈRE ÉDITION DE LA VIE DU B. P. FOURIER PAR LE P. BÉDEL.

Dans ses savantes *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine* (p. 449), M. Beaupré donne la description suivante de l'ouvrage du P. Bédel, intitulé :

La vie dv tres-reverend pere Pierre Fovrier dit vvlgairement le Père de Mataincovr reformateur et general des Chanoines Regvliers de la Congregation de Nostre Sauveur et institvteur des Religievses de la Congregation de Nostre Dame. Par le R. P. Iean Bedel (1), Chanoine regulier de la mesme Congregation N. S. Seconde édition. Reueue corrigée et augmentée par l'Autheur. *Av Pont-à-Mousson. Par Iean Guilleré.* M. DC. LVI. Auec approbation. In-4° de 5 ff. lim. titre compris et 567 pp. de texte, suivies de 4 ff. dont le dernier blanc.

M. Beaupré ajoute qu'il ne connaît pas la première édition. Elle est, en effet, de la plus grande rareté. Brunet ne la cite pas, non plus que les autres bibliographes.

Il m'a semblé intéressant de faire connaître cette édition et de la décrire d'après deux exemplaires étudiés à loisir. L'un fait partie de la collection, sur le B. P. Fourier, formée par les Clercs réguliers de la Congrégation de N.-S. du couvent de Verdun.

Le second exemplaire appartient à ma collection lor-

(1) Né à Lupcourt (Meurthe) vers 1605, entré dans la congrégation de N.-S. en 1625, profès le 8 septembre 1626, le P. Bédel mourut à Pont-à-Mousson en 1654.

raine, et je le signale parce qu'il offre des particularités qui méritent l'attention.

M. l'abbé Deblaye, dans sa riche collection, sur le B. Pierre Fourier, en possède un troisième exemplaire, dont il a bien voulu m'envoyer la description, en tout conforme à celle de l'exemplaire de Verdun.

Le P. Bédel fit paraître cette édition, à Paris, quatre ans seulement après la mort du saint et patriote Lorrain. Il est probable que Pont-à-Mousson, comme les autres villes de nos contrées, manquait en ce moment d'imprimeurs. M. Beaupré signale, en effet, la période de 1635-1650 à Pont-à-Mousson, à Saint-Mihiel et à Nancy, parmi les années improductives de l'imprimerie lorraine.

Quoi qu'il en soit, voici la description de cette édition, moins belle que celle de Pont-à-Mousson (1) :

La Vie | du révérend père | Pierre Fovrier | dit vvlgairement le père | de Mataincour | reformateur et général | des Chanoines Réguliers de | la Congrégation de Nostre Sauveur | Instituteur | des religieuses de la | Congrégation de Nostre Dame | par le R. P. Iean Bédel, Chanoine | régulier de la mesme Congrégation N. S.

A Paris chez Sébastien Piquet rue sainct Jacques, à la Victoire devant sainct Yves. MDCXXXXV.

Avec approbation et Privilége du Roy.

Ce volume in-8° contient :

Epitre à la Royne mère de Jesus, datée du Pont-à-Mousson le 8 septembre 1645 (9 p.).

(1) M. Beaupré me semble avoir traité un peu sévèrement cette dernière, en disant qu'elle est *d'une exécution typographique au-dessous du médiocre ;* la comparaison l'eût rendu plus indulgent.

Table des sections et paragraphes (4 p. numérotées 1-13).

Approbation des docteurs, du 3 février 1645 signée *I Bougrain*, et au-dessous, *René Robeville* (1 p. non numérotée).

Permission du Général, du 5 mai 1645, signée J. Terrel, Général de la Congrégation N. S. 1 p. non numérotée.

En tout 15 p. et un verso blanc formant la première feuille.

Table des matières (4 p. numérotées 1-4).

Vie du révérend Père, etc. 469 p.

Plus le privilège du Roy, pour cinq ans, daté du 20 mai 1645 (2 p.), et une page contenant: 1° la cession, par le P. Bédel, de son privilége à Sébastien Picquet et 2° un Errata pour les fautes survenues pendant l'impression.

Cette description est celle du tirage définitif. L'examen attentif de l'exemplaire, en ma possession, prouve l'existence de deux tirages pour les feuilles liminaires. Le texte de la vie est identique. Je vais indiquer les différences entre les deux tirages et prouver la priorité de l'exemplaire qui est en ma possession. Malheureusement je ne puis indiquer ce qui remplaçait l'épître dédicatoire. L'exemplaire est incomplet des feuilles liminaires (1).

Mais le titre diffère en deux points.

(1) La date de l'Epître à la Royne mère de Jésus (8 septembre 1645) et l'absence de permission du Général permettent de supposer que les exemplaires de ce tirage ont été vendus sans ces feuilles.

Le mot vulgairement est imprimé Wlgairement par un double v au lieu de deux v.

En outre l'ouvrage est dit, *composé par le R. père Iean Bedel Religieux de la Mesme Congrégation,* tandis que, dans l'exemplaire de Verdun, le P. Bédel a pris sa vraie qualité de *Chanoine Régulier de la mesme Congrégation N. S.*

Notre volume commence par la *Table des Chapitres contenus en ce livre,* 6 p. non chiffrées avec la signature *e.*

Puis viennent deux pages contenant :

Approbation des docteurs du 1er mai 1645 signé *de Robville* (*sic*) et plus bas *Bougrin* (*sic*).

Il n'y a pas de permission du Général.

Le reste du volume entièrement conforme à la description donnée plus haut, sauf les mots suivants, au-dessous des corrections de la dernière page :

Achevé d'imprimer pour la première fois le dernier d'Aoust 1645. Les exemplaires portez par ledit privilége ont esté fournis.

La mention d'août 1645 prouve la priorité du tirage puisque l'Epître est signée du 8 septembre 1645, seulement.

Je ne veux pas terminer cette note, déjà bien étendue, sans signaler dans le texte d'importantes différences entre l'édition de Paris et celle de Pont-à-Mousson.

Cette dernière, revue et augmentée en bien des points, ne contient pas tout ce qui se trouve dans la première. Un savant religieux des Clercs réguliers, le R. P. Rogie, qui a fait sur la vie et sur les œuvres du

B. P. Fourier (1) des recherches admirables, a appelé mon attention sur l'analyse des sermons du Bienheu-heureux, dont il ne reste plus trace dans la deuxième édition.

L'intérêt historique de ce rare volume justifiera, je l'espère, la longue description de cette première édition de la Vie du B. P. Fourier, la seule parue du vivant de l'auteur.

De BRAUX.

CHRONIQUE.

—

Voici le programme des concours ouverts, par l'Académie de Metz, pendant l'année 1881-1882.

L'Académie décernera, au mois de mai 1882, des médailles d'or, des médailles de vermeil, des médailles d'argent, des médailles de bronze et des mentions honorables aux meilleurs travaux qui lui auront été envoyés sur les sujets suivants :

Beaux-Arts. — 1. Histoire des beaux-arts dans le pays messin, de 1830 à 1860. — 2. Biographie d'artistes du pays messin. — 3. Un travail artistique.

Phylologie. — Glossaire du patois messin, comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

(1) Lettres du B. P. Fourier, texte collationné sur les manuscrits, publiées par le P. Rogie, 6 vol. format in-4°, autographiés. Verdun.

Histoire. — 1. Histoire de la rédaction de la Coutume de Metz. — 2. Histoire du domaine municipal de la ville de Metz. — 3. Histoire d'une localité importante (Sierck, le comté de Créhange, Varsberg, Richemont, Forbach, Bitche, etc.) ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle. — 4. Histoire du chapitre de la cathédrale de Metz. — 5. Histoire de l'une des collégiales ayant appartenu ou appartenant au diocèse de Metz (Sainte-Agathe de Longuyon, Saint-Pierre-aux-Images, Saint-Etienne de Sarrebourg, Saint-Arnual, près de Sarrebruck, etc.) — 6. Histoire d'une société ou d'une institution locale ayant rendu des services au pays.

Archéologie. — Description de ce qui reste des anciens édifices de la châtellenie de Thionville, du bailliage de Sarreguemines et du comté de Boulay. — Joindre un plan avec marques en couleur des endroits où l'on a découvert des objets de l'époque celtique, gallo-romaine et du moyen-âge.

L'Académie n'admet au concours que des œuvres inédites.

Les mémoires présentés au concours devront être adressés, avant le 20 janvier 1882, au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque, 2.

Les concurrents ne devront pas se faire connaître. Chaque œuvre portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté dans lequel l'auteur inscrira son nom, son adresse et attestera que *son œuvre n'a été présentée à aucun autre concours.*

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

— M. le docteur Cugnien, de Vézelise, a donné un fragment de lettre en bronze, provenant de Sion, et un plomb de la Ferme, aux armes de Lorraine et de Vaudémont.

— MM. Bretagne et Léopold Quintard ont offert un poids en bronze.

— M. Henri Boulangé a donné un exemplaire, trouvé dans les fouilles faites pour l'établissement de la nouvelle rue Grandville, du jeton portant le n° LIX sur les planches de monnaies et médailles qui accompagnent l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, et frappé à l'occasion de la victoire remportée par Charles III, en 1567, sur l'armée protestante, près de Pont-Saint-Vincent.

— M. Zillhardt, Grande-Rue, 96, à Nancy, a offert un brevet, en parchemin, de brigadier des gardes du corps de la princesse Elisabette-Charlotte d'Orléans, duchesse douairière de Lorraine, souveraine de Commercy, délivré à Jean Pizel, le 9 novembre 1740.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1881.

M. J. PUEL, agent de la Société d'Archéologie, ci-devant passage du Casino, demeure actuellement place Saint-Georges, 91, au 1er étage.

Le Président de la Société d'Archéologie a reçu la circulaire suivante :

Paris, le 18 juillet 1881.

Monsieur le Président,

Les délégués des sociétés savantes des départements ont été, cette année-ci, réunis à la Sorbonne, avec les sociétés de Paris, pour leur 19e réunion annuelle, et l'on a pu constater l'ampleur et l'élan qu'ont gagnés à cette fusion les séances de la Sorbonne.

J'ai pensé cependant qu'il suffirait d'introduire encore quelques modifications pour donner plus d'éclat à ces solennités et pour en tirer plus d'avantages. Les présidents de vos diverses sections vous ont fait connaître une réforme

que, de mon côté, j'ai annoncée dans mon discours aux délégués assemblés à la Sorbonne. Désormais vos réunions auront le caractère d'un congrès des savants de France. Vos commissions ont déterminé un certain nombre de questions qui seront discutées en 1882, et je n'ai eu qu'à faire compléter ce programme par le Comité des travaux historiques et scientifiques ; on est, dès lors, assuré qu'il donnera lieu à des discussions approfondies. J'ai l'honneur de vous le transmettre ci-joint.

Ne croyez pas, toutefois, que ces séances générales doivent exclure les communications relatives à des travaux personnels et indépendants. Jusqu'ici un grand nombre de ces communications ont présenté un réel intérêt. J'ai voulu, pour les favoriser, qu'à l'avenir des commissions spéciales fussent formées par les délégués. Ils en constitueraient les bureaux à l'élection. C'est devant elles que seront présentés les travaux étrangers au programme annuel. Les Commissions pourront proposer que ces travaux soient repris dans les séances générales. Il me semble, Monsieur le Président, qu'ainsi organisées et distribuées, vos réunions à la Sorbonne seront plus utiles que par le passé. Elles resserreront les liens de confraternité entre des savants dont le but commun est d'enrichir le trésor d'érudition qui fait notre honneur. Tous les hommes d'étude, convoqués annuellement, se sentiront encouragés et soutenus dans leurs efforts laborieux et dans leur dévouement à la science. Ils redoubleront, j'en suis sûr, de zèle et d'ardeur pour les recherches curieuses, intéressantes et ardues auxquelles ils consacrent le meilleur de leur temps.

Du reste, je suis loin d'estimer qu'il y ait lieu de s'arrêter dans cette voie d'amélioration, et je continuerai à chercher avec vous les modifications nouvelles qui pourraient assurer davantage les résultats excellents que l'on est en droit d'attendre des réunions périodiques des sociétés savantes de France à la Sorbonne.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
Jules FERRY.

PROGRAMME DES SÉANCES DE LA SORBONNE POUR 1882.

1° Faire connaître les récentes découvertes de monnaies gauloises;

2° Etudier les questions relatives aux camps à murs vitrifiés; s'attacher principalement à en déterminer la date;

3° Déterminer, en s'appuyant sur les inscriptions, les caractères de la sculpture de figures et d'ornements dans les monuments romains du midi de la Gaule;

4° Signaler et expliquer les inscriptions de l'antiquité trouvées en France dans ces dernières années;

5° Signaler et expliquer les inscriptions du moyen âge trouvées en France dans ces dernières années;

6° Quels sont les monuments et les produits de l'art ou de l'industrie, principalement ceux dont la date est certaine, qui peuvent servir à fixer les caractères de l'art mérovingien et de l'art carlovingien;

7° Signaler les caractères de l'architecture française du XIe siècle, d'après les monuments dont la date peut être fixée à l'aide de textes contemporains;

8° Faire connaître les systèmes d'après lesquels a été fixé le commencement de l'année, au moyen âge, dans les différentes régions de la France;

9° Faire connaître, d'après des documents authentiques, l'origine, l'objet et le développement des pèlerinages antérieurs au XVIe siècle;

10° Faire connaître l'organisation des corporations de métiers en France, avant le XVIe siècle;

11° Etudier les procès-verbaux des réformateurs des coutumes au XV° et au XVI° siècle ; y rechercher l'état de la législation et les progrès déjà réalisés à l'époque où ont pris fin les guerres avec les Anglais. — Dresser, d'après ces procès-verbaux la statistique des bénéfices ecclésiastiques et des seigneurs laïques existant au XVI° siècle ;

12° Mettre en lumière les documents historiques qui font connaître l'état de l'instruction primaire en France avant 1789 ;

13° Signaler et apprécier les documents relatifs aux assemblées provinciales du temps de Louis XVI, qui n'ont pas encore été mis en œuvre par les historiens ;

14° Exposer, d'après les textes et les monuments, l'état de l'imagerie populaire en France, antérieurement à la fin du XVIII° siècle ;

15° Etat des bibliothèques et des musées d'antiquités dans les départements. — Mesures prises pour que ces établissements contribuent aussi efficacement que possible au développement des travaux historiques et archéologiques.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 juillet 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

M. Quintard donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Albert Gérard, avocat à Saint-Dié ; M. Ferry,

notaire à Commercy, et M. Paul Dorveaux, docteur en médecine à Jarny.

Sont présentés comme candidats : MM. Jules Degermann, rentier à Sainte-Marie-aux-Mines, par MM. H. Lepage, Ballon et Chapellier ; L'Hôte, professeur au grand séminaire de Saint-Dié, par MM. Lepage, Laprevote et L. Germain ; Boudot, architecte à Nancy, par MM. Edmond Elie, Lepage et Wiener ; Désiré Bourgon, architecte à Nancy, par MM. Morey, Lepage et S. Thomas ; Mellier, inspecteur d'Académie, par MM. Bretagne, L. Germain et Laprevote.

Ouvrages offerts à la Société.

Ferry Ier de Lorraine, comte de Vaudémont (1393-1415), par M. Léon Germain.

Causeries sur Pont-à-Mousson, par M. Eugène Ory, avec gravures, planches et plans ; 1881.

Assemblée générale des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul de la Meuse à Benoîte-Vaux, le 2 juin 1881.

Origines et développements de l'art théâtral dans la province ecclésiastique de Reims, par M. Edouard Fleury. — Laon, 1881.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1881, 1er trimestre.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 6e année, 1880-1881.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, tome XXI, 1879.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome XI (5e de la 8e série), 2e partie, 1881.

Revue savoisienne, 22e année, n° 5. — 31 mai 1881

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zürich, 1881, in-4°.

Lectures.

L'Instruction publique à Rambervillers au XVIIIe siècle, par M. Fournier.

Généalogie de la branche des Armoises-Neuville, par M. Lemercier de Morière.

La Société décide que ces deux notices seront publiées dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

M. Ch. Cournault donne ensuite lecture d'une dissertation de M. le docteur Bonnejoy, intitulée : *De la manière dont les anciens Gaulois dressaient les menhirs et les pierres des dolmens sans machines.*

Tout en reconnaissant que cette dissertation renferme beaucoup d'idées et d'hypothèses ingénieuses, la Société exprime le regret de ne pouvoir en voter l'impression, ses *Mémoires* devant être exclusivement consacrés à des travaux sur l'histoire et l'archéologie lorraines.

MÉMOIRES.

—

LES VASES DE LA PHARMACIE DE SAINT-CHARLES AU MUSÉE LORRAIN.

Par une délibération en date du 5 avril dernier, la Commission des hospices, se rendant au vœu exprimé par le Conseil municipal dans sa séance du 11 novembre 1880, a bien voulu consentir à déposer au Musée lorrain

les vases artistiques qui étaient placés dans la pharmacie de l'hôpital Saint-Charles.

Ces charmants produits de la céramique lorraine ont été dignement installés dans la galerie des Cerfs, où ils occupent aujourd'hui une place d'honneur. Avant de parlér de leur provenance, nous allons les énumérer et les décrire, afin de faire connaître toute la valeur des objets qui, grâce à l'Administration municipale et à la Commission des hospices, sont venues enrichir notre Musée historique.

La collection de vases se divise en deux parties : la première comprend deux grands vases d'ornement et quatre séries de vases de différentes grandeurs, à décors polychrômes; la seconde partie comprend deux séries pareilles aux précédentes comme forme, mais à décors bleus.

Première partie.

Deux vases d'ornement (hauteur, 1^{m} 10).

Ces vases ont été fabriqués en trois morceaux ; sur les pieds, garnis de sculptures rocailles, s'entrelacent des décors de même style ; la peinture forme ainsi, avec la partie modelée, un tout d'une unité remarquable ; le décor emprunte à la sculpture ses formes encoquillées, et la sculpture, pour dissimuler la séparation de deux arts, se revêt elle-même de la même teinte violette. La forme dominante des ornements, dans la panse du vase, est toujours la coquille rocaille ; mais ici la couleur violette s'exalte jusqu'au ton de la laque carminée, qui a servi à peindre les principaux attributs des armes de Stanislas. Ces armes sont peintes avec un très grand soin et surmontées de la couronne royale ; les

aigles supportant les armes se déployant sur la panse, sont de dessins différents dans les deux vases ainsi que les détails d'ornementation. Sur les anses, un crocodile et un dragon ailé, sur la partie de derrière, un serpent, surgissent des enchevêtrements auxquels donnent lieu les rocailles contrariées. Enfin, sur le couronnement, un charmeur de serpents indien, coloré en émail foncé, paraît braver la colère d'un de ces reptiles. Ces vases sont, on peut le dire, au seul point de vue de l'art, et en dehors du puissant intérêt historique qui s'y rattache, un trésor pour la Lorraine.

Dans cette superbe composition, tout est également heureux : l'harmonie des lignes, la pureté de la forme, le goût du décor, le choix harmonieux des couleurs (1).

1re *Série :* 49 vases (hauteur 0,34) à anses et clos en forme d'aiguières avec couvercles surmontés d'une salamandre, le col en rocaille se détachant du vase par des ailes servant d'applique et terminé par un bouchon en tête de serpent ; sur le dos de l'anse une tête en forme de mascaron ; sur la panse dans un cartouche, les armes de Stanislas ; à la partie opposée, que nous regrettons de ne pouvoir exposer d'une manière plus visible, l'artiste a donné liberté à son imagination pour peindre soit des insectes ou des papillons de formes variées, sachant profiter d'un défaut de la faïence pour indiquer soit les yeux ou les mouchetures de ses animaux. Il est rare de rencontrer, pour un usage vulgaire, des vases offrant un ensemble aussi gracieux au point de vue de la forme et du décor.

(1) L'un de ces vases a figuré à l'exposition rétrospective de Nancy. 1878.— Voir *Impressions et Souvenirs*, publiés par M. Auguin, auquel nous empruntons quelques détails sur cette pièce.

2e *Série* : 66 vases (hauteur 0,35) à panses assez prononcées ; quatre petites attaches à jour, partant de l'orifice, descendent gracieusement se rattacher au col. Comme dans les précédents le relief se mélange avec le décor. Ces vases sont surmontés d'un couvercle rocaille; sur le ventre, entre les deux branches, le chiffre de Stanislas avec la couronne royale; au dessous, un cartouche pour l'indication des drogues ; à l'opposé, comme dans la série précédente, des insectes et des papillons de formes différentes. Cette série, quoique moins mouvementée dans la forme que la première est également remarquable.

3e *Série*: 45 vases (hauteur 0,25) à panses, forme ordinaire et sans ornements en relief ; sur le couvercle, une cerise accompagnée de deux feuilles et servant de bouton; entre deux branches, le chiffre de Stanislas avec une couronne de fleurs ; filets de couleur au col et à la base.

4e *Série* : 16 vases (hauteur 0,14), ou plutôt pots, de forme droite, filets de couleur, avec le chiffre de Stanislas et couronne de fleurs. Les deux dernières séries n'offrent rien de remarquable, si ce n'est le chiffre du donateur.

La forme parfaitement définie de ces quatre séries indique bien la nature des drogues que les vases devaient recevoir.

Seconde partie.

1re *Série* : 37 vases à anses et cols de même forme que dans la première suite, mais de faïence moins pure, et à décor bleu ; au lieu des armes de Stanislas s'y trouvent les armes suivantes : d'azur à trois fleurs de lys d'or,

qui sont les armes de France, sur le tout un écu d'argent chargé d'une grenade au naturel, surmonté d'une croix latine, qui sont les armoiries de l'ordre des Frères Saint-Jean-de-Dieu, à l'opposé un bouquet de fleurs de formes variées sur chaque pièce.

Cette série, ainsi que la suivante, laisse beaucoup à désirer comme conservation.

2e *Série*: 37 vases, même forme que dans la première partie à décor bleu, avec le chiffre SCH (Saint-Charles); à l'opposé, un bouquet de fleurs.

En outre de ceux que nous venons de décrire, le Musée lorrain a été mis en possession d'une certaine quantité de vases de différentes formes, plus ordinaires, mais dont il ne possédait point de spécimens.

Aucune marque n'existe sur les vases qui forment la première partie, si ce n'est sur l'un des deux grands, où se lit le mot *Niederviller*. Sur les 37 vases de la seconde partie, à décor bleu, il y en a 14 avec la lettre P· et un avec la lettre M. Cette dernière indiquerait-elle le nom de Jean-Baptiste Malnat, directeur de la manufacture de Niederviller en 1759, ou bien celle d'un ouvrier peintre, Michel Martin? Quant à l'initiale P·, plusieurs prénoms se présentent, mais la question est trop difficile à résoudre, et l'on ne peut même faire d'hypothèse à cet égard.

Mortiers.

La Commission des hospices a bien voulu abandonner au Musée trois mortiers, intéressants à divers titres: l'un est en marbre, aux armes de Stanislas, les deux autres en bronze. Le plus ancien porte l'inscription suivante, en bordure:

ANTONE FRANCOIS PREMIER APOTICAIRE DE SON ALTESSE ROYALE MA FAIT FAIRE EN LAN 1728.

Au milieu, dans un cartouche surmonté de la couronnè royale, les armes simples de Lorraine; au côté opposé, dans un cartouche plus petit :

F

HVIN

FECIT

Huin (probablement François) était, paraît-il, un habile ouvrier, car on le voit faire, pour le duc Léopold, un travail beaucoup plus délicat que la confection d'un mortier de pharmacie. L'argentier de l'hôtel de ce prince fait dépense, dans son compte de l'année 1723 (1), « de la somme de quarante-cinq livres à Huin, » fondeur, pour une machine pneumatique pour S. A. R. » Mandement du 8e d'aoust 1721 ».

Par un brevet en date du 5 février de l'année suivante, donné à Lunéville, Léopold, voulant traiter favorablement François Huin, maître fondeur en cette ville, le retint en qualité de fondeur de son artillerie (2).

A la même époque, vivait un graveur du nom de Huyn ou Huin (Gaspard), probablement de la famille du précédent, et auquel il est permis peut-être d'attribuer la légende et l'ornement qui décorent le mortier du premier apothicaire de Léopold.

(1) Archives du département, B. 1665, f° 45 v°.

(2) Ib., B. 157, f° 12, v°.

Sur le second mortier on lit, également en bordure :

HOPITAL ROYAL SAINT STANISLAS DES RELIGIEVX DE LA CHARITE FONDE A NANCY PAR SA MAJESTE

LE ROY DE POLOGNE DVC DE LORRAINE ET DE BAR, FAIT A NANCY PAR JEAN FS DESPOIS EN LANNE 1750.

Anses en forme de dauphin ; sur les deux faces les armes de Stanislas.

Le nom de l'ouvrier des ateliers duquel sortit le mortier dont il vient d'être parlé, est bien connu à Nancy : en 1772, une somme était payée par le receveur des deniers municipaux à Jean-François Despois, fondeur, pour le prix de divers ouvrages, et notamment d'une pompe à incendie qui fut « applaudie par l'Académie » et présentée par lui à la Ville. Despois laissa des descendants, dont un vivait encore de nos jours et exerçait la même profession que lui.

—

Et maintenant, d'où proviennent les vases ? De ce qui précède il résulte que les uns (ceux de la 1re série de la seconde partie) ont été faits, de même que le second mortier en bronze, pour les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, dont la maison occupait un côté de la rue Sainte-Catherine ; les autres (2e série de la même partie), pour l'hôpital Saint-Charles.

Quant aux vases qui ne portent ni emblême ni inscription, il est difficile d'indiquer leur provenance ;

(1) Voy. *Recueil des ordonnances*, t. VIII, p. 158.

toutefois on peut supposer, avec assez de fondement, qu'ils appartenaient aux Frères de Saint-Jean-de-Dieu. Le contrat de fondation de leur hôpital par Stanislas, le 25 avril 1750 (1), porte : « Le Roi fonde à Nancy une » maison de trois religieux de la charité, ordre de Saint-» Jean-de-Dieu, qui seront... tirés du nombre des plus » habiles des religieux en chirurgie et en pharmacie. — » Ladite maison sera mise en état aux frais de Sa » Majesté. — Il y sera fourni, pareillement aux frais de » Sa Majesté, des lits complets, tables, chaises, linges » et *autres effets nécessaires...* »

Au nombre de ces effets devait figurer le mobilier de la pharmacie (1), et Stanislas, qui était fier de sa nouvelle fondation, voulut, sans doute, que ce mobilier fût digne de lui. Aux vases destinés à renfermer les drogues, il joignit les deux grands pour les offrir aux religieux en forme de souvenir.

(1) Cette pharmacie devait avoir besoin d'un matériel assez considérable, à en juger par quelques articles du contrat ci-dessus mentionné : « A chacune des douze missions » royales qui se feront par année, le supérieur (des Frères) » enverra un religieux pour y voir, soigner, panser et sou-» lager les pauvres malades qui se trouveront dans les lieux » où se feront lesdites missions, et leurs dépendances, et » ce sans aucune rétribution. — Les remèdes nécessaires, » et qui conviendront aux pauvres malades, seront fournis » gratuitement par lesdits religieux de la Charité... — Le » supérieur de ladite maison de Charité fournira les religieux » qui lui seront demandés... au sujet des maladies popu-» laires; lesquels seront obligés de se rendre dans les » endroits qui en seront attaqués, pour donner tous les » secours dont ils seront capables. »

Lorsque cet hôpital fut créé, celui de Saint-Charles existait depuis plus d'un siècle, et l'on ne voit pas que le Roi de Pologne lui aît donné des témoignages d'intérêt; celui de Saint-Jean-de-Dieu, au contraire, était son œuvre. Mais ce dernier, moins heureux que le précédent, devait disparaître dans la tourmente révolutionnaire. A cette époque, le mobilier dont l'avait doté Stanislas alla, sans doute, du moins en partie, la pharmacie comprise, garnir la maison de Saint-Charles.

Lucien WIENER.

SÉMINAIRE DE FILLES PAUVRES A NANCY.

Parmi les établissements charitables qui se créèrent à Nancy dans le courant du siècle dernier, il en est un sur lequel nos historiens gardent le silence le plus absolu. La date de sa fondation et son but sont indiqués dans la pièce ci-après.

» Léopold, etc., salut. Notre cher et féal doyen de notre Conseil d'Etat et garde de nos sceaux, le sieur Claude-François Labbé, nous ayant fait connoistre le dessein qu'il a, depuis plusieurs années, de contribuer à l'établissement d'un seminaire pour servir à l'éducation des pauvres petites filles, auroit, en exécution d'iceluy, donné, par donnation entre vifs, et irrévocable, du 24e aoust de l'année dernière, une maison scituée en notre ville neufve de Nancy, le sr de Permillac d'une part et le ruisseau du Pont Moujard d'autre, en conséquence de quoy il nous auroit humblement supplié de vouloir agréer et confirmer ladite donation suivant

sa forme et teneur. A quoy inclinant favorablement, et n'ayant rien plus à cœur que de soutenir la disposition aussy avantageuse aux pauvres petites filles, lesquelles, estant délaissées de pères et de mères, s'abandonnent d'ordinaire à des vices honteux, nous, de l'avis des gens de notre conseil et de notre certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et authorité souveraine, avons agréé et confirmé, agréons et confirmons par ces présentes ladite donnation faite entre vifs, le 24e aoust de l'année dernière, par ledit s^r Claude-François Labbé. Voulons et nous plaist qu'elle soit exécutée suivant sa forme et teneur, et que les supérieures et gouvernantes qui sont et seront à l'avenir establies dans ledit seminaire, pour l'éducation desdites pauvres petites filles, leur fassent apprendre toutes sortes de métiers, et tirer tout le proffit qu'elles pourront de leur travail, sans qu'il soit permis aux maistres et officiers des corps d'iceulx de les troubler ou inquiéter en manières quelconques par la visite des ouvrages qu'elles feront ou autrement. Et pour d'autant plus exciter nos sujets à contribuer, à l'exemple dudit s^r Claude-François Labbé, à l'établissement et à l'augmentation dudit seminaire, et luy marquer la satisfaction que nous avons des dispositions, nous avons dès à présent amorty et amortissons ladite maison par luy donnée, laquelle nous avons déchargée et deschargeons de toutes prestations et redevances généralement quelconques dont les autres biens non amortys sont chargéz ; ordonnons que les supérieures, gouvernantes et pauvres petittes filles dudit seminaire en jouissent comme de biens amortys, et la possèdent en tous droits, privilèges prérogatives, franchises et immunitéz dont les détanteurs de biens

amortys dans nos Estats jouissent à cause d'iceux, sans que lesdites supérieures, gouvernantes et pauvres petites filles soient ou puissent estre contraintes, ny à présent, ni pour le tems à venir, à la mettre ou wider hors de leurs mains pour quelques causes ou authorité que ce soit, ny de nous payer, pour raison dudit amortissement, aucune finance, dont nous leurs avons fait et faisons don, remise et octroy, laquelle maison, supérieures, gouvernantes et pauvres petites filles, ensemble leurs officiers, familles et servantes, et tous les biens, droits et revenus qui leurs appartiennent et appartiendront cy après, nous avons pris et mis, prenons et mettons sous notre protection et sauvegarde spéciale. Sy donnons en mandement, etc. Donné à Lunéville le vingt-deux[e] juin mil sept cent un. Signé Léopold (1). »

CHRONIQUE.

Notre honorable confrère M. l'abbé Deblaye nous a remis les deux notes ci-après :

» La demande de communication des documents historiques lorrains, transportés de Lorraine à Florence et à Vienne, par nos derniers ducs, a été présentée à Sa Majesté l'Empereur d'Autriche par Mgr Trouillet, au nom des Sociétés savantes de Lorraine, le 28 juin 1881.

» Cette demande a été parfaitement accueillie par S. M. I. et R.. Le dossier a été aussitôt envoyé à la Chambre privée, pour que rapport en soit présenté à Sa Majesté, et qu'ensuite de ce rapport, des ordres

(1) Trésor des Chartes, reg. B. 122, f° 62.

soient donnés pour faire la recherche de ces documents. Voici la copie de la lettre adressée à Mgr Trouillet par son correspondant au sujet de cette affaire :

« Vienne 14 juillet 1881. Monseigneur, en réponse de votre honorée lettre du 9, nous avons le plaisir de vous informer que la pétition pour les manuscrits de la Lorraine est déjà donnée à la Chambre privée de Sa Majesté. M. le Secrétaire assure que vous recevrez la réponse par l'entremise de notre ambassade à Paris. D'après l'opinion du chef des Archives, monsieur Alfred Arneth, vous obtiendrez sans doute une réponse favorable, aussitôt que la pétition a(ura) passée chez Sa Majesté. Nous sommes vos dévoués et humbles serviteurs, Monseigneur. Jules Offingue. »

» Mgr Trouillet espère que la réponse de Sa Majesté sera toute favorable, et qu'elle arrivera dans un bref délai. »

—

« Ayant lu dans les œuvres de Jamerai-Duval cet extrait de lettre du 20 mars 1772 : « Les deux bibliothèques ont été congédiées du palais grand-ducal et réunies à deux autres situées dans la ville de Florence ; pour ce qui est des manuscrits, on les a déposés avec ceux qu'un des grands hommes de la maison des Médicis a eu l'honneur de sauver des débris de la Grèce, lors de sa dévastation par les barbares », je me pris à douter si les documents emportés de Lunéville à Florence par le duc François III, en 1737, avaient été transportés à Vienne, lors de son avènement à l'Empire. J'essayai donc une recherche sommaire dans les bibliothèques de Florence, et voici la réponse, à lui adressée par le préfet de la bibliothèque de Florence, que m'a

transmise M. Pierrugues, mon honorable correspondant :

« Florence, 15 juillet 1881. Illmo sig. Pierrugues. Je vous prie de vouloir bien m'excuser si j'ai tant tardé à vous répondre, mais le désir de vous satisfaire en a été la cause. N'ayant pu trouver les notes que je supposais exister dans la bibliothèque des livres venus de Lorraine, j'ai voulu faire des recherches plus minutieuses dans notre recueil des manuscrits, dont le nombre s'élève à 14,000, et j'ai dû perdre par conséquent beaucoup de temps. A mon grand regret, ces recherches ont eu un résultat négatif, n'ayant pu retrouver aucun manuscrit relatif à l'histoire de Lorraine, suivant les indications del sig. Deblaye. Il ne me reste, par conséquent, que de souhaiter de pouvoir mieux vous servir dans une autre circonstance, et d'avoir, en attendant le plaisir de me dire votre dévoué serviteur.

» T. SACCONI. »

» Il est donc probable que les manuscrits lorrains, d'abord déposés à Florence, et qui, au dire de Jamerai-Duval, s'y trouvaient encore à la date du 20 mars 1772, furent postérieurement transportés de Florence à Vienne. L'insuccès de mes recherches à Florence ne doit pas être considéré comme un échec, devant nous décourager ; il nous est en réalité plus avantageux de n'avoir à faire de recherches qu'en un seul lieu, et de retrouver dans les bibliothèques de Sa Majesté l'empereur François-Joseph tous les documents que nous désirons et soupçonnons, sans aucun éparpillement dans d'autres dépôts. »

Nous enregistrons avec une vive satisfaction, la nomination de notre excellent confrère M. Lucien Wiener, comme officier d'Académie. Cette distinction est une faible récompense des services qu'il a rendus dans les fonctions de l'un des conservateurs du Musée lorrain, qu'il remplit depuis douze ans avec un dévoûment et une intelligence au-dessus de tout éloge.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

La Commission du Musée de peinture de Nancy a fait déposer au Musée lorrain la médaille commémorative de l'Exposition universelle de 1878 qui lui a été adressée en souvenir des portraits nationaux qu'il avait envoyés à l'exposition.

— La veuve de M. Schæffler, de Phalsbourg, colonel du génie, a offert un sabre enlevé par ce dernier à un chef arabe, lors de la prise de Constantine.

— M. Tiolier, fils de l'ancien graveur général des monnaies de France, a donné un exemplaire de la médaille, dont il est l'auteur, frappée en mémoire de Jacques-Denis Antoine, né à Paris en 1733, mort en 1801, architecte de la Monnaie de cette ville, du monastère et du dôme de la chapelle de la Visitation de Nancy, etc.

— M. Conrard fils, brossier, a offert un poignard à lame flamboyante, avec une poignée en forme de griffon et un jeton du siège de Paris en 1870.

— M. Henri Christophe, lithographe, a donné à la bibliothèque, outre trois pièces en papier, dont une concernant la famille Mandel, un petit volume imprimé

à Nancy, par René Charlot, en 1743, intitulé : « Règles » de la congrégation de la présentation et enfance de » Marie conçue sans péché, érigée en la paroisse de » St-Epvre de Nancy, et approuvée par Monseigneur » l'Illustrissime et Révérendissime Henri de Thiard, » Evêque et Comte de Toul, dans le cours de sa visite » du seizième jour du mois de Septembre 1696, et con- » firmée le 23 Avril de l'Année 1698. »

— M. le comte DE RIOCOUR, ancien commandant d'artillerie, a donné le moulage, en plâtre bronzé, d'un petit canon provenant du château d'Arracourt, et qui paraît dater du commencement du XVII[e] siècle. La partie inférieure est décorée d'un écu aux armes pleines de Lorraine, surmontées de la couronne ducale. Tout le long du canon est un semi de croix de Lorraine, alterné de mouchetures d'hermine. Il porte les initiales BCH, indiquant probablement le nom du fondeur.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

La 2[e] partie du tome IV de l'*Inventaire sommaire des Archives du département* vient de paraître. Elle renferme le commencement de la série H, qui a pour objet le clergé régulier.

ERRATUM.

Le nom de notre honorable confrère M. le docteur BONNEJOY, a été écrit *Bonnefoy* dans le compte-rendu de la séance du 10 juin, n° de juillet, p. 119, 15[e] ligne.

Pour la commission de rédaction : le Président, **H. LEPAGE.**

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1871.

MÉMOIRES.

QUELQUES MOTS SUR L'ÉCOLE ROYALE MILITAIRE DE PONT-A-MOUSSON (1776-1793).

L'idée d'une institution purement militaire, où la jeunesse pût apprendre les éléments du métier des armes, a dû grandir et s'imposer à mesure que l'art de la guerre a fait des progrès. Cependant cette idée, que Mazarin avait en vain cherché à réaliser en fondant le collège qui a porté son nom, ne fut mise définitivement à exécution, en France, qu'au milieu du XVIIIe siècle.

La Lorraine avait devancé ses voisins de plusieurs années dans cette voie.

Dès le commencement de son règne (1699), Léopold établit à Nancy « une académie d'équitation et d'exercices militaires, où la jeune noblesse se forma dans tous les devoirs de la guerre (1) ».

(1) Le comte de Foucault, *Histoire de Léopold I*. Bruxelles, 1791, in-8°, p. 111.

Dans un *Mémoire sur le duché de Lorraine*, resté manuscrit (1), M. d'Audiffret nous apprend que le même duc établit, au mois d'octobre 1704, une première compagnie de Cadets, installée d'abord à Gerbéviller, puis à Einville, mais qu'il la cassa en 1713, pour en créer une nouvelle en 1718, laquelle fut alors réunie au régiment des gardes.

C'est surtout sous le règne de Stanislas que cet établissement reçut une organisation aussi complète que possible. Dans l'ordonnance portée à ce sujet, le 30 décembre 1738, nous retrouvons, en principe, tous les articles qui ont servi à constituer plus tard le règlement pour les cadets à l'Ecole Royale Militaire de Paris.

Ce n'est qu'à titre de rapprochement que nous rappelons l'école des Cadets de Lunéville, car l'institution dont nous voulons dire quelques mots, n'était pas d'un ordre aussi élevé. Nous ne pouvons mieux faire que de signaler l'important travail que M. Lepage prépare sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine ; cette question y est traitée à l'aide de documents curieux, restés jusqu'à présent inédits.

L'Ecole Royale Militaire de Pont-à-Mousson n'était pas, en effet, comme son titre pourrait le faire supposer, une école spéciale pour l'art militaire ; c'était tout simplement un collège dans lequel on donnait l'enseignement secondaire, comme partout ailleurs ; seulement il y avait, parmi les pensionnaires, une cinquantaine d'élèves entretenus aux frais du Roi, et dont la plupart étaient destinés à entrer dans l'armée, à titre de cadets-gentilshommes.

(1) N° 133 des mss. de la Bibliothèque publique de Nancy.

Chercher à faire l'histoire de cette école serait donc entreprendre une étude sur l'enseignement secondaire pendant les vingt dernières années qui ont précédé la Révolution. Cent fois déjà ces questions ont été approfondies.

Nous n'essaierons pas non plus de prouver que ce fut une pépinière de grands hommes ; ce serait peut-être nous hasarder beaucoup ; à part quelques noms marquants que l'on cite, le reste des élèves ne se trouva pas dans les conditions voulues pour jeter tout l'éclat dont ils auraient pu être capables ; issus, en grande partie, de familles nobles, ils durent émigrer à l'âge où ils auraient été à même de donner des preuves de leurs talents.

Nous nous bornerons donc à dire quelques mots sur l'origine, l'organisation et le but de cet établissement.

Par un édit du mois de janvier 1751, Louis XV avait fondé à Grenelle, près de Paris, une maison d'éducation sous le nom d'Ecole Royale Militaire, pour y entretenir gratuitement cinq cents gentilshommes pauvres, depuis l'âge de huit ans jusqu'à celui de dix-huit ou vingt.

Stanislas, de son côté, par un contrat passé le 14 septembre 1748, avec le P. Provincial des jésuites de Champagne, avait fondé, au collège de l'Université de Pont-à-Mousson, douze places pour des gentilshommes pauvres de ses Etats, qui devaient, après la mort du duc (1), recevoir une éducation en rapport avec leur naissance. Mais, sur la proposition de Louis XV, ce contrat fut résilié le 11 novembre 1751, dans le but de

(1) Du vivant de Stanislas cette fondation eût été inutile et eût fait double emploi avec l'Ecole des Cadets de Lunéville.

faire servir la fondation à l'entretien de douze élèves, à l'école que le Roi venait de fonder. C'était un moyen de gagner les sympathies de la noblesse lorraine et de la familiariser avec l'idée de l'annexion à la France. Pour mieux calquer encore sa conduite sur celle de son gendre, Stanislas avait établi, par le même édit, un impôt sur les cartes, dont le produit devait être employé à l'instruction de ces douze élèves; cet impôt était, en Lorraine comme en France, fixé à un denier par chaque carte à jouer.

Le roi de France reconnut bientôt qu'une éducation toute militaire ne pouvait convenir à des enfants aussi jeunes; c'est pourquoi, par la Déclaration du 7 avril 1764, il divisa ce premier établissement, dont il envoya les plus jeunes élèves au collège de La Flèche. Ce n'est qu'après avoir reçu une instruction secondaire suffisante, que ceux qui montraient des dispositions pour le métier des armes, étaient admis à l'Ecole Militaire.

Ce système, qui était bien préférable au premier, avait néanmoins de sérieux inconvénients, entre autres celui de forcer les parents des élèves à faire de grands frais pour les voyages de leurs enfants. Louis XVI voulut y remédier, et, par sa Déclaration en date du 1er février 1776, il décida que les jeunes gens de la première classe, au lieu d'être réunis dans la maison de La Flèche, seraient distribués dans plusieurs collèges de plein exercice, situés en différentes provinces du royaume, où ils seraient plus à portée de leurs familles, et où ils recevraient la même éducation et la même instruction que les autres pensionnaires. Le 28 mars suivant, le Roi fit publier un règlement concernant les nouvelles Ecoles Royales Militaires. Parmi

les dix maisons qu'il avait honorées de son choix figurait le collège de Pont-à-Mousson (1).

Depuis l'arrêt du Parlement qui, le 9 mai 1767, avait prononcé le bannissement des jésuites, les Chanoines réguliers avaient recueilli, dans leur maison de la rive gauche de la Moselle, quelques débris du collège, qui avait subsisté, pendant deux siècles, sous les auspices de l'Université lorraine (2). Les vastes bâtiments agglomérés sur la rive droite étaient restés inoccupés jusqu'en 1776.

Par lettres patentes du 23 janvier de cette année, Louis XVI appela les Chanoines réguliers à la desserte des collèges de Nancy, de Pont-à-Mousson et d'Epinal, en leur accordant l'administration et la jouissance des bâtiments desdits collèges et de tous les biens ci-devant possédés par la Société de Jésus.

A cette époque, l'ensemble des constructions de l'ancienne Université avait encore quelque chose d'imposant ; son aspect avait frappé le voyageur anglais, A. Young, qui n'a rien trouvé de remarquable à signaler à Pont-à-Mousson, si ce n'est l'Ecole Militaire et le couvent des Prémontrés. Nous trouvons, d'ailleurs, le récit des impressions qu'éprouva, vers 1840, un ancien

(1) Les autres collèges choisis par le Roi étaient ceux de Soreze, diocèse de Lavaur ; Brienne, diocèse de Troyes ; Tiron, diocèse de Chartres; Rebais, diocèse de Meaux ; Beaumont, diocèse de Lisieux ; Pont-le-Voy, diocèse de Blois ; Vendôme, diocèse de Blois ; Effiat, diocèse de Clermont ; Tournon, diocèse de Valence.

(2) Quelques prêtres séculiers avaient essayé, mais sans succès, de reprendre la direction du collège des jésuites.

élève (1) de l'école, à la vue des grandes modifications qu'avait subies cet établissement depuis qu'il l'avait quitté.

« L'emplacement fort étendu qu'occupait l'Université, dit M. de La Vergne, et donnant sur la Moselle, à laquelle a été substitué le Collège militaire, renfermait de vastes bâtiments, des cours, des cloîtres, des jardins. Les jésuites y possédaient une nombreuse et superbe bibliothèque, dont j'ai autrefois admiré le vaisseau veuf de livres, qui avaient été dispersés à l'abolition de la société.....

» Le collège qu'on a dégradé en y perçant des rues et en aliénant des terrains considérables, subsiste cependant encore.....

» Je rôdai autour de ces vastes constructions en partie détruites, comme une ombre en peine cherchant à reconnaître mes anciennes allures; je retrouvai encore quelques dortoirs ou salles, où pendant les soirées d'hiver, après l'étude, les préfets, semblables aux bons pères de famille, réunissaient les élèves autour d'un bon fourneau et leur racontaient quelques histoires intéressantes qu'ils étaient toujours avides d'entendre. »

(1) M. le comte de Bony de la Vergne, ancien capitaine du génie : *Un court voyage à Plombières et à travers une partie de la Suisse*. Metz, 1842, in-8°, p. 313 à 341. Ouvrage plus humoristique que sérieux, dans lequel on trouve un chapitre sur Pont-à-Mousson. L'auteur y rappelle les années qu'il a passées à l'Ecole. La plus large place dans ces souvenirs est consacrée aux promenades que les écoliers faisaient dans les environs de la ville, aux jeux et aux divertissements auxquels ils se livraient pendant les heures de liberté, ainsi qu'aux farces qu'ils ne manquaient pas de jouer à leurs régents ; cependant au milieu de ces notes joyeuses, on trouve quelques renseignements curieux.



Dans le principe, les Chanoines n'occupèrent que l'ancien collège des jésuites, à l'exclusion de tous les autres bâtiments de l'Université, mais se trouvant bientôt à l'étroit, ils demandèrent et obtinrent par lettres patentes du 16 octobre 1779, l'autorisation d'occuper les bâtiments et emplacements du séminaire de Metz, qui étaient enclavés dans ceux du collège.

Pour se conformer à la lettre du règlement, les Chanoines firent placer sur leur porte principale les armes du roi de France avec cette inscription : ECOLE ROYALE MILITAIRE.

Aux termes des lettres patentes, le collège de Pont-à-Mousson devait être en mesure de recevoir les élèves militaires au mois d'octobre 1776, mais les nominations ayant été retardées, le premier qui y fut envoyé y a été reçu seulement le 27 juin 1777.

Le nombre des *élèves du roi* ne devait être ni inférieur à cinquante, ni supérieur à soixante ; l'Etat payait pour chacun d'eux une pension annuelle de sept cents livres, moyennant quoi ils devaient être logés, chacun dans une chambre séparée, nourris et habillés d'un uniforme. On était tenu, en outre, de leur enseigner l'écriture, le français, le latin, l'allemand, l'histoire, la géographie, les mathématiques, le dessin, la danse, la musique et l'escrime ; on ajouta, plus tard, à ce programme, les premières notions de la science des fortifications et les principes de la marine. Le collège était tenu aussi à fournir tous les menus objets nécessaires, tels que livres, papier, plumes, encre, instruments de mathématiques, etc., le tout à payer sur les sept cents livres de pension.

Pour les aider à couvrir une partie des frais d'ins-

tallation, les Chanoines touchèrent une avance de trois mois de pension sur le pied de cinquante élèves ; ils reçurent aussi des meubles provenant des écoles militaires de Paris et de La Flèche : des lits, des tables, des chaises, des livres, du linge, etc.

Les pensionnaires du roi furent installés dans un corps de bâtiment spécial, de manière à pouvoir être plus facilement surveillés ; ils étaient, d'ailleurs, confondus, pour tout ce qui concernait l'éducation, avec les autres pensionnaires, pour « leur procurer, dit le règlement, en les mêlant avec des enfants des autres classes de citoyens, le plus précieux avantage de l'éducation publique, celui de ployer leurs caractères, d'étouffer l'orgueil que la jeune noblesse est trop aisément disposée à confondre avec l'élévation, et d'apprendre à considérer sous un point de vue juste tous les ordres de la société. »

L'arrivée des élèves militaires était un événement favorable pour ceux qui devaient être leurs condisciples, car le roi, dans sa décision, avait eu pour objet de faire participer à l'éducation améliorée les enfants de tous ses sujets que leurs familles voudraient y placer ; « exigeant que les autres pensionnaires seroient soumis à la même discipline, aux mêmes règlements, aux mêmes méthodes d'instruction que les élèves militaires, qu'ils seroient assujettis à porter le même uniforme et qu'il n'y auroit enfin entre eux aucune différence. » Malgré ces avantages, le principal ne devait pas hausser le prix de la pension actuelle, et à plus forte raison, le prix fixé pour les pensionnaires du roi.

On exerçait sur les écoliers, nous apprend M. de La Vergne, une surveillance toute militaire : « les préfets,

qui couchaient à l'extrémité des dortoirs, faisaient la ronde des salles et veillaient jusqu'à minuit; ensuite les domestiques, chacun à leur tour, remplaçaient les préfets et veillaient jusqu'au jour en faisant le tour des dortoirs... »

« Tous les élèves mangeaient ensemble dans le superbe réfectoire, chaque salle était à une table dont le préfet de salle occupait le haut bout et mangeait avec les jeunes gens... »

« Les classes étaient généralement bien tenues et il ne régnait aucun désordre dans la maison... »

La durée de l'éducation des élèves était de six ans au moins pour ceux qui entraient au collège à l'âge de huit ou neuf ans; après ce laps de temps, ils étaient envoyés à des concours annuels pour y subir des examens, à la suite desquels ils étaient reçus en qualité de cadets-gentilshommes (1). Quant à ceux qui, pour des raisons prévues par le règlement, n'entraient au collège qu'à l'âge de douze ou treize ans, ils n'étaient point assujettis à compléter les six années, si les connaissances qu'ils avaient acquises les mettaient dans le cas d'en être dispensés.

Les enfants n'étaient admis en qualité d'élèves militaires que s'ils savaient, au préalable, lire et écrire, afin de pouvoir commencer tout de suite l'étude des langues. Comme ils étaient spécialement destinés au métier des armes, on n'en recevait aucun qui fût estropié ou contrefait.

(1) Le roi voulant de plus en plus étendre les avantages de la fondation de l'Ecole Militaire, ajouta en 1777, à l'établissement des cadets-gentilshommes dans les régiments, celui d'un corps de cadets-gentilshommes dans l'hôtel de ladite école, plaine de Grenelle, pour y appeler l'élite des élèves distribués dans les collèges de province.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, cette fondation avait été faite en faveur des jeunes gens nobles dont les parents, peu aisés, n'auraient pu faire les frais d'une éducation en rapport avec leur rang. L'état de fortune des familles qui proposaient leurs enfants, était constaté par les intendants des généralités et par deux gentilshommes les plus voisins du domicile des intéressés. Ceux qui pouvaient se passer de ce secours en étaient rigoureusement exclus.

Pour ne pas laisser prise au favoritisme des intendants et de leurs conseillers, on avait dressé un tableau par ordre de mérite de tous les cas d'admissibilité, lesquels étaient classés comme il suit :

1° L'orphelin dont le père avait été tué au service.

2° L'orphelin dont le père était mort de mort naturelle au service.

3° L'enfant à la charge de sa mère et dont le père avait été tué au service.

4° L'enfant à la charge de sa mère et dont le père était mort de mort naturelle au service.

5° L'enfant dont le père était actuellement au service,

6° L'enfant dont le père avait quitté le service pour des raisons d'âge ou de santé.

7° L'enfant dont le père n'avait pas servi, mais dont les ancêtres avaient servi.

8° Les enfants de tout le reste de la noblesse pauvre.

Une partie des dispositions premières fut modifiée par la suite, pour faire participer un plus grand nombre de familles aux bienfaits du Roi. Par un règlement en date du 26 juillet 1783, les enfants furent admis de sept à dix ans, au lieu de huit à onze ; chaque famille ne pouvait en présenter qu'un seul à la fois, et l'on n'en admettait un second qu'après l'éducation complète du

premier. Les intendants des provinces ne devaient recevoir aux concours aucun sujet ayant déjà un frère dans l'Ecole.

Quant aux titres nobiliaires, l'élève n'était reçu qu'après avoir fait preuve de quatre générations de noblesse de père ; les papiers généalogiques étaient déposés aux archives de l'école après avoir été examinés et reconnus pour véritables par d'Hozier de Serigny, qui remplissait les fonctions de commissaire à cet effet.

Les admissions ne se faisaient qu'une fois par an, du 1er au 15 septembre.

Outre les frais de voyage, les familles étaient encore obligées de pourvoir à la première fourniture nécessaire pour l'équipement et l'établissement de leurs enfants dans le collège ; ce n'était en quelque sorte qu'une avance qu'elles faisaient à leurs enfants, car le collège devait à son tour équiper à ses frais les élèves lorsqu'ils sortaient pour être placés dans les troupes.

Cette première fourniture consistait en :

Un surtout de drap bleu.

Un habit de drap bleu, parements rouges et boutons blancs.

Deux vestes bleues.

Deux culottes noires.

Douze chemises.

Douze mouchoirs.

Six cravates ou mouchoirs de cou.

Six paires de bas.

Six bonnets de nuit.

Deux peignoirs.

Deux chapeaux.

Deux paires de souliers.

Deux peignes.

Un ruban de queue.

Un sac à poudre.

Tous les ans, au mois de septembre, à partir de 1778, es élèves qui avaient accompli leurs six années d'études, étaient envoyés à Brienne pour prendre part au concours d'admission dans les cadets-gentilshommes. Ceux dont l'éducation étaient jugée insuffisante, restaient au collège de Brienne pour y subir un nouvel examen l'année suivante. Si cette seconde épreuve était encore suivie d'un échec, les familles auxquelles ces élèves appartenaient, devaient les retirer du collège de Brienne et payer le voyage. Les quatre jeunes gens qui se distinguaient le plus à ce concours recevaient chacnn, à titre de récompense, une pension se montant à cent cinquante livres pour les deux premiers et à cent pour les deux autres; ils touchaient cette somme jusqu'au jour où ils étaient nommés capitaines.

Ceux qui, dans le cours de leurs études, avaient fait le plus de progrès dans les mathématiques et dans le dessin, étaient envoyés à l'école de Mézières ou à celle de La Fère d'où ils sortaient ingénieurs ou sous-lieutenants d'artillerie.

A partir de leur admission dans les cadets-gentilshommes, les élèves touchaient une pension de deux cents livres exempte de toute retenue, et ils en jouissaient jusqu'à leur nomination au titre de lieutenants.

Les familles nobles, que leur fortune mettait à même de ne pas user des bienfaits du Roi, étaient admises à envoyer, à leurs frais au concours de Brienne, leurs enfants qui avaient été élevés à l'Ecole Royale. Il leur fallait alors fournir au préalable les mêmes preuves de

noblesse que pour l'admission au collège à titre d'élève du Roi. La même ordonnance qui accordait ce droit, prescrivait aux parents de verser pour chacun d'eux une pension annuelle de deux mille livres, et de plus, une fois seulement, à leur entrée, quatre cents livres pour les premiers frais de leur équipement.

On peut citer, comme ayant joui de ce droit, le comte H. de Serre, qui, après avoir fait ses études à Metz jusqu'à l'âge de quatorze ans, entra, en 1789, à l'Ecole Militaire de Pont-à-Mousson, et fut reçu au concours de 1790, aspirant au corps royal de l'artillerie.

Il n'est pas douteux que les places de boursiers du Roi n'aient été recherchées ; nous en trouvons une preuve dans un *Mémoire* du temps que publia le duc de Charost, lorsqu'en 1782, il fut question d'établir des « Ecoles Nationales Militaires » pour les enfants de toutes les classes de la société. « L'existence des Ecoles Royales Militaires, dit-il, n'est nullement un obstacle à l'établissement des Ecoles Nationales Militaires... Plusieurs gentilshommes ayant également des droits à une place vacante dans ces écoles, la demandent pour leurs enfants ; cependant le souverain ne peut la donner qu'à un seul, et quelquefois les concurrents, lorsqu'ils pourraient être admis, se trouvent avoir passé l'âge après lequel on ne l'est plus... La sage bonté du Roi, voulant multiplier le bienfait des Ecoles Royales en l'étendant au plus grand nombre de familles possible, il en résulte que bien des gentilshommes, pères d'une famille nombreuse, ne peuvent espérer de voir tous leurs fils admis dans ces écoles. »

A leur sortie de l'Ecole Militaire, les jeunes gens recevaient des mains du Roi une marque distinctive

qu'ils étaient tenus de porter toute leur vie. Cet insigne avait pour but de leur rappeler que leur conduite, dans toutes les occasions possibles, devait être basée sur la reconnaissance envers leur bienfaiteur : ils étaient de droit reçus novices dans les ordres militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem. Ces ordres furent dès lors exclusivement réservés aux élèves du Roi. Mais le souverain ayant « jugé qu'une grâce indistinctement accordée à tous les élèves, ne pouvait que perdre de sa valeur, et qu'une admission aussi honorable devait être la récompense offerte à l'émulation des jeunes gentilshommes, qui, enfants de l'Etat par leur éducation, auroient donné les espérances les plus fondées de devenir des sujets distingués... », ces insignes ne furent plus accordés qu'aux plus méritants.

La marque du premier de ces ordres consistait en en une petite croix d'or à huit rayons pommetés, portant d'un côté l'effigie de la Sainte-Vierge sur un fond émaillé d'amarante, et de l'autre un trophée orné de trois fleurs de lis ; cette croix devait être suspendue à la boutonnière d'habit par un ruban cramoisi. Quand un chevalier de Notre-Dame du Mont-Carmel avait fait à la guerre une action d'un grand éclat, il devenait chevalier de Saint-Lazare, alors seulement il pouvait ajouter à sa première décoration celle de Saint-Lazare, ce qui consistait à remplacer la première croix par la double croix des deux ordres réunis : un des côtés portait l'effigie de la Sainte-Vierge, comme il est dit plus haut, et l'autre, l'image de saint Lazare, sur un fond de sinople.

A la fin de chaque année scolaire, il y avait des exer-

cices publics où les étrangers étaient admis à poser des questions aux élèves : « après quoi on procédait à la distribution des prix. On mettait un grand appareil à cette dernière cérémonie et toute la noblesse des environs et la bonne bourgeoisie étaient invitées » (1). Les prix que l'on distribuait aux lauréats avaient une reliure uniforme pour toutes les Ecoles Royales Militaires ; on y frappait les armes du Roi. On en rencontre assez fréquemment : l'écusson de dimension assez petite, entouré des insignes de l'ordre du Saint-Esprit, est surmonté de la couronne de France ; tout autour



est disposée cette première légende : HOTEL DE L'ECOLE ROYALE MILITAIRE, qui est surmontée d'un double trait en ovale, puis cette autre légende parallèle à la première : PRŒMIUM ET INCITAMENTUM LABORIS, le tout terminé par une couronne de palmier.

(1) Bony de Lavergne, *loc. cit.*

On avait essayé quelque temps de supprimer ce mode d'entretenir l'émulation et de le remplacer par de l'avancement assuré au mérite personnel ; mais ce système qui pouvait convenir pour les écoles de Paris et de La Flèche, n'avait pas sa raison d'être dans les collèges de province, où les élèves militaires étaient mêlés à des jeunes gens qui se destinaient à toute autre carrière. Les distributions de prix étaient un stimulant tellement apprécié, qu'au moment des troubles de la Révolution, les administrateurs du district de Pont-à-Mousson ayant demandé au procureur général syndic du département de la Meurthe son avis à ce sujet, celui-ci leur répondit : « Il est bien à tous égards de maintenir jusqu'à nouvel ordre l'usage de la distribution des prix dont vous nous parlez ; nous venons de vérifier que cette dépense se portait annuellement à deux cents livres, vous voudrez bien, en conséquence, prévenir le principal du collège qu'il peut, comme à l'ordinaire, acheter les livres à distribuer, jusqu'à concurrence de ladite somme. »

L'*Almanach de Lorraine et du Barrois* nous a conservé les palmarès du 14 septembre 1782 et du 15 septembre 1783. Parmi les lauréats nous n'avons rencontré aucun nom qui eût brillé par la suite, dans le métier des armes. Cependant l'histoire en a enregistré d'autres qui font honneur au collège de Pont-à-Mousson.

Après le comte de Serre, dont nous avons déjà parlé, il faut citer le général Fabvier, qui n'a fait, à la vérité, que commencer ses études dans cet établissement, car il avait à peine dix ans lorsque l'Ecole fut supprimée.

On peut en dire autant du vice-amiral de Rigny, qui n'était encore qu'un enfant à cette époque.

Les généraux François-Nicolas Fririon et Joseph-François Fririon ont été aussi élèves de la même école, mais il semble qu'ils ne se présentèrent pas au concours de Brienne, car nous les voyons, l'un à l'âge de seize ans et l'autre à l'âge de vingt ans, s'engager comme soldats volontaires dans le régiment d'Artois-Infanterie, où deux de leurs oncles servaient en qualité d'officiers.

Le maréchal Duroc, dont le nom ne figure pas dans les palmarès que nous venons de citer, devait cependant se trouver à l'école durant les années 1781 et 1782, car il avait alors neuf ou dix ans; quoi qu'il en soit, s'il ne récoltait pas de lauriers dans ces luttes de collège, il est certainement celui de ces anciens élèves qui ait acquis la plus grande réputation. L'histoire nous apprend à quelles circonstances il a dû sa bonne fortune.

Le général La Salle, de Metz, étudia aussi quelque temps à Pont-à-Mousson.

Si l'on voulait sortir de l'élément militaire, on trouverait encore plusieurs noms à citer, tels que Fabvier qui devint conseiller à la Cour de cassation; Wallet de Merville qui le fut à la Cour de Nancy, etc.

Le personnel pour l'administration de l'école était ainsi composé :

1° *L'inspecteur général,* M. le marquis de Timbrune-Valence, maréchal de camp.

2° Le *sous-inspecteur général*, chargé d'examiner tous les ans les élèves sur les différents objets d'enseignement et prendre note des progrès, de la conduite de chacun; de surveiller également la manière dont ils étaient nourris, logés, entretenus, etc.; M. le chevalier de Keralio eut pour successeur dans cette charge M. le chevalier de Reynaud de Monts.

3° Le *principal*. Ce fut le P. Ruell jusqu'en 1792, le P. Fidry jusqu'en 1793, puis Marchand.

4° Le *sous-principal*. Cet emploi fut occupé successivement par Fidry, Varnerot, Hainault, Joly et Godfrin.

5° Le *procureur* fut le P. Bouilly, d'abord, puis le P. Fidry.

Les professeurs pour l'enseignement classique étaient ordinairement au nombre de douze et les préfets des salles au nombre de six.

« L'Ecole Royale Militaire, dit encore M. de La Vergne, était parfaitement tenue, grâce à l'intelligence de M. Ruell qui en était alors le principal. Ce M. Ruell, doué de beaucoup de connaissances et d'un tact parfait, avait établi ce que je n'ai vu nulle part. De temps à autre, il tenait des conférences paternelles où il rassemblait tous les élèves. Là il discutait quelque point difficile de morale, mêlant le tout d'anecdotes propres à amuser et à instruire les jeunes gens. »

Après l'éloge du principal vient celui d'un professeur qui fut en quelque sorte la personnification de l'école, et dont tous les élèves se sont accordés à dire du bien ; c'est le P. Laillet (1) qui « s'attachait si parfaitement à ses élèves, qu'il n'y avait pas moyen de manquer le but. Quand il rencontrait de l'intelligence, il fallait réussir. »

C'est sur ce pied que le collège de Pont-à-Mousson, dont l'histoire remonte au XVIe siècle, parvint, après de longues années passées sans éclat, à reprendre un peu de son importance d'autrefois. Malheureusement cette

(1) On trouve sur ce professeur des détails biographiques assez complets dans les *Causeries sur Pont-à-Mousson*, de M. E. Ory. Pont-à-Mousson, 1881, in-8°.

ère de prospérité ne fut pas longue. En 1791, les événements politiques vinrent jeter le désarroi dans l'établissement ; un certain nombre de professeurs avaient adopté les idées nouvelles, tandis que les autres s'y montraient hostiles. La mésintelligence entre les chanoines s'accentua surtout lorsqu'il fallut prêter le serment civique ; huit d'entre eux s'y refusèrent énergiquement, les autres, parmi lesquels nous devons citer le P. Laillet, consentirent à se soumettre à la loi. Ces tiraillements intestins nuisaient beaucoup à la discipline ; les études étaient négligées. La compagnie des cadets-gentilshommes que l'on avait envoyée à Pont-à-Mousson lors de la suppression de l'Ecole Militaire de Paris, en 1787, troublait l'ordre au collège. Le principal avait été obligé de demander la suppression de cette compagnie, ainsi que le renvoi dans leurs familles d'un certain nombre d'élèves qui s'étaient signalés par leur esprit de révolte (1).

Cette situation inspirait des inquiétudes au procureur syndic de Pont-à-Mousson qui, en référant au procureur général syndic du département de la Meurthe, lui écrivait : « Il conviendrait d'organiser cette institution d'une manière différente ; on devrait y enseigner les principes de la constitution, n'y placer que des enfants de citoyens, et éliminer tous ceux dont les parents ne seraient point pourvus de certificat de civisme ; et il conviendrait que l'éducation ne fût plus confiée à des prêtres, il serait même intéressant de les éliminer le plus tôt possible et d'y placer des hommes instruits, vertueux, surtout bien voués à la chose publique. »

(1) Tiré des Archives du département de Meurthe-et-Moselle.

Une autre source de difficultés fut la rareté du numéraire ; l'Etat continuait à payer sept cents livres de pension pour les élèves boursiers, mais les versements se faisaient avec des assignats, ce qui occasionnait des pertes considérables lorsqu'il s'agissait de convertir ce papier en espèces. Dès le mois d'août 1791, le principal avait averti le Ministre de la guerre qu'à partir du mois d'octobre suivant, il serait dans l'impossibilité de se charger de l'entretien des cadets et des élèves du Roi. D'un autre côté, les professeurs, dont le traitement devenait insuffisant, donnaient leur démission. Les administrateurs du Directoire du département firent auprès de ces derniers des démarches pour les engager à rester à leur poste et leur accordèrent l'augmentation qu'ils demandaient. Mais cela n'était qu'un palliatif, la grande question de la pension de sept cents livres payée en assignats n'était pas encore tranchée en 1793. Comme les chanoines abandonnaient leurs classes, la municipalité de Pont-à-Mousson demanda au mois d'août de cette année, à la Convention nationale, de fixer à la somme de mille francs la pension de chacun des élèves à l'Ecole militaire, et de mettre le collège en régie pour la rentrée suivante. La Convention nationale répondit à cette demande par le décret du 9 septembre 1793, qui supprima les écoles militaires.

A la suite de cette mesure radicale, Pont-à-Mousson fut privé de collège pendant six ans. Mais les habitants de la ville (1) tenaient tellement à avoir chez eux un

(1) Cette page, extraite de notes manuscrites qu'a bien voulu nous donner M. A. Benoit, fait trop d'honneur aux Mussipontains pour n'avoir pas ici une place, bien qu'elle ne se rapporte pas tout-à-fait à notre sujet.

foyer d'instruction, qu'ils ouvrirent une souscription pour essayer de rétablir leur collège. On put subvenir à quatre professeurs dont l'un de mathématiques exclusivement, et les trois autres de grammaire, d'histoire et de géographie. « Puisse ce noble exemple, dit Justin Lamoureux (1), être imité par toutes les villes qui sont privées de la ressource de l'enseignement national ! »

Le 15 brumaire an VIII, le citoyen Empereur, maire de la ville, fit le discours d'installation. Deux ans après, l'école provisoire comptait quelques professeurs de plus. Les cours en étaient très-suivis ; aussi Duroc écrivait-il de Paris, le 28 vendémiaire an IX, au maire, que le premier consul n'avait pas encore reçu la demande pour la création d'un collège, mais qu'il fera de son côté tout ce qui dépendra de lui pour faire valoir les droits de la ville. Il n'est pas étonnant qu'avec un pareil soutien, l'école provisoire ait été déclarée école secondaire, par arrêté du 5 frimaire an XI. Le 19 vendémiaire an XII, elle fut classée comme école secondaire communale.

J FAVIER.

NÉCROLOGIE.

Un de nos confrères, dont les connaissances, surtout en matière de généalogie, étaient appréciées de tout le monde, M. Paul Delorme, est mort le 21 septembre, au château de Rochevilliers (Haute-Marne), à l'âge de 49 ans. Sa perte fait dans les rangs de la Société d'Archéologie un nouveau vide, qu'il sera difficile de combler.

(1) *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire du département de la Meurthe*. Nancy, an XI.

M. Pierre Barthélemy, ancien professeur de littérature, est mort à Nancy, sa ville natale, à l'âge de quatre-vingts ans, le 21 septembre 1881. Bien qu'il n'appartint pas à notre Société, il s'intéressait à ses travaux, et, plusieurs années avant la création du Musée lorrain et de la Société d'Archéologie, il avait, par ses écrits, témoigné d'un goût et d'une aptitude remarquables pour les études d'histoire locale. C'est ainsi que, dès l'année 1846, il publiait un livre intitulé : « *les Marseillais à Nancy* » (1), rempli de détails curieux et piquants, non seulement sur la période révolutionnaire, mais encore sur des époques postérieures, à l'occasion de faits qu'il avait vus ou qui lui avaient été racontés par des témoins oculaires. Cet ouvrage, qui se trouve dans toutes les bibliothèques lorraines, a l'un des premiers mis en lumière les riches documents des précieuses collections de M. Noël, ancien notaire. Longtemps attaché à la rédaction du *Journal de la Meurthe*, puis de *l'Impartial*, M. Barthélemy eut, pendant plusieurs années, une véritable vogue à Nancy, comme professeur libre, dans un temps où les établissements d'instruction publique n'étaient pas aussi multipliés qu'aujourd'hui. Causeur agréable et plein de verve, il laisse réunis en un volume (2) quelques *fragments poëtiques* qui révèlent un homme de goût, plein d'idées libérales, et animé du plus pur patriotisme. Bien qu'inspirées par des sujets d'actualité, la plupart

(1) Les Marseillais a Nancy, — Souvenirs de localité, peinture de mœurs. — Un vol. grand in-8°. — Nancy, Hinzelin et Cie, 1846.

(2) Poésies diverses, — Elégies, odes, chants patriotiques, épîtres. — Un vol. in-12. — Nancy, Collin, imprimeur, 1869.

de ces pièces fugitives se lisent encore avec plaisir, et on aime à signaler notamment l'ode « aux mânes des Lorrains morts devant Sébastopol », la Gloire nationale, — Napoléon aux Invalides, — le Franc-Tireur, — le Chant des Jeunes Aveugles, — l'Instituteur, — le Pénitencier de Gentilly, etc. ; — d'autres articles pleins d'humour, comme la boutade, le chignon, les épinards, rappellent l'esprit satyrique de l'avocat et poëte Bougarre, concitoyen et contemporain de Barthélemy, mais qui, depuis plusieurs années, l'a précédé dans la tombe.

Ajoutons enfin à l'actif littéraire du défunt quelques opuscules pédagogiques : — un *abrégé de mythologie*, et un *Résumé grammatical* suivi d'un recueil d'expressions vicieuses (1).

J. R.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Sur la proposition de la Commission du Musée de peinture, M. le maire de Nancy vient de faire déposer au Musée lorrain un grand portrait en pied du duc Léopold.

Ont donné au Musée :

M. Emile Peltier, de Toul, une marmite en fer, sur la face de laquelle est une couronne royale, entourée de fleurs de lys ; au-dessus le nom, probablement du propriétaire : DE MAILIÉ RONCOVR.

— M. Derome, ingénieur en chef des ponts et chaussées, les objets suivants, trouvés dans les travaux exécutés sous ses ordres : 1° à Pagny-sur-Moselle, deux bracelets, deux anneaux, une fibule, un vase, de différentes époques ; 2°, à Laneuveville-devant-Nancy, 29 monnaies romaines, malheureusement d'une conservation médiocre ; enfin, trois monnaies lorraines, dont une, assez rare, du duc François Ier.

(1) Résumé grammatical. — Nancy, 1833. — Un vol. in-12. — Imprimerie de A. Lepage.

— M. de Gironcourt, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, deux taques de cheminée, dont une aux armes de Lorraine.

— Notre confrère M. l'abbé Gaston Robin, qui réside à Rome, trois monnaies syriennes, rapportées par lui de Jérusalem, et une double pistole espagnole, frappée au Mexique, trouvée près du village d'Amelécourt, ancien département de la Meurthe.

— Deux autres de nos confrères, M. l'abbé Marchal, curé de Dieulouard, et M. Olry, d'Allain, le premier, une brique de très-grande dimension, ramassée sur le territoire de sa paroisse; le second, un très-petit fer de cheval, découvert dans les fouilles faites pour les travaux du canal, près de Pont-Saint-Vincent.

— M. Eugène Royer, à Favières, plusieurs monnaies lorraines, dont un denier de Léopold.

— Enfin, le Musée doit à M. Charles Cournault, l'un de ses conservateurs, 1° un portrait de Nicolas d'Anjou, d'après un vitrail de l'église de Saint-Nicolas-de-Port; — 2° le dessin d'un reliquaire en argent, conservé dans la sacristie de la même église; — 3° une réduction de la fresque de l'ancien réfectoire des Cordeliers, représentant la Cène, d'après Léonard de Vinci, commencée par Hugues de La Faye et achevée par Médard Chuppin, tous deux peintres lorrains; les portraits du duc Antoine et de Renée de Bourbon, sa femme, se trouvaient aux deux extrémités.

Des travaux indispensables à exécuter à l'école des Cordeliers ayant nécessité la démolition de cette fresque, le Comité a décidé qu'il serait fait une copie, de même grandeur que l'original, des portraits d'Antoine et de Renée de Bourbon, intéressants surtout pour les costumes. Ce travail a été confié à M. Dupays, l'habile restaurateur, qui a su les reproduire avec une parfaite ressemblance.

—

M. Frédéric Moreau, père, de Paris, a enrichi la bibliothèque d'un exemplaire du supplément à l'Album Caranda.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1881.

L'excellent agent-comptable de la Société d'Archéologie, M. J. Puel, ayant cru devoir résigner ses fonctions, notre confrère M. RENÉ WIENER, libraire-éditeur, RUE DES DOMINICAINS, 53, a bien voulu se charger de la distribution des *Mémoires* et du *Journal*. C'est donc à lui que MM. les Membres de la Société auront désormais à s'adresser.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 août 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres titulaires et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Jules Degermann, rentier à Sainte-Marie-aux-Mines ; M. Boudot, architecte à Nancy ; M. Désiré Bourgon, architecte à Nancy ; M. Mellier, inspecteur d'Académie, à Nancy ; M. Lhôte, professeur au grand séminaire de Saint-Dié ; M. le chevalier de Sailly, colonel d'artillerie, à Montois-la-Montagne.

MM. A. Gérard, avocat, à Saint-Dié, et P. Dorveaux, docteur en médecine à Jarny, ont adressé à la Société des lettres de remerciement à l'occasion de leur récente admission comme membres titulaires.

Sont présentés comme candidats : par MM. de Chanteau, Bretagne et L. Germain, M. l'abbé Bonneau, curé à Haumont-lès-Lachaussée (Meuse) ; par MM. l'abbé Kuhn, Lepage et Laprevote, M. Christophe Gauchier, peintre à Moyenvic, et M. Louis David, négociant à Lezey.

Ouvrages offerts à la Société.

Jeanne d'Arc, poëme par Mme LA COMTESSE DE CHOISEUL, née princesse de Bauffremont, 2e édition, 1829.

La race lorraine étudiée sur des ossements trouvés à Nancy, par le Dr René COLLIGNON.

Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de Meurthe-et-Moselle en 1880, par le Dr SIMONIN.

Let fête des bonnes gens que r'vint, *chanson en patois des environs de Lunéville.* — 1814. — M. A. BENOIT.

Le Postillon lorrain, 1882. — Don de M. VAGNER.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, tome X de la 2e série, 1879-1880.

Du mont Pappua et de sa synonymie avec le Djebel-Nador. — Commentaire sur Procope, par Alexandre Papier. — Constantine, 1880, une planche.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome II, pages 65 à 96.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1881, n° 1.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, tome XII, 3e livraison, in-4°.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Séances du 30 novembre 1880 au 15 mars 1881 ; in-4°.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, nos 151 et 152.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, tome II, 1879.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XIX.

Revue savoisienne, 22e année, n° 6. — 30 juin 1881.

Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique, XXXVI, 3e série, tome VI.

Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique (3e série des Annales), seconde partie, VI à XI.

Viollet-le-Duc et son système archéologique, par Anthyme Saint-Paul. (Extrait du Bulletin monumental. — 1880-1881.)

De la forme des clochers, par le Même.

De la position des clochers, par le Même ; une planche.

Romania. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, tome X, n°s 37 et 38.

Le Cabinet historique, revue mensuelle sous la direction de M. Ulysse Robert, 27e année, nouvelle série, tome I. — Mai et juin 1881.

Revue historique, 6e année, tome XVI. — Juillet-août 1881.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian institution, for the year 1879. Cartes et planches.

Lectures.

M. H. Lepage commence la lecture d'un travail : *Sur l'organisation et les institutions militaires de la Lorraine*, dont la suite est remise à la prochaine séance.

Inscriptions nouvelles.

M. l'abbé Jacquot : Notice sur Demange-aux-Eaux et l'abbaye d'Evaux.

M. J. Renauld : L'ermitage de Saint-Joseph de Messein.

M. le colonel de Sailly : Ancienne cure de Coinville. — Onomastique du ressort et ressources spéciales. — Patronage de Sainte-Glossinde de Metz.

M. L. Germain : Les tombeaux de l'église de Lenoncourt.

MÉMOIRES.

LES INSCRIPTIONS DE LA PORTE DE LA CRAFFE, A NANCY, DE L'ÉPOQUE DE RENÉ II.

La connaissance que nous avons prise de quelques détails intéressants, récemment insérés dans ce recueil (1), au sujet des deux anciennes inscriptions de la porte de la Craffe, nous a fait naître la pensée de vérifier le texte, rendu jusqu'ici peu exactement, de celle dont les caractères sont encore déchiffrables. Nous donnerons dans la présente note le résultat de notre vérification.

Rappelons, d'abord, que ces inscriptions, que l'on fait remonter aux dernières années du règne de René II (2), et dont les lettres étaient taillées en relief sur deux grandes pierres avec encadrement, accompagnaient, dans la façade extérieure de la porte (3), l'une à droite, et l'autre à gauche, une image sculptée de l'Annonciation, qui fut brisée en 1792. On sait que René avait déjà le même sujet représenté sur son étendard

(1) Voir, dans la livraison du mois de juillet dernier, l'article de M. Ch. Courbe, intitulé : *De quelques inscriptions à Nancy.*

(2) Vers 1505, semble-t-il, d'après ce qui est consigné dans l'*Histoire de Nancy*, de l'abbé Lionnois, t. I, pp. 20 à 22.

(3) Par suite de modifications dans les dispositions extérieures de la porte, le mur où étaient l'image de l'Annonciation et les deux inscriptions, fut démoli en 1615 ; mais toute cette « ancienne décoration » fut reportée, en la même année, dans le nouveau mur bâti en remplacement du premier. (Lionnois, *loc. cit.*)

lorsque, le 5 janvier 1477, il livrait bataille à Charles le Téméraire devant Nancy, espérant de la Sainte Vierge la protection qui l'aiderait à triompher de son redoutable ennemi (1).

Voici, maintenant, comment l'abbé Lionnois a transcrit la première des deux inscriptions (2), en 1779, dans ses *Essais sur la ville de Nancy* (3), puis, en 1805, dans son *Histoire de Nancy* (4), et comment elle vient d'être encore reproduite, d'après lui, sans différences bien appréciables (5), dans l'article que nous citions au début de cette note :

L'Angélicque Annonciacion
et hault Légat de l'Incarnacion
du fils de Dieu né de la Vierge moult nette,
rends le salut come droit et admonette ;
dis, ô mortelz, toy de front cienant cy,
que MARIE *espoir seul de* NANCY.

Ce qui résulterait d'un semblable texte, c'est que l'au-

(1) Postérieurement à sa victoire, et en témoignage de sa reconnaissante piété, René II a plusieurs fois pris plaisir à faire reproduire par la sculpture l'image de l'Annonciation. Celle de la porte de la Craffe était, pour le moins, la troisième. On voit par les comptes des receveurs généraux de Lorraine, qu'il en avait fait exécuter une, en 1480, pour orner l'autel de sa chapelle, et une autre, en 1490 ou 1491, pour l'église des Cordeliers de Nancy. (H. Lepage, *Inventaire des Archives de la Meurthe*, t. I, pp. 121 et 123.)

(2) Celle qui était à la droite de l'image de l'Annonciation.

(3) Page 397.

(4) Tome I, p. 21.

(5) Dans cette dernière copie, les mots *Annonciacion* et *Incarnacion* sont écrits avec un *t*, au lieu d'un *c*, à l'avant-dernière syllabe. Dans la seconde copie donnée par Lionnois,

teur des vers, qui se montre, d'ailleurs, assez fort sur la rime (1), n'aurait pas su leur donner à tous leur mesure, et qu'il n'aurait pas même racheté ce défaut par la clarté de son style, car on est un peu obligé de deviner ce qu'il aurait voulu dire; sans compter que le prétendu mot *cienant*, qu'il y aurait dans le cinquième vers, n'est pas moins inconnu qu'inintelligible (2). Pour l'époque de René et au siège habituel de sa cour, il y avait là quelque chose qui nous paraissait peu normal, et c'est ce qui vient de nous faire examiner avec soin l'inscription même. Il peut être assez curieux d'en connaître l'état actuel.

De tout ce qui était en relief sur la pierre, il ne reste d'intact, en fait de lettres, que la première. C'est un grand A, en fleuron, de forme bizarre, mais gracieux. L'abbé Lionnois n'a pas reconnu que c'était une lettre, ni, plus tard, en 1792, l'ouvrier qui fut chargé d'anéantir

il y a *Annonciation* et *Incarnacion.* Ces variantes peuvent être mises sur le compte des imprimeurs.

Jean Cayon, dans son *Histoire de Nancy*, 1846, p. 74, a aussi reproduit l'inscription dont il s'agit, et avec les mêmes obscurités que l'abbé Lionnois. Il a, en outre, omis le quatrième vers.

(1) On remarque, en effet, que la consonnance finale, plus ou moins parfaite, des vers qui riment ensemble n'est pas de moins de deux syllabes, quand elle n'est pas de trois. C'étaient de ces difficultés que les versificateurs de l'époque ne s'imposaient que trop souvent, aux dépens du bon goût.

(2) Disons, dès à présent, par anticipation sur les rectifications de texte qui seront données plus loin, que, dans l'inscription même, il n'y a pas CIENANT, mais VENANT; le V de ce mot a presque la forme d'un u, mais cela n'aurait certainement pas dû suffire pour empêcher Lionnois d'en reconnaître la valeur graphique.



les deux inscriptions, quand on fit disparaître l'image sacrée dont elles étaient un complément. A cela près, l'honnête artisan ne s'est acquitté de sa tâche qu'avec trop d'exactitude, en faisant sauter au ciseau tous les autres caractères. Mais, l'extérieur de la pierre, noirci par les siècles, étant d'une teinte tout autre que l'intérieur, il est arrivé que le travail opéré a fait se dessiner comme en couleur grisâtre, et laisse encore aujourd'hui distinguer beaucoup mieux qu'on n'aurait pu l'espérer, ce qui était précédemment en saillie. La forme des lettres enlevées est restée bien apparente presque partout ; lettres majuscules de transition, participant tout à la fois de l'alphabet gothique et de l'alphabet romain (1). Avec de l'attention, l'inscription peut être lue en son entier. Nous garantissons l'exactitude de la transcription que nous en donnons ci-dessous :

A · LANGELICQVE · ANNONCIACION ·
ET · HAVLT · LEGAT · DE · LINCARNACION ·
DV · FILZ · DE · DIEV · NE · DE · VIERGE · MOVLT · NETTE ·
RENDS · LE · SALVT · COME · DROIT · ADMONNETE ·
DIS · O · MORTELZ · TOY · DE · FRONT · VENANT · CY ·
AVE · MARIE · ESPOIR · SEVL · DE · NANCY.

Nous ne prétendrons pas que l'on ait jamais été obligé de trouver une bien forte dose de lyrisme dans ce sixain ; mais le voilà, du moins, rendu à sa forme régulière,

(1) Le sculpteur a quelquefois lié deux lettres ensemble, en les faisant un peu entrer l'une dans l'autre, probablement pour gagner de la place, quand il voyait ne pas pouvoir faire tenir autrement chaque vers en une seule ligne, sans serrer les autres lettres d'une manière disgracieuse.

sans fautes de versification, sans obscurités de langage, tel, enfin, qu'on devait l'attendre d'hommes instruits dans les lettres, comme ceux que René II avait à sa disposition (1).

Quant à la seconde inscription, qui faisait à l'autre flanc de la sculpture de l'Annonciation le pendant de la première, il n'est malheureusement que trop exact que, par suite des circonstances fort bien indiquées dans

(1) Pour ce qui concerne les diverses inscriptions rimées, de l'époque de René II et de son successeur, le duc Antoine, qui se lisaient jadis dans Nancy et aux environs, nous sommes persuadé que, si l'on veut bien laisser de côté la question des *hiatus*, à laquelle, alors encore, tant de poëtes ne prenaient que médiocrement garde, la plupart des fautes de versification existant dans les copies qui en sont connues aujourd'hui ne sont que des inexactitudes de transcription.

Examinons, par exemple, l'inscription qui était fixée à la Croix de Bourgogne, ou de l'étang Saint-Jean. Voici, rectification faite d'une erreur évidente d'impression dans le quatrième vers, comment Ortelius la donnait, avec Jean Vivien, page 39 de leur *Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes,* imprimé à Anvers en 1584 :

En l'an de l'incarnacion
Mil quatrecens septante et six,
Veille de l'apparition,
Fut le Duc de Bourgongne occis
Et en bataille ici transsis,
Où croix suis mise pour mémoire,
René, Duc des Lorrains, mercis
Rendant à Dieu eut la victoire.

Ici la versification est correcte; mais, que l'on vérifie ensuite, dans l'*Histoire* que chacun d'eux a donnée de Nancy, comment Lionnois (t. I, p. 582), puis Jean Cayon (p. 103), ont reproduit ladite inscription, et l'on sera surpris, non seulement des différences que présentent respectivement leurs textes, mais encore, et surtout, des altérations du septième

l'article précité, on n'en voit plus que la place ; mais le texte en est ainsi rapporté dans un ouvrage moderne :

Vierge de qui Dieu fut en terre né,
Tu donnas nom triomphant à René,
Duc de Lorraine, armé sous ton enseigne ;
Mil iiij. c. septante et six l'enseigne (1).

Il n'est pas douteux, et c'est un fait connu, que l'ancienne décoration de la porte de la Craffe, façade extérieure, était un monument en mémoire de la bataille de

vers, qui le font de neuf syllabes au lieu de huit, et détruisent l'harmonie de la pièce. Lionnois la termine ainsi :

Où Croix fut mise pour mémoire,
René, Duc de Lorraine, mercy
Rendant à Dieu pour la victoire.

Et Cayon :

Où croix suis misse pour mémoire,
Par René, duc des Lorrains, marci!
Rendant à Dieu de sa victoire.

Toutes ces variantes ne font que trop voir combien, généralement, les copistes de nos anciennes inscriptions lorraines s'attachaient peu à les transcrire avec l'exactitude désirable.

(1) Jean Cayon, qui a donné ce texte dans son *Histoire de Nancy*, p. 74, ne dit pas d'où il l'a tiré. L'abbé Lionnois, avant qu'on eût rasé la partie de l'inscription encore visible de son temps, y avait lu ceci :

Vierge de qui Dieu.........
Cui donna nom..............
Duc de Lorraine...........
M. iiij c. septante et six...

Il est fort probable que l'abbé Lionnois a mal déchiffré ce qui restait du second vers.

Nancy (1). On ne peut que regretter qu'il n'en subsiste plus que si peu de chose. Espérons que celle des deux inscriptions qui est encore visible, malgré les mutilations qu'elle a subies, sera reproduite quelque jour au moyen d'une bonne photographie ; les restes historiques du vieux Nancy sont rares, et celui-ci n'est pas le moins précieux.

J. ROUYER.

INVENTAIRE DE LA COLLECTION DE SCEAUX DU MUSÉE LORRAIN.

Depuis longtemps déjà, la publication d'importants et excellents ouvrages sur la sigillographie (2) a fait apprécier cette science à sa juste valeur, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de démontrer l'utilité historique et l'intérêt artistique qui s'y rattachent. Tous les musées provinciaux doivent chercher à réunir la collection des sceaux relatifs au pays dont ils recueillent les antiquités ; à défaut d'originaux, on ne peut mieux faire que de se procurer par régions les empreintes, ou moulages en soufre, de ceux des Archives nationales, admirablement confectionnées et livrées à bas prix.

Le Musée historique lorrain possédait un nombre assez considérable de sceaux en cire, et, ce qui est

(1) Il est presque superflu de rappeler que, d'après l'ancien style qui faisait commencer l'année à Pâques, la bataille de Nancy avait eu lieu en 1476.

(2) V. notamment le Catalogue des Sceaux des Archives nationales, par M. Douët-d'Arcq, ceux des sceaux de Flandre, puis de Picardie, d'Artois et de Normandie, par M. Demay, et, dans un autre genre, l'Histoire du costume au moyen-âge, par le même écrivain.

beaucoup plus rare et précieux, de matrices en métal; récemment M. Maury, directeur des Archives nationales, a bien voulu lui faire envoyer environ 400 empreintes, intéressant les duchés de Lorraine et de Bar et les Trois-Evêchés (1). Cette série, jointe aux précédentes, constitue une collection des plus intéressantes et qui est destinée à s'accroître encore, soit par des achats, soit surtout par des dons particuliers.

Plusieurs de nos confrères nous ont sollicité d'en publier l'inventaire, pour deux motifs principaux : le premier, de permettre aux personnes n'habitant pas Nancy, ou empêchées de venir souvent au Musée, d'être informées de l'existence de sceaux qu'il peut leur être utile d'examiner ou de reproduire ; le second, de faire voir les lacunes qu'il importe de combler, et de provoquer des donations nouvelles. Bien souvent des personnes possèdent des sceaux auxquels elles tiennent peu, mais qu'elles hésitent à offrir au Musée lorrain, supposant qu'ils se trouvent déjà dans ses collections, et ne soupçonnant pas l'importance du service qu'au cas contraire, elles rendraient à la Société d'Archéologie et à tous ceux qui s'occupent d'études historiques.

Cédant aux pressantes instances qui nous ont été faites, nous nous décidons à publier cette liste, qui paraîtra par fragments dans le *Journal* (2).

Le catalogue sera divisé en trois parties : 1° Em-

(1) V. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, années 1879, p. 207, et 1880, p. 108.

(2) Elle sera ensuite tirée à part, en brochure, pour les personnes qui ne sont pas abonnées à ce bulletin ou qui désireraient avoir des exemplaires séparés.

preintes des sceaux des Archives nationales ; 2° Sceaux en cire ; 3° Matrices.

—

1° Empreintes des sceaux des Archives nationales, dans l'ordre du Catalogue de M. Douët-d'Arcq. (*Les astérisques accompagnant les nos indiquent l'existence d'un contre-sceau.*)

13	Lothaire, roi de Lorraine,	860
20	Lothaire Ier,	843
28	Zuentebold, roi de Lorraine,	895 ou 897
91*	Jean de Bar,	1311
92	Yolande de Flandre, comtesse de Bar,	1360
93	Idem,	1376
94	Jeanne de Navarre, belle-mère de Yolande de Flandre,	1364
95	Robert, duc de Bar,	1395
96	Edouard III, duc de Bar,	1411
231	Isabeau de Rumigny, duchesse de Lorraine,	1313
232*	Jean II, duc de Lorraine,	1468
233*	Antoine le Bon, duc de Lorraine et de Bar,	1518
277*	Jean, comte de Sarrebruck, seigneur de Commercy,	1375
308	Ansel de Joinville,	1323
329	Hubart d'Autel,	1400
338	Henri, comte de Lützelstein,	1381
339	Idem,	1391
353	Charles de Lorraine,	1735
369	Gérard d'Alsace, chancelier de Flandre,	1205

L. GERMAIN.

(A suivre.)

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

MM. Mennessier, de Metz, ont bien voulu faire don de deux superbes tableaux qui appartenaient à leur frère aîné, M. Hippolyte Mennessier, né à Nancy le 15 juin 1797, mort à Metz le 24 septembre 1881. Ces tableaux, exécutés par le peintre Claudot, en 1801 (1), pour la famille Mennessier, mettent sous nos yeux une page fort intéressante de l'histoire de Nancy. L'artiste s'est placé, pour les composer, aux fenêtres de l'appartement qu'occupait alors M. Mennessier père dans la vaste maison Siben (aujourd'hui Collenot), à l'angle de la place de l'Académie et de la rue des Michottes.

Dans l'une de ces compositions, Claudot, regardant vers le nord, a peint la place de Grève (laquelle a pris depuis le nom de place de l'Académie) et le cours de la Liberté (devenu, de nos jours, le cours Léopold); on voit au fond la porte Neuve (actuellement porte Desilles) et les coteaux de Boudonville.

Dans l'autre, le peintre, se tournant vers l'est, a représenté l'espace compris entre la rue des Michottes et les casernes Sainte-Catherine, qui servent de fond au tableau. Le sol forme le bas du rempart des anciennes fortifications de la Ville-Vieille; on aperçoit distinctement les restes du bastion d'Haussonville, que la fontaine de Neptune et les grilles qui l'entourent ont eu pour but de masquer au spectateur placé sur la place Stanislas (2).

(1) Ce millésime est peint au bas de chacun des deux tableaux.

(2) Voir ce que dit à ce sujet Jean Lamour dans son *Recueil des ouvrages en serrurerie que Stanislas a fait poser sur la place Royale de Nancy*; Nancy, grand in-folio.

Ces deux peintures, fort soignées et fort remarquablement exécutées, sont curieuses non seulement parce qu'elles nous montrent d'une façon très-exacte l'état des constructions qui bordaient, au commencement du siècle, la place et le Cours, mais aussi parce qu'elles nous font voir les élégants costumes de l'époque. La scène est fort animée, vivante et gaie. Au premier plan de la vaste place de Grève, des saltimbanques montrent au public un de ces tableaux à compartiments dont les complaintes sont le commentaire habituel (1). Des voitures et des piétons circulent ; tout est à étudier pour l'observateur qui veut se faire une idée de Nancy en 1801.

Il y a deux ans, MM. Mennessier avaient déjà enrichi le Musée lorrain des portraits de l'architecte Claude Mique et de M. Mique le préfet, lesquels venaient de leur frère, M. Paul Mennessier (2). Ils font preuve, une fois de plus, de la façon la plus intelligente, de leur bon vouloir envers notre collection nationale. Puisse un aussi noble exemple trouver des imitateurs !

— M. Ernest Euler, horloger-bijoutier à Blâmont, a offert une monnaie en or de l'empereur Justin.

—

Notre confrère M. E. Olry, qui ne cesse d'apporter aux sociétés scientifiques de la Lorraine un concours

(1) La place de Grève était alors le théâtre des exécutions capitales : c'est de là que lui était venu son nom. M. Auguste Mennessier nous écrit que le groupe de baladins sur une estrade à gauche est situé sur l'emplacement où se trouvait la guillotine pendant la Terreur. Il ajoute que, vers 1815, on fit peindre en blanc le petit drapeau qui était primitivement tricolore.

(2) Voir *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, tome XXVIII, page 172.

actif et des plus utiles, a récemment offert à notre bibliothèque une carte archéologique manuscrite de l'arrondissement de Toul, remarquablement exécutée à tous égards, destinée à compléter une série d'articles, fruits de longues et souvent difficiles recherches, qu'il a publiés, depuis plusieurs années, dans les *Mémoires* de notre Société.

Nous croyons devoir en reproduire le titre : « Répertoire archéologique de l'arrondissement de Toul. — Carte dressée avec le concours de M. Burtaire, inspecteur primaire, et de beaucoup d'instituteurs de l'arrondissement, par E. Olry, instituteur d'Allain, pour faire suite aux Notices archéologiques dressées en 1864-65-69 et 1870. »

Cette carte, au 1/80000, donne, avec les divisions cantonales actuelles, distinguées par des teintes différentes, les renseignements archéologiques les plus intéressants et les plus variés. Nous citerons, pour l'époque celtique : tumuli, trouvailles d'instruments en silex, monnaies gauloises, poteries; pour l'époque gallo-romaine : voies romaines, camps, postes, retranchements, ruines, sépultures, monnaies ; enfin, pour le moyen-âge : maisons royales, anciennes voies, châteaux et villes ruinés, gibets, moulins, sépultures, champs de bataille, chapelles, monnaies.

Les signes relatifs à chacune de ces trois époques sont de couleurs variées ; les noms modernes des localités sont accompagnés du plus ancien nom connu, avec la date de la charte dans laquelle il a été trouvé.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

30e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1881.

L'excellent agent-comptable de la Société d'Archéologie, M. J. Puel, ayant cru devoir résigner ses fonctions, notre confrère M. René WIENER, libraire-éditeur, rue des Dominicains, 53, a bien voulu se charger de la distribution des *Mémoires* et du *Journal*. C'est donc à lui que MM. les Membres de la Société auront désormais à s'adresser.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 novembre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Élection du Bureau.

Le Président annonce qu'aux termes de l'ordre du jour de la séance, la Société est appelée à procéder à l'élection de son Bureau, et il invite les membres à prendre part à un scrutin secret ouvert à cet effet.

Cette opération terminée et le dépouillement du scrutin ayant été fait, le Président en proclame le résultat :

Président, M. Henri Lepage.

Vice-président, M. Jules Renauld.

Secrétaire annuel, M. Charles Laprevote.

Secrétaires-adjoints, MM. Lucien Wiener et Léopold Quintard.

Le Trésorier et le Bibliothécaire ayant été nommés le 14 novembre 1879, pour une période de trois années, n'étaient pas sujets à la réélection.

En suite de cette proclamation, le Président, au nom des membres du Bureau, remercie l'assemblée de cette nouvelle preuve de confiance.

Admission de membres titulaires.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. l'abbé Bonneau, curé à Haumont-lès-Lachaussée (Meuse) ; M. Christophe Gauchier, peintre à Moyenvic, et M. Louis David, négociant à Lezey.

MM. le colonel de Sailly et Mellier, admis à la dernière séance, ont adressé à la Société des lettres de remerciement.

Ouvrages offerts à la Société.

Quelques mots sur l'école royale militaire de Pont-à-Mousson (1776-1193), par M. J. Favier.

Restitution au roi Stanislas d'un ouvrage anonyme faussement attribué par les bibliographes au mécanicien Lavocat, de Champigneulles, par Louis Lallement.

Un rosaire lorrain du XVIIe siècle. Description et notes par M. Jules Rouyer. — Nancy, Crépin-Leblond, 1881, in-8° ; planche.

Deux relations contemporaines de la fête donnée à Bruxelles par Charles IV duc de Lorraine, roi du serment des arquebusiers de cette ville le 24 mai 1649, avec une introduction et des notes par Jules Rouyer. — Nancy, Berger-Levrault, 1881, in-8°.

Le département de la Meuse. — Longeville-devant-Bar, par M. Cl. Bonnabelle.

Souvenirs de la première révolution dans le pays messin et dans le diocèse de Metz, par A. Benoit.

Un vocabulaire messin du XVIe siècle, par Ferdinand des Robert. — Metz, Thomas, 1881, in-8° de 24 pages.

Notions générales sur l'histoire des anciens duchés de Lorraine et de Bar, par M. Clesse.

Le vieux montagnard vosgien, 4e feuille, poëme par Louis Jouve.

Un échec militaire de Henri IV en Alsace d'après des documents inédits, par M. X. Mosmann.

Cinq inscriptions de Lectoure, par P. Ch. Robert.

Quelques noms gaulois, par Ch. Robert.

Inventaire sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, par M. H. Lepage, archiviste, tome IV, 2e partie.

Assemblée générale des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, du 21 juillet 1881.

Ville de Nancy. — *Bulletin administratif*, 1881, n° 3.

M. Troplong. (Notice par M. Salmon, conseiller honoraire à la Cour de Cassation.)

Parrains et marraines. Etude lithurgico-historique par l'abbé J. Corblet.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1880, cxxxi^e année, 4e série, tome XIII.

Bulletin de la Société de géographie de l'Est, 1881, 2e et 3e trimestres.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges (avec *supplément*), année 1880.

Journal des Savants. — Mai-juillet 1881.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, tome IV, 1881.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, IIe série, XIe volume (1879-1880), in-4°, gravures et planches.

Annales de l'Académie de Mâcon, IIe série, tome III.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1881, n° 2.

Revue savoisienne, 22e année. — Juillet-septembre 1881.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1881.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n°s 153 et 154. — Août-octobre 1881. *Lettres de Saint-Ives.*

Revue historique et archéologique du Maine, tome IX, 1re, 2e et 3e livraisons de 1881.

Romania, tome X, n° 39. — Juillet 1881.

Le Cabinet historique. Revue mensuelle. — Juillet et août 1881.

Lectures.

M. Henri Lepage continue la lecture d'un travail *sur l'Organisation et les institutions militaires de la Lorraine.*

L'auteur annonce que, vu les développements qu'a pris ce travail, il a dû se décider à en faire l'objet d'une publication particulière.

MÉMOIRES.

INVENTAIRE DE L'ARSENAL (1) DE NANCY.

—

1er Août 1624.

Tiré de la Bibliothèque nationale. Mss. Fonds Lorraine. — Troupes et milices, 478, et publié par F. des Robert.

—

Inventaire General des pièces d'artilleries Tant canons, Demys canons, coulevrines et autres pièces, Armes, Pouldres, Salpestres, Ustancilles, Que munitions de Guerre estants de present en L'arcenal de S. A. en sa ville de Nancy, Lequel Inventaire a esté commencé par ordonnance et en la présence de Monsieur d'haraucourt (2) d'Acraigne conseiller d'estat de S. A. et

(1) L'arsenal de Nancy, dont la porte monumentale et les bâtiments existent encore, avait son entrée principale place Notre-Dame (place de l'Arsenal).

(2) Henri de Haraucourt, seigneur d'Acraignes (Frolois), Harange, Dalhain, Lorquin, et en partie d'Haraucourt, était fils d'Elisée d'Haraucourt et de Christine de Marcossey. Il était conseiller d'Etat, général de l'artillerie lorraine. Il avait été gouverneur de Nancy en 1620.



Général de son Artillerie, Et aussi en présence du S[r] Parisat harmant consierge dudit Arcenal, Et le tout redigé par escript, par le soub[né] cont[eur] (1) de la d[te] Artillerie le premier jour d'aoust 1624 (2).

Premierement

Neuf canons de cuivre portans chacun la balle de quarante Livres, lesquelz sont montès sur leurs affutz, et Roues.

Six autres Canons portans chacun la balle de trente six livres, montés comme les precedens.

Six demys canons, montés comme les autres cy dessus portans chacun la balle de vingt quatre livres.

Une grande Coulevrine de vingt quatre piedz de longeur, montee sur un Afust et roues, portants la balle de vingt deux livres (3);

Deux autres Coulevrines qui ont chacun seize piedz de longeur, montée comme celle cy dessus, l'une por-

(1) Le contrôleur de l'artillerie lorraine se nommait Arnauld, comme nous l'apprend l'apposition de sa signature à la fin de cet inventaire.

(2) Le 1[er] août 1624, Charles IV succéda à Henri II, son oncle et beau-père.

(3) Cette coulevrine, renommée en Lorraine pour sa grosseur, fut fondue par J. Chaligny, qui fut maître fondeur de l'artillerie de Lorraine pendant 60 ans, et mourut à Nancy, le 23 mars 1631. « La tradition s'est conservée parmi nos habitants, dit Lionnois, que l'artiste braqua son canon sur la courtine où est aujourd'huy la porte Royale, et l'ajusta avec tant de précision qu'il perça, dans le milieu, un drap tendu entre les deux tours de Saint-Nicolas-de-Port, avec le boulet, qui porta encore à plus d'une demie lieue plus loin (I, p. 357) ». Cette coulevrine fut enlevée par le maréchal de Créqui en 1671, et, plus tard, conduite à Dunkerque.

tant sa balle de vingt deux livres et l'autre de dix-huit (1).

Huict Coulevrinnes bastardes, quatre appellees levrieres montées sur leurs Afustz, et roues, portantes chacune la balle de huict Livres.

Deux autres coulevrinnes bastardes montées comme celles cy dessus, l'une appellée la Coulevrinne de France, et l'autre celle de Binche (2), portantes chacune la balle de six Livres

Quatre autres coulevrinnes moieunes bastardes appellées mouches, portantes chacune la balle de six livres, montées comme les precedentes,

Quatre crappaux (3) montes sur leurs Affustz et roues, portans chacun la balle de cinq livres.

Deux piéces de fer appellées bombardes, scavoir une grosse et une petite montees sur leurs affustz et roues,

Une petite piece de fer qui a la culasse rompue et est montee sur son afust,

Une autre piece de fer fondu non montee,

Ung chariot appellé orgues (4) monté sur son afust

(1) Ces deux couleuvrines avaient été fondues par Chaligny, et Lionnois les appelle les *deux sœurs* de la précédente.

(2) Binche, ville de Belgique (Hainaut).

(3) Crapaud, affût de mortier, plat et sans roues (Dict. de Littré).

(4) Sorte de mitrailleuses qu'on appelait aussi *orgues à serpentins* (*Orgelgeschütz* en allemand). C'était une arme composée d'un grand nombre de canons de petit calibre, se chargeant ou par la volée ou par la culasse. *L'orgue* avait ses *âmes* engagées jusqu'à la volée dans une monture de charpente ou de métal ; on tirait les canons qui le composaient par rangée ou tous à la fois. Les *orgues* dataient du commencement du xvi[e] siècle. Quelques auteurs allemands les nomment *orgues de mort*

et roues y ayantes cinq pieces de cuivre dessus portantes chacune la balle de grosseur d'un boulet d'arbalestre ;

Un second chariot aussi appellé orgues monté comme celuy cy-dessus, auquel y a vingt pieces de cuivre, portantes leurs balles plus petites que celles cy dessus.

Ung autre chariot monté comme ceux d'autre part auquel y a vingt une pieces de cuivre portantes chacune leurs balles de la grosseur d'un mousqueton.

(Todtenorgel). Hanzelet, dans son livre intitulé : *La Pyrotechnie de Hanzelet Lorrain. Pont-à-Mousson, 1630* (*a*), donne une longue description des *orgues*, avec dessins à l'appui ; il nous apprend que les orgues se plaçaient quelquefois sur une charrette et même sur un âne. « L'invention de ces orgues, dit-il, a esté fort pratiquée en Flandre par le comte Maurice (de Nassau, Prince d'Orange) et sert de grande déffense contre la cavallerie, et partant sont de grand service tant aux villes comme à la campagne ». *L'Inventaire et déclaration des Pièces d'artillerie des villes et places de Monseigneur (1571)* [*b*] fait mention de « *quatre chariots en orgues de chacun trois doubles harquebouzes à croczs de fonte*, qui se trouvaient à La Mothe. On remarquera que les pièces composant *l'orgue*, en 1624, étaient en cuivre et non en fonte, comme en 1571, sous le règne de Charles III, duc de Lorraine. Un seul homme pouvait servir *l'orgue.*

(*a*) Ce livre n'est que la seconde édition d'un autre publié en 1620 et portant pour titre : *Receuil de Plusieurs Machines militaires et feux d'artifices pour la guerre* et Récréation, ect. de la *diligence et fraix de François Thybourel, Maistre Chirurgien et Jean Appier, dit Hanzelet, Chalcographe du Pont-à-Mousson. A Pont-à-Mousson. Par Charles Marchant, imprimeur de S. A.* — Jean Appier, dit Hanzelet, était fils d'un ingénieur au service de Charles III et de Henri II, ducs de Lorraine. Il fut d'abord imprimeur du duc de Lorraine et de l'Université de Pont-à-Mousson, et, en dernier lieu, *maître des feux artificiels*, sous Charles IV, duc de Lorraine.

(*b*) V. *Journal de la Société d'Archéologie*, juin 1869.

Quatre gros chandelliers de Cuivre, y ayans à chacun plusieurs branches, Iceux attachez aux saulnieres (1) des dites granges

Ung gros mortier de cuivre venu de Racquestain (2)

Vingt hocquebuttes a crocz (3), aussi de cuivre, y en ayant des grosses et des petites,

Dixhuit chambres (4) de cuivre, tant grosses que moiennes,

Huict autres petites chambres de cuivre,

Quatre mortiers de cuivre estans au battaud a cheval qui est dans le beullewart de Dannemarck (5) pour fere de la pouldre.

Vingt quatre petards de cuivre tant gros, moiens que petitz,

(1) *Saulnières*, ou salines. Il ne s'agit probablement ici que d'un dépôt de sel.

(2) *Reichenstein* (Prusse).

(3) *Hocquebuttes à crocz*. Hacquebuse (Hâkenbuchse), ou canon à main, à crosse perfectionnée et à platine à serpentin, de la seconde moitié du XVe siècle. Le canon avait ordinairement 1 mètre de longueur et était muui d'un crochet (Hacken) qui empêchait son recul. On plaçait cette arme sur un mur ou sur une fourche nommée *fourquine*.

(4) *Chambres de cuivre*, boîtes mobiles contenant la charge du canon appelé *veuglaire* ou de l'hacquebuse.

(5) *Le bastion ou boulevard de Danemarck* était situé dans la partie du cours Léopold comprise entre la rue du Haut-Bourgeios et la percée ancienne qui traverse la rue de Metz, de la rue de l'Hospice à celle des Glacis. La porte Desilles est construite sur son angle (*Table de renvoi aux chiffres et lettres du Plan de la Ville-Vieille de Nancy de 1611*, par Lionnois, annotée par Ch. Courbe).

Quatre mouflottes (1) de cuivre, scavoir deux grosses et deux moiennes

Deux platines (2) de cuivre de la longeur et largeur d'une table servantes a fere seicher de la pouldre,

Soixante trois lanternes ou charges (3) pour charger les canons, coulevrines et autres pieces.

Six pieces de Cuivre servantes a mettre des fer d'acié pour percer les canons.

Centcinq hocquebuttes de fer â crocz, a rouets et a mesches qui sont montées.

Trente hocquebuttes de fer, non montées.

Seize chambres de fer tant grosses que petites

Deux gros mortiers de fer montés sur plattes formes de bois, ferrées,

Douze noyaux (4) de fer

Six longues pieces de fer

Vingt deux crochetz à se servir contre les feux

Ung chariot d'armée appellé garde robe servant à mettre les armes de S. A., icelui monté sur quatre roues.

Ung autre chariot d'armée appellé Garde robe servant à mener des munitions de Guerre, auquel il n'i a point de roues

(1) *Mouflottes*, diminutif de *moufles*, jeu de poulies adapté à *l'arbalète à moufles*.

(2) *Platines*. Plateaux. La platine est faite d'un rond de cuivre jaune fort poli (Trévoux).

(3) *Lanternes*, charges ou chargettes, ordinairement en cuivre, et montées sur une longue hampe dont l'extrémité inférieure était garnie d'un tourne-vis.

(4) *Noyau*, en terme d'artillerie, est la partie du canon dans laquelle roule le boulet, qu'on appelle autrement *l'âme* (Dict. de Trévoux).

Ung troiziéme chariot qui n'est monté,

Deux boucz (1) ferrés, a monter les piéces,

Quatre pagelles (2) de bois ferrees,

Une romaine (3) de fer portante six milliers, le fort aydant le foible

Trente deux fallotieres (4), scavoir unze avec leurs hantes (5)

Quatre pieces de fer a coupper des guazons

Une scie ou passe partout qui a six pied de longeur, pour scier du bois.

Au premier des Ustencilz.

Neuf cens cinquante besches amanchées (6),

Soixante haches tant amanchées que non amanchées,

Vingt six hoyaux amanchés,

{ Cinq cens tant pics où pioches non amanchés
{ Vingt neuf amanchés,

Trente vieilles palles (7) de bois a Jetter des Eaues

Soixante douze fers de brindestocs (8) sans aucune hantes,

(1) *Boucz* est dans ce cas, croyons-nous, synonymes de *chêvres*.

(2) *Pagells*, mesure de bois équivalente au stère, de *pagella* (Roquefort).

(3) *Romaine*, sorte de balance, mot encore en usage.

(4) *Fallotières*, synonyme de *falots*, espèce de grandes lanternes que l'on porte ordinairement au bout d'un bâton ou d'un manche de bois.

(5) *Hantes*, pour *hampes*, du vieil haut allemand *hanthabe*.

(6) *Amanchées*, synonyme d'*emmanchées*.

(7) *Palles*, pelles. En patois messin *Paulle*, en vieux messin *Palle*, en vieux français *Pale*, de *Pala*.

(8) Grands bâtons qui servent à sauter les canaux en Flandre, en sorte de petites piques ferrées par les deux bouts. (Dict. de Trévoux.)

Cent quarante serpes amanchées,

Douze fers de picques,

Soixante marteaux de fer,

Douze palles de fer non amanchées,

Neuf piedsmontoises (1) amanchées, servantes d'un bout de hoyaux et de l'autre de haches,

Deux grands forretz de fer, propres à percer des pierres et des murailles.

Trois windres (2)

Un engin où il y a une tenaille pour arracher des gros clous par force.

Trois grands moulles de fer ayans leurs manches en forme de tenailles, servantz à fere balles de petites pieces.

Une eschelle de corde avec un crochet de fer au bout

Plusieurs Engins et modelz de bois et de fer, servans à plusieurs desseings,

Quatre Enclumes, Scavoir trois grosses et une moienne

Deux bigorgnes (3)

Qnatre Soufflotz (4), sçavoir vn bon, et trois vieux

Plusieurs ustilz de fer comme marteaux, tenailles,

Un bat de fer avec sa balance ferrée (5)

Un autre vieux bat de fer avec sa balance

(1) *Piedmontoises*, sorte de pelles dont l'usage est indiqué suffisamment.

(2) *Windres*, Windas, cabestan, de l'allemand *Winde.*

(3) *Bigorgnes* pour *Bigornes*, espèce d'enclume qui aboutit en pointe sur laquelle on bat le fer qu'on veut arrondir. (Dictionnaire de Trévoux.)

(4) *Soufflots*, soufflets.

(5) Nous n'avons pu découvrir l'emploi de *ce bat de fer avec sa balance.*

Dixneuf poidz servans a peser, scavoir huict de cuivre pesantz cent quatre vingtz dixhuit livres et unze poids de fer,

Trois blotz ou morceaux de plomb pesans environ sept cens livres,

Un petit tonneau plain de balles de plomb pour mousquetz pesant douze cens livres,

Deux tonneaux plains de gros clous pour ferer des roues de canons,

Vingt larges bandes de fer courtes propres pour ferer des roues de canons et autres pieces,

Trois paulfers (1) à scier des pierres,

Une grande chaudiere arrain (2), a fere salpestre,

Trois poelles arrain a reffroidir les salpestres

A la Grande allée ou sont les Chars

Sept devans de chars appellés Camions, et sept derriers de chars, Iceux avec leurs roues,

Quatre paires et demi de grosses roues ferrées pour canons,

Deux autres paires de roues pour servir à des pieces moiennes,

Huict autres paires de roues ferrées tant nœuves que vielles pour servir à des petites pieces et gros chars,

Trois autres paires de nœuves roues, non ferrées pour servir à des pieces moiennes ;

(1) *Paulfers*, de *Pau*, *Paul*, pieu, et *fer*. En patois lorrain, *Paufia*, levier en fer (V. *Les Patois lorrains*, par L. Adam, et *Glossaire du Patois messin*, par Lorrain.

(2) *Arrain*, d'airain.

Douze grosses balances ferrées plus petites que celles ci-dessus,

Des corbetz (1) pour faire quelques six paires de Roues
Six vieilles eschelles,

En la Grande salle ou sont les armes (2).

Vingt quatre espées à deux mains (3),
Treize hallebardes,
Cent soixante lances ferrées,
Huict cens soixante picques ferrées,
Sept cens bois de picques non ferrés,

Trois cens dixsept paires d'armes de cavallerie complettes la plus grande partie a l'espreuve y manquantz toutes fois quarante sept paires de brassartz, Et cinquante six casques,

Soixante casques outre ceux qui accompagnent les armes cy dessus, lesquelz il faut rabiller,

Quatre vingtz dixsept devans de cuirasses de Carabins estans a l'espreuve,

Quatre vingtz trois deriers de cuirasses de carabins à l'espreuve

Treize derriers de cuirasses de carabins lesgers,

Quatre cens soixante huict corceletz (4) d'infenterie scavoir : deux cens avec leurs devans, derriers, tas-

(1) *Corbetz*, serpes, instruments de fer propres à couper du bois. (Dict. de la langue romane par Roquefort.)

(2) La salle d'armes.

(3) Ces épées à deux mains s'appelaient *espadons*.

(4) Petites cuirasses que portaient les piquiers dans les régiments des gardes.

settes (1) et bourguignettes (2), Et le surplus avec leurs devans. derriers et bourguignettes lesquelz n'ont aucune tassettes,

Plusieurs corceletz blans avec leurs devans, derriers et tassettes, lesquelz il convient rabiller et noircir,

Dix sept corceletz blans completz, gravés fasson de Millan,

Plusieurs bourguignottes blanches gravées aussi fasson de Millan, lesquelles il convient desrouiller,

Plusieurs pieces tant brassartz, cuissars, tassettes qu'autres

Deux cens quatre vingtz mousquetz,

Vingt un mousquetons a rouetz (3)

Trois grosses hocquebuttes a mesche

Une grande Arquebuse venue de Jametz

Deux sallades (4) peintes

(1) *Tassettes.* (*Krebs*, en allemand, *tassette*, en anglais.) Une des pièces détachées des armures à plates. Les *tassettes* étaient destinées à protéger le haut des cuisses; on les attachait avec des courroies à la *braconnière.*

(2) *Bourguignettes,* alias *Bourguignotes.* La *Bourguignote* était un casque bombé et à *crête.* Il se signalait par son *avance*, ses *oreillères* et son *couvre-nuque ;* il date de la fin du XVe siècle. La cavalerie hongroise portait la bourguignote au XVIIe siècle. Richelieu l'adopta pour la cavalerie légère en 1635.

(3) *Mousquet à rouet.* La charge et le projectile du mousquet avaient un volume deux fois plus considérable que celui de l'arquebuse.

(4) *Salade,* casque qui succéda au *bacinet*, au XVe siècle.

Au Grand Grenier, proche le Jeux de Paulme (1)

Deux pieces de bois pour attacher des pettars (2)

Quatre vieux chevallotz (3) pour tirer des hocquebuttes à crocz,

Trois vielles tentes de toille,

Quatre vielles eschelles communes,

Quatre vielles eschelles pour escheller (4) des murailles,

(1) En examinant attentivement le plan de Nancy, gravé par Claude de la Ruelle (1611), nous avons constaté l'existence de ce *Jeu de Paulme*, dans une cour rectangulaire, adossée à l'arsenal. Cette cour sert actuellement de jardin à la maison de la rue Saint-Michel, portant le numéro 26, et faisant face à la rue de la Source. La Ruelle n'en donne pas la légende; mais il a dessiné, dans la cour du Jeu de Paume, deux hommes armés d'une raquette et séparés, l'un de l'autre, par une corde coupant la cour par le milieu, dans le sens de la largeur. Plusieurs *jeux de paume* existaient à Nancy, en 1624.

(2) *Pétard*, espèce de petit canon de fonte fort court, étroit par la culasse et large par l'ouverture. Les pétards étaient parfois faits de rosette fine avec un dixième d'alliage de cuivre jaune. On en fabriquait aussi de plomb et d'étain mêlés ensemble. Les pétards étaient fixés à une flèche composée de deux pièces de bois montées sur des roues, pour les appliquer à un pont ou à une porte qu'on voulait rompre. On s'en servait aussi pour éventer les mines de l'ennemi. Ce sont les Huguenots qui inventèrent les pétards, vers 1579. Ils s'en servirent notamment au siége de Cahors par Henri IV, en 1590, comme nous l'apprend d'Aubigné dans son *Histoire universelle.*

(3) *Chevallots*, chevalets sur lesquels on appuyait les hocquebuttes à crocs.

(4) *Escheller*, escalader.

Environ deux cens petites vielles hottes d'oziere,
Deux cens petitz panniers d'oziere,
Plusieurs courbes de bois étroittes.

Au premier ou sont les harnachements pour les Chevaux, où sont aussi les cordages,

Quatre vingtz dix colliers pour chevaux; scavoir soixante des bons avec leurs traictz de cordes et trente des vieux,
Cinq sourcelles (1),
Cinq sellottes (2), scavoir trois bonnes et deux vielles,
Trois avalleurs (3)
Huict paires de mancillons (4) de fer
Douze voircolles (5)
Cinq mettencoulz (6)
Deux vielles cordes assès grosses
Deux cordes de petites mouflotes (7)

(1) *Sourcelles*, couverture d'une selle de cheval.

(2) *Sellottes*, petites selles.

(3) *Avalleur*, pour *avaloire*. Pièce du harnais d'un cheval qui est sur le derrière, sur les cuisses et sur la croupe et qui sert à l'arrêter et à faire reculer la voiture. Comme qui dirait en avalant (Dict. de Trévoux).

(4) *Mancillon*, pour *Mancelon*, manchette de fer, garniture qu'on met au bout des manches.

(5) *Voircolle*, pour *Vercolle*, espèce de bricoles. *Warcolle* (Dict. Austrasien).

(6) *Mettencoulz*. Nous n'avons pu trouver le sens de ce mot qui doit être synonyme de *collier*.

(7) On faisait passer une corde dans les roues à poulies dont était pourvue la mécanique qui servait à bander l'arbalète et qu'on nommait *moufle*.

Trois cordes à main, scavoir deux nœuves et une vielle

Treize hardures (1)

Cent paires de traitz qui sont bons

Six serreux (2) de cordes

Huict troussoirs (3) ou lievres (4) de cordes

Douze commandes (5) de cordes

Vingt quatre souventrieres

(Nota qu'elle n'est pesée). En mesches environ Trois milz livres

En la grange des moulins et ailleurs

Quatre moulins de bois assemblés à mener avec un cheval, Iceux revestus de leurs piéces.

Six autres moulins a bras assemblés et revestus de leurs pieces, Iceux séparés chacun l'un de l'autre,

Environ deux chars de Tronssons bois de sappin pour fere des lances,

Vingt planches de chesne pour des paltrages (6)

(1) *Hardure*, de *Harde*, corde pour attacher les chiens de chasse.

(2) *Serreux, serreuses*, ceintures ou boucles.

(3) *Troussoirs* ou *Troussoires*, paquets.

(4) *Lievres*, courroies avec lesquelles on attache le joug des bœufs.

(5) *Commandes*, petites cordes de merlin dont les garçons de navire sont toujours munis à la ceinture (Dict. militaire, Dresde, 1751). Elles servaient à ferler les voiles et à renforcer les autres manœuvres.

(6) *Paltrage*, garniture d'un coffre, barre de fer qui sert à le bien fermer (Dict. de Roquefort).

Vingt cinq trassetelz (1) de chesne
Dixhuit arbres Noyiers,
Quatre sorbiers
Trois poiriers
Deux Ceriziers
Ung Grand bois de fresne
Huict Ormes
Sept poupeliers (2)
Trente une piéce de chesne
Quarante flacques (3) de bois d'ormes à fere des afutz
Six branquartz non montés, pour mener des balles
Quatre Afutz ferretz sur les roues, tant pour canons qu'autres pieces
Un autre Afust ferré sans aucune roues
Un neuf Afust non ferré sans roues
Deux autres affustz ferrés de quatre piedz de long, lesquelz n'ont aucune roues,
Deux cens seaux de cuir bouillys,

Balles de fer pour Canons et antres pieces

(Nota que toutes ses balles ne sont pas comptées). Plusieurs balles de soixante livres l'une,
De quarante livres l'une aussi plusieurs
Du calibre de trente six livres plusieurs]
De celui de vingt quatre plusieurs

(1) *Trassetelz*, de *Traste*, poutre transversale (Du Cange).

(2) *Poupeliers*, peupliers.

(3) *Flacques*, en terme d'artillerie, se dit de deux gros madriers assemblés par des entretoises (traverses), qui composent l'affût d'un canon, entre lesquels il est posé et mis en équilibre sur ses tourillons (Dictionnaire de Trévoux). On écrivait aussi *Flasques* et *Flasches*.

De seize livres plusieurs

Du calibre de huict livres grande quantité,

De ceux de cinq à six livres Idem,

De celui de quatre livres, Grande quantité,

Plusieurs petites balles de diverses calibres,

Centquatre vingtz Grenades de fer qui ont chacune cinq quartz de piedz de diamestres.

Cocquilles (1) de fer fondu à faire balles de divers calibres.

Vingt cocquilles de fer fondu pour fere des balles de quarante livres,

Douze pour fere balles de vingt quatre livres,

Quatre pour en fere de trente livres,

Quatre pour en fere de Seize livres,

Dix cocquilles pour faire balles de huict livres,

Deux cocquilles pour faire balles de dix livres,

Trente quatre cocquilles pour fere des balles de trois livres,

Vingt pour en fere de quatre livres,

Vingt quatre autres cocquilles pour faire des balles de deux livres,

Dix cocquilles pour faire des balles d'une livre.

Salpestre en provision (2)

Deux milz livres de vieux salpestre prin par morceaux II m lt

(1) *Cocquilles*, terme d'artillerie. Ce sont deux coquilles qui se joignent, et se serrent ensemble quand on y coule le fer pour former le boulet. Se dit aussi des moules à balles. (Dictionnaire de Trévoux.)

(2) Le 14 décembre 1566, Charles III, duc de Lorraine, manda à tous les baillis d'ordonner aux maires de leurs res-

Septcent trente livres venu de Sierberg (1) vii[c] xxx lt.

Six milz cinq cens soixante deux livres receu du s[e] Rousson sur le canon des salpestres de la premiere annee de l'admodiation de Lange, cy vi[m] v[c] lxxii lt (2).

Led[t] s[r] Rousson en doit de reste pour ledit Lange pour ladite année escheue à la S[t] Jean de l'an 1624. Deux

sorts de dresser des états exacts de tous les salpêtriers qui travailleraient dans leurs justices, et de la quantité de salpêtre qu'ils tireraient. Ces *salpêtriers* avaient le droit d'entrer dans tous les lieux qu'ils savaient renfermer du salpêtre. Quand une étable en contenait, on n'avait pas le droit de la réparer avant qu'ils l'aient enlevé, sauf à l'endroit où l'on attachait les bestiaux.

Le 12 mars 1618, le duc Henri II prohiba l'entrée de la poudre étrangère, et fit marché avec Jean Graillot, *Pouldrier*, demeurant en la Ville-Neuve, et Gabriel Chuchin, demeurant à Pierrefitte, bailliage de Bar, à charge de convertir vingt milliers de salpêtre en autant de poudre dont les magasins, à raison de six milliers chacun, seraient l'un en l'arsenal de Nancy, et l'autre à Saint-Mihiel.

La poudre devait se vendre, en gros, aux marchands du pays, à raison de neuf gros la livre ; mais ils pouvaient la revendre avec quelque profit *pardessus lesdits neufs gros pour le port, selon la distance du lieu où ils l'auront achetée, sans toutefois excéder le prix de douze gros la livre es lieux plus éloignés*. La poudre lorraine était du même grain que celle de Strasbourg, une des plus estimées de l'Europe. (Rogéville — *Dictionn. des Ordonnances*, p. 427 — à 429.)

(1) *Sierberg*. Siersberg, ancien château, paroisse et commune d'Itzbach, au confluent de la Sarre et de la Nied, à trois lieues au-dessous de Sarrelouis. (V. *Notice de Lorraine* par Dom Calmet.) Ce château fut pris par le maréchal de la Ferté.

(2) Il doit y avoir ici une erreur de chiffres, le texte qui précède faisant mention, en toutes lettres, de 6562 livres, au lieu de 6572 indiquées en chiffres romains.

milz quatre cens trente huict livres, S. A. lui en ayant quicté le quart de douze milz, ci ij^m iiii^c xxxviii lt

Soulphre en provision

Quelque deux milz cinq cens livres de soulphre fin ii^m v^c lt.

En soulphre gris non afiné iiii^c lt

Pouldre grosse

Il y en a trois magazins deux cens thonnes de pouldre, que peuvent tenir chacune quatre vingtz dix livres, montantes à xviii^m lt.

Pouldre fine

En pouldre fine la quantité de cinq milz sept cens quatre vingts quinze livres cy v^m vii^c iiii^xx xv.

Somme par Soy (1).

Le present Inventaire a este faict et dressé en la forme et manière que cy devant, Le premier Jour d'aoust mil six cens vingt quatre en L'arcenal de Son Altesse en sa ville de Nancy, Du commandement verbal de Monsieur D'haraucourt d'acraigne Conseiller d'estat de Sadite Altesse et Général de son Artillerie en Lorraine et Barrois, En présences dudit seigneur et du Sr Parisat hermant consierge audit Arcenal, Et redigé par escript par le soubsigné Controleur en ladite artillerie, les an et Jour que dessus.

Arnault.

(1) *Somme par soy*. Somme tirée en ligne de compte, quand le chapitre n'a qu'un article : *Summa perse*. (Dict. de Trévoux.)

NOTES RELATIVES A BAYARD.

Notre honorable confrère M. Fourier de Bacourt, de Ligny, vient de publier une *Vie du bienheureux Pierre Fourier de Luxembourg*, où nous avons remarqué les lignes suivantes, au sujet du chevalier Bayard :

« Louis II de Luxembourg, fils de Louis Ier, comte de Saint-Pol et connétable de France, connu dans l'histoire sous le nom de *comte de Ligny*, grand chambellan de France (1458-1509), eut à son service, pendant plusieurs années, le jeune Bayard, qu'il avait remarqué parmi les pages du duc de Savoie.

» Le roi Charles (VIII) s'écria, en voyant le jeune Piquet (surnom de Bayard), chevaulcher un bas roussin fort gaillard : « Par la foy de mon corps, il est impos-
» sible qu'il ne soit homme de bien ! cousin de Ligny,
» je vous baille le page en garde... » Trois ans fut page le bon chevalier en la maison du seigneur de Ligny, lequel l'en mist hors sur l'âge de dix sept ans, et l'appointa en sa compagnie. Toutefois, toujours fut-il retenu des gentilshommes de sa maison. » (*Très joyeuse, plaisante et récréative histoire du gentil seigneur de Bayart*, p. 491 et 495.)

Les *Chroniques barroises* rapportent que Bayard faisait partie des hommes d'armes du comte de Ligny, aux gages de trois cents livres et trois chevaux de livrée. La tradition rapporte que, lorsqu'il partit pour les guerres d'Italie, il emmena avec lui, comme varlet, Jacques Facdonel, qui l'accompagna à la bataille de Marignan. Les descendants de ce « varlet » existent encore à Ligny, où ils ont conservé le surnom de *Marignan* ou *Marignano*, que l'on retrouve même quelquefois dans les actes de l'état civil comme nom patronymique. Pen-

dant les guerres de l'Empire, un Facdonel devint officier et fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Avant la Révolution, une des cloches de Ligny était appelée la *Bayarde,* en mémoire du bon chevalier, et le même souvenir a, depuis, engagé l'administration municipale à donner le nom de rue Bayard à une des rues qui avoisinent l'Hôtel-de-Ville.

CHAPELLIER.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Hippolyte Marlot, de Cernois, près Semur (Côte-d'Or), a donné un grand nombre de pointes de flèches en silex, entières ou brisées, trouvées sur les territoires de Tantonville et de Sion.

— M. Hippolyte Farcy a offert une taque de cheminée, avec l'image de la Sainte-Vierge, provenant de sa maison, place Vaudémont.

— Notre confrère M. Henry Christophe, lithographe, a fait don d'une grande carte indiquant le cours du Rhin, de Bâle à Mayence.

—

Le Comité a récemment acquis une bague de mariage, en or, avec émail, du XVIIe siècle, trouvée lors de travaux exécutés dans une rue de Nancy. Elle porte l'inscription suivante, qui indique sa destination : QVOD DEVS CONJONXIT HOMO NON SEPARET.

—

L'intéressante collection provenant de la pharmacie de l'hôpital Saint-Charles, et que tous les visiteurs admirent, vient de se compléter par le dépôt au Musée lorrain des trois mortiers, l'un en marbre et les deux autres en bronze, que M. Lucien Wiener a décrits dans le numéro d'août de ce Journal.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Variétés.

Chronique.

Nécrologie.

Bibliographie lorraine.

II. Musée lorrain.

Planches.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

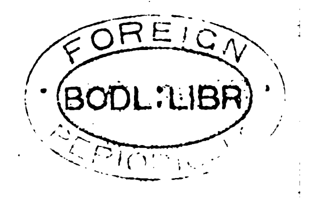
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

TRENTE-UNIÈME ANNÉE. — 1882.





NANCY
G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

—

1882

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 décembre 1881.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 novembre, qui est adopté.

Admission de nouveaux membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Léon Grillon, avocat, membre du Conseil municipal ; M. Sadoul, avocat général près la Cour d'appel ; M. Thomas, substitut du procureur général près la même Cour ; M. Fliche, professeur à l'Ecole

forestière, et M. Tourdes, doyen de la Faculté de médecine.

Sont présentés comme candidats : M. Ferbus, avocat, par MM. Louis Lallement, Edmond Elie et H. Lepage ; M. Albert Jacquot, luthier, par MM. H. Lepage, Edmond Contal et L. Germain ; et M. Pierrugues, membre de la Société d'Archéologie de Fiesole, à Florence, par MM. H. Lepage, L. Germain et Laprevote.

M. Gauchier, peintre à Moyenvic, a adressé à la Société une lettre de remerciement à l'occasion de sa récente admission comme membre titulaire.

Le Président a reçu de M. le secrétaire perpétuel de la Société d'Emulation des Vosges une lettre portant invitation aux membres de la Société d'Archéologie à assister à la séance publique de cette Société.

Ouvrages offerts à la Société.

Recherches sur la famille des Armoises et en particulier sur la branche de Neuville, par M. Le Mercier de Morière.

Chartes des Archives communales de Marville (Meuse) des XIIIe et XVe siècles, transcrites par M. Léon Germain. Luxembourg, 1881.

Ville de Nancy. — *Bulletin administratif*, 1881, n° 4.

Lettre sur la phraséologie usitée dans les discours académiques. — Seconde suite des Mémoires de l'Académie de la Ville neuve de Nancy, par M. Ch. Courbe. L'an CXXXI^e de la République des Belles-Lettres nancéiennes.

Le Journal des Savants. — Août, septembre et octobre 1881.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1881, n° 3.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1881.

Revue savoisienne, 22e année, n° 10. — 31 Octobre 1881.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 35e volume, 4e de la 3e série, 1881.

Musée Guimet. — Revue de l'histoire des Religions, 2e année, 1881, tome IV. — Juillet-août.

Revue historique, 6e année, tome XVII. — Novembre-décembre 1881.

Le Cabinet historique, 27e année, nouvelle série, tome Ier. — Septembre et octobre 1881.

Lectures.

M. l'abbé Jacquot : *Notice sur Demange-aux-Eaux et l'abbaye d'Evaux*. La continuation de la lecture de cette notice est remise à la prochaine séance.

M. J. Renauld : *L'ermitage de Saint-Joseph de Messein.*

M. le colonel de Sailly : *Ancienne cure de Coinville. — Onomastique du ressort et ressources spéciales. — Patronage de Sainte-Glossinde de Metz.*

La Société vote l'impression de ces deux derniers travaux dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

LE RENVOI D'UNE JURIDICTION A UNE AUTRE POUR CAUSE DE SUSPICION LÉGITIME, AU XVe SIÈCLE.

Notre législation moderne a sagement organisé, dans l'article 542 du Code d'instruction criminelle français, le renvoi d'une juridiction répressive à une autre pour « cause de *suspicion légitime* ». Ce renvoi peut être ordonné par la Cour suprême, soit sur la réquisition du Procureur général près cette Cour, soit sur la réquisi-

tion des parties intéressées. Comme le dit M. Faustin Hélie (*Traité de l'instruction criminelle*, tome IX, page 556), « les causes de renvoi pour suspicion légitime » sont, en général, celles qui font suspecter l'impar- » tialité du juge saisi ». En matière civile, les articles 368 à 377 de notre Code de procédure n'admettent de demande en renvoi à un autre tribunal que *pour parenté ou alliance*. C'est sans doute un peu trop limitatif, car il y a assurément d'autres causes de suspicion que celle-là, et il aurait, à coup sûr, été sage de généraliser les causes de renvoi en matière civile comme on l'a fait en matière criminelle (1). Il est vrai que les art. 378 à 396 du même Code organisent la récusation ; mais la récusation ne peut être dirigée que contre un ou plusleurs juges, ou contre un membre du ministère public, mais non contre un siège tout entier.

Si la législation d'autrefois était muette sur la matière, les intéressés suppléaient à son silence par des conventions librement formées.

En voici, précisément dans une cause civile, un exemple assez intéressant : il est relatif aux graves différends qui s'étaient élevés entre Yolande

(1) La Cour de cassation supplée au silence du Code de procédure civile en décidant que les lois constitutives de cette haute juridiction, et notamment les art. 60 et 79 de celle du 27 ventôse an VIII, sans faire aucune distinction entre les matières civiles et criminelles, investissent expressément et généralement la même Cour du pouvoir de statuer sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre (V. Cass. 21 mars 1821. Sirey, *Coll. nouv.* 6, 1, 400. — V. la note de l'annotiste Sirey sur un arrêt du 29 juillet 1807, *Coll. nouv.* 2, 1, 416, note 6).

d'Anjou, fille de René Ier et mère de René II, d'une part, et les d'Arberg de Valengin, d'autre part, au sujet de la seigneurie de Beaufremont. M. Chapellier a raconté les phases de cette lutte dans son *Essai historique sur Beaufremont, son château et ses barons* (1) ; mais il n'a pas donné le curieux document ci-après (2), qui y est relatif, et mérite d'être reproduit intégralement.

On y voit le sieur de Valengin « alléguer suspicion à l'encontre des six esleus » auxquels Yolande proposait de remettre la solution du litige, dans un moment où les Hauts-Jours de Saint-Mihiel (3) ne tenaient pas session. Valengin motive son reproche sur « la faveur qu'ilz pourroient faire à la Royne (Yolande, « reine de Sicile, « duchesse de Bar, etc.), comme leur dame souveraine » ; et la mère de René II se rend sans difficulté à cette objection ; elle consent à soumettre le différend à des « *Eidgnossen* » ou confédérés, que sa partie adverse l'engageait à accepter, en faisant remarquer qu'ils étaient alliés du duc son fils.

Ce monument de l'ancien droit, qui remonte au mois d'avril 1481, nous semble avoir un véritable intérêt. N'est-ce pas le cas de dire, une fois de plus, avec l'Ecriture : *Nihil sub sole novum?* (*Ecclesiast.* I, 10.)

L. L.

—

(1) Epinal, veuve Gley, 1860, p. 151-168 et 482.

(2) Il se trouve au Trésor des Chartes, layette Foug I, n° 45, et a été transcrit par notre Président.

(3) On les appelait plus habituellement les *Grands-Jours*.

L'an m. iiij^{xx} ung, ou mois d'apvril, estans et comparans à journée amiable acceptée au lieu de Nancey par de Valengin, filz du comte d'Arberg, seigneur de Valengin, pour et en nom de sondit père, estant accompaigné de Henrich Matter, de Bern, et Amman, de Underwalden, Anthoine de Columbier, le président dez Vaulx et autres, d'une part ; et lez gens et conseilliers de la Royne de Sicilles, etc., duchesse de Bar, nostre trèsredoubtée dame, c'est assavoir maistres Jaques Meniant, procureur général de Lorraine ; maistre Jehan Erart, procureur, et maistres Jehan de Naves, advocat de Barrois, aussy Philibert d'Oraison, seigneur de Laigne, séneschal de Barrois, et messire Thomas de Paffenhoven, chevalier, d'autre, pardevant nostre trèsredoubté et souverain seigneur monseigneur le duc et lez gens de son conseil, touchant la place, terre et seigneurie de Beffroimont, fuit, pour la partie dudit de Valengin, proposé, par la voix dudit président, et remonstré le droit que sondit père prétendoit avoir en ladite seigneurie, suppliant estre restitué et réintégré en la possession d'icelle, etc., et lui en estre baillée la joyssance, ainsy et comme il appert plus au loing par leur demande qu'ilz baillarent par escript après la proposition verbale, en exhibant et monstrant lettres vidimus sur chacun article où mestier faisoit.

Et pour la partie de la Royne fuit respondu verbalement, par l'organe dudit maistre Jaques Meniant, bien au loing, en rebouttant et impuguant lesdits drois prétenduz par la partie, et allégant plusieurs causes et raisons servans pour la Royne, ainsy qu'il appert aussy plus au loing par ladite responce mise en escript et séans enclose.

Et après ce que d'une part et d'autre eüst esté longuement débatu par chacune desdites parties, chacune soustenant aux fins dont mencion est faicte èsdites demandes et responces, fuit advisé de commettre gens d'une part et d'autre pour dessentir si amiablement on pourroit lesdits différens appoincter.

Par lesquelx fuit semblablement longuement débatu entre eulx et quis plusieurs moyens. Et, à la fin, pour ce que amiable expédicion ne s'y porroit trouver, fuit

audit de Valengin présenté depar la Royne ce que sensuit.

C'est assavoir, affin qu'il veist et congneust que la Royne ne vouloit tenir tort à nul ne proceler ou tenir en loing procès la déterminacion de ceste cause, jaçoit que tousjours elle se feust submise à la justice ordinaire du pays de Barrois, qui, de droit, a et doit avoir la congnoissance de matières féodales, elle estoit contente, pour ce qu'il feust congnu que sommèrement et de plain vouloit procéder en ceste matière, se laisser juger par la court souverainne dudit pays, mesmement du bailliage de Saint Mihiel, que l'en dit lez haults jours, sans quérir fuistes, dilacions, barres ne autres excepcions dilatoires, mais pardevant ycelle procéder en avant, jour après autre, jusques à totale décision et déterminacion de ladite cause. Et pour ce que lesdits jours ne se tiennent présentement, elle députeroit gens notables de tous estas, jusques à six personnes ou plus, lesquelx feroient serement solennel d'en dire et déterminer par droit, sans faire faveur nulle à aucune desdites parties, mais garderoient à chacune son droit, et ce que par eulx seroit ainsy dit et jugé seroit tenu par lesdites parties, sans rappel, toine (?), arrest et pronunciacion de court souverainne. Et avecques ce mondit seignenr le duc fist offrir audit de Valengin, comme de soy et sans le sceu de la Royue, qu'il lui donneroit, pour son droit qu'il y prétendoit, jusques à ij^{m} florins, non pas pourtant qu'il deist qu'il y eust droit, mais pour ce que mondit seigneur désiroit bien se servir quelque jour de luy et lui faire d'autres biens.

A quoy, pour la partie dudit de Valengin, fuit beacop respondu, et en conclusion dit que préalablement il devoit estre remis en la possession de ladite seigneurie, cela fait, il ne seroit point refusant, sy la Royne prétendoit aucun droit en ladite seigneurie, de sortir juridiction pardevant la justice ordinaire du pays. Et au regart de l'offre et présentacion que depar mondit seigneur le duc lui avoit esté faicte, il n'y faisoit aucune responce pour ce qu'il n'estoit délibéré d'y besongner.

De rechief lui fuit présentée depar la Royne ladite

congnoissance de ladite court souverainne par la manière que dit est, en adjoustant que, au regart de ce qu'il maintenoit devoir estre mis préalablement en possession d'icelle seigneurie, la Royne seroit contente que lesdits six esleus pour lesdits haults jours congneussent tant sur le possessoire comme sur le pétitoire, affin qu'il veist que la Royne désiroit autant et plus l'abréviacion de ceste matière que lui, et qu'elle ne querroit aucunes fuites ou eslongnes, etc.

Ledit de Valengin, persistant en sez conclusions, finablement allégua suspicion à l'encontre desdits six, pour la faveur qu'ilz pourroient faire à la Royne, comme leur dame souverainne, fist une offre et presentacion de laisser congnoistre dudit différent pardevant les quartiers dez eidgnossen, ung, deux, troix ou tous ensemble, disant que la Royne point ne le devoit refuser pour ce qu'ilz estoient alliez de monseigneur le duc son filz, etc.

A quoy fuit bien au loing répliqué et remonstré que, ez matières féodales, l'on n'avoit pas acoustumé de procéder par ceste manière, et qu'il estoit tout notoire que lez juges ordinaires avoient partout la congnoissance d'icelles, etc. A quoy la Royne s'estoit submise, et encores, pour non tenir long procès ne attedier ledit de Valengin, mais affin que sommèrement et de plain le droit feust donné à qui il appartiendroit, elle s'estoit desmise de la première instance et submise à la court souverainne, en délaissant toutes fuistes, barres et dilacions, parquoy estoit clèrement apparent qu'elle se mestoit en devoir plus que tenue n'estoit, etc. Touttesfois, pour ce que ledit de Valengin en offroit la congnoissance pardevant lesdits eidgnossen, elle estoit contente et se submettoit de laisser congnoistre par messieurs des legues (1), tant des vielles comme novelles alliances dez haultes Allemaingnes, c'est assavoir Buntgnoszen et Eidgnoszen, sy les présentacions dessusdites faictes de la part de la Royne, considéré que ladite seigneurie de Beffremont est tenue et mouvant dez fieds du duchié de Bar et dudit bailliage de Saint Mihiel, ce que ledit de Valengin ne mescongnoissoit point, estoient souffisantes et raisonnables ou non.

(1) Des *Ligues*, des Cantons.

En priant les assistans, meismement lesdits de Bern et Underwalden, que do ceste présentacion ilz feussent recors et souvenant, affin si, de la part dudit de Valengin, estoit fait aucun raport à l'encontre de la Royne, ilz eussent mémoire du grant devoir où elle s'est submise, etc.

DÉCOUVERTE D'UN CIMETIÈRE MÉROVINGIEN A COURCELLES-SOUS-CHATENOIS, ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU (VOSGES).

Dans les premiers jours du mois de décembre 1881, je visitais les vestiges de l'ancien château féodal de Châtenois, quand je fus acosté par un habitant du lieu, qui, après m'avoir raconté l'histoire de cet ancien château, sans oublier Gérard d'Alsace, qui fut inhumé non loin de là, dans l'église, au devant de la colline, m'apprit qu'on venait de découvrir, dans le village de Courcelles, des cadavres accompagnés d'armes et d'objets appartenant sans doute à des guerriers tués à quelques sièges qu'a soutenus autrefois cette forteresse, dont on admire l'excellente situation.

Vivement intrigué de ce que je venais d'apprendre, je me mis aussitôt en route.

Après une demi-heure de marche, j'étais arrivé au village et mis en relation avec l'auteur des découvertes, M. Chrétien, cafetier à Courcelles, lequel me donna très-obligeamment les renseignements qu'on va lire, et me fit voir les objets trouvés.

Le champ de sépultures est situé sur les flancs d'un coteau fort en pente, dominant le village et à l'exposition du midi. On nomme ce lieudit le *Traque* ou *Sous-feuillée*, sans doute à cause d'un bois qui couronne le sommet de la colline.

Il y a une vingtaine d'années, M. Chrétien, père, en faisant certain défoncement dans sa propriété, mit à découvert plusieurs squelettes humains alignés. Il ramassa près d'eux des armes, épées, lances et divers menus objets, qui sont devenus la propriété du musée d'Epinal, où on les voit aujourd'hui, nous a-t-on assuré.

Il y a deux ou trois ans, à peu de distance de là, un autre propriétaire, arrachant un arbre, mit de nouveau au jour un squelette avec nombreux grains de colliers en verroterie, qui furent dispersés ou perdus.

Dans le courant de l'année passée, on a ouvert une carrière de sable tout à fait au centre du point où avaient eu lieu les précédentes découvertes. Ces travaux ont fait découvrir sept ou huit nouvelles inhumations. Elles se trouvent dans la sablière, à environ un mètre de profondeur, et régulièrement alignées et distancées de 0,60 centimètres les unes des autres. Les corps sont à nu dans le sable ; quelquefois deux pierres plates sont à hauteur des épaules comme pour protéger la poitrine. Nous avons déjà fait pareille constatation sur des sépultures carlovingiennes de la Côte-d'Or. On n'a pas encore trouvé de cercueils en pierres ou en dalles buttées.

L'orientation des corps était pour ainsi dire commandée par la disposition du sol. Ellle avait lieu forcément dans le sens de la pente de la vallée, les pieds tournés au levant. Quelquefois aussi, nous assure-t-on, les squelettes sont comme assis; ils ont la tête sur les genoux. A moins de remaniements auxquels nous ne croyons pas, car on aurait commencé par dépouiller les cadavres, cette position était rendue facile par la forte

inclinaison du sol. Cette méthode de sépultures à attitudes repliées, qui a eu son apogée dans les dolmens, a été aussi constatée, mais fort rarement, dans des sépultures franques des bords du Rhin (1).

On a recueilli les objets suivants, dont voici l'inventaire détaillé. Nous regrettons de n'avoir obtenu que des renseignements très douteux sur leur groupement et la place qu'ils occupaient près des morts. Nous aurions été fort heureux, sans les prétentions qu'avait le possesseur de ces objets, d'en faire l'acquisition pour le Musée lorrain. Ce sont :

1° Une lance ou glaive en fer formant une pointe en carré très-allongé.

2° Deux scramasaxe ou longs poignards en fer, d'une belle conservation. On remarque sur la soie du plus grand les fibres du bois conservés par l'oxyde qui en formait la garniture.

3° Deux couteaux en fer.

4° Une grande plaque, avec contre-plaque, boucle et terminaison de ceinturon en fer, damasquinée d'or. Malheureusement l'oxyde a détruit en grande partie la damasquinerie qui recouvrait le fer et elle n'a conservé que des traces de la mince feuille d'or découpée avec art qui était incrustée sur le fer. Cette belle pièce était encore rehaussée par quatre clous larges, en cuivre, disposés aux quatre angles de la plaque, et devait la fixer au cuir du ceinturon au moyen de tenons qui sont visibles du côté opposé.

5° Une autre plaque et boucle de ceinturon à peu

(1) Voir abbé Cochet, *Archéologie céramique ou sépulcrale ou l'art de reconnaître les sépultures à l'aide de la Céramique.*; in-4°, Lyon, 1864.

près pareille à la précédente, damasquinée d'argent. La plaque a aussi beaucoup souffert et est soulevée en maints endroits par la rouille. Il existe aussi des clous, également de bronze, qui devaient maintenir la plaque en cuir du ceinturon.

6° Deux briquets en fer avec pierre à feu, évidemment apportée des terrains crayeux de la Champagne. Une de ces pierres est surtout fort intéressante : c'est une petite pointe de flèche, de l'âge de la pierre polie ou néolithique, fortement cacholonnée ; elle est devenue très friable ; ramassée sur le sol longtemps après son abandon, elle est devenue une pierre à briquet entre les mains de nos Mérovingiens.

7° Un petit objet en fer filigrane, malheureusement incomplet, muni d'un petit trou à l'un des bouts ; on dirait un passe-lacet.

8° Une petite bague mince, tige de bronze, ayant un simple trait ou sillon pour ornement.

9° Quatre boutons ou appliques à queue en bronze, à dessins barbares et méconnaissables, devant être placés dans du cuir et compléter l'ornementation d'un ceinturon ou baudrier.

10° Deux jolies petites boucles ayant dû faire partie de l'attache du poignard ou épée au ceinturon.

11° Enfin, deux petits vases en terre noire, dont un présente sur la panse des ornements ou pointillés ou traits ; l'autre est cerclé ; un troisième vase a été brisé. Ils étaient placés aux pieds des morts, et sont entièrement semblables à ceux qu'on peut voir dans la sépulture mérovingienne de Pompey, au Musée lorrain.

Les ossements étaient très forts. Deux crânes, qu'on

nous a dit avoir été examinés par un médecin, auraient été reconnus pour de jeunes sujets de 25 à 30 ans.

L'ancienneté des inhumations que nous venons de décrire n'est pas douteuse par les dispositions qu'elle nous ont livrées ; elles trouvent leurs analogues dans celles de Pompey, Liverdun, Fareberswiller, en Lorraine ; à celles de la Normandie, si bien décrites par le regretté abbé Cochet ; de Chamay, en Bourgogne, etc., etc.

Pour les habitants, ces guerriers, enterrés avec leurs armes, ont été tués au siège d'un château détruit dans le voisinage et différent de celui de Châtenois, comme nous l'avait appris la personne qui nous en a révélé l'existence. Pour nous, ce sont des Francs-Mérovingiens ou même Burgondes qui, aux IIIe, IVe et Ve siècles, inondèrent de leurs tribus l'empire romain en décadence. Que ce soit des envahisseurs ou bien de leur race paisible, habitants déjà fixés au sol et qui ont vécu dans ce monotone vallon, ce sont bien des sépultures de cette époque correspondante à l'invasion des barbares.

Ce cimetière semble s'étendre sur un assez large espace. Nous souhaitons de tout cœur que des fouilles sérieuses y soient entreprises ; elles seront fructueuses, on ne saurait en douter. Nous sommes heureux d'avoir signalé à l'attention des archéologues vosgiens cette nécropole, qui donnera une page nouvelle d'histoire au pays et révèlera un point géographique de plus pour la période franque.

HIPPOLYTE MARLOT,
Membre de plusieurs Sociétés savantes.

NÉCROLOGIE.

M. PIERRE-LOUIS LACROIX.

Nous avons le regret d'annoncer la perte d'un de nos anciens confrères, qui avait laissé les meilleurs souvenirs à Nancy, où il jouissait de l'estime et de l'affection de toutes les personnes qui le connaissaient : M. Pierre-Louis Lacroix, chevalier de la Légion d'honneur, des ordres de Saint-Grégoire-le-Grand et du Sauveur, de Grèce, est mort à Paris, le 13 de ce mois, à l'âge de 64 ans. Après avoir suppléé pendant plusieurs années M. Wallon à la chaire d'histoire de la Sorbonne, tout en restant titulaire de celle qu'il occupait précedemment à Nancy, il avait été admis à la retraite et nommé professeur honoraire en récompense des longs et recommandables services rendus par lui dans l'enseignement. On lui doit, entr'autres publications intéressant notre province, un volume intitulé : *Journal d'un habitant de Nancy pendant l'invasion de 1870-1871.*

H. L.

ERRATA.

Deux fautes typographiques, dont l'une très-grossière, se sont glissées dans la note de M. Chapellier, insérée au dernier numéro de ce Journal. A la 4e ligne de la page 215, après les mots : *Vie du B. Pierre*, le compositeur a ajouté le mot FOURIER, qui n'était pas sur le manuscrit. — A la 5e avant-dernière ligne de la même page, et à la 1re de la suivante, il faut lire FACDOUEL au lieu de *Facdonel.*

Une autre erreur, dont l'auteur se reconnaît coupable, est à signaler dans le volume des *Mémoires :* à la suite de la 14e ligne de la p. 350, on doit ajouter *quatre* après la date vc soixante.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 janvier 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 1881 est lu et adopté.

Admission de membres titulaires et présentation d'un candidat.

La Société admet au nombre de ses membres : M. Ferbus, avocat ; M. Albert Jacquot, luthier ; M. Pierrugues, membre de la Société d'Archéologie de Fiesole, à Florence.

MM. Bretagne, Cournault et L. Germain présentent M. Authelin, instituteur à Sanzey.

M. Fliche a adressé à la Société une lettre de remerciement à l'occasion de sa récente admission comme membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Charte d'affranchissement à la loi de Beaumont du ban d'Aulnois (villages d'Aulnois et de Vertuzey, canton de Commercy, Meuse), septembre 1302, par M. Léon Germain.

Les singulières merveilles du vieux Nancy. — Les figures allégoriques de la Porterie. Petite dissertation par M. Charles Courbe.

Cour d'appel de Nancy. — Audience solennelle de rentrée du 3 novembre 1881. — *Des origines politiques de la juridiction souveraine des gradués en Lorraine.* — Discours prononcé par M. G. Thomas, substitut du procureur général.

L'ancienne Faculté de médecine de Pont-à-Mousson (1592-1768), par M. le docteur Albert René. (Extrait de la *Gazette des Hôpitaux,* 1881.)

Notice sur Souilly, chef-lieu d'un canton de l'arrondissement de Verdun (Meuse), par M. Bonnabelle.

Une inscription hébraïque du moyen-âge, par M. E. Lambert, avocat.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1881, IXe volume.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 155. — Décembre 1881. (*Lettres de Saint-Ives.*)

Revue savoisienne, 22e année, n° 11. — 30 Novembre 1881.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, tome III, 2e et 3e parties. Fin, 1870.

Institut archéologique du Luxembourg. — Annales, tome XIII, 27e fascicule. — Arlon, 1881.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XV, 2e livraison.

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique pour les années 1878 et 1879. — Saint-Pétersbourg, 1881.

Le Président dépose sur le Bureau, pour la Bibliothèque, le tome XXXI (3e série) des *Mémoires de la Société.*

Lectures.

M. Bernaudat continue la lecture de la *Notice sur Demange-aux-Eaux*, par M. l'abbé Jacquot. La suite en est remise à une prochaine séance.

MÉMOIRES.

—

PORTRAIT DE MARGUERITE DE SAVOIE A L'HÔTEL-DE-VILLE DE LIGNY (1).

Marguerite de Savoie fut l'épouse d'Antoine de Luxembourg, IIe du nom. Un tableau qui représente cette princesse est conservé avec soin dans la principale salle de l'Hôtel-de-Ville de Ligny, où il est placé au-dessus de la porte d'entrée.

(1) Ce portrait a été récemment reproduit sur les vitraux de l'une des chapelles de l'église de Ligny.

Ce tableau provient du monastère des Annonciades, dans l'église duquel il resta exposé pendant deux siècles. Une religieuse s'en empara en 1791, quand le monastère fut supprimé, et le sauva peut-être alors de la destruction qui aurait pu l'anéantir à cette époque ou pendant les deux années qui suivirent.

Le cadre, en chêne doré, est de la même époque que la peinture ; il est regrettable que celle-ci soit l'œuvre d'un peintre fort médiocre.

Le portrait représente Marguerite de Savoie pendant son veuvage, par conséquent déjà parvenue à un âge avancé ; son air, sa figure et son maintien annoncent une dame naturellement bonne et respectable. Elle a sur la tête un chapeau noir, un manteau d'hermine sur les épaules, une guipure fraisée au cou et aux poignets ; le collier de l'Annonciade s'étend au-dessous de ses mains jointes, sur lesquelles un petit chien, qu'elle tient dans ses bras, repose ses deux pattes de devant.

Au-dessus du portrait, qui finit à mi-corps, est une banderole sur laquelle on lit, en caractères romains :

» *Pourtraicture de Madame Marguerite de Savoie*
» *duchesse douairière de Luxembourg, vefve de Mgr*
» *Anthoine de Luxembourg deuxiesme.* »

A droite de ce portrait, à la hauteur de la tête, se voit un écusson portant au 1er les armes de la Maison de Luxembourg : « *D'argent au lion de gueules, à la queue fourchée, couronnée d'or* » ; au 2e, celles de la Maison de Savoie : « *De gueules à la croix d'argent.* »

Au bas de la toile, sur une seconde banderole, se

trouve l'éloge de la princesse, écrit dans les termes suivants :

« *Dame bien vertueuse, fort excellente, de haulte*
» *piété et charité, qui feit moults et grans bienfaicts*
» *en sa ville de Ligny, et y trespassa l'an M. D. et XCI,*
» *le XVe jour de juillet. Item, y fust sépulturée.* »

Derrière le tableau, dans l'un des quatre compartiments formés par le cadre, un ecclésiastique érudit de Ligny, M. l'abbé Comus, plaçait, après la Révolution, une petite notice historique ainsi conçue :

« Marguerite de Savoie, que représente ce tableau, était fille de René de Savoie, comte de Tende et de Villars, et d'Anne de Lascaris. Elle était aussi nièce de Louise de Savoie, mère de François Ier, roi de France, et ce fut ce roi qui ménagea le mariage de cette princesse, sa parente, avec le comte de Ligny, Antoine de Luxembourg, 2e du nom. Les noces se célébrèrent à Crémieux en Dauphiné, le 7 mars 1535, et le roi, qui affectionnait les deux illustres maisons, les honora de sa présence.

» Antoine de Luxembourg et sa digne épouse mirent leur bonheur à faire beaucoup de bien dans leur ville et leur comté de Ligny, en faveur des habitants dont ils se regardaient comme les pères et les amis.

» Sans entrer dans le détail des bienfaits répandus par eux parmi leurs contemporains, des fondations pieuses à perpétuité dans les églises de leur ville, des gratifications qu'ils firent à maintes communes de leur comté, comme la confirmation, par une charte, de la possession et jouissance de droits d'usage dans les bois, paquis et rivière, données à Tréveray en 1554, la construction de l'église de Menaucourt, etc., il suffira de

citer ici quelques-unes des choses faites à Ligny, lieu de leur demeure et capitale de leur comté.

» Dès 1536, ces bienfaisants princes protégèrent le monastère des Cordeliers, le seul alors établi dans Ligny, et travaillèrent à son agrandissement.

» En 1541, le comte Antoine donna une charte d'affranchissement par laquelle il élargissait les droits des habitants de sa ville de Ligny. Déjà un Luxembourg, Valeran Ier, avait commencé d'affranchir Ligny, par une charte de 1276, mais celle de 1541 était plus étendue et plus libérale.

» En 1544, la ville de Ligny fut pillée, incendiée et ruinée par l'armée de l'empereur Charles-Quint; le comte et la comtesse faits prisonniers et déportés à Bruges, où ils restèrent enfermés jusqu'en 1547; néanmoins de si grandes ruines furent réparées par les largesses des seigneurs de la cité. La perte qui leur avait été la plus sensible fut celle de l'image vénérée de Notre-Dame-des-Vertus que Ligny ne recouvra qu'en 1580.

» En 1554, les mêmes souverains de Ligny fondèrent et dotèrent le monastère des religieuses annonciades pour les jeunes personnes de la ville et du pays.

» En 1555, ils firent construire une chapelle dédiée à sainte Anne, dans la rue qui porte ce nom, et y fondèrent un prêtre chapelain pour la desservir.

» En 1559, Marguerite de Savoie, veuve depuis l'année 1557, fit construire une maison dite la cour Sainte-Marguerite, qu'elle dota en faveur des femmes veuves de Ligny qui voudraient s'y retirer. Là elles passaient tranquillement le reste de leur vie, sous un règlement commun très-doux. Cet établissement avait sa chapelle

et son chapelain, et afin de lui donner une garantie de stabilité, la comtesse l'annexa au couvent des Annonciades, qui accepta les conditions et les charges.

» En 1580, la vénérable douairière de Ligny ayant appris où était l'image de Notre-Dame-des-Vertus, obligea le détenteur, Jean Lelièvre, demeurant au Bouchon, qui était son sujet, à la lui restituer. Cette restitution et le replacement de la précieuse relique dans son ancien sanctuaire se firent avec pompe et solennité.

» En 1584, la même princesse établit et fonda à Ligny le monastère des Capucins, le premier fondé en Lorraine.

» Les établissements religieux, abolis et dépréciés depuis, étaient alors une précieuse ressource pour la jeunesse, qui y trouvait une position sociale honorable ; ils étaient encore une ressource assurée pour les indigents qui y recevaient des secours journaliers. Ces établissements étaient donc un bienfait immense de la part de ceux qui les fondaient.

» En 1585, Marguerite de Savoie fonda le collège de Ligny pour l'instruction des jeunes gens, et le dota de manière à ce que toutes les classes s'y faisaient gratuitement. L'instruction gratuite a été donnée dans cet établissement jusqu'en 1793, date de sa destruction. Des hommes distingués y ont été formés.

» Enfin, l'année suivante, l'hôpital, qui existait dès avant 1251, au lieu où venait d'être établi le collège, fut rétabli et construit où nous le voyons encore de nos jours.

» En 1591, il y eut un sage règlement fait par la charitable princesse, au sujet des aumônes en faveur des pauvres reçus dans cet hôpital. »

Ajoutons qu'en 1556, des lettres de maîtrise avaient été accordées aux tisserands de Ligny par Antoine de Luxembourg, et qu'en 1560, les tanneurs et les cordonniers en obtinrent aussi de sa veuve, toujours occupée de ce qui pouvait contribuer au bien-être de ses sujets.

Les fondations rappelées par l'abbé Comus dans sa notice suffiraient pour faire apprécier le caractère bienfaisant de Marguerite de Savoie ; cependant elles sont loin de comprendre toutes celles que réalisèrent la piété et la charité de la vertueuse comtesse de Ligny.

Chaque année elle trouvait le moyen d'en faire de nouvelles en faveur des établissements religieux ou charitables de la petite ville qui était devenue sa patrie adoptive. Nous avons pu en constater plus de cinquante qui prouvent que, tour à tour, de 1549 à 1590, les chanoines de la collégiale, l'église paroissiale, les Cordeliers, les Capucins, les Annonciades, le collège, l'hôpital ou la maladrerie, eurent part à ses généreuses libéralités. L'éducation de la jeunesse et son instruction gratuite, ainsi que le soulagement des pauvres, furent pour beaucoup dans ses préoccupations ; mais sa piété la porta surtout à honorer la religion et à en répandre les pratiques autour d'elle. Quant à ses vertus domestiques, elles se révèlent jusque dans l'empressement tout particulier qu'elle mit à fonder des messes et des prières pour son mari, mort prématurément, et pour ses parents défunts, sans oublier, dans ces pieux suffrages, les autres trépassés.

N'est-ce pas alors avec raison que les habitants de Ligny conservent le portrait de cette généreuse dame ? Les nombreux bienfaits de Marguerite de Savoie lui donnèrent évidemment une grande popularité pendant

sa vie ; il est juste que cette popularité lui reste, et que sa mémoire continue à être honorée dans une ville où elle se plaisait à faire, de sa grande fortune, le plus noble emploi, surtout en faveur des classes laborieuses.

Ses successeurs imitèrent souvent son exemple ; non seulement ils aimaient à venir en aide aux nécessiteux, mais ils poussaient même la bonté envers eux jusqu'à prendre, en 1662, deux pauvres mendiants *(pauperes mendici)* pour parrain et marraine de leur fils, Charles-François de Montmorency-Luxembourg. Et le père et la mère de cet enfant étaient François-Henri de Montmorency-Luxembourg, depuis le maréchal de Luxembourg, et Magdeleine, duchesse de Luxembourg et comtesse de Ligny, héritière de sa Maison.

CHAPELLIER.

ANOBLISSEMENT, PAR L'EMPEREUR FRANÇOIS Ier, D'UNE FAMILLE D'ORIGINE LORRAINE.

Dans le dernier fascicule des *Annales* de l'Institut archéologique d'Arlon (1), est imprimé le texte latin, suivi de sa traduction, d'un acte d'anoblissement accordé, le 20 juin 1765, par l'empereur François Ier, à une famille d'origine lorraine.

En voici le passage le plus intéressant :

« Rapport nous a été fait que notre cher et féal Pierre-Emmanuel Granian (2) de Dosme, sujet du saint

(1) *Institut archéologique du Luxembourg. Annales.* Tome XIII (1881), p. 101.

(2) « Granjan ? » (Note du traducteur.)

empire et le nôtre, lequel est attaché à la maison militaire de notre auguste épouse, appartient à une bonne et honorable famille de notre ancien duché de Lorraine; en outre que ses ancêtres, avides de gloire, se sont illustrés par des faits d'armes dès le siècle dernier, au point d'en recueillir des honneurs et des grades militaires. De plus nous nous rappelons que lui-même, imitant ses ancêtres, a, depuis l'année 1734 jusqu'aujourd'hui, donné des preuves éclatantes de zèle, de fidélité et de dévouement, dans les charges et les missions diverses qui lui furent confiées en temps de guerre et pendant la paix. Nous connaissons son extrême désir de bien mériter de notre personne, du saint empire romain et de notre auguste maison, ainsi que de se rendre de plus en plus digne de nos faveurs et de notre estime. Enfin, nous le savons, ses souhaits seraient comblés, si nous daignions lui conférer le grade de chevalier du saint empire romain, comme stimulant d'honneur et de gloire, pour lui et pour ses descendants, et comme témoignage de notre particulière bienveillance. »

La description des armoiries est ainsi traduite :

« *D'azur à la chapelle, surmontée de trois quintes feuilles d'or posées en fasce.* Heaumes : il y en aura deux, *ouverts et grillés, sous une couronne d'or, avec chaîne et collier de même.* Tenants : *à dextre, aigle éployée d'argent, couronnée d'or, languée de gueules, passant à senestre; d'autre part, lion d'or, la queue traînante.* Hachements : *or et azur.* »

La première et la dernière pages de l'acte d'anoblissement, ornées de vignettes de style rocaille, ont été reproduites par la gravure.

L. G.

ACTE DE MARIAGE DU SCULPTEUR JACOB-SIGISBERT ADAM.

Une circonstance particulière m'ayant amené à dépouiller des registres de la paroisse d'Essey-lès-Nancy, j'ai trouvé dans l'un deux pièces intéressantes à des points de vue différents. La première est l'acte de mariage de Jacob-Sigisbert Adam, souche d'une génération d'artistes qui acquirent tous de la réputation. En voici le texte :

1699.

« Jacob Sigisbert Adam Sculpteur a Nancy fils du
» Sr Lambert Adam fondeur audit Nancy et de Dam.lle
» Anne Ferry ditte Dauphin et Sebastienne Lealle fille
» du Sr Jean Lealle bourgeois dudit Nancy, et de Barbe
» Dauxelle ; ont receus en consequence de la permis-
» sion de M. le Curé de St Epvre curé desdites parties,
» la benediction nuptiale dans l'eglise de Tomblaine
» par le soûscrit curé en presence des Srs Pierre Adam
» adjoudant major des bourgeois dudit Nancy oncle
» du marié, et de Humbert Noel marchand tanneur
» bourgeois de St Nicolas, le 23e juin 1699.

» Adam. Bastienne Leleal

» P. Adam. H. Noel.

» D. Carel

» Curé d'Essey et Tomblaine. »

La seconde pièce concerne une famille de Verdun qui, si elle voulait dresser sa généalogie, ne songerait guère à aller la chercher où elle existe. Elle est ainsi conçue :

« Le septieme septembre (1700) Marguerite Robin
» épouse de Jean Fiquelmont notaire royal à Verdun

» *passant dans cette paroisse* fut obligée de sarreter a
» lhostelerie dudit lieu, ou étant elle accoucha d'une
» fille laquelle a esté baptisée le 8e meme mois et a esté
» nommée Anne Marie. Parain Pierre Jouy clerc du
» diocese demeurant audit Essey, maraine Anne Monet
» laquelle estoit a la compagnie de ladite Marguerite
» Robin sa cousine. En foy de quoy ont signez.

» Pierre Jouy. Anne Monet.

» D. Carel

» curé d'Essey et Tomblaine. »

Des actes de cette nature, dressés bien loin du lieu de résidence des familles, ont dû occasionner plus d'une lacune dans des généalogies, souvent importantes à reconstituer intégralement. L'usage de la transcription des actes sur les registres de la localité que l'on habite, n'était pas encore introduit alors : c'est une des utiles innovations de notre époque qui mérite d'être notée.

H. L.

UNE INSCRIPTION HÉBRAÏQUE DU MOYEN AGE AU MUSÉE LORRAIN.

M. Oscar Berger-Levrault a eu l'obligeance, il y a quelques années, de me remettre l'estampage d'une inscription hébraïque trouvée sur une pierre que des fouilles pratiquées dans sa propriété, à Strasbourg, rue des Juifs, avaient mise au jour, et dont il a fait don au Musée lorrain. Il a bien voulu me fournir quelques détails sur les circonstances de sa découverte et sur la date de l'inscription.

Je transcris ci-dessous cette dernière et en donne la

traduction. Je la fais suivre des renseignements qui m'ont été envoyés par M. Berger-Levrault, en réponse à la demande que je lui avais adressée.

L'inscription se compose de huit lignes ; elle est rimée. Voici la traduction que j'en ai faite :

Que Dieu se souvienne en bien de l'honorable
Rabbi Menachem, fils de Rabbi Samuel,
Avec sa digne compagne,
Dame Rachel, mère en Israël.
La fille du rabbin Jonathan a consacré
Cinq pièces d'or à une construction pieuse,
Lorsque son âme est retournée à son Créateur.
Que Dieu la garde dans le réservoir de vie !

La construction qui a motivé la libéralité de la donatrice était-elle une synagogue, un bain de purification ou quelque autre édifice à destination pieuse ? Rien ne semble le déterminer dans les termes de l'inscription.

Je transcris maintenant textuellement les renseignements fournis par M. Berger-Levrault :

Conformément à la tradition admise au moyen âge dans un grand nombre de villes, les juifs occupaient à Strasbourg un quartier spécial, dont une des rues porte maintenant encore leur nom.

Lors de la grande peste de 1349, la fureur populaire accusa les juifs d'empoisonner les puits, et, le 14 février, tous les juifs de Strasbourg qui refusèrent de se laisser baptiser furent tués ou brûlés (dans le cimetière juif, sur l'emplacement de la Préfecture actuelle), au nombre d'environ deux mille.

En même temps, le séjour de Strasbourg fut interdit aux juifs; l'autorisation leur fut transitoirement rendue, de 1369 à 1389, époque à laquelle ils furent définitivement expulsés de Strasbourg et de son territoire jusqu'en 1789, sauf une exception unique, intervenue en 1771.

En 1868, j'achetai un ensemble d'immeubles, sis rue des Juifs, n° 8 (actuellement n° 15), et qui avaient appartenu dans le temps à la famille Joham de Mundolsheim. En vue de la construction de notre ancienne imprimerie de Strasbourg, je fis démolir une série de bâtiments qui se trouvaient dans la cour de la propriété, et, entre autres, une maison, au premier étage de laquelle nous trouvâmes un dessus de porte en pierre de taille, sculpté aux armoiries géminées des Joham de Mundolsheim et des Müllenheim, et en une autre place, la date de 1525, qui correspond absolument à l'époque du mariage du seul membre de la famille Joham de Mundolsheim (Conrad II) qui ait épousé une Müllenheim. Nous avons eu dès lors la date précise de la construction de la maison en question (1525), et c'est *sous l'un des murs de fondation de cette maison que j'ai trouvé la pierre commémorative,* dans une position telle qu'il est mathématiquement impossible qu'elle ait pu y être déposée après 1525; dès lors, cette pierre est forcément antérieure à l'année 1389, date de l'expulsion définitive des juifs de Strasbourg; il n'y aurait pas moyen de la rattacher aux temps modernes de 1771 et 1789.

J'ajouterai qu'à une dizaine de mètres de l'endroit où j'ai fait cette découverte, j'ai rencontré un caveau voûté, très-bien conservé, avec ouverture centrale carrée. Dans un rayon de 50 mètres de ma propriété se trouvaient : la boucherie des juifs, le bain des juifs, la banque des juifs. A 100 mètres environ, la synagogue, et, à 200 mètres environ : le cimetière des juifs, la prison des juifs, qui se touchaient.

Il me reste à ajouter que les fouilles faites sur mon terrain ont également amené la découverte d'objets provenant de l'époque celtique, romaine et du moyen âge, qui se trouvent aussi maintenant au Musée lorrain.

Telles sont les très-judicieuses et très-intéressantes observations que M. Berger-Levrault a eu l'obligeance,

à ma prière, de consigner par écrit, et qui donnent plus de prix à l'inscription, rare en son espèce, découverte à Strasbourg il y a une douzaine d'années. Elles établissent de la manière la plus évidente que cette inscription n'est en aucun cas postérieure au XIVe siècle.

E. LAMBERT, *avocat.*

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

LE CARTULAIRE DE SAINTE-HOÏLDE

Publication de M. Alfred JACOB, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, Membre de la Société d'Archéologie.

—

De tous temps, les Ministres de l'Instruction publique ont appelé l'attention du Comité des travaux historiques sur l'importance capitale des cartulaires et autres manuscrits renfermant des transcriptions de chartes et de titres anciens. Pénétré de ces observations, l'un de nos confrères, M. Alfred Jacob, de Bar-le-Duc, vient d'aborder avec résolution une tâche délicate, qu'il a su mener à bonne fin. Il publie le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Abbaye de femmes de l'ordre de Cîteaux, Sainte-Hoïlde, située à quelques kilomètres de Bar-le-Duc, avait été fondée en 1225 et, malgré l'importance qu'avait acquise cette maison religieuse, les Archives départementales ne possédaient aucun document sur son passé. A la vente de la bibliothèque de M. Dumont, vice-président honoraire du tribunal de Saint-Mihiel, M. Jacob

avait été chargé de se rendre acquéreur pour les Archives de la Meuse d'un manuscrit de 53 feuillets en parchemin qui n'était autre que le cartulaire de Sainte-Hoïlde; en présence d'un adversaire disposant de plus de ressources que lui, il dut renoncer à la lutte, mais se consola à la pensée que l'adjudication avait été faite au profit de la Bibliothèque nationale. Sur la demande de M. Jacob, le précieux volume lui fut communiqué par le directeur de notre grand dépôt national, M. Léopold Delisle, et le résultat de cette communication a été la publication dont nous donnons l'analyse. Ce recueil se compose des chartes et actes de l'abbaye compris dans une période de près d'un siècle, de 1225 à 1303. Les titres transcrits offrent un véritable intérêt, au point de vue de la langue vulgaire du XIIIe siècle en Lorraine, des mœurs, usages et des progrès de la civilisation, de l'histoire d'un certain nombre de familles lorraines, et de l'histoire même du monastère, soumis à la réforme de saint Bernard. M. Jacob, pour faciliter les recherches, a complété son travail par trois tables : l'une des chartes, classées dans leur ordre chronologique, l'autre des noms de personnes et de familles, et la troisième des noms de localités et de contrées. Enfin, un glossaire alphabétique permet de comprendre un certain nombre de mots en usage à cette époque et prouve que M. Jacob, en consciencieux chercheur, a voulu se conformer aux sages conseils de M. Natalis de Wailly, dans sa notice sur les langues vulgaires du XIIIe siècle.

La Société d'Archéologie ne peut qu'applaudir aux efforts de l'un de ses membres, de notre laborieux confrère, et nous sommes heureux d'annoncer que le Conseil général de la Meuse, tout en votant l'achat d'un

certain nombre d'exemplaires du livre de M. Jacob (1), l'a inscrit au budget du département pour une honorable allocation, à titre d'encouragement.

J. RENAULD.

NÉCROLOGIE.

—

M. DE CHANTEAU. — M. URMÈS.

La Société vient de perdre, à quelques jours d'intervalle, deux de ses membres titulaires, enlevés prématurément, l'un et l'autre, à l'affection de leur famille et de leurs amis : M. Augustin-Francis de Chanteau, mort à Cannes, le 2, et M. Pierre-Toussaint Urmès, architecte, décédé à Nancy, le 8 février, à l'âge de 45 ans. M. Urmès était membre de la Société centrale des Architectes de France et du Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Sébastien.

M. de Chanteau, né à Metz, le 22 octobre 1848, était sorti de l'Ecole des Chartes en 1873 et avait été, pendant quelques années, archiviste du département des Vosges. Retiré ensuite au château de Montbras (Meuse), très-intelligemment restauré par ses soins, il s'y était livré à ses études favorites. Il a, notamment, publié dans nos *Mémoires :*

Notice historique et archéologique sur le château de Montbras (1878).

Anciennes sépultures de l'église du prieuré de Saint-Pierre de Châtenois (1879).

(1) Un vol. grand in-8°, chez Contant-Laguerre, à Bar-le-Duc, 1882.

Collections lorraines aux XVIe et XVIIe siècles (1880).

Notice historique sur l'hôpital du Saint-Esprit de Vaucouleurs (1881).

On doit, en outre, à M. de Chanteau les opuscules suivants :

Notes pour servir à l'histoire du Chapitre de Saint-Dié :

La vie privée des chanoines. Berger-Levrault, 1875.

Les sorciers à Saint-Dié et dans le Val de Galilée. Ibid., 1877.

Maudru, évêque constitutionnel des Vosges ; sa vie, ses visites pastorales et ses écrits. Sidot frères, 1879.

Variétés.

—

Le Président a reçu la lettre suivante, qui, bien qu'étrangère aux matières dont s'occupe la Société, sera certainement lue avec intérêt :

« Geryville, le 21 décembre 1881.

» Monsieur le Président,

» Parcourant la maison de Bou-Amama à Moghrar-Tahtanii, lors du passage de la brigade Louis, et quelques minutes avant que la poudre et la dynamyte ne fissent leur œuvre, j'ai eu la bonne fortune de trouver deux lettres adressées au Marabout par des personnages de l'importante tribu des Ahmours.

» Ce sont ces lettres, avec une traduction littérale due à l'obligeance de M. l'interprète militaire Alata, que j'ai l'honneur d'adresser à la Société d'Archéologie ; elles sont antérieures à l'insurrection actuelle, mais elles démontrent que Bou-Amama, au lieu d'être l'homme d'extraction vulgaire que l'on croit, est, au contraire, un

chef religieux, un marabout d'une influence réelle dans le Sud.

Heureusement pour nous qu'en fait d'influence en Algérie, la meilleure, la plus efficace est celle du fusil Gras. Si ces lettres peuvent offrir quelque intérêt, quoiqu'elles n'aient aucun rapport avec les documents que recueille la Société, je la prie de vouloir bien les accepter ; du moins c'est un vieux Lorrain qui les lui offre.

» Veuillez agréer, etc.

» MALHORTY,
» Capitaine au 2e hussards. »

Suit la traduction :

La Louange à Dieu, unique !

Puisse Dieu répandre ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et sur sa famille !

Au marabout agréé de Dieu, — le saint vertueux, — le Chef de sa branche, — la lumière de son époque, — le Maître de la chaîne brillante et des éclatantes clartés, — Sidi Bou Amama ben El Arbi.

Que le salut de Dieu soit sur vous ainsi que sa miséricorde autant que nos cœurs le désirent.

Si vous daignez, ô notre Seigneur, vous informer de notre situation ainsi que nous le faisons pour vous, sachez que nous sommes bien, sous tous les rapports, et qu'il ne nous manque que de revoir tous ceux que nous aimons.

Nous sollicitons de Dieu et de vos ancêtres renommés que vous nous souteniez de vos prières dans toutes les circonstances. Nous vous demandons de surveiller les terres que nous possédons à Mograr et d'en disposer, car nous sommes absents, tandis que vous êtes présent.

Comptant sur votre affection (écrit de la part de Cheikh Sliman ben Seryer, des Oulad Bou Charel, fraction des Amour).

Le Salut !

Adresse : Entre les mains de Sidi Bou Amama ben El Arbi, que Dieu le protège par ses grâces, Amen !

—

La Louange à Dieu, unique !

Puisse Dieu répandre ses bénédictions sur notre Seigneur Mohammed !

A celui que Dieu protège par ses grâces et ses faveurs, — qui possède la perfection par la bonté et les générosités divines ; — je désigne ainsi la seigneurie du marabout Sidi Bou Amama ben El Horma.

Sur vous le salut le plus complet se perpétuant tant que dureront les jours et les nuits, de la part de celui qui vous adresse ses salutations, votre ami Bou Hafs.

Après ces compliments, ô notre Seigneur, nous sollicitons de Dieu et de votre bienveillance de ne pas nous oublier dans vos prières. S'il plaît à Dieu, nous nous rendrons en pèlerinage auprès de vous pour vous remettre nos offrandes lorsque nous aurons terminé nos travaux de récolte.

Le sus-mentionné (Bou Hafs) adresse ses salutations à votre frère Si Eltieb ben El Horma, — à sa mère et à votre nouvel hôte (c'est-à-dire au nouveau-né).

L'épouse de Bou Hafs précité vous salue ainsi que la mère de ce dernier, et elles vous disent : « O notre Seigneur, ne nous oubliez pas dans vos prières. »

Sliman ben El Arbi adresse ses salutations à Sidi Bou Amama ben El Horma, le saint vertueux, le Chef de sa branche et la lumière de son époque.

Ecrit de la part de celui qui adresse ces dernières salutations, votre serviteur Bou Djemâa ben Abd Essadok.

Il faut absolument que vous nous favorisiez par vos prières. — Le Salut !

Adresse : A la seigneurie de Sidi Bou Amama ben El Horma.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Mme Poirel, *née Guibal,* de Rosières-aux-Salines, a donné, en souvenir de feu son mari, M. Poirel, ingénieur en chef, un charmant portrait en pied de Stanislas, vu de profil, se dirigeant à gauche, canne à la main, chapeau sous le bras, revêtu des insignes de l'ordre du Saint-Esprit. Ce portrait, en terre, d'un travail extrêmement délicat, est probablemeni de l'habile sculpteur Barthélemy Guibal. Dominique Colin, son contemporain, a gravé le même portrait. Il est à supposer qu'il a dû le copier d'après cette terre ; la gravure, quoique l'une de ses bonnes pièces, lui est bien inférieure comme exécution, si toutefois l'on peut établir une comparaison entre eux. Ce travail serait donc un des derniers de Guibal, mort en 1757 ; les portraits gravés de Colin sont de 1758.

Cette terre est enfermée dans un de ces jolis cadres en bois sculpté, dits de Bagard.

Mme Poirel a joint à ce cadeau, en souvenir de MM. Guibal, quatre médailles, dont trois en argent et une en bronze, aux effigies de l'impératrice Catherine II de Russie et de l'empereur Paul.

— M. Aubry, propriétaire de la manufacture de faïence de Bellevue, près de Toul, a donné une taque de cheminée, aux armes de France et de Navarre, portant la date de 1602 ; dans un cartouche correspondant à l'année, se lit le nom de P. VAVLTRIN, probablement celui de l'artiste ou du fondeur. C'est la première taque de la collection, déjà considérable du Musée lorrain, signée de l'artiste. Le Musée en possède une, du même dessin et de la même époque de Charles III, ce qui permet de supposer qu'elles sont de fabrication lorraine.

— M. Léon Lebrun, avocat à Lunéville, a offert 21 empreintes en cire de sceaux dont il possède les matrices. Les suivants intéressent notre pays.

1. PREVOTE DE SENONES. — Sceau rond, aux armes de la principauté de Salm.

2. MUNICIPALITÉ DE St-DIÉ. — DEPART. DES VOSGES. — S. ovale. Au centre, dans une couronne de feuillage : LA NATION LA LOI ET LE ROI.

3. REPUBLIQUE FRANÇAISE. — COMMUNE DE NANCY. — S. ovale au type de la 1re République debout.

4. TRIBL DU DIST. DE CHAT-SALINS SÉANT A VIC. — RÉP. FR. — Même type.

5. MAIRIE DE BETTEGNEY St BRICE—SOUS PRÉFECTURE DE MIRECOURT. — Même type.

6. MAIRE DE LA COMMUNE DE MENIL MITRY — MEURTHE. — Même type.

7. MUNICIPALITÉ DE ROZIÉRES AUX SALINES. Sc. ovale. Au centre, dans une couronne de laurier : SCEAU NATIONAL.

8. CLUBE DES SANCULOTTES DE LUNEVILLE— DEP. DE LA MEURTHE. — Sc. ovale, au type du faisceau entre deux branches de laurier.

9. SCEL DE LA MTE. DE BUZY. LAN II. — Sc. ovale au type du faisceau et de la balance.

— M. Henri Boulangé a trouvé, dans les travaux exécutés pour la démolition des remparts, rue Grandville, et donné un jeton de François de Lorraine, comte de Vaudémont (dans la suite, François II, duc de Lorraine), père du duc Charles IV. — FRANC·A·LOT· COM·VADEMONT· ETC. — Ecu écartelé de Lorraine plein et de France, sous une couronne à 5 fleurons. — ℟. IMMORTA·RESISTIT. — Le centre est fruste. — Cuivre. — On en a plusieurs exemplaires au Musée.

— M. Laumont, receveur de l'enregistrement à Avize (Marne), gendre de notre ancien confrère M. Arnault, jadis pharmacien à Nancy, a offert une salière et cinq

assiettes, de variétés différentes, provenant d'une de nos anciennes faïenceries lorraines.

— M. Roussel, chef de train au chemin de fer, a donné plusieurs monnaies de provenance diverse, des jetons, dont un de la Chambre de ville de Nancy, et une grande médaille en bronze représentant le Serment du Jeu de Paume.

— M. Paquet, négociant, a offert un portrait du « père Cayon », ancien libraire à Nancy, que tous les bibliophiles lorrains ont bien connu.

— M. Monal, pharmacien, a bien voulu détacher de sa collection de pièces relatives aux apothicaires de Nancy les lettres de maîtrise délivrées, le 5 novembre 1721, à Léopold Mandel, dont un des descendants exerçait encore, de nos jours, la même profession que lui. Ces lettres, en parchemin, avec une initiale historiée, entourées d'un cadre enrichi de jolis arabesques, nous ont paru assez curieuses pour être reproduites textuellement :

Comme il soit que pour parvenir à la perfection et Maîtrise des Arts il faut avoir la connaissance de leurs sujets. Nous avons l'art de Pharmacie, de laquelle le sujet est le medicament, En ayant aussi pris la dénomination pour lequel bien connaître, Il en faut savoir la direction, qui se fait par l'Election, Préparation et Mixtion et icelui, et personne ne peut parvenir à Maîtrise dudit art qu'il ne soit versé dans ces trois choses. Ce qui a induit la police a procurer que ceux qui veullent être Maîtres audit Art soient premierement reconnus de notre Religion Catholique, Apostolique et Romaine, de gens de bien, de conversation vertueuse et paisible, et puis examinez sur les trois points susdits par les maîtres jurés dudit art. En présence des sieurs Docteurs en Medecine de Nancy. Et jugez capable par leur examen et chef d'œuvres dudit art, ils puissent avoir du commun accord des susdits le Laurier de lad• Maîtrise d'être admis à la compagnie desd. maîtres faisans et administrans les mé-

dicaments, Et comme le tout doit aller par police, ledit art étant fort chatouilleux plus que tous autres, sujet à la corruption et malversation par lesquelles le public pourait encourir incommodités et préjudices. Il est de droit Et faut avant toutes choses que celui qui a été examiné et fait les chefs d'œuvres a lui Enjoints comme dessus et a plus de voix reçu a laditte Maîtrise prête loyallement le serment de bien et duement faire et administrer lesd. medicamens. C'est pourquoy comme nous avons été requis par *Léopold Mandel* de l'entendre a etre admis a l'examen et chefs d'œuvres et autres choses concernant la Maîtrise dudit art de Pharmacie, et qu'ayant été examinez et parfait les chefs d'œuvres a luy enjoints par nous *Maîtres Jurés* de laditte Pharmacie de cette ville de Nancy a plus de voix capable il a preté le serment susdit requis. Ensuite de quoy Nous l'avons mis et admettons au nombre de tous les autres Maîtres, pouvant jouïr cy après des privilèges, honneurs, et emolumens de lad. maîtrise comme nous tous Et luy est de plus Enjoint comme par serment de se tenir et comporter en bonne Société et accord avec lesd. Maîtres et se maintenir en notre Religion Catholique Apostolique et Romaine, de laquelle faisons tous profession, Et sans laquelle nul ne peut exercer aucune profession, specialement La nôtre. Comme aussi de se maintenir en notre confrairie qu'avons choisi nous indignes, sous l'Etendart de la Nativité de la très Sacrée et Immaculée Vierge *Marie Mère de Dieu*, ce qu'ayant été requis de luy Nous luy avons donné la presente Lettre de Maîtrise qui servira d'une preuve suffisante a sa science et capacité audit art, laquelle est scellée du scel de laditte Maîtrise. Fait a Nancy ce cinquieme Novembre mil sept cent vingt un.

Bagard Doyen des médecins Alice J. Sirejean 1er juré.

G. Simonnaire, juré. J. Beaulieu. F. J. Maury. Laugier.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 février 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Authelin, instituteur à Sanzey, canton de Toul-nord.

Comptes de M. le Trésorier.

M. l'abbé Guillaume, trésorier de la Société, donne lecture des comptes de l'exercice 1881, qu'il dépose

ensuite sur le bureau ainsi que toutes les pièces justificatives. La Société désigne MM. l'abbé Lallemand, Stanislas Thomas, Volfrom et Contal comme membres de la Commission chargée de vérifier ces comptes et de faire un rapport qu'elle déposera à l'une des prochaines séances.

Ouvrages offerts à la Société.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de Meurthe-et-Moselle, par HENRI LEPAGE et N. GROSJEAN. 1882. — 60e Année.

VILLE DE NANCY. — *Budget de 1882.*

Inventaire général des pièces d'artillerie de l'Arsenal de Nancy (1er août 1624), publié par F. DES ROBERT.

Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Hoïlde, publié par M. ALFRED JACOB. Bar-le-Duc, 1882.

L'expédition américaine à la recherche de Franklin, d'après un journal anglais, traduction par N. HAILLANT. (Extrait des Annales de la Société d'Emulation des Vosges.)

Mémoires de la Société des Lettres et Arts de Bar-le-Duc, 2e série, tome 1.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e série, tome III, 1880.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires, 2e série, tome VI. 1880.

Revue Savoisienne. 22e année, n° 12. — 31 décembre 1881.

Tables générales des 20 premiers volumes de la Société archéologique du département de Constantine, 11e vol. de la 2e série. — XXIe de la collection, 1881.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire. LII[e] année, tome XXII[e] de la 3[e] série, 1881, 1[er] semestre.

Annales du Musée Guimet. — Revue de l'histoire des religions, 2[e] année, tome IV, n° 5. — Septembre-octobre 1881.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XV, 1[re] livraison, 1881 ; planches.

Revue historique, 7[e] année, tome XVIII, n° 1. — Janvier-février 1882.

Lectures.

M. l'abbé Jacquot donne lecture d'une *Notice sur l'abbaye d'Evaux,* dont la Société vote l'impression.

MÉMOIRES.

LES MÉMOIRES DE MICHEL DE LA HUGUERYE.

La Société de l'Histoire de France a consacré, ces années dernières, trois volumes de ses publications à la mise au jour des Mémoires (1) d'un personnage qui a joué un certain rôle en Lorraine il y a quelques siècles, mais où son nom et ses écrits étaient à peu près complètement inconnus. Ses écrits peuvent cependant être consultés utilement pour la seconde moitié du règne de Charles III, comme on peut juger en interrogeant le tome troisième.

(1) *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye, publiés, d'après les manuscrits autographes*, par le baron A. de Ruble.

Ce volume, qui nous intéresse plus particulièrement, embrasse les années 1587 à 1602 ; il commence par une Introduction, sur laquelle j'aurai à revenir ; le texte ne forme pas moins de 422 pages, que l'éditeur a résumées dans des « sommaires » parfaitement rédigés. En les consultant, on y rencontrera une foule de mentions relatives non seulement à la conduite politique de Charles III pendant les troubles de la Ligue, mais encore à divers événements dont la relation complète, sur plusieurs points, ce qu'ont dit nos historiens. On en jugera par les citations suivantes :

« L'armée allemande passe la montagne de Saverne. — La Huguerye se rend à *Phalsbourg*. — Il passe à *Lixheim* (14 août 1587). — Conseil tenu près de *Lixheim*, où les Béarnais exhibent une lettre du roi de Navarre portant commandement de traiter le duc de Lorraine en ennemi (16 août). — Les Béarnais proposent d'assiéger *Sarrebourg* (17 août). — Attaque, par le sieur de Rosne, du campement des Allemands près *Eich* (1).

» Prise et pillage de *Sarrebourg*. — L'armée sous les murs de *Blâmont* (21 août). — L'armée campée à *Ogéviller* et *Herbéviller* (22 août). — Prise et pillage du château de *Gerbéviller* par les Suisses. — Conférence de La Huguerye et de Monlouet avec d'Haussonville, à *Lunéville*, pour empêcher le pillage de la Lorraine. — La Huguerye à *Lunéville*, l'armée à *Froville* (24 août). — Le duc de Guise à *Lunéville*.

» L'armée passe la Meurthe et se loge à *Bayon*

(1) Hameau, commune de Réding, ancien département de la Meurthe.

(26 août). — La Huguerye sauve divers châteaux (1) appartenant aux sieurs de Rosne et de Bassompierre (28 août). — Dhona est informé que l'ennemi fait tête à *Ceintrey*. — L'armée passe la Moselle. — Passage du *Pont-Saint-Vincent* (29 août). — Prise de *Marsal* par les officiers de Metz (avril 1589). — Reprise de cette ville par le duc de Lorraine. »

L'Introduction, que j'ai laissée de côté pour en parler plus longuement, est une biographie de l'auteur des *Mémoires*, accompagnée d'appréciations sur son caractère et le rôle plus ou moins honorable qu'il remplit dans diverses circonstances.

« La Huguerye, y est-il dit, naquit en Beauce, près de Chartres, ou à Chartres même, vers 1545, et fut élevé aux écoles de la ville jusqu'à quatorze ans. En 1559, il entra au collége de Navarre et y demeura six ans ; il y eut, entr'autres condisciples, Henri de Lorraine, duc de Guise. Au sortir du collége, il professa pendant deux ans, « dressant son but » vers la carrière de jurisconsulte. La mort de son père ne lui ayant pas permis de continuer ses études, il se mit au service de Lancelot de Carles, évêque de Riez, partit ensuite pour Rome, et entra dans la maison de Charles d'Angennes, cardinal de Rambouillet, ambassadeur de France.

» Au retour, il voyagea avec la dame de Alava, femme de François de Alava, représentant de Philippe II, roi d'Espagne, à la cour de France. Pendant la traversée, il surprit ou crut surprendre, dans les conversations de l'ambassadrice et de son entourage, le secret des desseins de Charles IX vis-à-vis des réformés.

(1) **Ceux de Tonnoy et d'Haroué.**

Ainsi se trancherait, s'il fallait ajouter une foi aveugle à toutes ses affirmations, une question qui a divisé les historiens, celle de la préméditation de la Saint-Barthélemy.

» Fort de cette découverte, La Huguerye quitte, à Gien, le cortège de la dame de Alava, prend la poste, arrive à Paris et révèle à un officier protestant de la maison du roi les projets de Charles IX. Le secret parvient à François de Bricquemault, un des conseillers les plus écoutés de Jeanne d'Albret, et notre historien entre de plain-pied dans la confidence des chefs du parti huguenot. Dès lors il appartenait à la Réforme. Cette transformation s'était opérée chez lui non en vertu d'une conviction religieuse, mais par suite d'un hasard qui lui ouvrait les portes d'une carrière. Faudra-t-il s'étonner que, à la fin de sa vie, il quitte, aussi facilement qu'il l'avait embrassée, la cause huguenote pour passer au service du duc de Lorraine ? »

L'éditeur des *Mémoires* raconte, dans les pages suivantes, avec de curieux détails sur les événements et les personnages d'alors, comment s'opéra la transformation de La Huguerye ; puis il arrive à la fin de l'année 1588, époque où celui-ci se fit l'instigateur d'une alliance entre Charles III et les princes allemands et passa ouvertement au service du duc de Lorraine.

Peu de temps après, il arrivait à Nancy, chargé de lettres et d'un message de la part du duc Jean-Casimir de Bavière, qui venait d'abandonner les affaires du roi de Navarre. Le récit de son entrevue avec Charles III occupe plusieurs pages des *Mémoires*, et n'en est pas une des parties les moins intéressantes pour nous.

« J'arrivay à Nancy, raconte-t-il, au commencement

d'apvril. Et, m'y estant reposé ung jour,... je commençai à descouvrir le logis du baron d'Haussonville (1) lequel je visitay. Et, sans luy faire congnoistre le secret de mon voyage, de première abordée, lui dei seulement que j'avois des lettres dud. s^{r} duc Casimir à Son Altesse (2), auquel je désirerois avoir l'honneur de baiser les mains et les luy présenter moy-mesmes, à part, parce qu'elles pourroient donner subject à S. A. d'entrer en quelques propos et à moy de luy répondre... Et, se resouvenant de nostre conférence, me diest qu'il estoit très aise de me revoir en bonne santé,... et que,... bien qu'il se trouvast ung peu mal, il s'efforceroit d'aller voir S. A. après disner, et que nous souppperions seulz ensemble, et il me diroit ce qu'il auroit faict.

» ... Il ne faillit de m'envoyer quérir, au soir, pour soupper avec luy, où, pendant le repas, nous n'eusmes propos que de choses communes, à cause de ses serviteurs. Et, après soupper, ne restant que luy et moy en sa salette, il recommença son propos par la resouvenance des dernières paroles que je luy avois dict, en prenant congé de luy à Lunéville... » Puis il lui annonce que le duc le recevrait secrètement le lendemain, « me priant lors ledit baron, ajoute-t-il, de recevoir cet advis de luy, comme de mon amy, et, pour la congnois-

(1) **African d'Haussonville, baron d'Orne, alors conseiller d'Etat, maréchal de Barrois et général de l'infanterie lorraine.**

(2) **J'ai parlé de ce message de La Huguerye dans mes *Lettres et instructions de Charles III relatives aux affaires de la Ligue.* (*Recueil de documents sur l'Histoire de Lorraine*, année 1864, p. 115.)**

sance du naturel de S. A., de ne luy rien céler ny rien déguiser, et, au reste, parler à luy en toute liberté, estant prince qui se plaist en telle naïfveté et rondeur et qui me donneroit subject, par la familiarité de ses responses, de parler hardiment à luy, et qu'en ce faisant je luy serois plus agréable. Dont je le remerciai. Et, venant le soir, je prins congé de luy et me retiray en mon logis, en une hostelerie qui estoit lors au coing de la fontaine du Hault Baugeat (1).

» Et, le lendemain, ne sorty poinct, actendant qu'on me vint quérir, comme feist, après le disner, le premier valet de chambre de S. A., nommé Clément, lequel me mena droit au jeu de paume, et me feist monter jusques à une porte qu'il m'ouvrit. Et trouvay S. A. en sa galerie, se promenant seul, et ayant fermé la porte, je m'approchay de S. A., luy baisay les mains de la part dud. s[r] duc et lui présentay ses lectres. Lesquelles ayant ouvert et leu, il me feist paroistre beaucoup de contentement de voir l'assurance qu'il avoit telle en son amitié que d'espérer qu'à sa recommandation il feroit pour moy ce que je luy dirois... Et prenant sagement la lectre par le dernier poinct de l'amitié qu'il recongneut bien estre le principal, me deist qu'il ne se pouvoit assez resjouyr de voir que, nonobstant les mauvais effectz de la saison, plaine de troubles, monsieur le duc Casimir, son cousin, n'eust point oublié l'amitié de leur jeunesse et nourriture, comme il l'avoit toujours creu, bien que plusieurs se feussent efforcé de luy persuader le contraire, en attribuant aud. s[r] duc Casimir la

(1) Haut-Bourget, aujourd'hui rue du Haut-Bourgeois, par une appellation vicieuse.

ruine qu'il avait naguères souffert, en son Estat. Sur quoy je prins subject de dire à S. A. qu'encores que je n'eusse jamais eu cet honneur d'estre congneu de luy, si est-ce que je le pouvois bien asseurer du contraire, estant tesmoing oculaire des bons offices que led. s^r^ duc a faict et continué à S. A., depuis quinze ans, pour le moings, que tous les affaires qui ont esté traitez avec led. S^r^ duc ont passé par mes mains.

« Et lors je lui fei une longue déclaration de tous les poinctz que j'ay touché ci-devant, qu'il n'est besoing de répéter pour briefveté. »

« Malgré la promesse contenue dans ces derniers mots, La Huguerye répète tout ce qu'il a déjà dit sur les services qu'il a rendus au duc de Lorraine en 1576 et 1587, et sur les propositions du duc Casimir de Bavière. Le duc se défendit d'appartenir à la Ligue, protesta de sa fidélité à l'alliance palatine et accueillit avec empressement l'idée de faire partie d'une confédération rhénane dont Casimir serait le promoteur. Le lendemain, La Huguerye eut une seconde conférence avec d'Haussonville sur le même sujet et traita les points accessoires de la négociation (1) ».

Sur la fin du mois de mai, La Huguerye revint à Nancy, où il amena sa femme (2) et « print logis ». On

(1) Ce paragraphe est de l'éditeur des *Mémoires*. — Casimir, ajoute-t-il plus loin, conseillait au duc de Lorraine de rester étranger à la guerre de la Ligue de France et même de s'allier avec lui afin d'éviter les représailles des princes huguenots allemands qui allaient marcher au secours du roi de Navarre.

(2) Il avait épousé à Sedan, le 5 janvier 1584, la fille de Hurozius Berziau, sieur de la Marsillière, et nièce d'un secrétaire d'Etat du roi de Navarre, souvent cité dans la correspondance de Henri IV.

l'y retrouve encore le mois suivant, ayant une nouvelle conférence avec le duc, puis au commencement de mars 1590, souffrant encore d'une fluxion que ses « veilles grandes, pour faire plus ses affaires de nuict que de jour », lui avaient occasionnée.

Je laisse maintenant parler l'éditeur des ***Mémoires :*** « A la nouvelle de la mort de Henri III (1er août 1589), La Huguerye part de Nancy et arrive à Spire. Il presse les capitaines allemands de marcher contre Henri IV. Ses conseils sont froidement accueillis ; bientôt le duc de Lorraine est obligé de prendre une attitude menaçante et même d'arrêter les levées faites sur les bords du Rhin au nom du Béarnais. Satisfait de ce résultat, dont il s'attribue l'honneur, La Huguerye se rend à Paris (fin août 1590). La ville était livrée à la Ligue. Le duc de Mayenne, le duc de Parme, Jean de Monluc, seigneur de Balagny, le conseil des Seize, la duchesse de Montpensier, le duc de Mercœur, jugeant la cause de Henri IV perdue, intriguaient avec plus ou moins de dextérité, chacun au profit de ses passions ou de ses intérêts...

» La Huguerye nous trace de ces grands événements un tableau incomplet et décousu, mais qui présente des aperçus originaux. Il assure que Philippe II, Mayenne et Henri IV tentèrent successivement de l'acheter. L'agent du duc de Lorraine resta fidèle à son maître. Après le triomphe du roi, il quitta Paris et accepta quelques missions en Allemagne. Les *Mémoires* finissent à la mort et par l'éloge du duc de Mercœur, le dernier des Ligueurs (19 février 1602). Depuis ce jour, La Huguerye vécut dans la retraite ou du moins ne fut mêlé à aucune grande affaire. *Nous ignorons la date et*

le lieu de sa mort; mais il nous apprend lui-même qu'il s'était retiré en Lorraine, et la dédicace du tome III au duc Charles III donne à penser que ses dernières années se passaient auprès de ce prince et peut-être dans sa domesticité. »

Il dit, dans cette dédicace, à propos de ses « signalez services » et des pertes qu'il a souffertes à cette occasion : « Dont beaucoup de personnes de qualité ont prins subject de croire, bien que contre vérité, que j'en avoys, pour ce que j'en debvois avoir, receu de grandes récompenses et recongnoissances de Vostre Altesse ; comme je veux bien confesser que, suivant beaucoup de promesses que vous m'avez faict de bouche et par escript, Vostre Altesse en avoit bonne volonté, si la perte des bons amys que j'avois acquis en vostre maison, l'estat de voz affaires et spécialement l'envie d'aucuns estans près de vostre personne, n'en eussent, si non estouffé, au moings retardé les effectz ; que Vostre Altesse a voulu néantmoings que j'aye toujours depuis dix huict ans espéré et actendu de vostre libéralité, aussy prest toutesfois que j'ay jamais esté à vous continuer le très humble service que j'ay voué à Vostre Altesse, aux occasions qui s'en pourront présenter plus tost qu'il ne se juge ; attendant lesquelles je me suis employé à dresser, en forme de mémoyres, l'histoire des affaires èsquelz Vostre Altesse a esté signamment servy de moy... »

Je ne rechercherai pas, avec l'éditeur des *Mémoires*, à quelle époque ceux-ci ont pu être rédigés ; ce qui semble résulter des termes de la dédicace, c'est qu'au moment où La Huguerye l'adressait à Charles III, il « espérait et attendait » encore des marques de sa libé-

ralité. La première qu'il en reçut, du moins officiellement, lui fut accordée en 1594. Par lettres patentes du 20 janvier de cette année, le duc le nomma son agent en cour de France, lui octroyant, outre les prérogatives et immunités attachées à cet office, 600 livres tournois de gages. Ces lettres, qui témoignent de la reconnaissance, restée bien longtemps stérile, que le prince avait pour les services de son nouveau chargé d'affaires près de Henri IV, ajoutent une page intéressante aux *Mémoires :* elles sont ainsi conçues :

« Charles, etc... Comme, depuis quelques années en çà, nous ayons, par bonne expériance, congnu et remarqué la cincère affection, dilligence et fidélité que nostre trèscher et bien amé le sieur de La Huguerie, dit le Monthirand, a démonstré et emploié en plusieurs et divers endroitz où nous l'avons chargéz de noz commissions, pour affaires trèsimportantz et concernantz le bien et utilité de noz païs et Estat, et soit que nous confians de ses sens, discrétion, dextérité, littérature, preudhomie, suffisance et autres louables parties estans en sa personne, et que, continuant et persévérant de bien en mieulx en sa fidélité et bonne volunté, il nous rendra tousjours tesmoignage par effect du désir qu'il a et porte au bien de nostre service, Nous ayons, avec juste occasion, advisé et résould de le retenir et employer en quelque estat honnorable pour le maniement de noz affaires en France, qui soit digne de ses vertus et mérites, Sçavoir faisons que nous, ce que dessus favorablement considéré, et affin qu'il se resente aucunement de ses services passez, et que tous autres soient induictz, à l'exemple de telle recongnoissance, de l'ensuivre et imiter en semblables vertus, fidélitez et dilli-

gences, Avons icelluy de La Huguerie, pour ces causes et autres bons respectz nous mouvans, commis, estably et ordonné, commectons, establissons et ordonnons par cestes pour nostre agent en court de France, aux fins de nous y servir deuement, fidellement et dilligemment, aux droitz, honneurs, faveurs, libertez, prééminences, prérogatives, immunitez et esmolumens y appartenantz et deppendantz, telz et semblables dont ses prédécesseurs audit estat ont accoustumé jouir, et aux gaiges de six centz livres tournois à prendre et recevoir par chacun an sur les rentes constituées qu'avons sur l'hostel de ville à Paris (1).... Sy donnons en mandement à noz très chers et féaulx conseillers les chef de noz finances, président, gens de noz Comptes... qu'ilz facent, seuffrent et laissent jouir et user plainement et paisiblement ledit de La Huguerie dudit estat de *conseiller* (2) et agent, aux droictz, honneurs..... susdits..... En tesmoing de quoy nous avons à cesdites présentes, signées de nostre main, fait mettre et apprendre nostre grand seel. Données en nostre ville de Nancy, le vingtième jour de janvier mil cinq cens quatre vingtz et quatorze (3)... »

La Huguerye a complètement passé sous silence, pour des raisons qu'on ne saurait deviner, la faveur

(1) Il s'agit des rentes sur l'Etat, assignées au duc, et qu'on appelait rentes de l'Hôtel-de-Ville parce que leur paiement s'effectuait à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Elles étaient, par année, de 50,000 tournois, provenant de la pension de feu la duchesse Claude, femme de Charles III.

(2) Je souligne ce mot à cause de ce que j'aurai à dire plus loin de la qualification donnée ici à La Huguerye.

(3) Archives, B. 65, f° 106.

dont il venait d'être l'objet ; il ne dit rien non plus de la mission qu'il eut à remplir en qualité d'agent du duc de Lorraine à la cour de France. On ignore aussi combien de temps il exerça les fonctions auxquelles il avait été appelé, et qui, paraît-il, lui conféraient, outre son titre officiel, celui de conseiller d'Etat, sans doute *ad honores*, sous lequel nous le verrons désigné ci-après.

Une obscurité absolue couvre les dernières années de sa vie, jusqu'à l'époque où sa carrière vint se terminer d'une manière tragique. Cet épisode, resté tout-à-fait inconnu à l'éditeur de ses *Mémoires*, en est comme le dénouement.

Autant qu'on peut en juger par le dossier de l'affaire dont il me reste à parler, La Huguerye possédait une propriété sur le ban de Vandœuvre, à une lieue environ de Nancy. Il y avait, dans le voisinage, des chaufourniers, avec lesquels il eut des difficultés, et qui en conçurent une haine mortelle. Le 26 juillet 1616, comme il était sur le chemin allant du village à un bois voisin, l'un d'eux, s'approchant de lui, le frappa de plusieurs coups d'un levier en fer et ne laissa sur la place qu'un cadavre.

Informée de ce triste événement, sa veuve s'empressa d'adresser une requête au Procureur général de Lorraine pour obtenir réparation du crime qui venait d'être commis, et ce magistrat chargea le tribunal des échevins de procéder immédiatement à une information ; c'est ce qu'on voit par les deux pièces suivantes :

« Plaise à Monsieur le Procureur general de Loraine, à l'humble requeste de damoiselle Magdelaine de Berzeau vefve du feu Sr Michel de la Huguerie vivant

conseiller d'estat de S. A. à Nancy faire faire la justice et raddresse du meurtre et assasin commis en la personne du feu S[r] son marit, ne sçait ladite damoiselle suppliante par qui. Sy fera justice. »

« Le Procureur General de Lorraine qui a veu le placet cy dessus requiert à vous messieurs les M[e] eschevin et eschevins de Nancy d'informer du contenu en iceluy, pour l'information qui en sera faicte à luy procureur communiquée y dire et requerir ce qu'à justice appartiendra. Faict à Nancy l'huictiesme aoust mil six centz et seize.

« C. M. (Claude-Marcel) Remy. »

Je n'entrerai pas dans les détails de la procédure (1) : procès-verbal dressé par Claude Bourgeois, maître échevin, sur le lieu où le crime avait été commis ; interrogatoire des prévenus ; informations ; audition des témoins ; sentence condamnant les accusés à être appliqués à la question ordinaire et extraordinaire ; procès-verbal de la question, mentionnant, avec toutes ses affreuses péripéties, cette épouvantable épreuve, où les innocents s'avouaient quelquefois coupables pour échapper aux tortures qu'on leur faisait endurer. Je me borne à donner le texte de la sentence qui mit fin à ce drame :

« Veue par nous les M[e] Eschevin et Eschevins de Nancy le proces extraordinairement instruit à la requeste de damoiselle Magdelaine de Berzeau vefve de feu noble Michel de La Huguerie vivant conseiller

(1) Les pièces qui la composent se trouvent aux Archives sous la cote B. 7381.

d'Estat de Son Altesse, et du sieur Procureur General de Lorraine, contre Nicolas Parmentier chaulfournier demeurant à Vendeuvre, Jacques et Esloy (1), ses fils, prevenus d'homicide et assassin, commis en la personne dudit feu S[r] de La Huguerie le vingt sixiesme du mois de juillet dernier, sur le chemin allant dudit Vendeuvre au bois de Freze, sçavoir le proces verbal de la treuve et visite du corps dudit feu S[r] de La Huguerie, les informations sur ce faictes, auditions de bouches desdits prevenus, premieres et secondes, recollemens et confrontations des tesmoins ouys esdites informations, les conclusions dudit sieur Procureur du dixhuitiesme de ce mois, nostre sentence sur ce intervenue ledit jour, par laquelle aurions condampné lesdits prevenus à estre applicqués à la question ordinaire et extraordinaire, le proces verbal de ladite question ensuitte d'icelle, le tout contenant les confessions, variations et denegations desdits prevenus, l'act du jour d'hier par lequel ledit Esloy auroit persisté à sa confession faicte le jour precedent apres ladite question, les conclusions diffinitifves dudit sieur Procureur du jourdhuy, et tout ce que faisoit à veoir et considerer, Avons dit et disons que par ledit proces et par la propre confession et recongnoissance dudit Esloy Parmentier et perseverance à icelle, iceluy est suffisamment attaint et convaincu dudit cas, pour reparation de quoy l'avons condampné et condampnons à estre delivré es mains de l'executeur de haulte justice, pour par luy estre conduit au dessus d'un eschaffault qui sera expressement dressé au devant de ceste Audi-

(1) Ce dernier n'avait que 20 à 22 ans, « jeune filz à marier, deuement autorisé de son père ».

toire pour illecq estant luy estre la main dextre couppé par ledit executeur, puis pendu et estranglé à la potence dudit Auditoire, ses biens declairés acquis et confisqués à qui il appartiendra, les frais de justice raisonnable et interest de partie civile prins sur iceulx au prealable. Et à l'esgard de Nicolas et Jacques Parmentier, pretendus complices, fauteurs et adherans dudit cas d'homicide et assassin, avons reservé audit sieur Procureur general de faire informer plus amplement et de luy estre faict droit ainsy que verrons à faire par raison, par nostre sentence et jugement diffinitif et adroit. Prononcé en l'Auditoire dudit Nancy le vingttiesme jour d'aoust mil six cens seize en presence dudit Esloy prevenu, soub la signature du clerc juré soubscript.

« C. Poirot. »

« Le soubscript prevost de Nancy confesse avoir receu du s[r] Fournier receveur et cellerier de Nancy sept frans six gros (1) pour l'execution susdite et certi-

(1) Le receveur porte en dépense, dans son compte (B. 7379), f° 82 :

« Cinq frans payez à Pierre Malcaudin, royer (rouyer, charron), demeurant à la Ville Neuve, pour une roue, huict buches triangles, une crette de fer, un manche à une tonne de fer qu'il a fourny pour l'execution d'un jeune homme de Vendeuvre nommé Eloy Parmentier qui auroit meurtry et homicidé le S[r] de la Huguerie et pour ce condamné à estre pandu et estranglé et le point couppé le vingtieme aoust.

» A Nicolas Didelot charpentier la somme de vingt neuf frans neuf gros pour un eschauffaut par luy dressé en la grande place de la Ville Neuve pour l'execution dudict Parmentier ledit vingtieme aoust.

» A la vefve feu maistre Nicolas François vivant serrurier pour une grosse tonne de fer, une piece de fer de six piedz trois quartz en longueur, et un gros cousteau fenderet pour l'execution dudit Parmentier ».

tie qu'il ne c'est retrouvé aulcuns biens confisqués. Faict à Nancy ce unzieme may 1617.

« F. Labbé ».

—

Ainsi finit misérablement, à l'âge de 71 ans (1), Michel de La Huguerye, après avoir, durant l'époque de troubles au milieu desquels il avait vécu, servi tantôt une cause, tantôt une autre, celle des huguenots et celle de la Ligue, au gré de ses intérêts ou de ses passions. Quoi qu'il en soit du jugement que l'on puisse porter sur lui, toujours est-il que ses *Mémoires* renferment beaucoup de particularités curieuses sur ce qui se passait alors à la cour de Lorraine. Ils font connaître les intrigues et les négociations auxquelles Charles III se trouva mêlé, et, en les dégageant de certains détails superflus, on y trouverait matière à plus d'une page intéressante relativement au règne de ce prince. Les sommaires et la table analytique dont l'éditeur les a fait suivre, y rendent les recherches très-faciles, tant sur les personnages dont il y est fait mention que sur les événements qui y sont retracés.

Henri LEPAGE.

CHRONIQUE.

—

Nous avons publié, dans notre numéro du mois d'août 1881 (p. 148), une note de M. l'abbé Deblaye relative à la demande de manuscrits lorrains qui peu-

(1) Il était né en 1545.

vent se trouver à Vienne, adressée à S. M. l'Empereur François-Joseph. Notre honorable confrère a reçu récemment, à ce sujet, la lettre suivante de l'ambassade d'Autriche-Hongrie :

Paris, le 9 février 1882.

Monsieur l'abbé,

En me référant à la supplique que vous avez adressée dernièrement, avec plusieurs autres notables de la Lorraine, à Sa Majesté I. R. A., dans le but d'obtenir l'autorisation de faire copier différents manuscrits qui se trouvent aux Archives impériales à Vienne, et qui ont trait à l'histoire de l'auguste Maison de Lorraine, j'ai l'honneur, d'ordre de mon Gouvernement, de vous faire parvenir les communications suivantes.

D'après une note adressée à ce sujet par le directeur des Archives impériales au ministère I. et R. des affaires étrangères, les documents qui se trouvent dans les Archives ayant trait à l'histoire de la Maison et à celle du duché de Lorraine, sont divisés en deux catégories, dont l'une comprend les pièces historiques proprement dites et la seconde divers autres manuscrits.

Les documents se trouvant dans la première de ces deux catégories sont si nombreux, qu'il serait tout-à-fait impossible de les envoyer, à titre de prêt, à Nancy, ni d'en faire faire des copies à Vienne.

La liste ci-jointe (1) énumère les manuscrits se rapportant à l'histoire de Lorraine qui se trouvent parmi les documents de cette première catégorie. Je me permets de vous faire observer, à cette occasion, que de tous les ouvrages contenus dans la liste qui était annexée à votre requête, il n'en existe qu'un seul aux Archives impériales à Vienne, le n° 110, Ambassade d'Elysée d'Haraucourt.

(1) Cette liste n'est pas rédigée d'une manière assez explicite pour que sa reproduction offre quelque intérêt.

Dans le cas où vous auriez donc l'intention d'utiliser ces trésors historiques, il serait indispensable que vous déléguiez, dans ce but, à Vienne, une ou deux personnes qui y trouveraient l'accueil le plus bienveillant, et qui seraient aidées, autant que possible, dans leurs travaux, par la direction des Archives impériales.

Pour ce qui est de la seconde catégorie, composée exclusivement de manuscrits, le directeur des Archives se déclare disposé à envoyer successivement les documents de cette catégorie que vous désireriez consulter ou faire copier, à un Institut scientifique à Nancy, à la condition toutefois que vous donniez toutes les garanties de bonne conservation et d'exacte restitution de ces ouvrages.

En vous priant, monsieur l'abbé, de vouloir bien me transmettre vos intentions à ce sujet, je saisis cette occasion de vous offrir les assurances de ma considération la plus distinguée.

Le chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie.

La Société d'Archéologie, à laquelle cette lettre a été communiquée, a prié M. l'abbé Deblaye de vouloir bien demander la liste des documents faisant partie de la seconde catégorie, afin que l'on puisse choisir dans le nombre ceux qui mériteraient d'être transcrits, puis publiés, s'il est possible de le faire.

L'ancienne église d'une commune de l'arrondissement de Lunéville, que l'on a récemment démolie, renfermait quelques fragments de vitraux, intéressants au point de vue de l'art, et dont la place était naturellement marquée au Musée lorrain. Nous apprenons avec regret que ces fragments ont été donnés à M. le Conservateur du Musée d'Epinal, et sont allés enrichir cet établissement.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Notre regretté confrère M. Victor-Louis Alnot (1), décédé le 5 de ce mois, dans sa 76e année, a voulu laisser un souvenir au Musée lorrain, pour lequel il avait exécuté diverses restaurations avec beaucoup de désintéressement : il lui a légué un très-joli portrait, demi-ronde-bosse, en cire, du célèbre comédien Fleury, né à Nancy en 1750, et qui débuta sur le théâtre de cette ville en 1757. Il a, de plus, laissé au Musée un portrait d'Alnot, qui fut conservateur du Musée de peinture, et dont le nom a sa place dans nos fastes culinaires et artistiques.

— M. Demay, exécuteur testamentaire de Louis Alnot, a joint à ces objets un portrait en miniature de Dom Calmet, provenant de la collection de son ami.

— M. Léon Lebrun, avocat à Lunéville, vient d'augmenter de 15 empreintes de sceaux le nombre de celles qu'il a déjà offertes au Musée lorrain ; ces dernières proviennent de cachets de familles nobles, presque tous du siècle dernier. Les suivants nous paraissent être les plus intéressants :

1. Le Brun (Dom Pelletier, *Nobiliaire*, au mot *Brun*). Etienne-Vincent Le Brun, prévot de Lunéville, annobli le 30 septembre 1657. — Cuivre.

2. de Kéranforêt, garde du roi Stanislas, puis devenu 1er écuyer et chambellan de l'impératrice Catherine II de Russie. Il épousa Elisabeth Guibal, fille du sculpteur, devenue 1re dame d'honneur à la cour de Russie sous Catherine II et Paul Ier.

(1) Il fut, pendant un certain temps, sous-conservateur du Musée de peinture. Son oncle Alnot lui avait appris à restaurer les tableaux, et il était devenu très-habile dans cet art.

3. Comte DE BARBARIN, ministre de l'empereur François I[er] (François III de Lorraine.)

4. DE HALDAT DU LYS. Armes du Lys, ornées d'une couronne de comte. — Cuivre.

5. François-Joseph baron DE TOUSSAINCT, ministre de l'empereur François I[er] ; mort en 1760.

6. M[is] DE MASSOL. — Argent.

— M. ROUYER, bibliothécaire de la Société, a enrichi notre suite monétaire sur l'Alsace : 1° d'un thaler de Jean Rodolphe de Stæremberg, abbé de Murbach et de Lure, de 1554 ; 2° d'un quart de thaler inédit, du même, frappé en 1445.

— M. PIERRON, agent d'affaires, rue Dom Calmet, a donné un boulet provenant de La Mothe.

— Mlle VAULTRIN, cours Léopold, 13, a offert deux petites plaques en argent ciselé, d'un travail très-délicat, qui ont probablement orné la couverture d'un livre.

— La chapelle de la commanderie de Saint-Jean-du-Vieil-Aître, que l'on vient de démolir, renfermait, encastrée dans le mur de l'abside, à l'extérieur, une pierre sur laquelle est gravée l'inscription suivante, en caractères gothiques :

Cy deuant repose le corps de feu
Crestofle Gerardun et ses encestes en
son viuat marchant dem en la ville
de Nancy lequelles trespassa le iiii[e]
jour d'octobres l'an mil v[e] et xvij
pries Dieu pour les trespasses.

Au-dessous sont dessinés un os et une tête de mort.

Le nouveau propriétaire de la chapelle, M. Clérin, a bien voulu faire transporter cette pierre au Musée. En détruisant la chapelle, il a eu le bon esprit de conserver la tour, qui remonte à l'origine même de la commanderie, c'est-à-dire au XII[e] siècle. Cette tour, l'un des spécimens les plus précieux de l'époque, qui existe dans nos contrées, a 18 mètres environ d'élévation ; elle est dépourvue d'escalier ; ses murs ont bien un mètre d'épaisseur. Elle est plus large en bas qu'en haut, et percée, dans sa partie supérieure, de deux petites baies à plein-cintre et bilobées.

Quoique la chapelle fût moins ancienne, elle offrait pourtant un certain intérêt (1), et l'on ne peut s'empêcher de regretter sa destruction.

L'Administration municipale a fait déposer au Musée deux clefs données à la Ville par les héritiers de François Baptiste, mort à Nancy le 18 août 1861, lequel les avait conquises dans les circonstances que rappelle le certificat suivant, qui les accompagne :

« Moi Vandame, lieutenant général de l'Empire, dé-
» clare que le S[r] Baptiste François, adjudant au 75[e]
» régiment de ligne, a en ma présence fermé les portes
» de la ville de Namur le 19 juin 1815, malgré le feu
» et la mitraille, et qu'il sauva par cette action une
» partie de l'artillerie du 3[e] et 4[e] corps d'armée.

» Fait à Givet le 21 juin 1815. »

(1) Voy., dans l'*Annuaire* de 1852, *Notice sur quelques établissements de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, situés en Lorraine*, par H. L.

OMISSIONS SUR LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

On nous signale l'omission, sur la liste des membres titulaires de la Société, des noms de MM. Klein (Charles), artiste peintre, à Lunéville, et de Sailly, colonel d'artillerie en retraite, à Montois-la-Montagne ; et sur la liste des membres correspondants, du nom de M. Fleury (Edouard), homme de lettres, à Vorges, près Laon, secrétaire général de la Société académique de l'Aisne.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 mars 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 février est lu et adopté.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. le baron Georges de Latouche, par MM. le vicomte de Warren, Pierre de Mont et Wiener ; M. Léon Lebrun, avocat à Lunéville, par MM. Wiener, H. Lepage et C. Laprevote ; M. l'abbé Robinet, curé de Gelucourt, et M. Fourle-

mann, instituteur à la verrerie de Valérysthal, par MM. l'abbé Kuhn, L. Germain et H. Lepage; M. J.-B. Brincourt, ancien négociant à Sedan, par MM. Bretagne, L. Germain et Mélier; M. Bernard, ancien notaire, par MM. Louis Lallement, H. Mengin et Saint-Joire.

M. Authelin, instituteur à Sanzey, a adressé à la Société une lettre de remerciements à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Le Président donne lecture d'une circulaire, en date du 24 février, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts annonce que la 20e réunion des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne du 11 au 15 avril.

M. l'abbé Deblaye entretient l'assemblée d'une demande de communication de documents lorrains adressée à Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, et il est prié de demander la liste de ceux de ces documents qui peuvent être envoyés.

M. C. Hippeau, secrétaire de la section d'histoire et de philologie, a adressé un certain nombre d'exemplaires de son rapport sur les travaux des Sociétés savantes à la réunion de la Sorbonne en 1880, pour être distribués aux membres présents de la Société; ces exemplaires sont déposés sur le bureau et distribués, et l'assemblée charge son secrétaire d'adresser des remerciements à M. Hippeau.

Ouvrages offerts à la Société.

Promenades historiques aux environs de Nancy. — Les ermitages de Messein et de Laneuveville, par M. Jules Renauld.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés par J.-C. Chapellier et G. Gley, tome VII.

Catalogues des estampes relatives au département des Vosges, antérieures à l'année 1790, par M. A. Benoit.

Compte-rendu des travaux de l'œuvre de Saint-François Régis, par M. Vagner. 43e année.

Rapport de M. Vagner, président, dans l'assemblée générale du 23 janvier 1882, de l'Association catholique des patrons de Nancy.

Journal des Savants. — Novembre et décembre 1881; janvier 1882.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, année 1882, n° 1.

Revue des Sociétés savantes des départements. — 7e Série, tome IV, n° 6. — Novembre-décembre 1881.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est. 1881, 4e trimestre.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, années 1879-1880.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1881.

Revue savoisienne, 23e année, n° 1. — 31 Janvier 1882.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Janvier 1882, n° 156. Procès-verbaux.

Annales du Musée Guimet. — *Revue de l'histoire des religions*, 2e année, tome IV, n° 6. — Novembre-décembre.

Romania. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude*

des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. — Tome X, n° 40, octobre 1881.

Bulletino della Commissione archeologica communale di Roma. — Anno IX, serie seconda, n° 4, octobre-décembre 1881.

Lectures.

M. Albert Jacquot donne lecture d'un travail intitulé : *la Musique en Lorraine*, qu'il se propose de présenter à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. La Société déclare, conformément à la circulaire du 24 février dernier, donner son approbation au travail de M. Jacquot.

MÉMOIRES.

—

NOTE SUR L'ORIGINE DE FLORENTIN LE THIERRIAT.

Malgré toutes les recherches qui ont été faites sur Florentin le Thierriat (1), l'origine du célèbre écrivain, dont l'existence se termina d'une manière si déplorablement dramatique, est restée entièrement ignorée.

(1) V., notamment : Aug. Digot, *Notice biographique et littéraire sur Florentin le Thierriat*, dans les *Mémoires* de l'Académie de Stanislas, de 1849 ; et M. Ch. Laprevote, *Quelques détails inédits sur la vie et la mort de Florentin le Thierriat*, dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.* de 1863.

Or, lorsqu'on lit, dans le Dictionnaire de Moréri (1), que FLORENTIN THIERRIAT (2) d'Espagne, était SEIGNEUR DE LA MOTTE (3), qu'il joignait à la bravoure L'AMOUR DES BELLES LETTRES, et PUBLIA EN 1606, A PARIS, TROIS TRAITÉS *de la noblesse de race, de la noblesse civile*, ET *des immunités des ignobles*, enfin, qu'il eut un fils nommé FLORENTIN, toutes choses qui s'appliquent aussi au jurisconsulte de Mirecourt, on ne peut guère douter, nous semble-t-il, qu'il ne soit question de lui dans la généalogie à laquelle nous faisons allusion.

Il ne paraît pas contestable que Thierriat fut d'extraction noble. On sait qu'il mit en ordre et continua des *Mémoires*, ou journal de famille, qu'au rapport de Chevrier (4), il prétendait avoir été tenu par ses aïeux « clercs, notaires, et prestres ». Toutefois, ainsi que le

(1) *Grand dictionnaire historique*, édit de 1759, art. *Thierriat d'Espagne*. La partie généalogique de cette édition, qui est est la dernière, a été faite par Chazot de Nantigny.

(2) La particule *le*, qui s'employait souvent en Lorraine devant un nom de famille au singulier, n'a aucune importance ; on disait aussi *les* au pluriel, comme on le voit fréquemment dans les généalogies de plusieurs familles nobles ; cet usage existait encore au siècle dernier, surtout devant les noms patronymiques provenant d'anciens prénoms, par exemple, les imprimeurs nancéiens *les Charlots*. D'ailleurs, dans l'acte de naissance de son fils, et dans celui de son exécution, l'auteur des *Trois traitéz* est simplement nommé *Thieriat* (*Voy*. Ch. Laprevote, *ibid.*, p. 289 et 291).

(3) Florentin le Thierriat était seigneur de *la Mothe-Allier* (*Voy*. Digot *ibid.*, note 9 *bis*).

(4) *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine.*

fait observer M. Digot (1), le passage cité par Chevrier à l'appui de cette remarque, ne figure pas dans les extraits que nous a conservé Mory d'Elvange. L'auteur des *Hommes illustres* est fort sujet à caution; sa notice sur l'avocat du bailliage de Vosge, est particulièrement fautive. M. Digot supposait que la famille de Thierriat était originaire des Vosges, qu'elle avait été anoblie au xve siècle, puis était passée en Champagne. Néanmoins, en l'absence du texte même des *Mémoires*, tout cela reste fort problématique (2).

Bien au contraire de ce que dit Chevrier, Thierriat prétendait ne pas descendre d'anoblis et se montrait fort orgueilleux de l'antiquité vraie ou prétendue de sa famille. Il le dit en propres termes (3) : « I'ai la Noblesse naturelle... la mienne est ancienne, et vient de pere en fils, et d'ayeux en ayeux ! » Il avait prouvé, du reste, qu'il était gentilhomme de la province de Champagne, et, lorsqu'il vint, en 1598, s'établir à Mirecourt, le duc Charles lui reconnut, avec un soin tout particulier, la qualité d'écuyer, qui était encore fort considérée à cette éqoque (4).

(1) Digot, *ibid.*, note 6.

(2) L'authenticité de ces *Mémoires*, ou, du moins, de leur totalité, est-elle bien établie ? Ils vont jusqu'à l'année 1624, et, d'après une note marginale citée par Mory d'Elvange, ils auraient été écrits vers 1640 (Digot, *ibid.*, note 61); or, Thierriat fut exécuté en 1608. — Sans attacher à l'opinion de M. Noël une importance exagérée, nous ferons remarquer qu'il avait déjà exprimé des doutes au sujet de l'attribution des *Mémoires* à l'auteur des *Trois traitéz*. (V. Noël, *Mém. pour servir à l'hist. de Lorr.*, n° 6, *Notes*, p. 12.)

(3) *Discours de la préférence de la Noblesse aux Officiers* (de robe), p. 7 ; cité par M. Digot, *ibid.*, p. 243.

(4) Digot, *ibid.*, p. 243, 245, et Ch. Laprevote, *ibid.*, p. 286 et 288.

Le Dictionnaire de Moréri mentionne, pour Florentin Thierriat, un autre mariage que celui qu'indique M. Ch. Laprevote ; il lui donne plusieurs enfants, et le qualifie « guidon de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Biron, et gouverneur de Montereau ». Mais, il faut aussi remarquer que la première partie de l'existence du mari d'Idette du Bourg est fort peu connue ; l'imprudence évidente de son caractère a pu y amener bien des vicissitudes ; enfin, ses descendants ont dû chercher à donner le change sur son séjour en Lorraine et sur la fin de sa vie, même au prix de quelque inexactitude.

M. Digot nous a appris que Thierriat étudia le droit à Bourges, se fit recevoir avocat au Parlement de Paris, puis vint, en 1598, demeurer en Lorraine. Rien ne s'oppose à ce qu'il ait suivi, pendant quelques années, la carrière des armes. M. Digot, lui-même, dit qu'il s'exprime ainsi, en parlant du duc de Lorraine et du service militaire : « Ie n'ay point eu de commandement de mon Prince, *depuis que ie suis en ce pays*, etc. » ; ce qui permet de supposer qu'il en avait eu auparavant. D'ailleurs, le même auteur ajoute qu' « il avait cinq frères, *qui tous prirent le parti des armes* et périrent dans l'espace d'un petit nombre d'années ». — Si les historiens lorrains n'ont pas connu la descendance de Florentin le Thierriat, il ne faut pas s'en étonner ; ses enfants devaient avoir hâte de quitter un pays où leur père avait été si mal traité ; on sait, du reste, que l'autorité ducale chercha immédiatement à étouffer le bruit de ce triste événement, qui est resté tout à fait mystérieux, et à faire disparaître les traces de l'existence du condamné.

La généalogie de la famille Thierriat d'Espagne (1), donnée dans le Dictionnaire de Moréri, nous paraît être un document nouveau qu'il est utile d'étudier ; c'est pourquoi nous la transcrivons ici toute entière, et sans y rien changer.

—

« THIERRIAT D'ESPAGNE (Henri) natif de S. Florentin dans le Sénonois (2), lieutenant d'une compagnie d'ordonnance du roi François I. L'on conte qu'ayant été envoyé en 1518 par ce monarque vers Charles I, roi d'Espagne, depuis empereur, V du nom, il se trouva près de ce prince dans le moment qu'un officier Maure se mettoit en état de lui décharger un coup de hache d'armes sur la tête. Il la lui arracha, en fendit la tête du Maure, et la présenta toute sanglante au roi d'Espagne, qui convint qu'il devoit la vie à cet officier François ; et que ponr lui donner, et à sa postérité, des marques de sa reconnoissance, il lui rendit la hache ; lui ordonna de la mettre sur le timbre de ses armes, avec cette devise : *velociter ;* et qu'il lui donna le surnom d'Espagne, que sa postérité a porté depuis : ce que le prince confirma encore étant devenu empereur. Ce Henri avoit épousé, le 9 juillet 1490, *Marie* Froment, fille de *Nicolas*, seigneur de Chaland, et de *Marie* de Courcent, dont il eut Jean qui suit ; et *Charles* Thierriat d'Espagne, qui suivit l'empereur Ferdinand en Allemagne, s'y établit, et y eut des enfans.

(1) On ne trouve point d'article consacré à cette famille dans le *Dictionnaire de la Noblesse* de La Chesnaye-Desbois (2e édit.).

(2) Saint-Florentin, ch.-l. c., arr. Auxerre, Yonne.

» II. JEAN Thierriat d'Espagne, vicomte de Saint-Philbert, seigneur de la Motte, Franchevaux, capitaine de la garenne de S. Denys en France, épousa, le 6 février 1515, *Marie* Raoul, fille de *François*, seigneur de Larmelie, gouverneur de Tonnerre, et de *Florentine* Simon, dont il eut FLORENTIN qui suit.

» III. FLORENTIN Thierriat d'Espagne, seigneur de la Motte, guidon de la compagnie d'ordonnance du maréchal de Biron, et gouverneur de Montereau, épousa le 16 juin 1566 (1), *Marie* du Gué, fille de *François* du Gué, seigneur de Lames, et d'Anne Largentier, dont il eut *Charles* seigneur de Lames, exemt des gardes du corps, gouverneur du Pont-de-Vesle, tué au siége de Bourg-en-Bresse ; *Nicolas*, seigneur de Courson (2), guidon de la compagnie d'ordonnance du duc de Guise, qui épousa en 1599 *Isabeau* de Belcombe, fille de *N.* baron de Chasselas (3), grand-bailli de Mâconnois ; FLORENTIN, qui suit, et *Odet* Thierriat d'Espagne. Florentin joignit à la braveure l'amour des belles lettres, et publia en 1606, à Paris, trois traités *de la noblesse de race, de la noblesse civile*, et *des immunités des ignobles*.

» IV. FLORENTIN Thierriat d'Espagne, seigneur de la Motte et de Petit-Prés près Vassi (4), capitaine d'une

(1) Cette date placerait la naissance de Florentin le Thierriat bien avant l'année 1570 indiquée approximativement par M. Digot.

(2) Courson-sur-Yonne? ch.-l. c., arr. Auxerre, Yonne.

(3) Chasselas, Saône-et-Loire, arr. Macon, c. La Chapelle-de-Guinchay.

(4) Le nom de Petit-Pré ne figure point dans le *Dict. des Comm.*; *Vassi* est, sans doute, Vassy-sous-Pisy, Yonne, arr. Avallon, c. Guillon.

compagnie de carabiniers, épousa le 5 janvier 1622, *Antoinette* Haudineau, fille de *Pierre*, seigneur d'Orcom en Partois, et de *Marie* Petit, dont il eut *Louis*, capitaine dans le régiment de S. Etienne, tué à Philisbourg en 1644 ; JEAN, qui suit ; CHARLES, *dont la postérité sera rapportée après celle de son frère aîné ; François*, capitaine au régiment du Tot, tué à la Capelle en 1650 ; *Florentin* ; *Odet*, capitaine dans le régiment de Champagne, tué à Valenciennes en 1656 ; *Michel*, capitaine dans le régiment de la Ferté, tué à Dole en 1667 ; et *Odette* Thierriat d'Espagne, mariée en 1665 à *Joseph* de Thiebault, gentilhomme Lorrain.

» V. JEAN Thierriat d'Espagne, seigneur de la Motte et de Petit-Prés, premier capitaine du régiment de la Ferté-Senneterre, fut tué au siége de Montmedi l'an 1657, commandant le même régiment de la Ferté. Il avoit épousé le 25 avril 1652, *Elisabeth* d'Esquiots (1), veuve de *Barthelemi* Ballet, seigneur d'Agny, et fille d'*Edme* d'Esquiots, seigneur de Ville-Saône et d'Ambriers, et de *Magdélene* d'Albert, dont il eut *Jean*, capitaine dans le régiment de Piémont, tué à Gironne l'an 1684, à l'âge de 27 ans ; *Anne-Thérèse*, morte jeune ; et *Louis*, chanoine et chancelier de l'église royale et collégiale de S. Quentin.

» V. CHARLES Thierriat d'Espagne, troisième fils de FLORENTIN Thierriat d'Espagne, seigneur de la Motte et de Petit-Prés, et d'*Antoinette* Haudineau, fut seigneur de la Motte, de Petit-Prés, etc. capitaine d'infanterie en mars 1642, se signala en Hongrie, où il fut blessé. Depuis il fut gouverneur de Bommel, de Grai,

(1) Des Guiots ?

de Dole, et enfin de Thionville, où il mourut le 20 juin 1711, en sa 86 année, étant le plus ancien officier du royaume. Il avoit épousé l'an 1650, *Nicolle* Poyart qui étoit veuve, morte le 5 avril de l'an 1697, âgée de 78 ans, ayant eu d'elle pour fils unique *Henri* Thierriat d'Espagne, capitaine de dragons dans le régiment du roi, tué à la bataille de Fleurus, le 1 juillet 1690 (1). »

—

Tel est l'article du Dictionnaire de Moréri que les historiens qui tenteront de reprendre en sous-œuvre la vie de Florentin le Thierriat ne pourront négliger d'examiner attentivement, et dont ils auront à vérifier l'exactitude.

L. GERMAIN.

DOIT-ON ÉCRIRE JEANNE D'ARC OU JEANNE DARC ? — QUELQUES MOTS SUR LE PÈRE DE L'HÉROÏNE.

I.

Parmi les écrivains de notre époque qui se sont occupés d'études sur Jeanne d'Arc et sa famille, les uns, se

(1) Soliman Lieutaud (*Liste alphabétique* de portraits lorrains, 2e édit., 1862) indique un portrait de ce dernier : « *Habert* scu., ovale avec armoiries, petit in-4. », et ajoute aux renseignements donnés plus haut que ce gentilhomme naquit en 1626 à St-Florentin, *Yonne*.

Ce portrait existe dans les cartons de gravures de la bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine. Autour du cadre est écrit ; MESSIRE CHARLES DE THIERRIAT-D'ESPAGNE CHEVALIER SEIGNEUR DE PETITPRÉ GOUVERNEUR DE THIONVILLE. Les armes peuvent être décrites de la manière suivante : *Tranché, d'hermine, et d'argent à deux trèfles de sable en fasce ; à la bande engrelée de gueules, brochant sur le tout, chargée d'une mollette d'or*. Couronne de comte. Supports : *deux griffons*.

conformant à l'orthographe anciennement admise, écrivent le mot d'Arc comme composé de la préposition *d'*, pour *de*, et du nom *Arc*, se montrant en cela d'accord avec les principes de la langue française, car ils pourraient montrer un *arc*, désignation d'une portion de cercle, d'une ancienne arme de guerre, ou de diverses localités. D'autres, au contraire, les mêmes sans doute qui voudraient nous faire écrire *Domrémy* au lieu de *Domremy*, ont économisé l'apostrophe, et, remontant probablement à l'époque où ce signe orthographique était encore inconnu, ils écrivent *Darc* en un seul mot. Qui a donc pu les déterminer à ce changement, à cette innovation, car c'en est une ? D'où vient ce mot *Darc*, qui n'a aucun sens dans notre langue et dont la forme ne peut se justifier ? Ils n'en savent rien. Les uns l'écrivent ainsi par la simple imitation de ceux qu'ils copient bénévolement ; les plus habiles supposent que Jeanne et ses parents, simples laboureurs et paysans, n'ayant aucun droit à la particule nobiliaire, c'est leur faire, en la leur donnant, un honneur immérité, et de plus fausser l'histoire. Si ce scrupule d'honnêtes gens les guide, tâchons de venir en aide à leur délicatesse, et d'éclairer peut-être aussi un peu leur érudition.

Jacques d'Arc, disent la plupart des historiens, naquit à Ceffonds, près de Montierender (*Sefonds près de Montirandel*). Cette origine n'est peut-être pas très-clairement établie, mais, puisqu'elle est généralement admise, supposons-la exacte. Eh bien, alors, il nous est facile de prouver que, non loin de Ceffonds, au XIV[e] siècle, existait réellement une famille d'Arc, d'une noblesse incontestable, dont Jacques d'Arc peut bien être des-

cendu. Voici, en effet, sur cette famille noble, deux titres authentiques, que nous avons découverts, et l'on pourrait certainement en retrouver d'autres.

3 Janvier 1362.

1° « *Dénombrement pour Juvenzé, donné par Mar-* » *guerite d'Arc, dame de Jaucourt, et Erars, sire* » *dudit Jaucourt, son fils, à Soyer, seigneur d'An-* » *guien, comte de Brienne.* »

Origine : Titre sur parchemin, aux archives du château de Brienne, liasse Jouvanzé, cotée A. 46, pièce 2°.

« A tous ceulz qui ces présentes lettres verront et orront, nous Margueryte d'Arc, dame de Jaucourt (1), et Erars, sires doudit Jaucourt, cez filz, salut. Sachent tuit que nous tenons et congnoisons à tenir en fié et en homage de haut, noble et puisent seigneur monseigneur Soyer, seigneur d'Anguien et conte de Brene, à cauze de sa dicte conté, tuit ensemble et chaicuns pour telle partie et portion comme il ly peut competer, tent en fiez comme en rerefiez, les terres, rantes, justises et possessions que s'ensevent, estans en la ville de Jouvenzé (2) etc., etc. En tesmoin de ce, nous, dame et seigneur desus dit, avons seellées ces présentes lettres de nos propres seels. Qui furent faites le tiers jour de janvier, l'an M. CCC. soixante et deux. »

(*Les sceaux n'existent plus.*)

1er Juin 1367,

2° « *Aveu fait par dame Marguerite d'Arc, dame de* » *Jaucourt, au comte de Brienne, pour partie des* » *villes de Mathaux et l'Etape.* »

(1) Jaucourt, 361 hab., canton de Bar-sur-Aube (Aube).
(2) Juvanzé, 101 hab., canton de Vandeuvre (Aube).

Même origine. Titre sur parchemin, liasse Mathaux.

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront et orront, Marguerite d'Arc, dame de Jaucourt, salut. Saichent tuit que je congnois et confesse que toute la terre que mes filz, li sires doudit Jaucourt, a en la ville de Mastau (1) et de l'Estaple (2), muet nuement dou fié de très excellent et puissant prince Monseigneur le conte d'Etamppes, à cause de son chastel de Brene, et (doit) six semeines de garde chaicun an audit chastel de Brene, par la manière que li autre fieue li doivent, et celonc ce que li fiez le désire. En tesmoin de ce j'ay seellé ces lettres de mon propre seel, qui furent faites le premier jour de juing l'an mil trois cens soixante et sept. »

(Le sceau manque.)

A la date de ces actes, jusqu'au XVIe siècle, et même plus tard, *Darc* s'écrivait sans apostrophe, parce que ce signe, qui indique l'élision d'une voyelle, n'était pas encore en usage. On écrivait, on signait et on imprimait alors Dorléans, Dalençon, Danguien, Danglure, Darc, etc., en un seul mot. On comprenait cependant que chacun des mots ainsi construits en formait deux, et, à partir du milieu du XVIe siècle, les signes orthographiques dont nous nous servons ayant été admis, furent aussitôt et partout employés, dans les manuscrits comme dans les imprimés. On imprima donc, et on écrivit : d'Orléans, d'Alençon, d'Anguien, d'Anglure, d'Arc, etc., et cela s'est continué jusqu'à nous.

Une seule considération, nous l'avons indiquée, pou-

(1) Mathaux, 500 hab., canton de Brienne-le-Château (Aube).

(2) L'Etape, 190 h., annexe de Mathaux.

vait porter à changer cette orthographe : la question nobiliaire. Il n'y avait pas, disait-on, de famille noble, ni d'anoblis du nom d'*Arc*, et Jacques d'Arc, simple villageois, n'avait aucun droit à la particule. Nous venons de prouver l'erreur historique de la première de ces assertions, par le rapprochement de l'origine attribuée à Jacques d'Arc et l'existence, maintenant certaine, d'une famille d'ancienne noblesse du même nom, enfin, de relever le barbarisme qui résulte de l'assemblage des quatre lettres du mot *Darc,* écrit aujourd'hui sans apostrophe. Cela suffit peut-être pour établir, sinon prouver, que l'orthographe de ce nom n'est pas celle que les novateurs voudraient introduire, mais qu'elle doit rester telle qu'elle a été pratiquée, depuis plus de trois cents ans, par tous les écrivains de notre pays, qu'elle l'est et le sera à l'avenir par tous les littérateurs sérieux qui s'occuperont de l'illustration de l'héroïne de Domremy.

II.

Une opinion, qui n'est appuyée sur aucune preuve historique, paraît aussi avoir prévalu chez bien des historiens, même parmi les plus érudits, au sujet de la famille de Jeanne d'Arc. Ils la considèrent comme une famille de paysans, vivant péniblement de son travail, dans une situation plus éloignée de la richesse que de l'indigence. Le père et la mère de Jeanne d'Arc, dit M. Wallon, étaient de *simples* laboureurs, n'ayant qu'une *chaumière* et un *bien petit* patrimoine..., mais soutenant avec honneur *leur pauvreté*. Peu s'en faut que ces historiens ne prennent dans son acception propre l'épithète de *bergère,* donnée à Jeanne, qui, cependant, comme ses compagnes du village de Domremy, et

suivant la coutume d'alors, ne garda jamais qu'à son tour le troupeau commun, ou le bétail de ses parents.

Jacques d'Arc leur apparaît aussi comme un homme médiocrement intelligent, s'occupant de son labeur, il est vrai, mais laissant la direction du ménage et de ses enfants à sa femme, plus alerte que lui.

Ces appréciations sont au moins hasardées, car rien ne les justifie. Opposons-leur le témoignage irrécusable de l'histoire, que nous allons relever dans un acte authentique (1).

En 1623, Guiot Poingnant, de Montigny-le-Roy, réclamait à Henry d'Ogéviller, seigneur de Greux et de Domremy, et à ses sujets, les manans et habitants des deux « villes », une somme de « unze vins escus d'or » dont il disait s'être rendu *pleige* pour eux auprès du « damisoul de Commarcey » ; un procès s'ensuivit. La cause fut portée « à Vaucouleur, par devant noble homme Robert, seigneur de Baudricourt et de Bloise, capitaine dudit Vaucouleur, le dimanche xvj^e jour de mars ». Guiot Poingnant y comparut en personne, comme demandeur. Messire Henry d'Ogéviller et ses sujets, les habitants de Greux et de Dompremy, y comparurent par « vénérable et discrète personne messire Jaque Flament prebtre, Jehan Morel de Greux et Jaquot d'Ars dudit Dompremy, leurs procureurs souffisamment fondez de procuration, comme défendeurs ». Les parties n'ayant pu, cette première fois, fournir toutes leurs preuves, la cause fut

(1) Titre en original sur parchemin, Trésor des Chartes de Lorraine, layette, Ruppes II, n° 54. Nous devons la découverte de cette pièce intéressante à la bienveillance de M. Lepage.

remise au dimanche suivant, « pénultième de mars ». Le demandeur produisit alors des témoins pour justifier ses réclamations; mais les procureurs du seigneur et des habitants de Greux et de Domremy avaient une quittance en règle du damoiseau de Commercy, prouvant qu'ils lui avaient remboursé la somme réclamée, de sorte que, ne pouvant espérer le succès de sa requête, Poingnant se retira mécontent, et sans même attendre le jugement définitif.

On admettra sans peine, nous le supposons, que Jaquot d'Ars, le procureur de Domremy dans cette affaire, était le père de Jeanne d'Arc lui-même, quoique son nom, dans l'acte qui vient d'être analysé, soit un peu différent de celui que l'histoire a consacré.

On voit alors que cet habitant de Domremy, pour avoir été choisi, en cette circonstance, comme le représentant de son seigneur et de ses compatriotes, ne devait pas être le premier venu, mais bien l'un des principaux propriétaires du village, sinon le plus notable des habitants par la considération que lui avait attirée son intelligence, et même par ce qu'il possédait, par l'aisance dont il jouissait.

Ces déductions nous semblent justes, et nous nous faisons un devoir de les soumettre aux écrivains qui, à l'avenir, entreprendront encore d'augmenter la bibliographie de la sainte fille, dont la Providence se servit, en des jours malheureux, pour sauver la France.

CHAPELLIER,

DOCUMENT INÉDIT CONCERNANT LES FORTIFICATIONS DE NANCY.

6 Août 1632.

Monsr de Tumejus (1), Monsieur mon fils ayant désiré de faire continuer le travail des fortifications de la ville de Nancy, a trouvé bon par advis des gens de son conseil de prendre en son comté de Bitche à proportion des conduits d'iceluy jusques à treize ouvriers qui seront esleus et choisis hommes forts et robustes pour travailler esdites fortifications, à l'effet de quoy vous les ferez choisir par les mayeurs et officiers dudit comté iusques audit nombre de treize ouvriers, munis de six hottes, quatre poisles et trois hoyaux, repartissant et chargeant desdits esleus chacun leur village à proportion des conduits d'iceux, les assurant que Son Altesse entend leur donner pendant le temps de la fenaison et moisson jusques au quinzieme jour du mois de septembre prochain chacun douze gros par jour pour leur salaire, dont les entrepreneurs en paieront neuf auxdits ouvriers en ce lieu, et les trois gros restant se payeront par les habitants des villages et lieux où lesdits ouvriers sont residens, et lesquels trois gros se livreront par les mayeurs et officiers desdits lieux pour eu faire ledit payement par advance et de huitaine à autre aux sommes desdits ouvriers ou aultres auxquelz ils auront donné charge de les recevoir, moyennant quoy lesdits mayeurs s'en assureront en sorte qu'ils en puissent tirer la raison en cas de manquement. A quoy vous

(1) Gaspard de Ligniville, comte de Tumejus, conseiller d'Etat, premier gentilhomme du duc François II, gouverneur de Bitche et sénéchal du Barrois.

tiendrez la bonne main en sorte que Sadite Altesse en puisse être servy dans six jours apres la reception des presentes.

De quoy m'assurant je prieray le Createur vous donner en santé, Monsieur de Tumejus, ses sainctes et dignes grâces. A Nancy ce 6e août 1632.

François.

Victor Lebegue (1).

Sur le repli : Monsieur le comte de Tumejus, consr d'estat de Altesse de Monsieur monsieur mon fils et gouverneur de la ville de Bitche, ou à son lieutenant audit gouvernement (avec sceau en timbre sec).

(Archives Ligniville, n° 29, C. 1.)

F. DES ROBERT.

NÉCROLOGIE.

M. LAURENT LECLERC, PREMIER PRÉSIDENT HONORAIRE DE LA COUR D'APPEL DE NANCY (2)

Dans l'excellente biographie que notre éloquent confrère M. Louis Lallement a publiée de M. Leclerc (3), il a montré ce qu'il avait été comme magistrat, comme orateur et comme écrivain; ajoutons qu'au milieu de ses graves occupations, il portait un vif intérêt aux études historiques locales. C'est ce qui l'avait fait prendre place parmi les membres de notre Société, dont il

(1) Ministre de Charles IV.

(2) Il était officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

(3) Dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges* du 23 avril.

suivait les travaux avec une bienveillante sollicitude. M. Leclerc avait prouvé lui-même son amour pour ces études en composant l'*Eloge du maréchal de Belle-Isle*, gouverneur et lieutenant général des Trois-Evêchés au XVIII[e] siècle; une *Notice sur la maréchale-duchesse de Belle-Isle,* dont il a retracé les traits d'une manière pleine de charme et d'élévation; de remarquables études sur le *Parlement de Metz* et sur le *Parlement de Nancy,* dont il fit le sujet de discours pour des audiences de rentrée; enfin, une *Notice sur Nicolas Remy*, procureur général de Lorraine sous Charles III, discours de réception à l'Académie de Stanislas, où il examine avec beaucoup de sagacité la question, encore très-controversée, des poursuites exercées contre les sorciers au XVI[e] siècle.

M. Leclerc s'était plu à former une belle bibliothèque lorraine, qu'il montrait avec une sorte d'orgueil à ses visiteurs, et dont il communiquait les livres avec beaucoup d'obligeance.

Malgré sa haute position, il était resté d'une simplicité bien rare, et on a loué avec raison son excessive bonté, que tous ceux qui l'ont connu ont été à même d'apprécier.

H. L.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Morel, inspecteur des forêts en retraite à Vandières, membre de la Société, a fait don d'un plan général de la forêt domaniale de Haye et de ses environs, dressé au 10|000, levé par lui en 1840.

— M. le docteur Remy, dernier maire français de la ville de Saint-Avold, médecin en chef des ambulances et officier de la Légion d'honneur, a offert un demi-teston de Charles IV, de l'année 1665, d'une conservation parfaite; et un bois gravé représentant les armes de la ville de Saint-Avold, avant l'annexion.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 avril 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 mars est lu et adopté.

Admission de membres titulaires et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. le baron Georges de Latouche ; M. Léon Lebrun, avocat à Lunéville ; M. l'abbé Théodore Robinet, curé de Gelucourt ; M. Fourlemann, instituteur à la

verrerie de Valérysthal ; M. J.-B. Brincourt, ancien négociant à Sedan, et M. Eugène Bernard, ancien notaire.

Sont présentés comme candidats : par MM. Bretagne, L. Quintard et Ch. Laprevote, M. René Blondlot, maitre de conférences à la Faculté des sciences ; par MM. Bretagne, Guyot et Ch. Laprevote, M. Lucien Roussel, ancien professeur à l'Ecole forestière.

Rapport de la Commission des comptes.

M. Volfrom donne lecture du rapport de la Commission des comptes pour l'exercice 1881, qu'il dépose sur le bureau, et à la suite duquel, sur la proposition du Président, l'assemblée déclare approuver ces comptes, et vote des remerciements à M. l'abbé Guillaume, trésorier de la Société.

Ouvrages offerts à la Société.

Excursion de Nancy à Sion-Vaudémont par les collines. (Conférence par M. E. Olry, instituteur à Allain).

M. Volland père. — Notice par M. Louis Lallement.

Archéologie de la Meuse. — *Description des voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine*, par M. Félix Liénard. Verdun, 1881, grand in-4°. tome Ier. Partie sud du département, XLI planches. — Publication de la Société philomatique de Verdun.

Répertoire des travaux historiques, contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France, année 1882, n° 2.

Mémoires de l'Académie de Metz, 2e période, LXe année, 1878-1879.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Séances des 22 mars et 2 août 1881.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais ; tome VII, nos 108, 110 et 111.

Mémoires de la Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, tome XI, 2e partie.

Tables générales des matières contenues dans les tomes I à X des Mémoires de la Société du département de l'Oise, 1847 à 1879.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome XXIX, 1re et 2e parties. (Tome VII de la 2e série.)

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1881, n° 4.

Revue savoisienne, 23e année, n° 2. — 28 février 1882.

Revue historique et archéologique du Maine. Tome X, 2e semestre de 1881.

Le Cabinet historique, 27e année. Nouvelle série, tome 1.

Revue historique, 7e année, tome XVIII. — 11 mars-avril 1882.

L'Investigateur. — Journal de la Société des études historiques, ancien Institut historique, 47e année 1881, tome LII.

Les Fiefs du comté de Namur, publiés par Stanislas Bormans. Introduction.

Lectures.

M. de Sailly donne lecture d'une *Notice sur les anciennes paroisse et cure de Coinville*, dont la Société

vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

MÉMOIRES.

—

POURQUOI RAILLE-T-ON LES HABITANTS DE RAMBERVILLERS ?

I.

Il est bien peu de régions en France qui n'aient une petite ville, un village, devenus l'objet des railleries du voisinage, soit que le nom de la localité, le caractère des habitants ou bien un fait historique aient suffi à jeter du ridicule sur cette population :

Longtemps Rambervillers a exercé l'esprit gouailleur des Vosgiens ; il n'est pas de plaisanteries que l'on n'ait faites sur les habitudes, le caractère des habitants ; leurs monuments publics, eux-mêmes, n'ont pas échappé à cet esprit de raillerie.

Les habitants de Rambervillers aiment les promenades dans la forêt ; ils aiment surtout à y goûter, à y « *fristiquer* », comme ils disent.

Un jour, raconte la légende, un certain nombre de bourgeois organisèrent un « *fristique* » ; chacun devait apporter un plat de sa façon.

Le jour indiqué, tous furent exacts au rendez-vous ; on se prépare à manger, et chacun de déballer son mets pour en faire la surprise à ses compagnons.....

La surprise, en effet, fut complète : ils étaient dix,

et il *y avait dix têtes de veaux,* autant....... que de convives !.........

Depuis ce jour, les habitants de Rambervillers ont hérité du surnom burlesque de *têtes de veaux !.....*

Le clocher de l'église est orné de quatre clochetons, de là cet abominable jeu de mots : « A Rambervillers il y a cinq clochers quatre *cents* (sans) cloches ! ».......

Jusque-là on ne fait que plaisanter ; mais pourquoi cette expression dédaigneuse, presque méprisante, donnée aux habitants, pourquoi les appeler : « *Les gens de Rambervillers* » ?

C'est dans l'histoire de notre cité que nous trouverons la cause de ces gouailleries et de cette dénomination si dédaigneuse ; les motifs, nous le verrons, sont des plus honorables pour les raillés, — pour « *les têtes de veaux* », — et certes ils ne sont pas à la louange des railleurs.

II.

C'est au commencement du XIIe siècle que le nom de Rambervillers apparaît pour la première fois.

C'était bien peu de chose que notre cité alors : simple dépendance de Nossoncourt au temporel, et annexe de la paroisse de Jeanménil au spirituel.

A cette époque, Etienne de Bar, évêque de Metz, édifiait l'abbaye d'Autrey ; Rambervillers et le pays environnant étaient la propriété de l'évêché de Metz ; l'évêque voulut créer un refuge à ses sujets ; il fit entourer Rambervillers de palissades, protégées par de larges fossés, mesure des plus utiles, car, plus d'une fois, ce belliqueux prélat exposa ses sujets éloignés de Rambervillers à de terribles représailles.

On le sait, pendant les XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles,

les guerres furent fréquentes entre les évêques de Metz et les ducs de Lorraine ; le nom de Rambervillers y apparaît bien des fois : pris et repris, donné en gage, vendu, racheté, il eut beaucoup à souffrir de ces guerres ; l'humeur de ses habitants devait s'en ressentir, et très-volontiers ils faisaient pour leur propre compte des incursions chez leurs voisins, quand ils ne se joignaient pas aux troupes de l'évêque, leur suzerain. Les villes voisines se plaignaient fort de cette humeur belliqueuse.

Au xv[e] siècle, Epinal produisait toute une série de plaintes contre les troupes de l'évêque de Metz et les habitants de Rambervillers : en 1427 « *des gens de Rambervillers* et autres sujets dudict évesque » enlèvent deux habitants d'Epinal, qui furent emmenés et enfermés à Rambervillers et n'obtinrent leur délivrance que contre rançon..... « Les dis de Ramberviller, eulx embuschiez près d'Espinal pour destourber à toutes manières de gens que nulz n'amenast vivre en ladite ville d'Espinal, fut prins un nommé Jehan Demange qui amenoit une charette chargée de vin avec deux chevaux... »

Une autre fois, les « gens » de Rambervillers pillent « ung des molins d'Espinal nommé le Grand Molin.. » ; ces mêmes « gens » de Rambervillers recueillirent volontiers « un appelé Regnault qui tua ung homme audit lieu d'Espinal... » et qui « porta tous les maulx et dommaige qu'il peust sur ladite ville d'Espinal... »

On ne reculait même pas devant le sacrilége : « Messire Pierre Colin d'Espinal prebstre chantoit et célébroit le service divin le jour d'un grand vendredi en ung village nommé Longchamp qui est du ban et sei-

gneurie dudict Espinal..... et des « gens de Rambervillers, meu de mauvais corage », firent irruption dans l'église et coupèrent les oreilles du prêtre !..... A leur retour à Rambervillers, ils contèrent à l'évêque de Metz leur haut fait « lequel evesque respondit qu'ils avoient très-bien fait et qu'il les absolvoit ».

Bien plus tard, en 1676, je trouve dans les archives de La Bresse : « Le 8 novembre 1676 au soir, le nommé Alexandre Petit, autrement Lagardier, de Danviller proche de Verdun, fut attaqué vivement à Cornimont au logis de Simon hoste (hôtelier) audit lieu, d'un *parti de Rambervillers*, en sorte qu'étant blessé..... »

Ce n'est pas tout :

Rambervillers n'était pas lorrain, et l'on sait combien était vif le patriotisme du Lorrain, combien il aimait ses ducs, même les plus coupables ; aussi devait-il exécrer doublement l'habitant d'une ville qui n'avait pas le même souverain et qui, à l'occasion, le pillait sans merci.

A cette époque pourtant on pouvait détester, maudire les « gens de Rambervillers » ; mais ils n'étaient pas encore des « *Têtes de veaux* », on les craignait trop pour cela !

III.

Au XVIe siècle, les guerres locales cessent, et l'humeur belliqueuse des habitants de Rambervillers ne trouve plus à s'exercer.

Parfois, l'occasion étant trop belle, le vieux naturel reprenait le dessus, et ils se joignaient à quelque parti français pour tenter un bon coup (1676). Aussi bien,

nos malheureux aïeux avaient eu à passer par de terribles épreuves :

Leur ville fut détruite en 1557 par les Allemands du baron de Bolweiler; ils se relevaient à peine de ce désastre que la peste vint les visiter en 1610.

Les Allemands reviennent de nouveau en 1632 et leur apportent la peste.

Trois années plus tard (1635), Charles IV emporte leur cité d'assaut et les rançonne..... ; pris, repris par les Suédois, les Lorrains, les Français, ils furent ruinés comme les villes lorraines leurs rivales.

Dès la fin du XVIIe siècle, Rambervillers cessa d'être une place forte, ses murailles tombaient en ruines.

On cessa de craindre les habitants ; mais la haine survécut ; on se vengea d'eux par des quolibets, des plaisanteries ; on affecta de mépriser ces « gens de Rambervillers », que l'on avait tant redoutés jadis.

Ce n'est pas que les « Têtes de veaux » ne se défendissent, et, plus d'une fois, ils ripostèrent avec esprit aux Lorrains.

Profitant des désordres de la Fronde, Charles IV avait recouvré nombre de ses villes lorraines ; mais bientôt le maréchal de La Ferté reprit toutes les places reconquises. A la stupéfaction générale, le duc, dont l'activité pourtant était bien connue, laissait tomber toutes ses places les unes après les autres sans les secourir ; les « gens de Rambervillers », se faisant l'écho des bruits qui circulaient à cette époque sur l'inaction de Charles IV, annonçaient que ce prince arrivait au secours de Châtel, assiégé en ce moment (1651), et prêt à succomber avec *quinze mille escargots !* Le mot fit du bruit, parvint aux Lorrains, et les habitants, crai-

gnant les représailles de quelque parti du duc, le désavouèrent.

Aujourd'hui, toutes ces vieilles anthipathies ont disparu ; on ne raille même plus les habitants de Rambervillers, et, si l'on rappelle l'anecdote des Têtes de veaux, c'est bien plus pour rire d'une facétie, en somme fort spirituelle, que des descendants des héros de cette histoire.

Dr A. FOURNIER.

PLAQUE FUNÉRAIRE DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-EPVRE, RÉCEMMENT DÉCOUVERTE.

Le 27 avril (1), les ouvriers qui travaillent aux terrassements entrepris pour abaisser et niveler le sol de la place Saint-Epvre ont mis à découvert, à trois mètres environ à l'angle ouest du parvis de l'église, une boîte en chêne, formée de planchettes de quatre centimètres d'épaisseur, divisée en deux compartiments, et scellée dans un massif de maçonnerie qui servait de fondations à l'ancienne église. Cette boîte était renfermée dans une enveloppe de plomb et avait été éventrée à une époque éloignée, autant qu'il a été permis d'en juger par l'aspect oxidé des déchirures du plomb.

M. le Maire de Nancy a bien voulu offrir au Musée une plaque de cuivre, portant une inscription, qui était placée entre le fond de la caisse et les traverses de bois servant à la diviser en deux cases. Bien que fortement attaquée en plusieurs endroits par le vert-de-gris, on parvient encore à y lire l'inscription suivante que quel-

(1) Nous empruntons ces premiers renseignements à quelques journaux de la localité.

ques journaux ont déjà publiée, d'après la copie qu'en a prise M. J. Favier, l'un des bibliothécaires de la ville, et que nous avons vérifiée (1) :

D. O. M.

Perillustri Domino Claudio, Georgio de Barbara, de Masirot, [Equiti;
Regi Christianissimo a Consiliis;
in Supremâ Metensi Curiâ Præsidi;
rapto E vivis Plombariæ, Sepultoque,
IV. non. sept. An. M.DCCXLVII.
Cor Ejûs, a DEO Munus,
amanti patriæ æternum,
uxoris dilectissimæ, parentum et prolis, domesticæ familiæ [et civium,
exterorum, pauperumque
mvtuo semper bene fidum amori,
huc translatum, patris, filii non unius, fratris unici excepit [tumulus.
Prænobilis Domina ANNA DEPONZE,
hoc sui et publici doloris Monumentum,
perenni sponsi memoriæ,
posuit, vovit, Consecravit.

Cette inscription est environnée d'une grande draperie ; les premières lettres, D. O. M., séparent quatre larmes. Le haut est orné des armoiries, très finement gravées : deux écus ovales, accolés, surmontés d'une couronne de comte et, probablement, d'un mortier de président, qu'on ne distingue plus, sont posés sur un cartouche à rocailles, et accostés d'un rameau d'olivier et d'une palme ; un manteau de fourrure en-

(1) Nous avons respecté scrupuleusement la ponctuation. — Ligne 7e, au lieu de *amanti*, il faudrait, ce semble, *amantis*.

toure l'ensemble. Les deux écus sont aux armes des époux, conformes à la description qu'en donne Dom Pelletier : Barbarat : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une merlette d'or* (1). De Ponze : *d'azur, à l'homme armé et cuirassé, tenant une épée de la main dextre, et mis en sentinelle sur un pont d'argent à trois arches maçonnées de sable, sous lesquelles coulent des eaux au naturel* (2).

Ces armoiries sont supportées par un large soubassement, sur lequel on voit, en outre : d'un côté, un cœur enflammé et une corne d'abondance, de laquelle s'échappent des pièces de monnaies ; et de l'autre, une lampe antique, puis une sphère terrestre et un encrier, posés sur un livre, duquel sort un rouleau.

Tous ces détails n'ont pu être bien reconnus qu'après que la plaque a été déoxidée, par les soins, gracieusement offerts, de notre confrère M. C. Lapaix, graveur héraldique. C'est ainsi qu'on a pu y découvrir, au coin gauche inférieur, la signature *Nicole Graveur*, qui double l'intérêt de ce travail, nullement indigne du célèbre artiste nancéien (3).

La plaque mesure environ 0 m. 26 de hauteur sur 0 m. 23 de largeur.

Claude-Georges de Barbarat de Mazirot, seigneur dudit lieu, président au Parlement de Metz, était fils de

(1) Dans la gravure, toutefois, les étoiles sont indiquées comme étant d'or, et la merlette d'argent.

(2) L'eau au naturel n'est pas indiquée dans la gravure; l'homme armé est casqué et vêtu de sable.

(3) Le mot *Graveur* n'est tracé qu'à la pointe, comme si l'auteur eût été pressé de livrer la plaque.

Louis Barbarat, fermier général des domaines des duchés de Lorraine et de Bar. Français d'origine, il fut anobli par lettres patentes du duc Léopold, données à Lunéville le 17 septembre 1704.

Anne de Ponze, à qui Dom Pelletier donne les prénoms d'Agathe-Rose, était fille de Michel-Hierôme de Ponze, conseiller d'Etat du prince Charles de Lorraine, archevêque de Trèves, et son envoyé en cour de Lorraine. Il était originaire d'Aragon et se fit confirmer dans sa noblesse par lettres expédiées de Lunéville le 25 avril 1712.

Lionnois nous a conservé l'inscription suivante, qui existait dans l'ancienne église Saint-Epvre :

« Dans la Chapelle de Notre-Dame de Pitié..., dit-il (1), on a placé du côté de l'Epitre dans un cadre de bronze, sur une lame de pareil métal, un écu orné d'un manteau et d'un mortier de Président, d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'une merlette d'or, qui est de *Barbarat*, avec cette inscription gravée sur le bronze :

« *In hoc communi Patris tumulo Prænolibis* Ludovici de Barbarat, *Leopoldo Lothar. Duci ab intimis Consiliis, omnique laude dignissimo repositum adjacet Cor illustris* Claudii-Georgii de Barbarat de Mazirot, *in Suprema Metensium Curia Præsidis, quem mors præmatura Plumbariæ sustulit 4 Idus Sept. anno 1747, ætatis 39, Religioni, Patriæ, Bonis omnibus* flebilem, Uxori, *Liberis nunquam lugendum satis, pietatis in Deum, misericordiæ in pauperes, æquitatis ac benignitatis in omnes exemplar absolutissimum.* »

L. GERMAIN.

(1) *Hist. de Nancy*, t. I, p. 256.

Notre honorable confrère M. F. des Robert nous adresse la note suivante, qu'il a copiée aux Archives du Ministère des Affaires étrangères, t. XXXI, f° 126 (Lorraine) :

« Touchant le chasteau de Gombervaut en Barrois.— 1639.

» Le duc Charles a dessein de faire surpendre par un nommé Mojan (*sic*) d'auprès de Sainct Michel cappitaine du regiment de Clicot (*sic*) au service dudict duc un chasteau nomme Gombervaut (*sic*) qui est fort et qu'il fauldroit du canon pour prendre.

» Ce chasteau est en Champagne vers le Barrois près Vaucouleurs apartient au sieur de Mion (*sic*) françois, gendre du prevost de Pont-à-Mousson dont le sieur Faber (*sic*) cappitaine et sergent major au regiment de Rambure a espouzé l'autre fille (1).

» Il seroit à propos de faire dellivrer commission à M. de Choisy, intendant en Champagne ou à M. de Villarceaux, intendant en Barrois pour faire demolir ce chasteau sy lon ne trouve plus à propos en consideration dudict sieur Faber que luy ou son beau père respondent de la seureté dudict chasteau. Il semble qu'il

(1) « C'est en 1634 que Fabert épousa Mademoiselle de Clevant, fille de Clevant, prévôt et gouverneur de Pont-à-Mousson. C'était une jeune fille douée de beaucoup d'esprit et de jugement, et possédant les qualités les plus recommandables de son sexe.

» Fabert, choisi parmi beaucoup de rivaux, comptait acheter une charge de capitaine d'infanterie dans un des *vieux régiments* de France. M. de Clevant avait promis plus de cent mil écus; mais il donna moins. » (Mémoires de M. de Termes, p. 134. — Bibliothèque Sainte-Geneviève.)

seroit à propos d'eschanger les Jesuites du Pont-à-Mousson de can *(sic)* religieux qu'il y a n'y en ayant pas plus de douze qui soient françois. »

CHRONIQUE.

Nous avons la satisfaction d'annoncer que notre honorable confrère M. le docteur Bonnejoy vient de recevoir de la Société libre d'instruction et d'éducation populaire, fondée en 1869, une médaille d'honneur en vermeil pour divers travaux d'histoire et d'archéologie, parmi lesquels le manuscrit d'une 2e édition de l'*Histoire de Chars*, fruit de dix années de recherches.

—

C'est aussi avec le plus vif plaisir que nous enregistrons la nomination, comme officier d'Académie, de notre jeune et laborieux confrère M. Albert Jacquot, auteur d'un travail sur la *Musique en Lorraine*, qui s'imprime en ce moment à Paris, et sera accompagné de planches du plus grand intérêt.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le comte Gaston de Serre, à Paris, a donné un portrait à l'huile, exécuté par sa sœur, de son illustre père, M. Pierre-François-Hercule de Serre, né à Pagny-sur-Moselle, le 12 mars 1776, d'une famille noble, qui était originaire du Midi, et qui avait suivi René d'Anjou

en Lorraine. Les descendants de cette famille n'avaient cessé, depuis qu'elle était venue s'y fixer, d'y occuper des emplois importants, soit dans la magistrature, soit dans l'administration. M. de Serre fut successivement avocat à Metz, puis avocat général à la cour de cette ville (23 février 1811), premier président de la Cour impériale créée à Hambourg (14 juillet 1811), premier président de la Cour royale de Colmar (janvier 1815), député du Haut-Rhin, président de la Chambre des députés (1817-1818), garde des sceaux (30 décembre 1818), auteur de la législation sur la presse établie en 1819, ministre d'Etat (1820), ambassadeur à Naples (9 janvier 1822) ; il mourut à Castellamare, près de Naples, le 21 juillet 1824. M. de Serre est incontestablement la plus grande gloire politique, mais surtout oratoire de notre Lorraine.

Plusieurs de ses ancêtres reposent sous les dalles de la chapelle de l'hôpital Saint-Julien de Nancy ; leurs épitaphes se lisent au pied des marches de la table de communion (Voir le *Nobiliaire de Lorraine* de Dom Pelletier).

Notre confrère M. Salmon (de l'Institut) a consacré à M. de Serre une étude aussi complète qu'intéressante (Metz, 1864 ; un volume in-8° de 271 pages).

M. le comte Gaston de Serre a recueilli et publié la *Correspondance du comte de Serre* (Paris, Vaton, 6 volumes in-8°), et doit y ajouter prochainement un volume de *Supplément*, tiré en partie des lettres autographes adressées à son ami, M. Millet de Chevers, premier président de la Cour de Colmar ; les originaux de ces lettres sont conservés dans la bibliothèque de M. de Chevers, restée à sa maison de campagne de Vandœu-

vre, près Nancy, devenue la propriété de sa petite-fille, Madame la comtesse de Montangon, née de Müller.

— M. Houbre, limonadier au café du Point-central, a fait don d'un manuscrit intitulé : Traité d'arithmétique, composé à Toul, en 1661.

— M. Charles Cournault a offert une miniature représentant Marie-Françoise Poirel, mère de Jean-Baptiste Isabey, peintre particulier de Napoléon Ier, né a Nancy en 1767.

— MM. Mercier et Némard, terrassiers, ont déposé au Musée plusieurs pièces de monnaie trouvées par eux en travaillant au nivellement de la place Saint-Epvre.

L'Administration municipale a récemment fait déposer au Musée les modèles en plâtre des bustes d'Israël Silvestre et de Ferdinand de Saint-Urbain qui sont placés de chaque côté de la statue de Callot, place Vaudémont.

— La Cour d'appel a également bien voulu mettre à la disposition du Musée une urne en faïence, de fabrication lorraine.

ERRATUM.

Une erreur, que tout le monde aura rectifiée, s'est glissée à la page 80, ligne 13, de notre dernier numéro : la date de 1623 doit être remplacée par celle de **1423**.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1882.

Le Président a reçu, trop tardivement pour la porter à la connaissance des membres de la Société en temps opportun, la circulaire ci-après. Il prie néanmoins ceux de ses confrères qui auraient à formuler des questions, de vouloir bien les lui faire parvenir le plus tôt possible.

« Paris, le 8 mai 1882.

» Monsieur le Président,

» Le 15 avril dernier, à la réunion générale de MM. les délégués des sociétés savantes, j'ai invité chacune de ces sociétés à me faire parvenir la liste des questions qu'elle jugerait dignes de figurer à l'ordre du jour du prochain congrès de la Sorbonne.

» Je vous prie donc de vouloir bien dresser et m'envoyer le programme de votre Société avant le 31 mai courant.

» Je tiens, en effet, Monsieur le Président, à m'entendre avec le Comité des travaux historiques, dans sa séance du lundi 5 juin, afin de pouvoir vous adresser aussitôt le programme définitif du congrès de 1883.

» Recevez, etc.

» Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

» JULES FERRY. »

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 mai 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. René Blondlot, maître de conférences à la Faculté des sciences de Nancy, et M. Lucien Roussel, ancien professeur à l'Ecole forestière.

MM. Edmond Elie, H. Lepage et Wiener présentent M. Adolphe Margo, membre de la Chambre de commerce.

MM. Brincourt et Fourlemann ont adressé des lettres de remerciement à la Société à l'occasion de leur récente admission.

Le Président communique une lettre de M. le questeur de l'Académie de Stanislas portant invitation aux membres de la Société d'assister à la séance publique de l'Académie qui doit avoir lieu le jeudi 25 mai.

Le Cercle archéologique d'Enghien (Belgique), en adressant à la Société deux livraisons du tome Ier de ses Annales, demande d'entrer avec elle en relations d'échange de publications : cette proposition est accueillie avec plaisir par la Société, qui charge son secrétaire de donner avis de cette décision à M. le président du Cercle archéologique.

Ouvrages offerts à la Société.

Généalogie de la famille Forget de Barst en Lorraine, par Ant.-Dom. Pierrugues. Florence, 1882. Planches de blasons.

Recherches historiques sur Cons-la-Grandville, par M. Léon Germain.

Notice historique sur l'ancienne église collégiale de Hombourg-l'Evêque, par M. Raymond Dupriez.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section d'histoire, d'archéologie et de philosophie, année 1882, n° 1.

Congrès archéologique de France, XLVIIe session en 1880.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par M. Edouard Fleury, 4e partie, comprenant 145 planches ; 1882, grand in-4°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, 5e série, tome I.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, LIIe année, XXXIIIe de la 3e série, 1881, 2e semestre.

Revue savoisienne, 23e année, n° 3. — 31 Mars 1882.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome IX, année 1881.

Annales du Cercle archéologique d'Enghien (Belgique), tome Ier, 1re et 2e livraisons.

Le Cabinet historique. — Moniteur des bibliothèques et des archives. Directeur, M. Ulysse ROBERT. Nouvelle série, 1882.

Lectures.

M. Léon Germain donne lecture d'un travail intitulé : *Les tombeaux de l'église de Lenoncourt*, dont la Société vote la publication dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

Inscriptions pour les lectures.

M. DE SAILLY : Sur les anciennes lanternes de cimetières.

M. GERMAIN : La croix de Frouard.

MÉMOIRES.

—

LES LIVRES DE NICOLAS VASSART A LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE NANCY.

Les bibliophiles ne cesseront de regretter que les livres de Grolier aient été dispersés aux quatre coins du monde. Cette merveilleuse collection, dont les épaves font honneur aux bibliothèques qui les possèdent, n'a

pu être reconstituée en entier dans le catalogue que Leroux de Lincy en a dressé (1).

Un sort meilleur a été réservé aux livres que Nicolas Vassart a réunis au commencement du XVII[e] siècle.

Nous n'avons pas la prétention de mettre ce dernier au même rang que le bibliophile lyonnais, tant pour la quantité des volumes que pour la richesse des reliures ; cependant nous ne craignons pas d'affirmer qu'il a droit de prendre place parmi les principaux amateurs de notre province.

Nicolas Vassart, né vers 1580, était avocat au siège de Bar, lorsqu'il fut anobli, en 1624. Les lettres, dit D. Pelletier, portent « qu'il est issu d'ayeule et bisayeules nobles... » Il était allié à Jean Levrechon, qui fut maire de Bar-le-Duc, conseiller-médecin ordinaire de S. A., et professeur à la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson. Ses descendants s'unirent aux d'Hozier, les généalogistes de la maison de France.

En 1630, N. Vassart était doyen du corps des avocats du bailliage de Bar ; c'est en cette qualité que, le 6 avril de la même année, il adresse, au nom de ladite commu-

(1) Comme plusieurs auteurs ont déjà cherché à compléter le travail de Leroux de Lincy en décrivant des Groliers qui lui avaient échappé, nous devons leur en signaler un que possède la bibliothèque de Nancy : c'est un Erasme, *Apologiæ... omnes... Basileæ... Froben...* 1522, *in-f°*. Il a une reliure en veau brun, à compartiments repoussés à froid, bordés de filets d'or, avec cartouche en filets fleuronnés d'or. Sur le premier plat : *Des. Erasmi Rot. Apologiæ,* et au bas cette inscription : *J. D. Grolerii et amicorum.* Sur le deuxième, la devise : *Portio mea Domine sit in terra viventium.*

nauté, une lettre au duc Charles à qui « il avoit plû leur bailler lettres et règlements pour l'établissement d'une confrairie et société de saint Yves, leur patron, en date du 14e jour de juillet 1628, transcrits auxquels ils promettent se conformer (1)... »

La date de sa mort n'est pas plus certaine pour nous, que celle de sa naissance; nous pouvons seulement affirmer qu'il vivait encore en 1641, car nous avons rencontré, parmi ses livres, une édition, de cette année, des œuvres de Marsille Ficin.

Les clients de Vassart ont dû lui laisser de bien grands loisirs, car si son nom est arrivé jusqu'à nous, ce n'est pas à son titre d'avocat qu'il le doit; les quelques historiographes qui le citent, le qualifient tout simplement de poète.

Chevrier, qui avait la prétention de compléter D. Calmet, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, n'a rien trouvé à ajouter à l'article que le savant bénédictin avait consacré à N. Vassart. Suivant ces deux biographes, il aurait composé treize ouvrages manuscrits sur des sujets profanes et sacrés, la plus grande partie en vers latins. Un heureux hazard nous a fait mettre la main sur un volume qui semble devoir augmenter la liste que donne Dom Calmet. Ce volume, in-4° (n° 291 des mss. de la Bibliothèque publique de Nancy), que nous croyons écrit tout entier de la main de l'auteur, renferme trois nouvelles œuvres. Il est relié en veau fauve, aux armes de Vassart; l'écriture, comparée avec celle de la devise que notre bibliophile a tracée sur tous les volumes de

(1) Dufourny, *Archives de Lorraine*, t. 2, p. 774.

sa bibliothèque, laisse peu de doute sur son authenticité. Ces trois pièces sont des tragédies latines :

1° *Constantinopolis a Mahomete secundo expugnata;* en cinq actes, dont chacun est précédé d'un prologue en vers français, le tout terminé par un épilogue général, aussi en vers français.

2° Une pièce sans titre, composée de quatre actes, dont les personnages sont des apôtres, des scribes et des pharisiens.

3° *Herodes Idumæus, tragœdia, ex libro* XV *Flavii Josephi desumpta.* En cinq actes.

A la fin du volume se trouve encore un dialogue, en vers latins, intitulé : *Præmiorum distributio.*

Nous ne dirons rien de la valeur littéraire de ces compositions, dont le genre était fort à la mode du vivant de leur auteur.

Si, aux yeux des historiens, l'avocat a disparu derrière le poète, pour nous, le poète pâlira à côté du bibliophile.

« Nicolas Vassart, dit Dom Calmet (1), a recueilli une belle bibliothèque, que ses héritiers ont vendue au R. P. Dom Charles Vassimont, prieur titulaire de Flavigny. » Cette vente eut lieu entre les années 1712 et 1724, période pendant laquelle Dom Charles Vassimont fut prieur titulaire. À partir de ce moment, la collection de Vassart avait échappé aux dangers d'une vente au détail et à l'encan ; c'est grâce à cette circonstance qu'elle est arrivée presque tout entière sur les rayons de la Bibliothèque publique de Nancy.

En vertu d'une loi de l'Assemblée constituante, le

(1) Bibliothèque lorraine, col. 977.

directoire du district de Nancy désigna, le 17 mai 1791, sous le nom de *commissaires bibliographes,* l'abbé Marquet et le sieur Fachot, pour « faire transporter et arranger dans la bibliothèque de l'Université, après en avoir dressé des états, tous les livres des maisons ecclésiastiques supprimées et évacuées... »

La bibliothèque du prieuré de Saint-Firmin de Flavigny était une des plus importantes du district ; il fallut toute une semaine pour la transporter à Nancy (1).

Les livres de Vassart, fondus avec ceux des Bénédictins, furent entassés pendant plusieurs années dans les salles du bâtiment de l'Université. Ce n'est qu'au commencement de l'an VIII que les commissaires purent mettre la dernière main à leur travail de triage et de classement.

Grâce à la condition parfaite de la collection du bibliophile de Bar, celle-ci fut conservée presque en entier, lorsque l'on fit l'échange des doubles, qui ne pouvaient pas manquer d'être nombreux.

Un examen rapide des rayons de la bibliothèque de Nancy nous a permis de compter près de cent volumes provenant de N. Vassart.

(1) Un détail assez curieux, que nous trouvons dans le procès-verbal de la prise de possession : aux termes de la loi, la municipalité de Flavigny avait dû faire dresser l'inventaire des livres du couvent; ce n'est qu'après des instances qui durèrent deux jours, que Marquet put en obtenir un extrait, d'après lequel le nombre des volumes devait se monter à 4790. « Nous observons, disent les commissaires, que lorsque nous procédâmes au déplacement des livres de cette bibliothèque, nous trouvâmes, sur plusieurs tablettes, nombre de morceaux de bois taillés en forme de livres de tous formats ... » Cette découverte réduisit à 4565 le chiffre des volumes réels.

Tous ces volumes sont reliés en veau fauve avec filets dorés et aux armes, qui sont : de gueules au chevron d'or accompagné de trois fleurs de lys d'argent, et pour cimier un vase d'argent qui arde et qui est enflammé de gueules, et supporté d'un tortil d'or, d'argent et de gueules. L'ovale qui renferme ces armoiries est de 83 millim. sur 64 pour les in-folio ; de 58 sur 44 pour les in-quarto et les in-octavo, et de 44 sur 35 pour les for-



mats plus petits. Outre ces trois fers à dorer, exclusivement employés pour les plats, Vassart en avait fait faire un quatrième, plus petit, pour orner le dos de ses volumes ; quelques-uns seulement portent les empreintes de ce dernier. A côté de ces marques de propriété, notre bibliophile avait tracé de sa main, sur les titres de tous ses livres, la devise suivante : *Jus consulas ars tua,* que nous avons même rencontrée sur quelques ouvrages dépourvus des armes.

Voilà pour l'extérieur des livres ; si nous voulions parler de leur contenu, il faudrait dire que Vassart avait mis tous ses soins à se procurer les meilleures éditions des meilleurs ouvrages. Ce sont surtout les auteurs classiques, latins et grecs, qui avaient attiré son attention.

Parmi ces raretés bibliographiques, nous nous contenterons de signaler :

1° La première édition des Commentaires du P. Abram sur l'Énéïde de Virgile, imprimée à Pont-à-Mousson en 1631-1632.

2° Un Horace, imprimé à Paris en 1579, avec l'excellent commentaire de Lambin : « c'est, dit Brunet, l'édition la plus complète qu'ait donnée ce savant commentateur ».

3° *Libanii sophistæ præludia oratoria*... Paris, 1606-1627, 2 vol. in-f°. Exemplaire complet d'une édition recherchée, parce qu'elle est la seule qui réunisse au texte une version latine.

4° Le recueil des ouvrages du savant mathématicien Christ. Clavius, en 5 vol. in-f°, avec figures.

5° Un très-bel exemplaire de *Austriæ reges et duces epigrammatis per N. Clementem... descripti...* Édition de Cologne, à la date de 1593.

6° La première édition du *Discours des choses advenues en Lorraine*, par N. Remy, Pont-à-Mousson, 1605.

J. FAVIER.

ORIGINE DE LA FAMILLE LE POIS.

La famille Le Pois (1) présente un exemple remarquable de la considération dont l'exercice de la médecine était entouré en Lorraine. En effet, le duc Charles III reconnut au célèbre médecin Charles Le Pois et à son frère François, tous deux fils d'un autre médecin renommé, Nicolas Le Pois, la qualité de gentilhomme, laquelle, jusqu'à son règne, n'avait été portée que par la noblesse de race (2).

Bien que Dom Pelletier (3) ait fait mention des lettres patentes de ce duc, datées du 27 avril 1600, il n'a dû être informé de leur existence que par une communication particulière, car il ne renvoie pas au registre où on les trouve, et n'a pas tiré de leur texte tous les renseignements qu'il renferme. L'auteur du *Nobiliaire* ne fait remonter cette famille qu'au père de Nicolas, c'est-à-dire à Louis Le Pois, apothicaire du duc, qui, dit-il, fut déclaré noble le 8 janvier 1528. Mais, d'après les lettres de 1600, cette déclaration n'émanait point,

(1) Le nom de cette famille a été écrit de différentes manières dans les notices consacrées à quelques-uns de ses membres : en deux mots, le premier commençant par une minuscule, par Dom Calmet (*Biblioth. lorr.*) et par M. Weiss (*Biogr. univ.* de Michaud) ; en un seul, par Dom Pelletier (*Nobil.*) et par M. le Dr Saucerotte (*Nouv. biogr. gén.* de Didot); enfin, en deux mots, commençant chacun par une majuscule, par MM. Saucerotte (*Mém. de l'Acad. de Stan.* 1853) et Simonin (*Ibid.*, 1858). C'est cette dernière orthographe qu'on trouve aussi dans le registre de 1600, et que nous avons adoptée.

(2) *Nobiliaire... de la Lorraine et du Barrois*, p. xv.

(3) *Ibid.*, art. *Lepois*.

comme on pourrait le croire, du souverain : elle consistait en une attestation, donnée par plusieurs gentilshommes et autres personnes, constatant que Louis Le Pois était le fils de Michel, reconnu gentilhomme, de même que, plusieurs années auparavant, son père et son oncle, Jacquot et Robert Le Pois.

Ces lettres de 1600 indiquent, comme premier auteur de la famille, Claude Le Pois, natif de Saint-Dizier, réputé noble comme jouissant de la noblesse de sa mère, Méline de Perchat, ce qui résulterait de lettres du duc René d'Anjou, du 3 février 1425. Claude aurait eu pour fils Jean Le Pois, dont la qualité fut reconnue, le 16 mars 1457, par le lieutenant général du bailliage de Bar et par le prévôt de cette ville. Enfin, les mêmes lettres constatent également la noblesse de Béatrix Olriet, femme de Nicolas Le Pois et mère de Charles et de François : Bérignon Olriet, qui possédait des fiefs dans l'évêché de Verdun, eut pour fils Didier et Jean, qualifiés écuyers, dont le premier fut père de Georges et aïeul de Béatrix.

Comme on le voit, les lettres de confirmation accordées par Charles III sont du plus grand intérêt pour la connaissance de l'origine des Le Pois ; aussi a-t-il paru qu'elles méritaient d'être publiées. Nous devons toutefois faire observer deux choses qui nous ont surpris : l'une, est que le lien unissant Jean et Jacquot Le Pois n'y soit pas indiqué ; très probablement le second était fils du premier, mais cela n'est pas dit formellement ; l'autre, vient d'une remarque héraldique : il semble que, si Claude Le Pois reprit la noblesse de sa mère (1), il eût

(1) Conformément à la coutume de Champagne, analogue à celle Bar.

dû aussi conserver ses armoiries ; or, celles de ses descendants étaient des armes *parlantes,* qui, évidemment, ont été créées pour leur famille.

Le motif de la reconnaissance de gentillesse obtenue du duc de Lorraine doit être noté : il témoigne qu'à cette époque les ouvriers ou artistes chargés de représenter des armoiries pouvaient exiger qu'on leur montrât une attestation de leur sincérité et de leur exactitude.

Voici le texte des lettres de confirmation données par le duc Charles III, tel qu'on le trouve dans le registre des lettres patentes :

« *Lettres de déclaration de gentillesse pour les srs Le Pois.*

» CHARLES, par la grâce de Dieu duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, marchis, marquis du Pont à Mousson, comte de Provence, Vaudemont, Blamont, Zulphen, etc. A tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Il est trèsdécent et raisonnable que ceulx qui, avec la vertu à eulx transmise par leurs ancestres, ont hérité d'eulx quelque degré d'honneur et de noblesse, soient maintenus et conservéz ès privilèges d'icelle, pour de tant plus les inciter à continuer et faire debvoir de l'accroistre, en sorte que les autres y preignent exemple et que, laissant à leur prostérité si belle et si louable marque de leur vertu, elle leur puisse servir de guyde à ce chemin fraié par eulx, sans forligner. Telles raisons preignantes nous ont donné subject d'entendre la supplication que faicte nous a esté par nostre trèscher et féal François Le Pois, conseiller des nostres pour nos affaires d'Allemagne, et secrétaire en

nostre conseil privé, contenante qu'ores ses prédécesseurs, à cause de leur ancienne noblesse, ayent, entre autres droicts et marques d'icelle, usé de tous temps (du moins ne se trouve empeschement au contraire) en leurs armes d'un timbre grillé, si est ce que les peinctres de ceste ville de Nancy ont faict difficulté les luy peindre en la forme susdicte, qu'au préalable ilz n'en ayent exprès commandement de nous ou de noz mareschaulx, révocquans par ce moyen taisiblement en doubte sa qualité et tiltre de gentilhomme, dont ses progéniteurs ont esté honnoréz; suppliant qu'ayant faict preuve de son extraction de gentillesse, vouloir ordonner que Charles Le Pois, médicin des nostres, et docteur régent en la faculté de médicine en l'université du Pont à Monsson, son frère, et luy, suppliant, jouyrons des mesmes armoiries, honneurs et qualités de gentilzhommes et aultres droicts dont leurs prédécesseurs et aultres gentilhommes jouissent. Sçavoir faisons qu'eu béning esgard à sa trèshumble requeste, et veu le rapport faict sur icelle par le s[r] de Haussonville, mareschal de Lorraine, ensemble tous les tiltres produicts à la justification d'iceluy, spécialement certaines lettres de confirmation de noblesse de feu, [d'] heureuse mémoire, René, filz du roy de Jhérusalem et de Sicile, duc de Bar, comte d'Anjou, etc., en date du troisième febvrier mil quatre cens vingt cinq, par lesquelles il conste que Claude Le Pois, natif de St Dizier en France, a esté tenu et réputé tant audict St Dizier qu'aux autres villes de France et audict Bar pour noble et jouyssant de la noblesse de sa mère, Méline de Perchat, extraicte de noble lignée; aultres lettres d'attestation de Jean Thierion, lieutenant général au bailliage de Bar,

et de Jacquemin Autrepart, prévost de Bar, en date du seizième mars mil quatre cens cinquante sept, lesquelz certiffient Jean Le Pois, filz dudict Claude Le Pois, estre, à cause de son père, homme noble, venu, descendu et extraict de noble lignée et avoir jouy et usé des privilèges de noblesse ; plus aultres lettres d'attestation du huictième janvier mil cinq cens vingt huict, de plusieurs, tant gentilhommes qu'aultres, entre lesquelz Alexandre Guyot, Robert de la Mothe, Christophle d'Ourche, Anthoine de Florainville et Michel Nicole certiffient feu Michel Le Pois, demeurant à Bar, avoir tousjours jouy des privilèges de noblesse, sans contredicts quelconques, plus qu'ilz ont de tous temps ouy dire et tenir pour asseuré par leur ancestres, et le tenoient ainsi eulx mesmes, que feu Jacquot Le Pois et Michel, son filz, estoient gentilz, gens extraicts de noble lignée, et portans armes, l'escu timbré, en champ d'azur, et trois cosses de pois d'or ombragées de sinople ; disans en oultre, nommément lesdicts d'Ourche et Florainville, avoir veu ledict Michel Le Pois servir en armes avec les aultres gentilhommes de nostredict bailliage de Bar, dont il ne pouvoit estre excusé à cause de sa qualité de gentillesse, et ledict Michel Nicole avoir veu ledict feu Jacquot Le Pois soixante ans auparavant estre réputé et tenir rang de gentilhomme et ung sien frère, nommé feu Robert Le Pois, courir la lance en armes avec les gentilhommes et gens de guerre qui, pour lors, estoient à Bar, environ cinquante deux ans auparavant la journée de Nancy, duquel Michel seroit issu Louys Le Pois, ayeul desdicts Charles et François Le Pois, qui eurent pour père Nicolas Le Pois, luy vivant conseiller et médecin ordinaire des nostres ; veues d'abon-

dant plusieurs coppies vidimées des reprinses faites par leurs prédécesseurs maternels entre les mains des évesques et comtes de Verdun, sçavoir de Guillaume de Haraucourt, en date du douzième d'octobre mil quatre cens cinquante sept, de Guilhaume, en date du vingtième mars mil quatre cens quatrevingtz et sept, de Nicolas Psaume, en date du neufième apvril mil cinq cens soixante sept; item une attestation de l'évesque Nicolas Psaumart (1), du unzième septembre mil cinq cens quarante neuf, par lesquelles il appert leursdicts ayeulx maternels, sçavoir Bérignon Olriet, Didier, son filz, George, son avelet (2), duquel leur mère Béatrix Olriet est descendue, avoir tenu et possédé fief audict évêché de Verdun, et ledict George et ung sien oncle nommé Jean Oirlet avoir esté qualifiéz escuyers; par lesquels tiltres ou enseignemens il est plus que suffisamment vériffié les prédécesseurs desdicts suppliants avoir esté de fort long temps tenus et réputéz nobles gentilhommes. Nous, en conformité desdicts tiltres et documens, voulons, entendons, et nous plaist lesdicts Charles et François Le Pois, et ceulx qui naistront d'eulx (comme gentilhommes bien recongnus), jouyr et user des honneurs, prérogatives et privilèges dont jouyssent et ont accoustumé jouyr ceulx qui sont extraicts de gentilhommes; leur donnans pouvoir, permission et licence, tant pour eulx que leurs successeurs et descendans d'eulx, irrévocablement, soy qualifier gentilhommes, en porter le tiltre à tous lieux et actz, soient (*sic*) publicques ou particulières, et de jouyr et user des armes timbrées, grillées,

(1) *Sic*. Nicolas Pseaume.

(2) Petit-fils.

comme ilz ont vérifflé leurs prédécesseurs avoir porté par ladicte attestation de l'an mil cinq cens vingt huict; ensemble des libertéz, droictz et immunitéz desquelz jouyssent et ont accoustumé jouyr les gentilhommes et vassaulx du pais. MANDONS à tous nos mareschaulx, gouverneurs, lieutenans généraulx, seneschaulx, baillis, présidens et gens de nos Chambres des Comptes, prévosts, procureurs généraulx substituds et tous aultres nos juges, justiciers et sujectz qu'il appartiendra, PRIONS tous princes, seigneurs et magistratz que lesdicts Charles et François Le Pois, leur postéritéz et lignée, ilz façent, souffrent et laissent jouyr et user plainement et paisiblement desdicts droictz de noblesse, honneurs, prérogatives, aucthoritéz, privilèges et prééminences qui y appartiennent, ensemble desdictes armoiries et timbre grillé au blazon dict; faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Car ainsy nous plaist. EN TESMOING de quoy nous avons ces présentes signées de nostre main, et à icelles faict mettre et appendre nostre grand seel. Données en nostre ville de Nancy le vingt septième jour d'apvril mil six cens. — Signé: Charles. — Sur le reply est escript: Par monseigneur le duc, etc., les s[rs] de Mailhanne, bailly de l'éveschė de Metz, de Rececourt, de Mondreville, Bardin, m[e] aux requestes ordinaire en nostre hostel, et Marlorat, lieutenant général au bailliage de Bar, présens. — Contresigné: De la Ruelle. — R[ta] M. Bouvet, pro C. Bouvet. »

Signé au registre : M. Bouvet (1).

Il résulte du texte de ces lettres que le nom de *Le*

(1) Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 71, f. 96 v°.

Pois, donné à une des nouvelles rues de Nancy, doit, comme on l'a déjà fait observer, s'écrire en deux mots et non en un seul.

L. GERMAIN.

NOTE SUR UN MANUSCRIT DE PIERRE GRINGORE ET SUR LE POÈME DE JEAN DE MARIGNY.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs deux volumes faisant partie d'un catalogue rédigé par le savant libraire de la Bibliothèque nationale, M. Labitte.

Le premier est le manuscrit de dédicace des *Abus du monde* (1), de Pierre Gringore, offert à d'Estouteville par l'auteur.

Ce manuscrit a pour nous, Lorrains, le plus vif intérêt, comme on le verra par les détails qui suivent sa description.

Le second volume, sur lequel nous appelons une attention toute spéciale, est un poème du bourguignon Jean de Marigny, sur les guerres de Bourgogne et la bataille de Nancy.

Ce volume, accompagné de quinze gravures sur bois, est d'une rareté insigne. On n'en connaît que deux exemplaires. La description minutieuse de M. Labitte avait donc une place indiquée dans le *Journal*.

(1) *Les Abus du monde* eurent un grand succès au XVI[e] siècle, puisque l'œuvre de Gringore eut quatre éditions en quelques années. (V. Brunet, *Manuel du libraire*, tome II, col. 1746.)

Voy. aussi la notice biographique sur Gringore, par M. H. Lepage, dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, mars 1865.

248. Les Abus du Monde par Pierre Gringore. — Petit in 4° mar. bleu jans., doublé de vélin blanc à riches compart., tr. dor. (Trautz-Bauzonnet.)

Magnifique manuscrit du XVIe siècle, sur vélin, portant les armes d'Ecosse ; il est composé de 68 ff. et orné de *quatorze grandes miniatures*, d'une beauté et d'une conservation rares ; elles sont peintes en couleurs rehaussées d'or et placées au milieu de portiques variés et décorés de guirlandes.

Exemplaire de dédicace présenté à sire d'Estouteville, Sgr de Beine, d'Ivry et de Blainville, par Gringore, qui s'est fait peindre sur la première miniature, à genoux. Les autres miniatures, toutes fort curieuses, représentent différentes scènes de ce poème satyrique. La huitième représente le roi Louis XII assis sur un trône, entre la cour et la justice.

D'Estouteville fit don de ce manuscrit à sa petite-fille, Marie de Lorraine, mariée en secondes noces à Jacques V, roi d'Ecosse, qui le transmit à sa fille, *Marie Stuart*, ainsi que l'indique : 1° l'écu placé sous le titre, au bas du 1er feuillet : d'or au lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleuronné et contrefleuronné de gueules ayant pour supports deux licornes d'argent ; 2° l'enfant ailé que l'on voit au bas de la deuxième miniature, tenant d'une main un chardon, qui est la fleur d'Ecosse, et de l'autre un lys, qui est celle de France.

De la bibliothèque de Charles Nodier il a passé par les mains du relieur Trautz, qui l'a revêtu d'une reliure simple, qui fait d'autant mieux ressortir la richesse de la doublure semée de lys et de chardons entourés de guirlandes de feuillage. — Hauteur : 201 mill.

259. L'avEnturier Rendu a Da[n]gier || conduit par advis, Traicta[n]t || des guerres de bourgongne. Et la || journée de Na[n]ci. Avec la vie et testament de || maistre enguerrant de marigny, qui fist faire || le Palais de Paris et léglise de nostre dame des || couys près de Rouem (*sic*) et plusieurs aultres cho || ses dignes de mémoire. Imprimé nouvelle || me[n]t || (A la fin) Imprimé nou || vellement à Paris, s. d. (1510) pet. in 4 goth. de 32 ff. non chiff. à 2 col. sign. A.-F. (le dernier feuillet est blanc), 15 figures sur bois, mar. r., dos orné, comp., dent. int., tr. dor. (Niedrée.)

Poème d'une rareté insigne, dont le titre fait assez connaître l'intérêt qu'il présente.

« Il est tellement rare, dit M. Potier, qu'on n'en connaît guère d'autre exemplaire que celui de la Bibliothèque nationale. C'est l'exemplaire de M. de Bock, le seul dont parle Brunet (I, col. 581). »

« Le feuillet F. I, qui manquait, a été refait à la plume, à l'imitation de l'imprimé.

« Le nom de l'auteur, Jean de Margny (Marigny), est indiqué dans son épitaphe, placée à la fin du livre. Il descendait d'Enguerrand de Marigny. On lit ces vers au verso du frontispice :

A sy regarder on sçaura
Pour q[ui] ce livre fait on a....
. . . .
Il fut faict par ung Bourguigno[n],
Le duc Charle, prince de nom.

« Ce duc Charles ne peut être que Charles le Téméraire, le seul duc de Bourgogne du nom de Charles. Comme ce prince était mort alors, l'auteur veut sans

doute dire qu'il a fait ce livre à son intention, et que c'est un hommage à sa mémoire. Jean de Marigny était attaché à Charles le Téméraire. Il fait, dans son poème, le récit des *guerres de Bourgogne,* et notamment de la journée de Nancy, à laquelle il assistait.

« La date de la composition de l'ouvrage (1510) est exprimée de cette manière au dernier feuillet (recto).

> **Prens les quatre piedz d'un hetel (M)**
> **Et les quatre fers d'ung cheval (CCCC)**
> **Et unze signes acomplis (XXXXXXXXXXX)**
> **Que on fait devant les ennemis,**
> **Et vous sçaurés pour vérité**
> **Quand ce livre fut composé (1510)**

« Cette date de 1510 se trouve au recto du deuxième feuillet, où l'auteur donne son âge :

> **Soixante ans au monde fut mis**
> **Jusque l'an mil CCCCC et dix**

« Ce doit être aussi à peu près l'époque de l'impression de ce livre. »

On trouve, à la fin du volume (fol. 27), le *Doctrinal Saulvaige,* en vers de 12 syllabes, qui occupe treize colonnes.

Cet exemplaire, grand de marges, avec témoins, provient des bibliothèques des barons Pichon et Paradis. A la vente de cette dernière collection, il a été payé 1,500 francs.

En terminant, nous sera-t-il permis d'exprimer le désir de voir l'heureux possesseur du manuscrit, si ces lignes lui tombent sous les yeux, offrir une copie du portrait de Gringore à nos collections lorraines.

Quant au poème de Jean de Marigny, nous espérons

qu'un de nos grands [illegible] voudra bien l'étudier [illegible] pour donner aux Lorrains [illegible] de la bataille de Nancy raconté par un Bourguignon qui assista à cette grande journée.

De Braux.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Pour paraître prochainement :

La Musique en Lorraine. — Étude rétrospective.

Les musiciens, les anciens instruments de musique, les anciens luthiers lorrains, d'après les archives locales, par Albert Jacquot, membre de la Société d'Archéologie lorraine. — Un volume grand in-8° jésus, orné de chromolithographies, photogravures et d'un grand nombre de dessins. — Tiré à 500 exemplaires. — Prix broché : 20 francs.

Sommaire des matières de l'ouvrage. — Chap. Ier. La musique et les instruments en Lorraine depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du XVe siècle. — Chap. II. XVe siècle, règne d'Antoine; costumes et usages des musiciens; instruments; fêtes musicales. — Chap. III. François Ier, Charles III. — Chap. IV. Pompe funèbre; Henri II; musiciens et instruments. — Chap. V. Charles IV; Callot et ses grotesques. — Chap. VI. Charles V. — Chap. VII. Léopold. — Chap. VIII. François III; Académie de musique de Nancy. — Chap. IX. Stanislas Leszczinski; les musiciens au XVIIIe siècle. — Appendice. Mirecourt et la lutherie lorraine.

On souscrit chez l'auteur, rue de la Poissonnerie, 14, à Nancy.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

M. Casimir TÉVANNE, en son vivant membre de la Chambre de commerce de Nancy, a légué au Musée lorrain un tableau représentant *Athalie chassée du temple.* « Joas vient d'être placé sur le trône de Juda et reconnu pour roi par l'armée et par le peuple ; à gauche, Athalie, qui était accourue au bruit du couronnement, est entraînée par les soldats et chassée du temple. » Ce tableau, qui mesure 1 m. 50 c. de hauteur sur 2 m. de largeur, est une copie ancienne et de bonne exécution du tableau original de COYPEL Antoine (1661-1722) exposé dans les galeries du Louvre sous le n° 143.

Bien que ce don n'ait pas un caractère lorrain, le Comité a dû l'accepter comme un témoignage de l'intérêt que l'honorable défunt portait à la Société d'Archéologie.

— Notre confrère M. Ch. GILBERT, photographe à Toul, qui s'applique avec tant de succès à faire connaître les monuments anciens du pays, et qui porte un intelligent intérêt à tous les objets d'art, vient, par les mains de M. Bretagne, d'offrir au Musée une reproduction galvanoplastique de la précieuse *bulle d'or* des Archives de la ville de Toul, dont le regretté M. G. Boulangé a donné la description et le dessin dans le *Journal de la Société* (t. VII, 1858, p. 92). Appendue au diplôme de l'an 1367, portant confirmation et augmentation des privilèges de Toul par l'empereur Charles IV, cette bulle, de 0^{m},062 de diamètre, et pesant environ 40 gr., est formée de deux plaques d'or, assez minces, estampées et repoussées, qui s'emboîtent l'une dans

l'autre. Le moulage donné par M. Gilbert est très-finement exécuté et figurera avec honneur dans notre collection sigillographique.

— M. PAUL, notaire, a fait don d'une taque aux armes de Lorraine, provenant de la maison, rue de la Monnaie, où est né Grandville, et qui vient d'être reconstruite.

— M. DE BEAUMINY, ancien avoué, a offert deux volumes des anciennes Coutumes de Lorraine.

— M. BRETAGNE a donné : 1° un registre des comptes de la recette générale des finances pour l'année 1750 ; ce registre est accompagné de l'approbation du roi Stanislas, pièce sur parchemin avec le sceau ; 2° deux monnaies des ducs Jean et Charles II.

ERRATA.

Une erreur de date s'est glissée à la première ligne de la note (p. 97) qui accompagne le document relatif au château de Gombervaux, publié dans notre dernier numéro. Fabert se maria avec Claude Richard de Clévant, non en *1634*, mais au mois d'octobre 1631. (V. *Mémoires de Fabert,* Biblioth. nat., mss. F. R., nouv. acq., 90.) Le P. Anselme place ce mariage au 12 septembre 1631 (*Hist. généalogique*). La généalogie manuscrite des Fabert et des Clévant (Bibl. nat., Carrés d'Hozier) place ce mariage au 13 septembre 1631, et le P. Barre, dans sa *Vie de Fabert,* indique la date de 13 novembre 1631.

— On nous signale une erreur d'un autre genre à la p. 96, ligne 21, du même numéro : on a imprimé *Præenolibis* au lieu de PRÆNOBILIS.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1882.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 juin 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Adolphe Margo, membre de la Chambre de commerce de Nancy.

Sont présentés comme candidats : par MM. Bretagne, L. Germain et Laprevote, M. Mesmin, juge suppléant au tribunal civil de Nancy, et M. l'abbé L'Huillier, curé de Grand; par MM. Lepage, Edmond Contal et Stanislas Thomas, M. Léopold Marcot, propriétaire, maire de Réméréville; par MM. Lepage, Wiener et Jules Renauld, M. Joseph Geny, garde général des forêts à Nancy.

M. René Blondlot a adressé une lettre de remerciement à l'occasion de sa récente admission.

Le Président communique un règlement de M. le Ministre de l'Instruction publique relatif à l'échange des publications entre les sociétés savantes françaises, ainsi qu'avec les diverses sociétés étrangères.

Ouvrages offerts à la Société.

Notes historiques sur la Maison de Lorraine tirées d'une publication récente : Les Comtes de Chiny, étude historique par le P. Goffinet. Arlon, 1880, par M. Léon Germain.

Note sur l'origine de Florentin le Thierriat, par M. L. Germain.

Le journal *l'Espérance, courrier de Nancy,* de 1881, 41e année, offert par M. Vagner.

L'Eucalyptus à la colonie agricole des Trois-Fontaines, près Rome, par E. Meaume.

Journal des Savants. — Février, mars et avril 1882.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, gr. in-4°, tome III, pages 97 à 144. 1882.

Bulletins de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1882, n° 1.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1er trimestre de 1882.

Revue savoisienne, 23e année, n° 4. — 30 Avril 1882.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir. N° 157. — Avril 1882.

Bullettino della commissione archeologica communale di Roma. Anno X, serie seconda, n° 1, Gennaro-Marso 1882. 7 planches.

Publication de la section historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg. Année 1881, xxxv.

Mélanges archéologiques, par le D. N. Van Werveke. 1882.

Annales du Musée Guimet, tomes 2, 3, 4. 1881-1882.

Revue de l'histoire des religions. 3e année, tome V, n° 1. Janvier-février 1882.

Memorie della regia Accademia di scienze, lettere et arti in Modena, tome XX, 2 parties, 1881, in-4°.

Le Cabinet historique, Moniteur des bibliothèques et des archives. Nouvelle série. Mars-avril 1882. Directeur, M. Ulysse Robert.

Généalogie historique de la maison de Gargan, suivie de ses dernières alliances et d'un armorial. Metz, 1881, in-8°. Planches et nombreux blasons. — Offert par M. Charles de Gargan.

Lectures.

M. F. des Robert donne lecture d'un travail sur un *Livre historique d'un marchand de Nancy (1709)*, dont la Société vote la publication dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

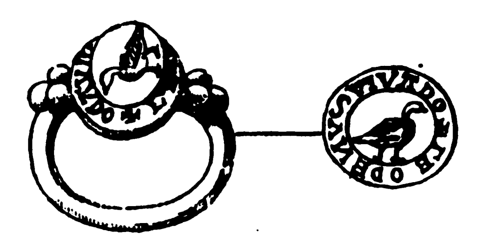
ANNEAU MÉROVINGIEN EN OR, TROUVÉ PRÈS DE COMPIÈGNE, ET ATTRIBUÉ A LEUDINUS-BODO, ÉVÊQUE DE TOUL.

M. le comte de Marsy, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, vient de publier, dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne* (1), une notice fort intéressante sur un anneau sigillaire de l'époque mérovingienne, dont il propose l'attribution à l'un des saints évêques de Toul, Leudinus-Bodo (2). Trouvé récemment dans le lit de l'Oise, près de Compiègne, cet anneau, qui appartient à M. le docteur Lesguillons, est en or et pèse 17 grammes. Il est formé d'une baguette ronde, sur laquelle est fixé un chaton circulaire, qui semble rattaché à la baguette par deux groupes de trois points ou globules en or soudés;

(1) Tome V, p. 304-315. — *Note sur un anneau mérovingien en or, trouvé près de Compiègne*; Compiègne, H. Lefebvre, 1882, gr. in-8, 16 pp.

(2) La tradition populaire l'appelle plutôt Bodon-Leudin. Plusieurs personnes pensent que c'est lui, ou quelqu'un de ses parents, qui a donné son nom à Boudonville (*Bodonis villa*), l'un des faubourgs de Nancy, et eussent désiré qu'il fût choisi pour titulaire de la nouvelle église construite, au-dessus de la vallée de ce nom, sous le vocable de saint Mansuy, en mémoire du premier évêque de Toul.

disposition que l'on remarque dans de nombreux bijoux de la même période historique.



Le centre du chaton est creusé et occupé par un grenat convexe gravé. Autour est une légende en caractères majuscules, gravée en creux à l'envers, et sur laquelle on lit sans aucune hésitation :

† LEODENVꟊ VIVA DO.

Ce que M. de Marsy, qui justifie son interprétation par plusieurs comparaisons, lit de la manière suivante : LEODENVS VIVAT DEO.

L'intaille porte la représentation d'un oiseau, que l'on peut prendre pour une colombe, mais qui est peut-être un morceau antique dans lequel il aura suffi que l'orfèvre crût reconnaître cet oiseau pour en faire le motif d'une bague évidemment chrétienne.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans les savantes remarques que lui a inspirées l'étude des anneaux sigillaires mérovingiens publiés jusqu'aujourd'hui, ou existant, encore inédits, dans différentes collections, soit publiques, soit particulières. D'ailleurs, ces curieux bijoux sont en fort petit nombre : on n'en connaît guère qu'une trentaine ; en y ajoutant ceux dont le chaton est formé par une monnaie romaine ou mérovingienne, on arriverait à peine à en réunir le double.

Il serait, de même, superflu de reproduire le résumé de la vie de Leudin-Bodon, dont les éléments ont été puisés dans les *Acta sanctorum* (1) ; il importe davantage de faire connaître brièvement les motifs sur lesquels M. de Marsy s'est basé pour le choix de son attribution.

Cet anneau a tous les caractères d'un monument chrétien, et ne peut avoir appartenu qu'à un personnage important de la seconde moitié du VIIe siècle. Le nom que l'on y voit inscrit fait partie d'un groupe dont la racine est Liud, Luid, Leod, Liut, et dans lequel il faut aussi ranger *Leudinus*.

« Les Bollandistes, dit M. de Marsy, s'accordent à reconnaître que Leudin vint à plusieurs reprises à Saint-Jean de Laon, notamment lors de de la mort de sainte Salaberge (sa sœur).

» Il nous paraît possible d'admettre, dès lors, que Leudin a pu venir également, soit à Compiègne, auprès de Childéric II, en 663, ou de Thierry III, en 675, dans les grandes assemblées (2), ou, mieux encore, à la réunion de 665, où douze évêques assistèrent au sacre de saint Wilfrid (3), soit dans les villas royales de Choisy ou de Montmacq, ou à l'abbaye de Rethondes, localités situées toutes sur les bords de l'Aisne ou de

(1) Sept., t. III, p. 838-842. *Gall. christ. Eccl. Tull*, t. XIII, col. 963-964. *Hist. de Fr.*, t. XIII, p. 605-607.

(2) « Pellassy de l'Ousle. *Histoire du Palais de Compiègne* (séjour des rois). »

(3) « A. Pécoul. *Les assemblées ecclésiastiques de Compiègne*. (*Bull. de la Soc. hist. de Comp.* Tome II, p. 139.) »

l'Oise (1) ; et que, dans un de ces séjours, il aura perdu son anneau ou en aura été dépouillé.

» Trouvé, à la suite d'un dragage, dans l'Oise, au-dessus de Compiègne, presque au confluent de l'Aisne, l'anneau de Leodenus a dû être jeté dans la rivière d'un point voisin d'une de ses rives, et cette origine nous semble aussi admissible pour le moins que celle du huguenot perdant, sur le champ de bataille de Montcontour, l'anneau de sainte Radegonde, volé par lui.

» Les caractères religieux que nous avons signalés sur la bague de Leodenus, et que nous pourrions rapprocher des prescriptions déjà en vigueur à cette époque, et qui ordonnaient aux évêques d'avoir *un anneau d'or décoré d'une pierre précieuse*, ainsi que l'était, au VIIe siècle, celui d'Ebrégésile, évêque de Meaux (2), pourraient fournir un nouvel argument à l'appui de cette hypothèse, que nous nous bornons seulement à indiquer, heureux en tous cas, et quelle que soit l'attribution qui puisse en être faite, d'avoir contribué, en faisant connaître cet anneau, à augmenter la liste si restreinte encore de ces monuments mérovingiens. »

On nous saura gré, croyons-nous, d'avoir essayé de donner, à ceux de nos confrères qui s'occupent, soit

(1) « Martin Marville. *Essai sur les châteaux royaux* (*Mém. de la Société des Antiq. de Picardie*, t. XXIII). *Gallia christiana*, etc. »

(2) « Bénédict., *Nouv. traité de Dipl.*, t. IV, p. 319. Voir aussi la bague de saint Arnoult, conservée au Trésor de Metz. » — Sur cet anneau, v. : *Mém. de la Soc. d'Arch. et d'hist. de la Moselle*, années 1864, p. 75, et 1865, p. 205; Dom Pitra, *Spicilegium solesmense*, t. III, 1855, p. 119, etc.

d'histoire de Lorraine, soit, d'une manière générale, des antiquités mérovingiennes, un faible aperçu de la notice de M. le comte de Marsy, consacrée à un anneau sigillaire qui présente, incontestablement, un intérêt multiple.

L. GERMAIN.

PLAQUE FUNÉRAIRE DE L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-EPVRE.

A propos de l'article que nous avons récemment publié (1) sur une plaque funéraire portant le nom de Claude-Georges de Barbarat de Mazirot, allié à la famille de Ponze, notre confrère M. l'abbé Frussotte nous a fait l'honneur de nous adresser la note suivante. Elle est relative à un personnage que l'on croit appartenir à cette dernière famille, malgré les différences d'orthographe que présente son nom.

« Extrait des registres de sépultures de la paroisse saint Pantaléon de Mauvage, diocèse de Toul, pour l'année 1752 :

« L'an 1752, le 6 décembre, messire Charles de
» Ponce, chevalier, ancien capitaine de dragons et che-
» valier de l'ordre militaire de St Louis, demeurant à
» Nancy, est mort à Mauvage et a été inhumé le sept
» dans l'église paroissiale dudit lieu à gauche du grand
» lambris en entrant à la chapelle de la Ste Vierge, en
» présence de mons. de Sarrazin, son beau frère, et des
» témoins qui ont signé avec nous.

» *Signé :* de Sarrazin. — Leclerc, vicaire. — C. Gros-

(1) *Journal de la Société*, mai 1882.

didier. — C. Vincent. — René Marchal, — et Dordelu, curé.

» Archives comm. de Mauvages (Meuse).

» Charles de Ponce avait épousé Marie-Anne-Thérèse de Sarrazin, sœur de Benoît-Edouard de Sarrazin, avocat en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, tous deux issus du mariage de Claude-Ignace de Sarrazin, seigneur de Rambucourt, conseiller d'Etat et à la Cour souveraine, et de Marie-Thérèse de Maison-Neuve, cette dernière originaire de Mauvages. »

Ainsi que M. l'abbé Frussotte en fait ensuite la remarque, Dom Pelletier a mentionné ces deux alliances, mais sans donner les prénoms. Ce généalogiste s'exprime dans les termes suivants *(Nobiliaire*, art. *Sarrazin)* :

« Claude-Ignace Sarrazin, chevalier, seigneur de Rambucourt, conseiller d'état [et] en la cour souveraine de Lorraine et Barrois,... épousa N.... de Maisonneuve, dont il eut : ... 2e N. Sarrazin, qui épousa N. de Pons, officier au service de France. »

L. G.

CHRONIQUE.

Les lecteurs du *Journal* liront sans doute avec intérêt le compte-rendu suivant, que M. Héron de Villefosse vient de faire, dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule* (1re année, p. 287), du travail de M. Bretagne, imprimé dans l'avant-dernier volume des *Mémoires* de notre Société. Outre qu'il prouve combien cet article a

été apprécié, on y trouvera des renseignements nouveaux d'un grand intérêt, tels que l'existence, au Musée d'Evreux, de deux lettres de bronze de l'époque gallo-romaine, analogues à celles qui ont été découvertes à Naix et à Grand. La plus importante de ces dernières a aussi été publiée par M. Ch. Cournault dans la *Revue des Sociétés savantes*.

« INSCRIPTIONS MÉTALLIQUES SUR LES ÉDIFICES PUBLICS DES LEUCI, A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE, par M. Bretagne (extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 3e série, VIIIe volume, 1880, p. 37-47).

» M. Bretagne attire l'attention des archéologues sur plusieurs lettres antiques, en bronze, recueillies à Naix et à Grand ; les premières sont conservées au Musée historique lorrain de Nancy, les secondes font partie du cabinet de M. Dufresne. Ces lettres ont appartenu à des inscriptions publiques et donnent une idée des édifices qui décoraient ces cités à l'époque du haut empire romain. La plus importante est un R en bronze, non doré, couvert d'une patine brune ; elle mesure 33 centimètres de hauteur et pèse huit kilogrammes et demi ; elle a été découverte à Naix (Meuse). M. Ch. Cournault qui, de son côté, s'est également occupé des lettres de *Nasium*, a publié un bon dessin de cette lettre R, vue sous ses deux faces (1). Il fait remarquer, avec raison, que ses dimensions sont un peu plus considérables que celles attribuées aux caractères de l'inscription de la Maison carrée de Nîmes, d'après les calculs de Séguier, ce qui permet d'apprécier, par comparaison, l'importance de l'édifice dont elle décorait

(1) *Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. III, p. 315.

probablement la façade. Denis, de Commercy, dans ses *notes manuscrites,* conservées aux archives de la Meuse, nous a transmis, sur la découverte de cette lettre, d'intéressants détails qui ont été récemment mis en lumière par M. Saglio (1) ; malheureusement, l'article de M. Bretagne avait déjà paru, de sorte qu'il n'a pu profiter de cette communication. La seconde lettre est un I, en bronze doré, de 83 millimètres de hauteur ; elle provient aussi de Naix, où elle a été découverte en 1878. Les deux autres lettres ont été trouvées à Grand ; ce sont : un V, de 16 centimètres de haut, en bronze doré, et probablement un I. Il est certain que ces lettres appartenaient à des inscriptions monumentales importantes ; elles sont gravées sur les deux planches qui accompagnent le mémoire de M. Bretagne. Les lettres de Naix paraissent, d'après leur forme, avoir été fabriquées vers le milieu du second siècle de notre ère.

» Pendant les grandes invasions qui précédèrent et suivirent la chute de l'empire romain, partout les barbares firent main basse sur ce qui attirait leurs regards ; on conçoit que le métal les ait plus particulièrement tentés. Les petits objets en bronze ou en argent qui faisaient partie du mobilier intérieur des habitations, les statuettes, les monnaies et les bijoux pouvaient être encore facilement soustraits à leur avidité, mais tout le métal qui servait à la décoration extérieure disparut. Les grandes statues qui ornaient les places publiques furent presque toutes détruites ; les inscriptions en lettres de bronze placées au fronton des temples ou sur la frise des arcs de triomphe, eurent le même sort : on

(1) *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1880, p. 134.

en retrouve aujourd'hui à peine quelques débris insignifiants (1). Aussi sur les grands édifices qui ont survécu à l'effondrement du monde romain, il devient quelquefois difficile de retrouver le sens d'inscriptions fort importantes : on ne peut essayer de les lire qu'en suivant la trace des crampons qui servaient à fixer les lettres de bronze. C'est ce qui a eu lieu notamment pour l'inscription de l'Arc-de-Triomphe d'Orange dont M. de Saulcy a tenté la restitution (2). Une ingénieuse idée de M. Alexandre Bertrand aidera, sans doute, à rétablir définitivement ce texte important; cette idée consiste à appliquer entre les trous, dans lesquels s'engageaient les crampons, un jeu de lettres mobiles en carton, de la grandeur des caractères originaux, de sorte qu'on arrive ainsi, dans les parties où la pierre n'a pas été trop mutilée, à retrouver au moins la position de plusieurs lettres et, par conséquent, une partie du texte. Cette opération est facile à faire au Musée de Saint-Germain, où il existe un moulage de l'architrave de l'arc d'Orange, exposé à la hauteur de l'œil; on doit toutefois être très-prudent dans la pratique de ce moyen de lecture. Malheureusement, à Naix et à Grand, il n'est resté

(1) Nous signalons, à cette occasion, deux lettres de bronze d'assez grandes dimensions, dont l'une semble dorée, conservées aux musée d'Evreux.

(2) Caristie dans son bel ouvrage, *Monuments antiques à Orange*, a publié le dessin de l'architrave de l'Arc-de-Triomphe avec le détail des trous qui ont servi au scellement de l'inscription en métal. A la page 20 du texte, il donne le renseignement suivant : « M. de Gasparin dit qu'une lettre » (L) en bronze a été trouvée par M. Bareille au pied de » l'Arc. Cette lettre ne pouvait provenir que de l'inscription » sur l'architrave et non sur la frise. »

aucune inscription à laquelle ce système soit applicable ; il faut se borner, dans ces deux localités, à recueillir les lettres de bronze au seul titre de la curiosité ; elles ne peuvent, quant à présent, servir en rien les intérêts de la science. Sur l'Arc-de-Triomphe de Suse, les lettres de bronze n'étaient pas simplement posées sur le marbre et maintenues par des tenons, mais elles étaient encastrées par le marbre même, de sorte qu'après leur enlèvement, on retrouve encore très-apparente la forme des lettres, et que les textes gravés sur les deux faces de cet Arc ne présenteraient pas la moindre difficulté de lecture si les barbares qui ont arraché les caractères de bronze n'avaient pas commis de dégâts considérables dans leur précipitation à les desceller.

» Sur une pierre de Constantine, conservée au musée du Louvre, il est question d'une inscription, composée de quarante lettres dorées (sans aucun doute en bronze), qui régnait sur la corniche circulaire du *nymphaeum* de la ville de Cirta ; les mots de cette inscription étaient séparés par dix feuilles de lierre argentées :

. . . .

ITEM. IN NYMPHAEO. IN CORONA SVMMA *in* CIRCVMITV. LITTERAE. N. XXXX. AVROI NLVMI NATAE. HEDERAE DISTINGVENTES. INCOCTILES N. X . . . .

. . . . . ITEM IN NYPHAEO, IN CORONA SUMMA [IN] CIRCUMITU, LITTERAE N (UMERO) QUADRAGINTA AURO INLUMINATAE, HEDERAE DISTINGUENTES INCOCTILES N (UMERO) DECEM (1)...

» On peut signaler, en même temps que ces lettres de

(1) L, Renier, *Inscr. romaines de l'Algérie*, n° 1891 ; C. I. L., t. VIII, n° 6982.

bronze, les *tegulae aeneae auratae* (1), mentionnées dans une inscription de Vienne en Dauphiné, et dont on a eu l'heureuse chance de retrouver un specimen près de l'amphithéâtre antique de cette ville, en 1850. »

BIBLIOGRAPHIE.

LES CHRONIQUES VÉNITIENNES.

Notre compatriote M. Auguste Prost vient de publier un nouveau travail : « *Les Chroniques vénitiennes* ». C'est une étude consacrée à un corps considérable de documents, en grande partie inédits, rédigés soit en latin, soit en italien ou même en français. Telle est en effet la chronique écrite au XIIIe siècle par *Martino da Canale,* qui a fait choix de notre langue, dit-il, « por ce » que lengue françeise cort parmi le monde et est la » plus delitable à lire et à oir que nule autre ».

Les Chroniques vénitiennes peuvent, on le voit, intéresser notre littérature nationale où une œuvre historique tout entière du XIIIe siècle n'est pas chose commune.

Au point de vue de l'histoire de Venise, ces chroniques forment un domaine qui est loin d'être, il est vrai, demeuré jusqu'à présent inexploré, mais il reste encore beaucoup à faire pour compléter sa mise en valeur. Les chroniques latines qui sont les plus anciennes ont été publiées, mais les chroniques en langue vulgaire (*Cronache popolari*) de beaucoup les plus nombreuses, sont presque entièrement inédites. On n'a même pas encore un inventaire complet de ces documents et des manuscrits où l'on peut les trouver.

C'est à la préparation surtout de ce travail d'inven-

(1) Allmer, *Insc. antiques de Vienne*, n° 191.

taire que M. Auguste Prost a consacré son étude, en réunissant les notions éparses qui s'y rapportent dans les ouvrages de Muratori, de Montfaucon, de Marsand, de Foscarini, de Pertz, de Simonsfeld, de Tommasso Gar et du groupe de travailleurs qui concourt actuellement, à Florence, aux publications de l'*Archivio storico italiano*. Les collections de manuscrits conservées dans nos bibliothèques ont été mises également à profit par l'auteur. Le travail dont il vient de doter l'érudition renferme des considérations générales pleines d'intérêt sur les chroniques vénitiennes ; viennent ensuite l'histoire, la description et le classement de ces documents, puis l'indication des travaux et publications dont ils ont été déjà l'objet, jointe à celle des manuscrits qui les contiennent.

Ces renseignements sont résumés dans un répertoire qui ne comprend pas moins de 196 numéros. Les chroniques y sont classées, du VIIe siècle au XVIIIe, suivant les dates auxquelles elles s'arrêtent. Ce répertoire doit faciliter les rapprochements qui permettront de se rendre compte du caractère des documents que l'on rencontrera dans le récolement général de ceux qui sont signalés en divers lieux et de reconnaître la valeur de ceux que l'on pourra trouver encore. L'auteur l'a déjà utilisé pour déterminer le caractère de deux manuscrits du XVe siècle, de la bibliothèque de Metz, qui renferment deux chroniques en dialecte vénitien, s'arrêtant, l'une à 1410, l'autre à 1441.

M. Auguste Prost a montré, dans ce nouveau travail, la méthode, la lucidité et la précision qui le distinguent à un si haut degré.

Charles ROBERT, de l'Institut.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. l'abbé Deblaye a fait don d'une thèse de la Faculté de Pont-à-Mousson, soutenue, en 1757, par Nic.-Sig. Baland, de Nancy, et imprimée par François Thouvenin, à Pont-à-Mousson Quoiqu'endommagée sur les bords, cette pièce est très-intéressante. La partie supérieure est occupée par une gravure représentant le passage de la Mer rouge ; elle est supérieure à beaucoup d'autres, tant par l'ensemble de la composition que par la finesse de l'exécution.

M. le Maire de Nancy a bien voulu, sur l'avis conforme de la Commission de la Bibliothèque publique, autoriser le dépôt au Musée lorrain de la chapelle de l'évêque Grégoire, donnée à la Bibliothèque par M. le docteur Eugène Marchal.

Cette « chapelle » se compose des objets suivants :

Une croix en cuivre doré, trouvée dans le cercueil de l'évêque Grégoire, avec deux pièces constatant cette découverte ;

Une paire de pantoufles en satin cramoisi brodé ;

Un bougeoir d'évêque, en bronze doré ;

Une crosse épiscopale ;

Une mitre d'évêque en drap d'or ;

Une id. id. en drap d'argent ;

Un petit encrier de voyage ;

Un portrait, gravé, de Grégoire dans un cadre doré auquel se trouve fixé un cadre plus petit, renfermant une boucle de ses cheveux ;

Un buste en bronze du même, d'après le buste sculpté par David d'Angers.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1882.

Le Président de la Société a reçu du Ministère de l'Instruction publique la circulaire suivante :

« Paris, le 27 juillet 1882.

» Monsieur le Président,

» Le 15 avril dernier, à la réunion générale de MM. les délégués des Sociétés savantes, que j'avais l'honneur de présider, j'émettais le vœu que chaque société voulût bien, en vue du Congrès de 1883, me faire connaître les questions qu'elle jugerait dignes d'être signalées à l'attention des savants de France. Cet appel a été entendu et, de toutes parts, me sont arrivées des propositions qui viennent d'être soumises à l'examen du Comité des travaux historiques.

» Cette haute assemblée, à laquelle j'avais réservé le droit d'indiquer elle-même certaines recherches intéressantes à faire en histoire, archéologie ou philologie,

n'a point eu à user de ce privilège. Elle a borné son travail à un simple choix, choix souvent difficile en raison de l'intérêt des questions proposées ; elle a dû en réserver un grand nombre, qui seront certainement à l'ordre du jour des prochains congrès, adopter de préférence celles qui lui ont paru présenter un intérêt plus immédiat, quelquefois en généraliser les termes ; mais je suis heureux de constater ici que le programme rédigé par elle, et que j'ai l'honneur de vous adresser, est uniquement dû à l'initiative de vos compagnies.

» J'ai, dès maintenant, la certitude que les différents points de ce programme seront, l'an prochain, l'objet de communications analogues ou contradictoires, que vos études préalables auront pour conséquence de faire naître des discussions au sein des séances que l'intérêt des découvertes locales faites par les sociétés savantes, sous l'unité d'impulsion qu'elles se donnent elles-mêmes, se généralisera dans ces débats, et que le caractère et tous les avantages d'un véritable congrès seront dès lors acquis à votre réunion.

» Permettez-moi d'espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien donner à ces instructions et au programme qui les accompagne toute la publicité désirable, et en ordonner l'insertion au procès-verbal de votre prochaine réunion.

» Recevez, etc.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

» Signé : JULES FERRY. »

PROGRAMME DU CONGRÈS DE LA SORBONNE EN 1883.

I. — *Section d'histoire et de philologie.* — 1° Quelle méthode faut-il suivre pour rechercher l'origine des noms de

lieu en France? — Quelle est la valeur des résultats déjà obtenus dans cette recherche?

2° A quelles époques, dans quelles provinces et sous quelles influences les villes neuves et les bastides ont-elles été fondées?

3° Histoire des milices communales au moyen âge. — Date de l'organisation des milices communales et de l'introduction du tiers état dans les armées royales. — Autorité des magistrats municipaux sur ces milices et conditions de leur recrutement. — Mode de convocation, nature et durée du service auquel elles étaient assujetties. — Transformations des milices communales au commencement du XIVe siècle; levées en masse ou appel de l'arrière-ban; substitution de l'impôt à la prestation des sergents. — Origine et organisation des confréries d'archers et d'arbalétriers. — Institution, organisation, recrutement et rôle militaire des francs-archers de Charles VII à François Ier (1448-1521). — Faire connaître par les documents dans quelles conditions se firent la levée et l'organisation des milices provinciales à partir de 1668 et quel rôle ces milices eurent dans les guerres du règne de Louis XIV et de Louis XV.

4° *Pèlerinages.* — Quelles routes suivaient ordinairement les pèlerins français qui se rendaient en Italie ou en Terre-Sainte?

5° Signaler les documents antérieurs à la fin du XVe siècle qui peuvent faire connaître l'origine, le caractère, l'organisation et le but des confréries religieuses et des corporations industrielles.

6° *Rédaction des coutumes.* — Documents sur les assemblées qui ont procédé à cette rédaction, soit pour les coutumes générales, soit pour les coutumes locales, et sur les débats qui se sont élevés devant les Parlements à l'occasion de l'homologation desdites coutumes. — Rechercher dans les archives communales ou dans les greffes les coutumes locales qui sont restées inédites.

7° *États provinciaux.* — Documents inédits sur les élections des députés, l'étendue des mandats, les délibérations, les pouvoirs des députés et l'efficacité de leur action.

8° Conditions de l'éligibilité et de l'électorat dans les communes, les communautés et les paroisses, soit à l'occasion des offices municipaux, soit pour la nomination des délégués chargés des cahiers des doléances.

9° Quelles additions les recherches poursuivies dans les archives et dans les bibliothèques locales permettent-elles de faire aux ouvrages généraux qui ont été publiés sur les origines et le développement de l'art dramatique en France jusqu'au xvie siècle inclusivement ?

10° Signaler les documents importants pour l'histoire que renferment les anciens greffes, les registres paroissiaux et les minutes de notaires.

11° Histoire des petites écoles avant 1789. Principales sources manuscrites ou imprimées de cette histoire. — Statistique des petites écoles aux différents siècles ; leur origine, leur développement, leur nombre dans chaque diocèse et dans chaque paroisse. — Recrutement et honoraires des maîtres et des maîtres-adjoints. — Condition matérielle, discipline, programme et fréquentation des petites écoles. — Gratuité et fondations scolaires; rapports entre la gratuité dans les petites écoles et la gratuité dans les universités. — Livres employés dans les petites écoles.

12° Quelles villes de France ont possédé des ateliers typographiques avant le milieu du xvie siècle ? Dans quelles circonstances ces ateliers ont-ils été établis et ont-ils fonctionné ?

II. — *Section d'archéologie.* — 1° Signaler les documents épigraphiques de l'antiquité et du moyen âge, en France et en Algérie, qui ont été récemment découverts ou dont la lecture comporte des rectifications.

2° Quels sont les monuments qui, par l'authenticité de leur date, peuvent être considérés comme des types certains de l'architecture en France avant le milieu du xiie siècle?

3° Etudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.)

4° Quels sont les monuments dont la date, attestée par des documents historiques, peut servir à déterminer l'état précis de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge?

5° Signaler les œuvres de la sculpture française antérieures au XVIe siècle qui se recommandent, soit par la certitude de leur date, soit par des signatures d'artistes.

6° Signaler et décrire les peintures murales antérieures au XVIe siècle existant encore dans les édifices de la France.

7° Etudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

8° Quels sont les monuments aujourd'hui connus de l'émaillerie française antérieurs au XIIIe siècle?

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 15 juillet 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Léopold Marcot, propriétaire, maire de Réméréville ; M. Mesmin, juge suppléant au tribunal civil de

Nancy; M. l'abbé L'Huillier, curé de Grand (Vosges); M. Joseph Geny, garde général des forêts, à Nancy.

MM. H. Lepage, L. Germain et Bretagne proposent la candidature de M. A. de Condé.

Ouvrages offerts à la Société.

Etude historique sur Louise de Lorraine, reine de France, 1553-1601, par M. Edouard Meaume.

Institut de France. — *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Rapport fait au nom de la Commission des Antiquités de la France sur les ouvrages envoyés au concours de l'année 1881,* par M. Gaston Paris.

Discours de M. Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, prononcé á la Sorbonne le 15 avril 1882.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Section d'histoire, d'archéologie et de philologie, année 1882, n° 1.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1882, 1er trimestre.

Bulletin de la Société historique de Compiègne, tome V, 1882.

Revue savoisienne, 23e année, n° 5. — 31 Mai 1882.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 7e année, 1881-1882. Livraison supplémentaire contenant le dernier fascicule de l'*Histoire de l'abbaye de Senones* par Dom Calmet, publiée par M. Dinago.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XL de la 1re série, et tomes I et II de la 2e série, 1877 à 1879.

Bulletin de la Société des sciences historiques et

naturelles de l'Yonne, année 1881, tome XXXV° (IV° de la 3° série).

Annales du Musée Guimet. — *Revue de l'histoire des religions*, 3° année, tome V, n° 2. — Mars-avril.

Mémoires de la Société d'Emulation de Liège, nouvelle série, tome V.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XV, 3° livraison.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft in Zurich. XLVI. Das Schloss Vufflens, 1882.

Revue historique, 7° année, tome IX. — Juillet-août 1882.

Romania, tome XI, n° 41. — Janvier 1882.

Lectures.

M. H. Lepage donne lecture d'un travail sur *Melchior de la Vallée*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

Inscription nouvelle.

M. Bretagne : Monnaies gauloises de Strasbourg trouvées près de Marsal.

MÉMOIRES.

ANNE DE MALAVILLERS, FEMME DE BERNARD-GUILLAUME BARCLAY. — ROME ET MALAVILLERS. — MALAVILLERS ANCIENS. — MALAVILLERS PAR SUCCESSION UTÉRINE.

I

Il est temps, ce semble, de refuser à l'inscription funèbre de Saint-Laurent hors les Murs, comme au latin

du cardinal-neveu du pape Urbain VIII, le crédit trop absolu que leur maintenait naguère encore, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine* [N° d'avril 1881, pp. 77-77], M. Arthur Benoit, notre érudit confrère.

Le..... *Nobili Annæ Malleviller*
Lotharingæ...........

du généreux François Barberini a fait des victimes, qui n'étaient pas toutes, dirons-nous, du voisinage d'Audun-le-Roman, ni même de l'arrondissement de Briey ; et quand on peut déjà lire au *Nouveau dictionnaire historique* de Louis-Mahieul Chaudon (Paris, 1772, tome premier, p, 316), que « Jean Barclay, fils de Guillaume et d'une demoiselle de la maison de Malleville *(sic)*, naquit à Pont-à-Mousson en 1582, il y a lieu de craindre que toutes ces copies de copies, qui forment après tout la grosse réserve des biographes de profession, ne fassent le sentiment commun *ne varietur !* Nous laisserons en paix les Malleville de Languedoc ou de Normandie, pour rester en Meurthe-et-Moselle, au village de Malavillers, — lequel a compté, dans la série de ses seigneurs, des Malavillers-Malavillers, et des Vauldrey, des Psaume, des La Faloize, des de Hault de Sancy, etc., qualifiés « sieurs » ou « dames de Malavillers ». Pierre-Adrien de Hault de Malavillers, par exemple, des de Hault de Sancy en l'office de Briey, né par hasard à Grenoble, le 6 décembre 1752, figure dans les *Etats militaires de France* de Roussel, avec un autre membre de sa famille, sous les désignations *de Malaviller*, *Ch. de Malaviller* (1786) : on le nomme Mallaviller (du 7ᵉ d'artillerie, ci-devant Toul) en 1792,

avant qu'il n'apparaisse sous le titre : « colonel Malaviller, officier de la Légion d'honneur », entre retraités du 2 nivôse an XIV. Mais, à notre tour, ne nous arrêtons point chez les successeurs médiats des Malavillers-Malavillers ; car, en dépit des Malleville des dictionnaires, ou du Malleviller du mausolée de Rome, c'est à la race des plus vieux seigneurs de Malavillers en Barrois, qu'il faut restituer la pieuse mère de Jean Barclay.

Au mois de février 1873, M. l'abbé Ch. Hyver, du petit Séminaire de Pont-à-Mousson, s'occupant du professeur Guillaume Barclay et de sa femme, Anne de Malavillers, me fit l'honneur de m'interroger à leur sujet..., tout en consultant M. H. Lepage ; et je viens de retrouver, dans mes vieilles notes, que notre Président avait alors découvert « deux pièces relatives aux rentes que Gérard de Malavillers percevait à Pont-à-Mousson, ainsi que leur vente au duc de Lorraine par G. de Berkelen (*sic*), époux d'Anne de Malavillers ». Il est évident que les larges fantaisies du scribe rédacteur, obéissant à l'orthographe auriculaire, n'avaient point égaré à Nancy, et ne sauraient nous y tromper neuf ans plus tard, — alors surtout que le lettré romain, qui voulut tenir invariable à Saint-Laurent hors les Murs, le nom de fille de la veuve, s'est lui-même trouvé victime de la syncope que s'est permise, en le prononçant, la personne qui le lui donna. Ceci posé, j'observe que ces droits et rentes de Pont-à-Mousson, vendus au suzerain par Guillaume Barclay, étaient un apport de sa belle-mère, dont le nom, si je ne me trompe, n'a pas encore été donné ; et ils ont fait la matière exclusive d'un dénombrement (*Archives de la Meuse*) fourni,

le 27 mars 1546, par *Gérard de Malavillers*, écuyer, seigneur dudit lieu, « à cause de *Barbe d'Averdys*, sa femme ». Un autre dénombrement relatif aux biens de ligne des Malavillers, — Malavillers, Murville, Preutin, Sancy, etc., — fourni par le même Gérard, le 25 octobre 1573, lui était commun avec Bernardin de Vauldrey, seigneur pour un tiers en haute, moyenne et basse justice à Malavillers ; mais j'y rencontre cet aveu tout personnel : « item, en ladite ville de Malavillers y at la seigneurie de la maison forte et pourpris d'icelle, ancien fief dudit lieu avec, etc..., le tout à moi appartenant seul et en particulier ad cause de leneage ». Gérard était donc l'aîné, et certains actes, accords et et dénombrements, fournis par François Psaume, coseigneur de Malavillers à cause de sa femme, Barbe de Malavillers, fille de Gérard, conjointement avec Guillaume de Malavillers, la qualifiant *nièce* du dernier, il semble que nous ayons en ce Guillaume, et le cadet de Gérard et le parrain de son fils, auteur, entre autres dénombrements, de celui du 22 février 1501, où l'on déclare « Barbe de Malavillers, dame dudit lieu, comparsonnière avec Guillaume de Malavillers, son frère », à Malavillers, Preutin, Murville et Landres ?

Quoi qu'il en soit, de Gérard de Malavillers, qu'on ne voit plus en 1579, et de Barbe d'Averdys, étaient donc nés à coup sûr :

1° Guillaume de Malavillers, marié à Perrine de Vauldrey, fille de Bernardin de Vauldrey, seigneur de Malavillers en partie, etc. ;

2° Anne de Malavillers, dite Anne de Malleville, Anne de Malleviller, etc., femme de Guillaume Barclay, mère de Jean, l'auteur de l'*Argenis*, morte à Rome en 1628 ;

3° Barbe de Malavillers, mariée à François Psaume, qui vendit, en 1626, ce qu'il possédait à Malavillers « à cause de sa femme », aux de Hault de Sancy.

En fait, ces Malavillers-Malavillers étaient fort avouables, et la vaniteuse belle-fille de Jean-Guillaume Barclay, le professeur de Pont-à-Mousson et d'Angers, n'avait aucun motif de s'en plaindre. Personnage de bonne féodalité, Regnald, *alias* Renaldz de *Malaviller*, le lundi après l'Assomption 1364, donnait son dénombrement pour Malavillers, Boulange et Landres. Il a pour fiévés : à Malavillers, Habran, son frère; audit Malavillers et à Landres, Guérard de Berg; à Boulange, Henri de Boulange (*Archives de la Meuse :* B. 312, f° 95 ; B. 314, f° 317) ; et ce n'est enfin que trois siècles plus tard, que nos Malavillers-Malavillers sont décidément tombés en quenouille chez les La Faloize, par Louise de Malavillers (1), mariée à Gaspard, fils de Jean V de La Faloize, écuyer, seigneur de Mance, Luzy, Pouilly, et de Louise de La Haye.

Une transaction entre Alexandre de Hault de Sancy, Gaspard de La Faloize et Louise de Malavillers, sa femme, portant, à la date du 4 décembre 1686, qu'ils sont « aux droits de Bernardin de Malavillers, dit de Vaudrey », il me serait sans doute commode d'estimer inutiles de nouveaux développements ; mais quand les causes qui les ont expliqués en partie, sortiront leur dernier effet entre successeurs utérins, j'espère qu'on voudra bien aussi me les pardonner davantage.

(1) Elle ne peut être confondue avec une autre Louise de Malavillers, femme (1607-1625) de Jonathas du Hautoy, écuyer, seigneur de Vaudoncourt, etc., fils de François du Hautoy, chevalier, seigneur de Nubécourt et Bulainville, et de Nicole de Beauvau.

II

Par contrat du 10 février 1702, François-Jacob Richard, écuyer, seigneur de Rouvres, Lanhère, Belchamps, Serry, etc, lieutenant particulier au bailliage d'Etain, et sa femme et cousine germaine, Reine de Villelongue, des seigneurs d'Epiez, Failly, etc., vendirent aux Augustins de Saint-Pierremont ce qu'ils possédaient à Serry, paroisse de Coinville.

Dix-huit ans après, Louis Colnot de La Faloize, fils de Thierry Colnot, chevau-léger de la garde du duc Charles IV, et de Nicole de La Faloize, sœur de Gaspard, seigneur de Malavillers, signifiait aux « vénérables » son intention de rentrer dans Serry par retrait lignager; et c'est aux notes de l'abbé Massu (1), que ce plaideur, retour de l'Inde, surprit en fâcheux, que j'emprunte un nouvel épisode à la vie d'aventures que tant de patriotes lorrains ont menée à la suite de leurs derniers ducs.

Né à Mance, à l'ouest de Briey, et non au village d'Amance comme l'écrit Dom Pelletier (*Nobiliaire*, p. *173*), Louis Collenot, Colnot, Collenet ou Collinet de la Malmaison « devait avoir en 1660 treize ou quatorze ans ».

Son père, Thierry Colnot, s'étant jeté dans la place de Châtel-sur-Moselle, au cours d'une de ces alertes désastreuses, qui ne suivirent que de trop près la délivrance de Charles IV, prisonnier en Espagne, le jeune garçon et son frère, Jean-Louis Colnot, réduits à la plus

(1) Anciennes *Archives de la Moselle* : Chanoines réguliers.

profonde détresse, disparurent du pays. A la suite d'un gentilhomme anglais que la Providence plaça sur son chemin, Louis Colnot grandit, élevé dans la religion de son bienfaiteur : il s'établit dans les Indes, s'y maria, et veuf avec quatre enfants, dont deux fils qui ne le suivirent point, il revit la Lorraine avec ses filles, en novembre 1719. Tous trois abjurèrent à Nancy ; et bientôt des lettres patentes de relief de noblesse, que le cadet, Jean-Louis Colnot de La Faloize, jadis réfugié en Allemagne, contrôleur de la Maison du duc Léopold et « registrateur des actes du Conseil », avait sollicitées avec lui, l'autorisaient à reprendre les armes de leur mère, Nicole de La Faloize (1), sœur germaine de Gaspard de La Faloize, *dit* de Malavillers.

On trouve, dans l'Inventaire de du Fourny (2), un dénombrement du 7 juin 1665, par lequel Gaspard de La Faloize et son beau-frère Thierry *Collinet* (Colnot) de la Malmaison, à cause de Nicole de La Faloize, sa femme, reprennent en fief du duc de Lorraine et de Bar leurs seigneuries de Mance, de la Malmaison et de Sainte-Marie-aux-Chênes ; cette dernière, héritage incontestable de Marguerite du Mont de la Barre, femme de Jacques Bertignon, bisaïeule de nos déclarants. Nous avons aussi l'aveu du seigneur de Malavillers en la Chambre royale de Metz, et celui de sa sœur, Anne de La Faloize, donné par Nicolas Royer (3), son mari, le

(1) *La Faloize :* de gueules, à deux léopards d'or l'un sur l'autre.

(2) *Du Fourny :* layette *Arancy*, *Bouconville et Briey*, *fiefs*.

(3) Né à Saint-Mihiel le 4 mai 1631, fils de Claude Royer et de Bonne de Busselot.

29 mai 1681, pour un gagnage-fief à Sainte-Marie-aux-Chênes. Louis et Jean-Louis Colnot de La Faloize ou de la Malmaison avaient donc, tout misérables qu'ils se soient trouvés en leur bas âge, père vivant, oncle et tante germains ; mais l'appareil obligé des actes féodaux n'empêchait point le denûment de s'asseoir en maître au foyer de famille.

En 1684, si l'on s'en rapporte anx affirmations très positives de l'abbé Achille-François. Massu, Gaspard de la Faloize, en butte aux poursuites d'impitoyables créanciers, trouvait son refuge ordinaire à Saint-Pierremont, et l'abbaye le nourrissait une grande partie de l'année.

La condition de ses « deux grandes filles, presque nubiles », excitait la pitié : « l'une s'est mariée avec un gascon, qu'elle a suivi ; l'autre, après avoir été longtemps en condition, s'est aussi mariée à Sedan ».

Le malheureux père retournait à Malavillers, quand les huissiers et les commissaires aux saisies réelles le laissaient en repos. Pour sauver ce bien, il vendit en 1684, à l'abbé Massu, ses droits seigneuriaux à Mance et à la Malmaison. En retour, l'abbé de Saint-Pierremont se chargea de payer ses dettes, capital et intérêts : l'opération était terminée au 17 mai 1688, ainsi que le témoigne une quittance générale mise au bas du contrat. Malavillers, néanmoins, dut être vendu au « sieur Pillement ».

Jean-Louis Colnot de La Faloize, seigneur de Serry, gentilhomme ordinaire du duc Léopold de Lorraine, devint seigneur de Chaumont-sur-Aire par acquisition du 17 août 1707 sur François des Salles, comte de Rorté, et Catherine de Ficquelmont, sa femme ; laquelle en avait hérité après 150 ans de possession de sa famille.

Cette seigneurie du ban de Chaumont comprenait : le quart des droits utiles et honorifiques de la haute, moyenne, basse et foncière justice, conformément au traité de 1307, et à la transaction du 28 juillet 1557, passée entre Nicolas de Lorraine, au nom de Charles III, son neveu, et Nicolas de la Tour-en-Voivre, alors seigneur du ban de Chaumont.

Léopold, par contrat du 19 janvier 1709, en concéda la moitié, sous un cens perpétuel de 1,200 fr., à l'acquéreur ; par lettres patentes du 28 du même mois, il lui accorda le dernier quart, à titre d'engagère, pour une somme de 16,000 fr., « et pour récompense des services que lui et ses ancêtres, avaient rendus aux princes de sa maison ». Admis à relever le nom et les armes de sa mère Nicole, seconde sœur de Gaspard de La Faloize, par lettres patentes du 31 mai 1720, Jean-Louis Colnot de la Faloize s'était marié à Angélique de Ribera Sanchez de Salazar, fille de don Joseph Sanchez de Salazar, major d'infanterie au service du Roi catholique, en Flandre, et de dona Suzanna de Ribera.

Antoine de La Faloize, écuyer, leur fils, seigneur de Serry et de Chaumont-sur-Aire, né audit Chaumont, le 27 janvier 1713, épousa, le 14 mai 1737, Anne Descamus, fille de Georges Descamus, écuyer, sieur de Pichaumeix, et de Marie Duvivier, sa seconde femme, morte douze jours après ce mariage ; dont :

1° Jean-Baptiste de La Faloize de Serry, baptisé le 4 février 1738 à Saint-Mihiel ; reçu, sur preuves de noblesse, cadet-gentilhomme de Stanislas, le 3 mars 1751 ; et

2° Jeanne-Marie de la Faloize de Serry, née le 13 novembre 1739.

Chr de SAILLY

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

PROMENADES HISTORIQUES A TRAVERS LES RUES DE NANCY AU XVIIIe SIÈCLE, A L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE ET DE NOS JOURS.

Tel est le titre d'un ouvrage qu'annonce notre laborieux confrère M. Ch. Courbe.

Cet ouvrage vient combler une très regrettable lacune. Il est le fruit de plusieurs années d'un travail assidu. Son auteur n'a reculé devant aucune recherche, devant aucune démarche ; il a consulté avec persévérance les tableaux officiels de recensement, les titres de propriété, les papiers privés des familles, — qu'on a bien voulu lui confier, — les almanachs, les annuaires, les journaux, etc., etc. Les quelques échantillons qu'il a donnés jusqu'ici de sa science nancéienne sont un faible avant-goût des richesses, presque toutes inédites, que renferme l'œuvre d'ensemble qui sera mise sous presse dès que le nombre de souscripteurs nécessaire sera réuni.

L'ouvrage formera un très fort volume in-8°, avec *plan du Nancy paroissial.* — Prix pour les souscripteurs : 6 fr., payables au moment de la livraison du volume. Aussitôt la souscription close, le prix sera porté à 7 fr. 50. — On souscrit aux librairies : Ed. André, rue Saint-Dizier, 67 ; Grosjean-Maupin, rue Héré, 20 ; René Wiener, rue des Dominicains, 53.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Nous sommes obligés, bien à regret, de renvoyer au prochain numéro la liste des dons faits au Musée.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1882.

Nos confrères sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs mandats de paiement sur la poste à M. René Wiener, agent-comptable de la Sociéte, rue des Dominicains, 53, *et non au Président.*

MÉMOIRES.

—

SOBRIQUETS ET DICTONS APPLIQUÉS AUX NOMS ET AUX HABITANTS DE QUANTITÉ DE VILLAGES DU PAYS.

La note publiée, il y a quelque temps, par M. le Dr Fournier dans le *Journal de la Société d'Archéologie* (1),

(1) Voy. no 5. Mai 1882.

au sujet des railleries dont les habitants de Rambervillers (Vosges) sont l'objet, m'a fait songer à des documents de même nature (*sobriquets et dictons*) que j'ai recueillis dans le cours de mes excursions, sur un assez grand nombre de localités de notre pays.

« Il est bien peu de régions en France qui n'aient une petite ville, un village, devenus l'objet des railleries du voisinage, soit que le nom de la localité, le caractère des habitants ou bien un fait historique, aient suffi à jeter le ridicule sur cette population ». J'ajouterai qu'en Lorraine, ce n'est pas seulement une ville ou un village d'une région qui se trouve dans ce cas; sur certains points, c'est chaque localité, c'est le plus humble des hameaux qui se voit gratifié d'un ou de plusieurs de ces sobriquets donnés par les habitants des villages voisins, par moquerie, dérision ou dédain. Ces épithètes sont, en général, plus naïves, plaisantes, ridicules ou burlesques que piquantes, offensantes ou injurieuses.

La verve maligne et gouailleuse de nos ancêtres s'est exercée de cette façon originale non seulement sur « le caractère et les habitudes des habitants, sur leurs monuments publics » (1), mais encore sur une foule de sujets les plus divers, notamment sur la topographie et le nom du lieu, sur les mœurs des habitants, la culture du sol, les récoltes, le bétail, la basse-cour, etc.

Les épithètes employées consistent le plus souvent dans l'apposition d'un nom d'animal à celui de la localité, dans le but probable de gratifier les habitants du caractère le plus saillant de l'animal indiqué. Néanmoins, pour beaucoup de ces noms d'animaux mêmes, la

(1) Voy. n° 5. Mai 1882.

signification qu'on a voulu y appliquer à l'origine ne se dégage pas très facilement, et la recherche de cette signification est encore bien plus difficile quand le sobriquet est rendu en patois par un qualificatif de signification actuellement inconnue, sorte d'archaïsme du dialecte local : alors le sens échappe absolument.

Déjà, dans une conférence faite l'an dernier à Nancy, à la Société de géographie, j'ai touché quelques mots de cette question, et, à la suite de la publication du Bulletin, quelques personnes se sont demandé si les habitants de certaines des localités visées ne se trouveraient pas blessées de ces appellations singulières.

Si quelques esprits étroits, susceptibles plus que de raison, se formalisaient de cette publication, je me bornerais à dire d'abord que je n'invente rien, que j'ai relevé et noté ce que chacun sait ou peut apprendre en parcourant les régions que je signale. Ensuite, mettant moi-même toute susceptibilité de côté, je commence par décliner les titres de mon propre village. J'ajouterai qu'aujourd'hui ces sobriquets ne signifient plus rien, car l'esprit ou les travers de caractère des habitants qui ont pu y donner lieu autrefois, sont bien changés ; les relations fréquentes ont fait disparaître les préventions, les inimitiés, les rancunes, les haines même de clocher à clocher. Les renseignements que je fournis n'ont donc plus qu'un intérêt purement archéologique, on ne doit pas y trouver autre chose.

Ces dénominations bizarres, parfois grotesques, remontent-elles à une époque bien reculée ? Il est assez difficile de préciser. Que quelques-unes, comme celles de Ludres, de Saulxerotte, village relativement moderne, et d'autres, soient peu anciennes, c'est incontestable ; mais

il me semble que le plus grand nombre remonte assez loin. Beaucoup, du reste, sont exprimées, je l'ai dit, en vieux patois ; n'est-ce pas là un indice sérieux à l'appui de mon hypothèse ?

Comment ces sobriquets ont-ils pris naissance ? comment nous ont-ils été transmis à travers les âges ? N'est-ce pas là d'abord le produit de cet esprit gaulois moqueur, railleur, ventard ? N'est-il pas permis, en outre, d'en chercher le secret dans ces anciennes rivalités de clocher à clocher dont j'ai déjà parlé, causées et entretenues par tant de causes diverses, telles que les guerres locales, les revendications si fréquentes de droits d'usage, de vaine pâture, de parcours et autres, qui occasionnèrent une foule de procès au siècle dernier et furent le sujet de rixes, souvent sanglantes, sur le théâtre même des revendications ? Ces rixes entre pâtureaux, usagers et autres, étaient, de plus, fréquemment portées sur un autre théâtre par les jeunes gens, dans les rapports, dans les fêtes patronales. Commencées ordinairement au bal ou à l'auberge par les épithètes malsonnantes que je rapporte, les discussions dégénéraient bien vite en voies de fait. On quittait alors la fête et, à quelques pas de là, la mêlée devenait générale. Les horions et les coups de poings y pleuvaient drus ; battants et battus se retiraient de la bagarre plus ou moins contusionnés ou meurtris, souvent aussi avec les habits de fête en lambeaux ; mais souvent aussi la lutte n'était que suspendue, on se promettait de la continuer à la première occasion, à la prochaine fête, au plus prochain rapport. Les vaincus tâchaient de se présenter plus nombreux pour avoir l'avantage et sortir vainqueurs de la querelle.

Ces rixes entre jeunes gens et pâtureaux ont à peu près disparu aujourd'hui, mais elles ne sont pas encore bien éloignées de nous et la génération contemporaine a encore été témoin de plus d'un de ces spectacles qui parfois n'avait rien de bien divertissant.

Sobriquets.

CANTON DE COLOMBEY.

Allain-aux-Bœufs; *les* GODINS (les bouvillons), *les Bœufs* (1). La dénomination de *bœufs*, appliquée au nom officiel et à titre de sobriquet, vient, selon toute apparence, de ce que sur la façade de l'ancienne église romane, démolie en 1759, on avait sculpté en relief l'image des deux bœufs qui avaient, à l'époque de la construction de l'édifice, charroyé la plus grande partie des matériaux. Allain est déjà en possession de cette partie complémentaire « *aux beufz* » dans un titre, déposé aux achives de la commune, remontant à 1525.

Allamps, *les* BOTS (2) (c'est-à-dire gens de petite taille). Cette expression peut désigner aussi, en patois, les grenouilles et autres batraciens qui coassent au printemps.

(1) Je ferai remarquer que, dans le langage vulgaire patois, on dit également : AILAIN LOS GODINS, AILAIN LOS BUES et LOS GODINS d'AILAIN, LOS BUES d'AILAIN; ALLO LOS BOTS et LOS BOTS D'ALLO. La seconde façon de s'exprimer est même la plus fréquemment employée. Cette remarque n'est point particulière à Allain; elle s'applique à la plus grande partie des noms de villages qui vont suivre.

(2). Quand le sobriquet peut se rendre en français, c'est la forme que j'adopte de préférence. Mais je ferai remarquer que, dans le langage vulgaire, il est presque toujours rendu en patois.

Bagneux, *les gros bœufs.*

Colombey-les-Belles, *les blancs-becs, les pigeons-blancs.* La Description de la Lorraine, de 1779, donne : *Colombey-aux-Belles-Femmes,* et cette forme resta le nom officiel du bourg jusque dans la première moitié de ce siècle, où la municipalité réclama contre cette désignation et obtint en partie gain de cause, par suite des plaisanteries dont les dames du lieu, gîte d'étape, étaient l'objet de le part des militaires de passage.

Crépey, *les fous.* (Voir au chapitre des dictons.)

Fécocourt, *les mangeurs de vaches, les buveurs de goutte.*

Germiny, *aux trois châteaux, aux belles filles et au bon vin.*

Gibeaumeix, L'CUE D'TORÉ (le cul de taureau). Allusion probable à la situation topographique de la localité.

Saulxures-lès-Vannes, *les lucifer* (SOCHER LOS LECIFER)

Selaincourt, *les hauts bonnets* (les riches ?).

Thuilley-aux-Groseilles (1), *les* BOCATTES (les chèvres) ; allusion à l'élevage des chèvres dans ce lieu, à cause des haies nombreuses qu'on trouve sur le territoire.

Uruffe, *les canards.*

Vandeléville, *les* COLUVRIS ; allusion aux pierriers de la côte qui renferment, en quantité, des couleuvres et des vipères.

Vannes, *les* PAILOTTES ; allusion aux anciennes petites cloches de cette localité.

(1). C'est, selon toute apparence, une allusion aux *groseillers sauvages* que l'on rencontre fréquemment dans les haies nombreuses disséminées sur tout le territoire.

CANTON DE TOUL-SUD.

Bicqueley, *les corbeaux.*

Bulligny *les chats crevés.*

Blénod-lès-Toul, *les* VICHAUX (putois). Autrefois on disait *Blénod-aux-Oignons* (voir Description de la Lorraine de 1779); c'est encore aujourd'hui la désignation vulgaire. Les oignons dont il est ici question ne sont pas ceux de la variété potagère, bien que, dans ce bourg, cette culture maraîchère soit assez importante; c'est d'une variété sauvage qui croît spontanément et en abondance, surtout dans les vignes au pied de la côte; elle fait le désespoir des vignerons, qui ne peuvent s'en débarrasser complètement.

Crézilles, *les* BAIBIES (les bavards ?)

Gye, *les cochons.*

Maizières-lès-Toul, *les grands talons* (les fées ? les sorciers ?)

Mont-le-Vignoble, *les* COULEUIES (sorte de vase sans fond garni de toile pour couler le lait); allusion à l'habitude qu'avaient autrefois, dit-on, les maris de porter le lait au marché à Toul.

Ochey, *les* CAIDANTS (?)

Sexey-aux-Forges, *les voleurs.*

CANTON DE TOUL-NORD.

Boucq, *les* BOUQUINS ; allusion au nom de la localité (?)

Bruley, *les trop* CUEIES (cuits) id.

Ecrouves, *les loups.*

Foug, *les* FOOUINS.

Grandménil, *les chiens* : LOS CHINS DE GRANDMÉNIN.

Lagney, *les* MAQUÀS (?), *les* MIQUÉS (?), *les grands talons* (v. Maizières).

Laneuveville-derrière-Foug, *les pous de bois.*

Laye-Saint-Remy, *les* LIGEAUX (les menteurs).

Lucey, *les* BOCONS (?) *les* GRIMÉS (potage au lait et à la farine).

Ménil-la-Tour, *les* OUÈTES *poulains.*

Pagney-derrière-Barine, *les sangliers.*

Sanzéy, *les chats crevés.*

Trondes, *les* MAQUINS (verrats), *les* LAOUE-HAIRAOUE (les loups-garous). Cette dernière expression sert aussi à caractériser le langage guttural patois de la région

CANTON DE DOMÊVRE-EN-HAYE.

Andilly, *les* RNADOOUE DE BLIE (RNADOOUE vient du verbe patois RNADER, rendre, vomir).

Mandres-aux-quatre-Tours, *trois cents* (*sans*) *cloches.*

Minorville, *les* HARROUARDS (?), *les fous.*

CANTON DE THIAUCOURT.

Bouillonville, *les* LAJAINES (les lézards).

Essey, *les* CAQUETS (les bavards?), *les veaux, les bœufs.*

Euvezin, *les* CORNAS (nom donné à une grosse branche de chêne desséchée sur l'arbre).

Pannes, *les* PONAS (?).

Remenauville, *les* CAROTTES (?).

CANTON DE VÉZELISE.

Autrey, *les chapons.*

Clérey, *les mouches,*

Dommarie, *les canaris.*

Eulmont, *les* LANVAOUE (les orvets). — C'est l'Orvet commun ou *Anguis*, appelé encore *Envoye*, de la famille des reptiles.

Frolois, *les cochons*.

Goviller, *les* SAHIERS (sorte de petit baquet en sapin, de la dimension d'un seau, avec lequel on trait les vaches et on porte à manger aux porcs).

Houdelmont, *les bourriques*.

Houdreville, *les veaux, les barbeaux*.

Pierreville, *les* ORCAS (les oies).

Praye, *les* BOIBOIS (bon, bonasse).

Pulligny, *les loups*; allusion à la maison dite des Loups que l'on remarque dans cette localité, vieille construction ornée de *loups* pour gargouilles.

Thelod, *les* CUEIES (les cuirs), expression de mépris.

Vaudémont, *petite ville et grand renom*; allusion à son passé historique.

Vézelise, *le pot de chambre de la Lorraine*; allusion probable à la situation topographique de cette petite ville, bâtie dans des vallons resserrés, au confluent du Brénon (1) et de l'Uvry.

Viterne, *les* TAYEUIES (écuelle de bois avec laquelle on puise le vin dans la cuve à la vendange ou au pressoir).

Xeuilley, *les* CHAIRPOUGNOTTES (sorte de large panier grossièrement fait, sans anse).

CANTON DE NANCY-OUEST.

Chavigny, *les coucous*.

Ludres, *les rôtisseurs*; allusion au supplice affreux de l'abbé Marchal, au siècle dernier.

(1) Le Brénon est aussi l'objet d'un jeu de mots dans la région où il coule, indiquant le peu d'importance de ce cours d'eau. Quand une mère va coucher son enfant et qu'elle veut l'engager à faire... pipi, elle lui dit : Faites Brénon...

Méréville, *les grandes oreilles* (les ânes ?)
Messein, *les sarrazins* (1).
Neuves-Maisons, *les mésanges*.
Pont-saint-Vincent, *les* PAQUANTS (?)

Autres localités du département.

Ancerviller (c. de Blâmont), *les* COVA (?)
Athienville (c. d'Arracourt), *les messieurs*.
Borville (c. de Bayon), *les bêtes*.
Ceintrey (c. d'Haroué), *les chardonnerets*.
Fraimbois (c. de Gerbéviller), *les fous*.
Frémonville, (c. de Bayon), *les gourmands*.
Hoëville (c. de Lunéville-nord), *les pauvres*.

Rosières-aux-Salines (c. de St-Nicolas), *les* OUA-OUA; nom donné aux goîtreux, surtout aux malheureux crétins qui étaient nombreux autrefois dans cette petite ville, bâtie sur les *marnes irrissées*, dans la région du plâtre.

Serres (c. de Lunéville-nord), *les* HÈRES; ce mot, en patois, n'a pas la même signification qu'en français : ici il est synonyme de *riche*, d'opulent.

Verdenal (c. de Blâmont), *les corbeaux*.
Villacourt (c. de Bayon), *les ours*.

Vosges.

Autigny (c. de Coussey), *les* RAOUA (cris du chat).
Chermisey (id.), *les* VOSSES (les guêpes).
Jubainville (id.), *les* COBIOTTES (les bûchettes).
Maxey-sous-Brixey (c. de Coussey), *les* CULS CROTTÉS.
Punerot (id.), *les* VÉIOTS (les petits veaux).

(1) On rencontre fréquemment cette désignation dans notre pays, surtout pour indiquer des cantons où existent des ruines gallo-romaines.

Seraumont (id.), *les* BOEILLOTTES (les cruches, les burettes à huile).

Aouze (c. de Châtenois), *les sorciers* (1).

Haillainville (c. de Châtel), *les* HÈRES (voir Serres).

Lerrain (c. de Darney), *les* BOQUINS (les boucs).

Rainville (c. de Châtenois), *les boulies.*

Mirecourt *les hoche-culs*, à cause que « cet oiseau est tant vulgaire que les bords du Madon en sont tout couverts ». (Voy. *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* ann. 1877.)

Puzieux (c. de Mirecourt), *les fous.*

Rambervillers, *les têtes de veau* (Voy. *J. de la Soc. d'Arch.*, mai 1882), *cinq clochers*, *quatre cents (sans) cloches.*

Vallois (c. de Darney), *les* MIQUÉS (?)

Meuse.

Avillers (c. de Fresnes-en-Woëvre), *les* CATOUCHES (?)

Brixey-aux-Chanoines (c. de Vaucouleurs), *les* QUÉCI-QUÉCI (cri des grenouilles.)

Doncourt-anx-Templiers (c. de Fresnes), *les* BACAOUÉS (les têtards).

Hannonville-sous-les-Côtes (id.), *les* CARAMCAMAN (?)

Nonsard (c. de Vigneulles), *les* ORCA (les oies).

Saint-Maurice-sous-Côtes (id.), *les* COUTIA (?).

Woël (c. de Fresnes), *les* COULAOUE D'AWE.

(1) On prétend que les sorciers d'Aouze et ceux du voisinage se réunissaient souvent, pendant la nuit, dans la prairie qui s'étend entre cette localité et Soncourt, et qu'ils s'y livraient à des rondes diaboliques. Aussi, après le crépuscule, ne passait-on autrefois qu'en tremblant dans le voisinage de cette prairie.

Alsace-Lorraine.

Bourgaltroff (près de Dieuze), *les* BACAOUÉ (les têtards).

Dieuze, *les foireux* (état de celui qui est affecté de la diarrhée).

Garrebourg (près de Phalsbourg), *les fous.*

Guébling (près de Dieuze), *les* LINA (?).

Ranguevaux (près de Thionville), *il y a plus de sorciers que de chevaux.*

Vergaville (près de Dieuze), *les fous.*

—

Des dictons.

Arrondissement de Toul.

BARISEY-LA-CÔTE (C. DE COLOMBEY).

Quand les blés sont en Châtillon,
Les gens de Barisey marient leurs filles et leurs garçons.

La saison de la côte de Châtillon étant la plus fertile et la plus étendue, les gens de Barisey, cette année-là, remplissent leurs greniers et peuvent faire de hautes *tesses.* Autrefois, *une haute* TESSE, *un fumier élevé et bien natté, une armoire bien pleine* de linge et bien rangée, étaient trois des conditions premières fort recherchées lorsqu'il était question de conventions matrimoniales.

COLOMBEY-LES-BELLES.

Pigeon blanc,
Ta mère t'a .... eu en volant ;
Le diable a passé,
Il t'a amassé par charité.

CHOLOY (C. DE TOUL-SUD).

Cette localité est le siège d'une *Académie ;* mais qui s'en doute dans la capitale de notre ancienne Lorraine? Pour n'avoir pas un grand renom, elle n'en est pourtant pas moins bruyante (ne pas la confondre, en conséquence avec celle d'Amadan), et les échos d'alentour attestent de la qualité de l'organe des artistes.... musiciens qui la composent. Elle ne se recrute guère que dans les villages de Choloy, Ménillot et Domgermain ; néanmoins, elle compte encore quelques agrégés dans les *côtes* de Toul. Ses membres, outre l'organe remarquable dont ils sont doués, ont encore le privilège de porter... la croix sur le dos et de longues oreilles sur le chef.... On l'a compris, il est ici question d'une *Académie..... de roussins d'Arcadie*. L'élevage de la race *asine* est, en effet, assez répandue dans les localités que je viens de citer, mais on ne la trouve guère que là, et, dans le pays toulois, quand quelqu'un dit ou fait une grosse sottise, on l'envoie à l'*Académie de Choloy*.

CRÉPEY (C. DE COLOMBEY).

Cette localité est, comme on le sait, l'objet de nombreuses plaisanteries ; on fait sur ses anciens habitants des contes désopilants ; mais je me hâte d'ajouter que d'autres localités, en Lorraine, disputent à Crépey l'honneur d'avoir donné naissance à ces anecdotes burlesques, à savoir : Minorville (c. de Domêvre), Fraimbois (c. de Gerbéviller), Garrebourg (c. de Phalsbourg), Puzieux (c. de Mircourt), Ruaux, (c. de Plombières), et d'autres encore qui m'échappent. Je n'ai pas l'intention de donner ces contes ici, ce serait trop long et hors de proportion avec le titre de ce travail. Je me bor-

nerai à quelques dictons, sur cette localité, qu'on se plaît à répéter au moment de la fête patronale (la Nativité de la Vierge, le 8 septembre).

Dès le mercredi qui précède ce jour, attendu avec impatience, les bonnes gens de Crépey célèbrent l'arrivée de leur fête en ces termes :

« ÇAT D'MAIN LAI VAILLE DE L'AIVANT-VAILLE, DE LAI GRANDE, DE LAI TANT SI BOUNE NOTIVITOTAI QU'ON MAINGE DE LAI SOUPE HHÔIANTE » (soupe grasse et glissante).

Et le jour de la fête, les cloches carillonnent ce refrain :

Quiche on foue,
Jambon on pou;
Que d'belles têtes
Et d'maigres pous !

Traduction :

Quiche au four,
Jambon dans le pot ;
Que de belles têtes
Et de maigres pots !

Puis les cloches, continuant à carillonner sur le bourdon en volée, célèbrent ainsi le commerce, résultat de l'industrie particulière de la localité :

Tourtous mairchands (bis)
De raimons (1) (bis)

J'ajouterai que, de tout temps, Crépey a passé pour un village privilégié sous le rapport du beau sexe, et qu'il y a toujours eu, paraît-il, quantité de filles à marier. En sorte que quand un jeune homme de la région cherche à

(1) Quelquefois on remplace RAIMONS par HANDELEURES (balais).

s'établir, on lui dit d'aller à Crépey avec un cheval attelé à une herse qu'il promènera par le village. On lui assure que chaque dent de sa herse accrochera et lui ramènera une jouvencelle toute prête à l'épouser.

CRÉZILLES (C. DE TOUL-SUD).

Cresie,
C'n'ot qu'dos baibies;
Los moutie,
C'n'ot qu'dos chaivies;
Los mageons,
C'n'ot qu'dos bâtons;
Çooue qu'sont d'dos,
C'n'ot qu'dos larrons;
Ç'ooue qu'sont d'fuë (*fuer*, dehors)
C'n'ot qu'dos rèchtes d'moussuës.

Traduction :

Crézilles,
Ce n'est que des bavards :
Leur *moutier* (clocher),
Ce n'est que des chevilles ;
Leurs maisons,
Ce n'est que des bâtons ;
Ceux qui sont dedans,
Ce n'est que des larrons ;
Ceux qui sont dehors,
Ce n'est que des restes de messieurs.

EUVEZIN (C. DE THIAUCOURT).

Dans les environs de cette localité, quand une cuisinière se demande quels légumes elle va mettre dans le pot-au-feu, on lui répond : faites comme à Euvezin,

Mettez des naveaux (navets) dans le pot,
Parce que les naveaux se pourriront,
Et que les fèves se conserveront.

GIBEAUMEIX (C. DE COLOMBEY).

Les gens de Gibeaumeix se disent :

Nous mangeons de bon blé,
Mais ceux d'Uruffe viennent nous le voler.

LAGNEY (C. DE TOUL-NORD).

Le jour de la fête, les cloches carillonnent ce refrain :

Quiche on foue,
Jambon on pou;
Si j'nons rin,
Je n'douvons rin.
J'ons duë bon vin dos nos tounés (tonneaux)
Mà c'not qu'poue nos èmés (amis).

Et pendant les offices de la fête patronale, l'enfant de chœur, porteur de l'encensoir se dit :
GANGUIANT NOUT' GANGUIEURE (1), POUE NOUT' SI GRAND SAINT CLÉMOT (saint Clément, patron).

MONT-L'ETROIT (C. DE COLOMBEY).

On dit, dans ce village et les environs, en voyant un jeune homme robuste, bien membré :

Voilà un gros garçon qui serait bon
Pour aller labourer à la côte de Chapion.

Allusion à la difficulté de labourer les terres fortes de cette côte.

(1) Ailleurs, on dirait de même : BAMBIONS NOUT' BAMBIEURE, pour : balançons notre *balançoire* (encensoire).

OCHEY (C. DE TOUL-SUD).

Le jour de la fête, les cloches carillonnant, on chante ce refrain :

Nos tioches sinant
Coum' dos vialans :
Tourtout riban,
Dûe rouge, dûe bian.
Si j'nans rin,
Je n'douvans rin;
Si j'ans hiec,
Je l'payons bin.
J'ans das belles chainattes,
J'ans das belles naivattes.

Traduction :

Nos cloches sonnent
Comme des violons :
Tout est ruban (chez nos jeunes filles)
Du rouge, du blanc,
Si nous n'avons rien,
Nous ne devons rien ;
Si nous avons quelque chose,
Nous le payons bien.
Nous avons de belles œillettes,
Nous avons de belles navettes.

Allusion à la beauté du son des cloches, à la coquetterie des jeunes filles, à la stérilité du territoire et à la culture de l'œillette et de la navette, autrefois très-répandue dans cette localité.

Au XVIIe siècle, on désignait cette localité sous le nom d'*Ochey-aux-Chardons* ; du reste, les TREICHES d'Ochey sont connus et en renom dans le pays, quoi-

qu'aujourd'hui on en trouve peut-être moins là qu'ailleurs. On dit encore d'une terre aride : SOCHE COUM' LOS TREICHES D'OCHEY.

Si l'on veut parler d'un placement de fonds peu assuré, hypothèqué dans de mauvaises conditions, on dit : *c'est une hypothèque sur les friches d'Ochey*, comme on dirait *sur les brouillards de la mer*.

ROYAUMEIX (C. DE DOMÈVRE).

R'haumèhïe, los ouètes painés (les sâles jupons)
Qu'nont point d'awe poue los bier (d'eau pour les laver).

Allusion à la malpropreté des gens d'autrefois et au manque d'eau qui se fait sentir dans les sècheresses prolongées.

SAULXEROTTE (C. DE COLOMBEY).

SAUCHRATTE, L'PUE PAURE VILLAIGE D'AU DIAIBE, autrement dit : le plus pauvre village de n'importe où, comme on dit vulgairement, quand on veut se débarrasser d'un importun auquel on doit peu d'égards : *Va-t'en au diable !*

On dit ensuite des jeunes filles de ce hameau :

Elles s'en vont toujours grognant,
Se plaignant du mal des dents.

Mais, quand arrive la fête patronale, celles-ci se requinquent, et si alors on leur demande d'où elles sont, elles répondent d'un ton pincé :

Nous sommes de Sauxirette.

TOUL.

Urbs pia, urbs prisca, urbs fidelis.
Ville pieuse, ville ancienne, ville fidèle.

Autrefois on l'appelait encore *ville sonnante*, allusion aux cent cloches que renfermaient ses paroisses et ses nombreuses maisons religieuses.

On fait aussi, dans le pays toulois, ce jeu de mots :

Il y a autant de Foug (fous)
Que de Pierre (pierres) à Toul.

En patois, *Fooue* rime parfaitement avec *Tooue ;* ce qui signifie qu'il y a autant de distance d'une de ces localités à Toul que de l'autre.

URUFFE (C. DE COLOMBEY).

Ai Yaireuf,
L'diabe y creve.

Traduction :

A Uruffe
Le diable y crève (de faim).

Allusion à la stérilité du territoire.

Arrondissement de Nancy.

BENNEY (C. D'HAROUÉ).

Quand la plaine de Benney et celle de Vézelise sont emblavées
La Lorraine ne doit pas craindre d'être affamée.

C'est une allusion à la fertilité de cette région agricole, très productive.

NANCY :

Qui avait autrefois maison à Nancy, avait château en Lorraine, pour signifier que chaque seigneur lorrain qui avait donjon féodal au village, tenait à avoir pignon dans la capitale du duché (1).

(1) Voy. *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, année 1864, page 117.

PIERREVILLE (C. DE VÉZELISE).

Peutes gens,
Peut'affans.

Traduction :

Vilaines gens,
Vilains enfants.

Allusion à la laideur des anciens habitants.

SAFFAIS (C. DE SAINT-NICOLAS).

Le dernier village du monde,

autrement dit, le dernier créé. Voici l'explication de ce dicton : Autrefois, dit-on, Dieu termina la création du monde par la formation de ce village, alors il s'écria, en patois du pays (notez-le bien) : « Ç'A FAIT ». De là l'origine du nom (Saffais) de la localité.

XEUILLEY (C. DE VÉZELISE).

Dans cette localité, le jour de la fête patronale, quand arrive l'heure du dìner, le chef de famille crie aux siens :

Y aitache tortos ?
Tiageons nos oches !

Traduction :

Y sommes-nous tous ?
Fermons nos portes,

dans la crainte probable que quelque étranger ne vienne solliciter de partager le dìner.

Là doit être conséquemment en honneur cette prière avant le repas, qu'on répète quelquefois en riant, en se mettant à table :

Bénédicité,
J'sons aissé ;
Prions l'bon Diûë
Qui n'en veneusse pûe.

Traduction :

Benedicite,
Nous sommes assez ;
Prions le bon Dieu
Qu'il n'en vienne plus.

Vosges.

BOUZEMONT (C. DE DOMPAIRE).

Qui peut aller à Bouzemont sans monter
A la plus belle fille du monde sans la demander

DOMPAIRE.

Qui va à Dompaire sans affaire,
Peut aller par toute la terre.

EPINAL.

Ce n'serôm' lai fore d'Epinau si in' pieuvóm'

Allusion au mauvais temps très fréquent, le jour de la foire d'Epinal.

GÉRARDMER.

Sans Gérardmer et un peu Nancy, que serait-ce de la Lorraine ? Tel est le superbe dédain des anciens habitants de Gérardmer, qui comptaient leur localité comme la première de la Lorraine, Nancy pour la seconde, et les autres....... pour peu de chose, sinon pour rien.

GREUX (C. DE COUSSEY).

Greux los bocqueïes (les boucs)
Qu'nont qu'eun' ch'minge de cueïe
Qu'ot co piéïne de peuïe.

Traduction :

Greux les boucs
Qui n'ont qu'une chemise de cuir
Qui est encore pleine de pous.

MARTIGNY-LÈS-GERBONVAUX (C. DE COUSSEY).

Martigny aux voleurs,
Pris pour midi, pendus pour une heure,
Quand on y crie « au voleur ! » tout le monde se sauve !

La tradition explique ainsi cette qualification malsonnante : Lorsque l'église était encore champêtre et que la paroisse était administrée par un curé du nom de Thiéblay, les vases sacrés disparurent un jour ; on les supposa volés. Plusieurs individus de la localité furent accusés de ce vol sacrilège ; la maréchaussée vint les prendre un matin pendant la messe, et l'on prétend que, le même jour, pour une heure du soir, ils étaient pendus !... Les vases prétendus volés furent, dit-on, retrouvés, lors de la démolition de l'église, vers 1760 ; ils avaient été enfouis derrière le maître-autel.

MIDREVAUX (C. DE COUSSEY).

On trouve, à Midrevaux ,
Plus de sorciers que de blancs chevaux.

Près de ce village, la vallée de *Harvaux* a la réputation d'avoir été hantée par les sorciers. Ensuite , une grotte appelée la *Roche-Sarrazine*, sur le territoire, était, suivant la tradition, le refuge de personnages appelés *sarrazines* ou *sarzines* étrangères à la localité, qui venaient y mendier et passaient pour sorcières ; elles ne se mêlaient aucunement avec la population.

HAILLAINVILLE (C. DE CHATEL), *les* HÈRES.

On dit dans les villages du voisinage :

Il vaut mieux être cheval, à Haillainville, que femme de hère. C'est une allusion à la rivalité qui existe entre les habitants de ce lieu pour savoir qui aura les plus beaux chevaux, qu'on élève et qu'on soigne avec la plus grande attention.

—

Telles sont les notes que j'ai recueillies surtout dans la contrée que j'habite ; j'ai fait aussi, comme on peut s'en apercevoir, quelques emprunts aux départements voisins, et même à l'Alsace-Lorraine, pour montrer que ces sobriquets et ces dictons ne sont pas particuliers à la région que j'ai parcourue. Bien que les documents que je fournis soient assez nombreux, je ne prétends pas, néanmoins, être complet, même pour nos environs. C'est dire combien ce champ serait vaste à exploiter, combien de documents on pourrait recueillir, si l'on voulait entrer, sur ce sujet, dans une étude détaillée.

E. OLRY.

PLAQUE DE FOYER AUX ARMES DE FRANÇOIS TAAFE, COMTE DE CARLINFORD.

Le Musée lorrain a pu récemment acquérir une plaque de foyer, fort intéressante et bien conservée, aux armes de François Taafe, comte de Carlinford, qui joua un rôle si important en Lorraine au commencement du règne du duc Léopold.

En forme de rectangle, de 0^m 65 de haut sur 0^m 92 de large, arrondie à la partie supérieure par un demi-cer-

cle en retrait, qui lui donne une hauteur maximum de 0m 83, elle représente un écu ovale, armorié d'une croix frettée. Entouré du collier de la Toison d'Or, et posé sur un cartouche à enroulements dans le style de la fin du XVIIe siècle, cet écu est surmonté d'une couronne, rehaussée de cinq pointes terminées par des boules, alternées de quatre croisettes latines, légèrement pattées ; au-dessus est une banderolle avec la devise : IN HOC SIGNO SPES MEA.

L'attribution de ces armoiries n'a pas été, d'abord, sans nous embarrasser, car aucun nobiliaire lorrain ne nous avait fait connaître le blason de lord Carlinford. La *croix frettée* n'a été portée en Lorraine que par les familles d'Haussonville et de Manonville, éteintes bien avant la fin du XVIIe siècle, et qui n'ont compté aucun chevalier de la Toison d'Or ; d'ailleurs, la couronne, à laquelle nous n'avons pas trouvé d'analogue dans les nombreux ouvrages spéciaux que nous avons consultés, est évidemment étrangère.

La devise, attribuée, par A. Chassant (1), à la seule famille de Taafe, nous avait déjà persuadé que ces armes étaient celles du chef des conseils du duc de Lorraine, lorsque notre confrère M. L. de Warren est venu changer notre conviction en certitude, en nous apprenant, par la vue d'un dessin en couleur de sa collection héraldique, que le comte de Carlinford portait : de gueules, à la croix d'argent frettée d'azur.

Les historiens lorrains donnent peu de renseignements précis sur ce gentilhomme. « En 1690, dit

(1) A. Chassant et H. Tausin, *Dictionnaire des Devises*, Paris, 1878.

M. Noël (1), Charles V mourant recommanda ses enfants à l'empereur, son beau-frère. Celui-ci fit venir Léopold à sa cour, où il fut élevé en compagnie des deux archiducs Joseph et Charles. On lui donna pour gouverneur François Taaf, comte de Carlinford, Irlandais de naissance, qui avait suivit la fortune des Stuarts, et était conseiller d'état et maréchal-de-camp général de l'empereur. » (2) — On connaît la part considérable que Carlinford prit à la réorganisation du gouvernement de la Lorraine lors de la rentrée du duc Léopold, en 1698.

Il avait épousé Marguerite-Maximillienne baronne de Traudish, qui mourut en 1700, après vingt-trois ans de mariage, et fut enterrée dans l'église des Cordeliers. Les titres et qualités de Carlinford sont détaillés dans l'épitaphe, ainsi que dans la description suivante, qu'en donne Lionnois (3) ; on doit regretter qu'il n'ait pas fait connaître les armoiries :

Contre le mur du côté de l'Evangile, en face du mausolée du duc René, était, dit-il, « l'Epitaphe de la *Baronne de Traudish*, épouse du comte de *Carlinford*, Chevalier de la Toison d'or, Chambellan et Conseiller intime d'Etat, et Feld-Maréchal des armées de l'Empereur Léopold I, Premier Grand-Maître de l'Hôtel de S. A. R. Duc de Lorraine et de Bar, Léopold I, chef de ses con-

(1) *Mémoires pour servir à l'hist. de Lorr.*, n° 5, t. I, p. 3 ; Cf. *Hist. de Léopold I*, par M. de Foucault, p. 8.

(2) Sur les précédents du comte de Carlinford, avant qu'il vînt en Lorraine, voir d'intéressants renseignements que M. le comte d'Haussonville (*Hist. de la réunion de la Lorr. à la France*, 1re éd., t. III, p. 100) a tirés d'un ouvrage anglais (*Genealogical and heraldic dictionary of the peerage and baronetage of the British empire.* Edit. de 1853.)

(3) *Histoire de Nancy*, t. I, p. 123.

seils. La mémoire de ce Ministre, quoiqu'étranger, sera toujours en bénédiction en Lorraine, pour les conseils pleins de sagesse et de prudence qu'il a donnés à ce Prince, qui avoit mis en lui sa confiance. Cette Dame mourut à Nancy, le 28 septembre 1700. Son Epitaphe est d'un très-beau dessin. C'est un grand Cartouche orné d'un fronton rempli des armoiries accolées des deux époux, portées par deux génies éplorés ; et renfermant cette Inscription en lettres d'or, sur une table de marbre noir. » Suit l'épitaphe, que M. l'abbé Guillaume a reproduite dans sa monographie des Cordeliers (1), et dont il a aussi donné la traduction (2).

M. Noël (3) nous apprend que le comte de Carlinford mourut le 30 juillet 1704, mais ne dit pas où il fut inhumé.

On trouve dans le *Catalogue* du Musée lorrain, rédigé avant le déplorable incendie de 1871 (4), la mention suivante :

« 752. — Portrait de François Taafe, comte de Carlinford, grand-maître de la maison du duc Léopold. — Forme ovale.

» Hauteur, 0,80. — Largeur, 0,65.

(1) *Cordeliers et chapelle ducale de Nancy*, dans les *Bulletins de la Soc. d'Arch. lorr.*, t. II, 1852, p. XXVI, note 66. V. aussi Michel, *Biographie... de Lorraine*, 1829, page 80.

(2) *Ibid.*, p. 111. Ce renseignement est évidemment tiré de l'*Hist. de Léopold Ier*, publiée en 1791 par M. de Foucault (v. p. 369).

(3) Noël, *ibid*, p. 73.

(4) 5e édit., Avril 1869, p. 100.

» Donné par M. le comte de Taafe, de Vienne (Autriche). »

Ce portrait n'existe plus. La perte en est d'autant plus fâcheuse qu'il était, paraît-il, fort beau, et que les traits de Carlinford n'ont jamais été reproduits par la gravure (1).

—

La note qui précède était déjà prête pour l'impression, quand notre confrère M. L. Wiener a retrouvé, dans ses intéressantes collections lorraines, un brevet, pour l'office de Portier du Palais ducal de Nancy, accordé, le 28 juin 1698, à Louis Hézard, barbier perruquier, par le comte de Carlinford, comme grand-maître de l'Hôtel de S. A. S. En même temps, un jeune et intelligent dessinateur nous offrait de reproduire, à la fois, la signature et le cachet dont le brevet est revêtu, et la plaque de foyer que nous avons décrite.

C'est grâce à ces circonstances que les lecteurs du *Journal* verront, certainement avec plaisir, ces trois objets réunis sur la planche jointe à cet article.

Le sceau, qui est plaqué sur papier déchiqueté, confirme pleinement l'attribution de la plaque de foyer. De forme ovale, il représente un écu, arrondi par le bas, ornée de la croix frettée, et surmonté d'une couronne à cinq pointes, terminées par des boules. Deux licornes servent de supports. La devise est inscrite au-dessus.

(1) Du moins, son nom ne se trouve pas dans la *Liste alphabétique* de portraits lorrains, de Soliman Lieutaud, Paris, 1862.

Voici le texte du brevet :

François, Comte de Carlinford, Cons[r] d'Estat de Sa Maiesté Imperiale, Mareschal de Camp General de ses Armées, Grand Maitre de l'hostel de son Altesse sere-nissime, surintendant de ses finances et Chef de ses Conseils, etc. L'office de Portier de la Cour et Palais de sadite Altesse à Nancy étant présentement vacant par le décès de (1) Cachet, dernier possesseur d'iceluy, et le bien du service de sad[e] Altesse requerrant d'en pourvoir une personne fidelle, diligente et capable de s'en bien acquitter, Nous, sur le bon et loüable rapport qui nous a esté fait que ces bonnes qualitéz se rencontrent en celle de Louis Hezard, Barbier Peruquier demeurant audit Nancy, Avons, en laditte qualité de Grand Maitre, à iceluy donné et conferé, donnons et conferons par cestes, ledit office de Portier de la Cour et du Palais de sa dite Altesse de sa Ville de Nancy, pour, doresnavant et jusqu'au bon plaisir d'icelle, l'avoir, tenir, posseder, et en faire les fonctions, aux droits, honneurs, franchises, profits et émolumens y appartenans et en dépendans, et tels et semblables dont a joüy, deub et pû joüir de droit ledit Cachet et autres ses devanciers audit office, à cause d'iceluy, et aux gages qui seront cy après reglez sur l'estat de la Maison de sa ditte Altesse; en consequence de quoy mandons à tous les Officiers dudit hostel qui sont sous nostre Charge qu'aprés que ledit Louis Hezard aura presté le serment entre nos mains en tel cas requis, ils, et chacun d'eux, endroit soy, ayent à le reconnoitre en la ditte qualité de Portier de la Cour et

(1) Le prénom n'a pas été inscrit.

Carlinford

S.IGNOS PES MEA

IN HOC SIGNO SPES MEA

H. Christophe, Nancy. V. Ca

Palais de Nancy, l'en fassent, souffrent et laissent joüir plainement et paisiblement, ensemble des droits, gages, honneurs, franchises, profits et émolumens susdits, sans en ce luy faire, mettre ou donner, ny souffrir qu'il luy soit fait, mis ou donné aucun trouble ny empéchement au contraire, TELLE ÉTANT LA VOLONTÉ DE SON ALTESSE. Donné à Lunéville, le vingt huict.e Juin mil six cent quatre vingt dixhuict,

Signé : Carlinford. *Sceau.*

Signé : Jean Dominique Wenzl de Kirchegg, secretaire.

Au bas du revers, rabattu sur les signatures et le sceau, est écrit :

Cejourdhuy douziéme Aoust mil six cent quatre vingt dixhuict, Louis Hezard, dénommé au présent Brevet, a presté serment entre les mains de Monsieur le Mareschal Comte de Carlinford, Grand Maître de l'hostel de son Altesse serenissime, surintendant de ses finances et Chef de ses Conseils, de bien et fidellement exercer l'office de Portier de la Cour et Palais de sad. Altesse à Nancy, dont il a plû à mondit sieur le Mareschal honorer ledit Hezard par ledit Brevet ; ce que le soussigné Consr Secretaire d'Etat, commandemens et finances de sad. Altesse, qui a été présent à lad.e prestation de serment, certifie veritable ; à Luneville, les an et jour que dessus.

Signé : N (?) D Mahuet de Lupcourt (1)

(1) Original en parchemin. H. : 0m, 300 ; L. : 0m, 305. (Collection de M. L. Wiener.)

Ce brevet, ainsi qu'on vient d'en juger, est fort intéressant à différents titres, et méritait d'être publié. Nous ne terminerons pas sans remercier M. Wiener d'avoir bien voulu nous en faire la communication.

L.GERMAIN.

NÉCROLOGIE.

—

Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. J. Puel, ancien agent-comptabte de la Société, décédé le 6 octobre, à l'âge de 72 ans. Il avait, pendant de longues années, rempli ces utiles fonctions avec un zèle et une exactitude pour lesquels on lui doit une vive reconnaissance.

La Société a encore perdu, à un jour seulement d'intervalle, un confrère très-dévoué à son œuvre : M. Edonard André, libraire à Nancy, bibliophile intelligent, prématurément enlevé à sa famille et à ses amis, à l'âge de 40 ans.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE NANCY.

La maison Berger-Levrault vient d'éditer, avec le luxe et la perfection qu'elle sait donner aux publications de ce genre, un important travail de notre confrère M. Ed. Auguin, intitulé : *Monographie de la cathédrale*

de Nancy depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle. Outre son mérite historique et archéologique, cet ouvrage se recommande par une série de planches, au nombre de 21, d'un haut intérêt au point de vue de l'art, dues presque toutes à l'auteur du texte. La première et la plus remarquable est un fac-simile du plat antérieur de la reliure de l'Evangéliaire de saint Gauzelin, exécuté en photochromie. Parmi les autres, nous citerons : fragment de la peinture de la coupole ; portrait de Charles III ; la famille de ce prince d'après le tableau de Jean de Wayembourg ; anneaux épiscopaux de saint Arnoud, saint Mansuy et saint Léodénus ; fac-simile d'un frontispice de l'Evangéliaire de saint Gauzelin et d'une page de ce manuscrit, etc. ; sans compter des lettres initiales ornées et culs-de-lampe divers, en gravure sur bois et chromolithographie.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Nos honorables confrères MM. Bretagne, Cournault, Chapellier, Germain, Guérin, Laprevote, Lapaix, P. de Mont, Léopold Quintard et L. Wiener se sont réunis pour acquérir et offrir au Musée un vase en verre, de l'époque gallo-romaine, et fort curieux, provenant de fouilles faites à Trèves.

— M. G. de Braux, membre de la Société, a offert une pioche, une lame de couteau, un carreau d'arbalète, du moyen âge, trouvés à Wasselonne (Bas-Rhin), avec la mâchoire inférieure de l'homme auquel ces objets appartenaient.

— M. Ch. Cournault a donné deux photographies, d'après les émaux appartenant à l'hospice de Joinville, représentant Claude Ier de Lorraine, duc de Guise, et Antoinette de Bourbon, sa femme.

— Notre confrère M. Raimond Dupriez a envoyé divers objets provenant d'un cimetière mérovingien découvert sur le territoire de la commune de Homécourt, canton de Briey, savoir : trois scramasax ou longs couteaux en fer ; cinq lames de couteau en fer ; trois boucles de ceinturon, en fer, munies de clous à tête en bronze ; trois boutons appliques et deux tiges plates en bronze ; une lame en silex ; clous et débris de crampons de cercueil, en fer.

— M. Adrien Cahen a rapporté d'un voyage en Egypte et déposé au Musée une série de monnaies grecques frappées dans ce pays, une statuette en bronze d'Osiris, deux emblèmes religieux, et une petite tête de lion en pierre dure.

(*La suite au prochain numéro.*)

ERRATA.

A la page 148, ligne 4, du Journal, on a imprimé pp. 77-77, au lieu de pp. 77-79.

A la page 150, ligne 20, du Journal, on a imprimé *1501* au lieu de 1601, pour date d'un dénombrement de Guillaume de Malavillers-le-Jeune.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. Crépin-Leblond, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1882.

Nos confrères sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs mandats de paiement sur la poste à M. René Wiener, agent-comptable de la Sociéte, rue des Dominicains, 53, *et non au Président.*

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 août 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire et présentation de candidats.

La Société admet M. A. de Condé au nombre de ses membres titulaires.

Sont présentés comme candidats : M. Ernest Schmid, maître de verrerie à Vannes-le-Châtel, par MM. Bretagne, Laprevote et L. Germain ; M. René Husson, percepteur à Colombey, par MM. Bretagne, L. Germain et Laprevote ; M. Emile Payard, directeur à la cristallerie de Baccarat, par MM. Bretagne, Cournault et Laprevote ; M. Gustave Dupont, par MM. Bretagne, Wiener et L. Germain ; M. le docteur Friot, par MM. Sidot, Dorveaux et Favier ; M. Cerf, notaire à Rosières-aux-Salines, par MM. Thouvenin, Dorveaux et Favier ; M. E. Pierron, homme de lettres, par MM. Favier, Dorveaux et Thouvenin ; M. le docteur H. Pierron, médecin à Pont-à-Mousson, par MM. Favier, Dorveaux et Thouvenin ; M. E. Chicoulan, professeur au collège de Lunéville, par MM. Dorveaux, Thouvenin et Favier ; M. E. Parisot, sous-lieutenant au 79e de ligne, par MM. Favier, Langlard et Sidot ; M. l'abbé Souhaut, curé de la paroisse Saint-Etienne, à Saint-Mihiel, par MM. L. Germain, Bretagne et Lepage ; M. l'abbé Oury, curé d'Avioth (Meuse), par MM. L. Germain, Bretagne et Lepage ; M. Albert Cicile, attaché à la Bibliothèque nationale à Paris, par MM. Lepage, L. Germain et Laprevote ; M. Paul Pierre, peintre, par MM. Favier, L. Wiener et Bretagne ; M. Xavier Thiriat, publiciste à Gérardmer, par MM. Edmond Contal, Lepage et L. Germain ; M. René Saint-Joire, avocat, par MM. Paul Saint-Joire, H. Lepage et L. Wiener ; M. Joli de Morey, juge à Melun, par MM. H. Lepage, L. Germain et La-

prevote ; M. Alexandre-Léon Joly de Morey, propriétaire à Paris, par MM. H. Lepage, Laprevote et L. Germain ; M. Chevreux, archiviste du département des Vosges, à Epinal, par MM. Le Mercier de Morière et Bretagne, père et fils ; M. Rollin, percepteur à Gerbéviller, par MM. les abbés Grandjacquot, Fruminet et Guillaume.

L'Académie des Lettres, Sciences, Arts et Commerce de Metz a adressé un exemplaire du programme des concours ouverts pendant l'année 1882-1883. Les membres de la Société qui auraient l'intention de concourir pourront prendre connaissance du programme, qui reste déposé chez le Secrétaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Etude historique et biographique sur les Lorrains révolutionnaires Palissot, Grégoire, François de Neufchâteau, par Edouard Meaume.

Note sur un manuscrit de Pierre Gringore et sur le poème de Jean de Marigny, par M. de Braux.

Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques en France, XVe année, 1881.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, n° 112, 1er trimestre de 1882.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille ; années 1881 et 1882.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne ; année 1880-1881.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 1881, 3e série, IIIe volume, 1er fascicule.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, tome III ; année 1880.

JOURNAL DES SAVANTS. — Mai, juin, juillet 1882.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XX. Chambéry, 1882.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 23e année, n° 6. — 30 Juin 1882.

Annual report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution..... for the year 1880. Washington.

LE CABINET HISTORIQUE. — *Moniteur des Bibliothèques et des Archives*. Directeur : Ulysse ROBERT. — Mai-juin 1882. Nouvelle série (1).

Lectures.

M. Bretagne donne lecture d'une notice sur des *Monnaies gauloises de Strasbourg, trouvées à Marsal*, dont la Société vote la publication dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

(1) Ce fascicule du Cabinet historique contient une première partie du Catalogue des Incunables de la Bibliothèque publique de Nancy (1466-1500), préparé par M. J. Favier, bibliothécaire.

Le zélé et intelligent auteur a adopté pour son travail l'ordre chronologique, et a soin de donner, avec la date de l'impression, le lieu et le nom de l'imprimeur, en indiquant, autant que possible, la provenance des volumes. Cette première partie comprend 60 éditions d'ouvrages, dont quelques-unes ont échappé aux divers bibliographes ou n'étaient connues que par des exemplaires incomplets.

L'exemple donné par M. Favier pourra peut-être engager plusieurs de ses confrères à publier comme lui les Catalogues des Incunables qui se trouvent dans les dépôts qui leur sont confiés, ce qui comblerait bien des lacunes dans les annales de l'imprimerie.

MÉMOIRES.

—

UN CERCLE A METZ AU XVe SIÈCLE. — LA MAISON DE VILLE-FRANCHE.

La sociabilité française a fait, de nos jours, beaucoup de progrès : à Paris et dans quelques grandes villes, tout homme du monde fait partie d'un cercle où il trouve une installation confortable, des distractions de tout genre, les personnes de ses relations habituelles : il y prend au moins un repas, celui du matin ; il y passe une bonne partie de sa journée, et quelquefois ses nuits. Pendant ce temps, madame garde la maison, car le cercle est une institution exclusivement masculine.

Or, le XIXe siècle n'a pas le mérite de cette invention : au XVe, nos pères, qui n'étaient pas des barbares, comme quelques-uns le croient, aimaient aussi à se réunir pour deviser gaiement autour d'une table copieusement servie ; ils avaient donc aussi leurs cercles, seulement, plus galants que leurs neveux, ils y menaient leurs femmes, estimant ainsi la compagnie plus agréable et la réunion plus complète.

Les auteurs de l'*Histoire de Metz* nous fournissent un exemple de ces compagnies (1), et, bien que nous n'en trouvions pas d'autres dans les documents contemporains, rien ne prouve que l'institution dont il s'agit n'ait été qu'un fait isolé (2).

(1) *Hist. de Metz*, preuves, t. IV, p. 766-775.

(2) Elle existait déjà en Alsace dès le XIVe siècle : voir notamment sur le Wagkeller de Colmar et la confrérie de la Corne du Hoh-Barr, M. Gérard, *L'ancienne Alsace à Table*, p. 342-355.

Nous trouvons la *Maison de Ville-Franche* complètement organisée à Metz, sur la place Chappé, paroisse Saint-Simplice, dès 1422, mais nous ne savons à quelle époque elle fut constituée. Le 6 septembre 1422, il apparaît d'un acte d'acensement consigné en *l'arche de l'amant* ou notaire Pappemiatte, que Jean Robin et autres, se portant fort pour toute la compagnie, prennent à cens perpétuel la maison sise *en la place à Port-Saillis*, où ils avaient coutume de se réunir. Les vendeurs sont eux-mêmes de la compagnie; les acheteurs stipulent que, dès qu'un compagnon sera mis hors, volontairement ou non, il cessera d'avoir aucun droit sur l'immeuble et sur ses accessoires.

Nous sommes donc en présence d'une société civile régulièrement constituée; son actif est formé sans doute par une somme versée à titre de droit d'entrée par chaque nouveau membre (en 1710, ce droit est de 10 écus), par la cotisation que chacun doit à tour de rôle, par les amendes auxquelles sont condamnés ceux qui blasphèment ou ne répondent pas aux convocations régulières, enfin par les libéralités des compagnons qui tiennent à accroître le patrimoine commun (Jean Robin, d'après un titre de 1720, s'est notamment distingué par ses libéralités).

Les compagnons ont à leur tête un prévôt et un lieutenant. Le cuisinier qui sert la maison est payé 15 francs par an et doit préparer, moyennant 6 gros par tête, le repas mensuel dont chaque membre supporte les frais à tour de rôle, et est tenu de fournir le vin. (Règlement renouvelé en décembre 1577.) Ce sont là les séances ordinaires, fixées plus tard au premier lundi de chaque mois ; mais, dans l'intervalle, il y avait certainement

d'autres réunions, quand, par exemple, la compagnie jugeait à propos de s'assembler pour *ses affaires*, s'il s'agissait de recevoir un nouveau membre ou de fêter un saint.

Nous avons le menu détaillé d'un festin extraordinaire, le souper du 15 juillet 1602, auquel « Messieurs et leurs femmes assistèrent ». Il est difficile de le comparer aux repas d'aujourd'hui : tout ce qu'on peut en dire, c'est que les mets sont aussi nombreux que variés. On y trouve du potage de pois verts, des viandes bouillies, rôties et froides, enfin du poisson ; en tout, une douzaine au moins de plats de résistance, sans compter les hors-d'œuvre et la pâtisserie. Pour toute cette victuaille, Me François, le cuisinier, demande simplement 39 francs 9 gros de monnaie messine, et, « pour la bonne chère, ce qu'il vous plaira ».

On peut juger par là de l'écot de chacun, si, comme il est probable, le nombre des convives était de 15, sans compter les femmes. Ce chiffre de 15 ne devient, il est vrai, officiel qu'en 1628, mais il est à supposer qu'il ne fut jamais de beaucoup dépassé.

La nouvelle rédaction des « lois et ordonnances » de la compagnie (ainsi s'exprime un document du 5 juin 1628) nous montre avec quelle solennité se faisaient les élections, et ordonne de dresser les armoiries des membres nouvellement admis. Il ne faudrait pas croire par là que les sociétaires fussent tous de haute noblesse : outre des *amans*, on y voit figurer en 1422 un écrivain, un marchand, un « espicier », ce qui nous montre que les hôtes de la maison se recrutaient surtout parmi cette bonne bourgeoisie messine, les banquiers de toute la Lorraine, le principal élément de force de la vieille cité.

Dans le cours du XVIIe siècle, nous relevons quelques modifications des statuts : la convention du 4 juillet 1644 taxe à 40 francs le souper du premier lundi de chaque mois, et à 100 francs le festin de réception. D'après l'ordonnance du 7 janvier 1647, il ne fut plus permis à celui des membres qui payait le repas d'amener deux convives étrangers. Cette faculté fut de nouveau donnée en 1710 et étendue à trois personnes « agréables à la compagnie », mais le nombre des membres était en même temps ramené à douze. Enfin, une convention de 1708, passée avec le rôtisseur François la Roche, donne le menu de cette époque : trois services, les deux premiers composés d'un grand plat, quatre moyens, deux assiettes et deux salades ; le troisième, du dessert.

En 1720, l'ancien logis de la société était devenu « très caduc et en état de ruine prochaine » ; les associés ont dessein de l'échanger contre une autre maison, que l'échevin Dominique Dosquet leur fera construire rue de la Chèvre, sur la même paroisse. A cette occasion, ils demandent et obtiennent du magistrat de Metz le renouvellement de leurs anciennes franchises : le droit d'écrire au-dessus de leur porte le nom « *d'Hôtel de Ville-Franche* », avec l'exemption de tous logements de gens de guerre, guets, gardes et corvées. Les signataires de la requête sont trois avocats au Parlement, dignitaires de la compagnie : Jehan Grasset, seigneur de Failly, prévôt ; David Couet du Vivier, seigneur de Lorry, lieutenant, et Philippe Alexandre, seigneur de Jouy, syndic ; ce qui prouve que les membres continuaient à se recruter parmi les « plus notables de la ville ». La société était même devenue aristocratique, si l'on compare les noms de 1720 à ceux du XVe siècle.

Ici s'arrêtent les renseignements contenus dans les Preuves de l'*Histoire de Metz* sur la « *Maison de Ville-Franche* ». Nous supposons volontiers qu'elle se maintint dans la même situation jusqu'en 1789 : c'est aux Messins, curieux de ce qui concerne leur cité, qu'il appartient de rechercher et de nous apprendre quelle fut la fin de cette institution, dont il nous a paru intéressant de rappeler l'existence.

Ch. GUYOT.

ORIGINE DE LA FAMILLE LE POIS.

Au sujet des lettres de reconnaissance de noblesse de la famille Le Pois, que nous avons récemment publiées (1), M. V. Servais, qui a étudié plus que personne l'histoire du duché de Bar et réuni un nombre incroyable de notes précieuses, nous fait l'honneur de nous donner connaissance d'un compte (2) d'où résulte que l'installation de la famille Le Pois à Bar-le-Duc est encore plus ancienne qu'on ne pouvait le supposer d'après le titre de 1600 (3).

Ce document nouveau, ainsi que nous écrit M. Servais, « rappelle l'existence à Bar, en 1420, de Raoul Le Pois, qui, de Saint-Dizier, était venu s'établir dans la capitale du duché de Bar, et qui peut bien être le père de Claude Le Pois, à qui René d'Anjou accorda, le 3 février 1425 (n. st. 1426), des lettres de confirmation ou de reconnaissance de noblesse, du chef de sa mère,

(1) *Journal*, juin 1882, p. 111.

(2) 3e compte de Colet Ricart. *Archives de la Meuse.*

(3) Cette famille, nous dit M. Servais, paraît avoir résidé dans le duché de Bar pendant plus d'un siècle.

Méline de Perchat, qui, suivant le témoignage du prince, était issue de noble lignée.

» Raoul Le Pois, d'après l'extrait ci-inclus, devait être dans une position de fortune assez notable pour le temps, car le prêt de 80 fr., qu'il fait au cardinal de Bar, en juin 1420, représente, en monnaie actuelle, une somme d'au moins 800 francs. »

Le compte de Colet Ricart, receveur général du duché de Bar (partie des recettes), pour l'année 1419-1420, renferme, en effet, la mention suivante :

« 398 livres, de pluseurs personnes de St.-Disier, demeurant à Bar, d'un certain emprunt fait à eulx en particulier, du mois de juin 1420, pour aidier au fait de la guerre que Mons. (le Cardinal de Bar) avoit contre ceulx du comte de Liny (Ligny) et autres, dont les noms d'iceulx, et combien ung chascun a presté, s'ensuivent cy-après :

Et premiers.

	FR.
» Raoul le Poix.	80
» La Grenetiere et Pierre le Grenetier. . .	200
» Simon Lamant	20
» Archambault.	10
» Thomas le Boulengier	10
» Julion	10
» Perrenet Jalée	5
» Jaquet Bonny.	5
» Colesson de Perthes	8
» Le Charlot.	30
» Le Moussu.	20

» Raoul Le Pois exerçait à Bar-le-Duc la profession de négociant. On le trouve, en effet, qualifié *mercier*

dans le compte d Colet Ricart. Au nombre des dépenses faites par ce comptable en 1420, on en remarque une de 2 francs payés à *Raoul le Pois, pour deux liures de succre faire confLcture pour mondit seigneur* (le Cardinal de Bar) (1). »

Qu'il nous soit permis de remercier M. Servais de cette intéressante communication, que nous sommes heureux d'avoir provoquée en publiant les lettres patentes accordées à la famille Le Pois par le duc Charles III.

L. GERMAIN.

CHRONIQUE.

M. Ulysse Robert vient de publier, dans le *Cabinet historique* (1882), l'*Inventaire des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale insérés au fonds des nouvelles acquisitions du 1er mars 1874 au 31 décembre 1881.*

Nous y remarquons, classés parmi ceux de *petit format*, les deux suivants, qui intéressent la Lorraine :

« 298. — Obituaire de l'abbaye d'Etival, XIIIe s., avec additions jusqu'au XVIe. »

« 302. — Heures d'Antoine, duc de Lorraine. Ms. peint en l'an 1533. — Don de M. le duc de la Tremoïlle. »

(1) « Ce payement prouve que le sucre était alors rare et très cher, car le franc ou la livre ayant cours en 1420 était l'*écu d'or*, qui valait, dans le duché de Bar, une dizaine de francs de notre monnaie actuelle. »

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DE NANCY.

Depuis le réveil des études historiques lorraines, qui remonte à une quarantaine d'années environ, beaucoup de publications de valeur ont été faites sur des monuments importants de notre pays ou sur des périodes remarquables de ses annales. Mais on a rarement l'occasion de saluer l'apparition d'un ouvrage qui, à un travail consciencieusement élaboré et bien réussi sur un sujet d'un intérêt considérable, joint le mérite d'une illustration artistique exceptionnelle, d'un élégant et majestueux format, d'une typographie irréprochable. Telle se présente à nous la *Monographie de la Cathédrale de Nancy depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle*, par M. Ed. Auguin, déjà annoncée dans le dernier n° de ce *Journal*, et que vient d'éditer la maison Berger-Levrault.

Beaucoup de personnes, même instruites, se sont étonnées de voir l'auteur consacrer plusieurs années à ces recherches. Où était, avons-nous quelquefois entendu dire, la nécessité d'une étude nouvelle sur la Cathédrale de Nancy, une construction si récente et si médiocre ? Certes, nous ne sommes pas un admirateur de l'architecture du commencement du siècle dernier, surtout lorsqu'il s'agit d'un monument religieux. Le grandiose froid et un peu théâtral des édifices de cette époque, l'imitation d'un style étranger à nos traditions et à notre climat, le mépris fréquent des convenances liturgiques, sont tout à fait contraires au

culte catholique. Néanmoins, sans être bien approprié à sa destination, et sans avoir le don de plaire au plus grand nombre, un monument pourra être jugé comme extrêmement digne d'intérêt par celui qui saura que cet édifice est incomplet, que les plans en ont été faits par des architectes célèbres, qu'il est un rare spécimen d'une époque déterminée et marque une évolution importante de l'art; que sa fondation se relie à de graves événements historiques, qu'il compte dans son mobilier des objets remarquables de différentes époques, enfin, qu'il possède un trésor dont la valeur artistique et archéologique est inestimable. C'est le cas de la Primatiale-cathédrale de Nancy, et par là s'expliquent l'étendue du travail de M. Auguin, comme aussi le plan qui a dû être adopté.

La première des quatre grandes divisions dont se compose l'ouvrage est tout entière consacrée aux faits historiques qui se rattachent à la Primatiale ; c'est peut-être la plus remarquable, et assurément la partie la plus nouvelle de la *Monographie*. Les luttes que le puissant duc Charles III eut à soutenir dans l'intention d'assurer l'indépendance spirituelle de ses Etats et d'établir une primatie non sujette de l'évêché de Toul ; l'histoire des primats et du chapitre, les projets de construction de l'édifice nécessité par cette institution nouvelle ; la création de l'évêché en 1778 ; les événements révolutionnaires, puis le rétablissement du culte : voilà les points les plus saillants de cette excellente étude, faite d'après des documents inédits ou peu connus et dispersés.

La seconde partie contient la description architectonique de la Cathédrale, avec des recherches sur les

plans primitifs, qui ne furent pas exécutés, et sur les architectes, notamment Jules Hardouin-Mansard et Germain Boffrand. Vient ensuite l'étude du mobilier, dans laquelle nous noterons particulièrement les paragraphes affectés aux grilles des chapelles, aux peintures de la coupole de Jacquard, au grand tableau du *Rosaire*, à la Vierge de l'archiconfrérie.

Dans la troisième partie sont étudiés, avec beaucoup d'ampleur et d'érudition, les objets du trésor, principalement la chapelle de saint Gauzelin, le feuillet de dyptique provenant de la cathédrale de Toul, et l'anneau de saint Mansuy. Une dernière partie, qui n'est guère qu'un appendice, fait connaître les authentiques, souvent anciens et fort curieux, des reliques.

Pour l'illustration de cet ouvrage, les éditeurs ont surtout tenté de reproduire les objets avec la plus scrupuleuse exactitude, au moyen des récents procédés photographiques appliqués à la gravure. La couverture d'évangéliaire, en photochromie, qui sert de frontispice, est réellement admirable. Outre ses 21 planches, l'ouvrage renferme des lettres ornées, dont quelques-unes joignent à des formes charmantes un véritable intérêt historique. Nous regrettons cependant que les illustrations ne soient pas plus nombreuses ; nous aurions désiré voir reproduire plus de détails d'architecture, puis les projets abandonnés, la façade publiée par Dom Calmet, l'une des grilles de Lamour, le beau buffet d'orgue, l'ensemble du grand tableau du *Rosaire*, etc. Nous faisons ces remarques en vue d'une seconde édition, à laquelle on pourrait ajouter aussi des portraits de primats et d'évêques, d'après les tableaux ou les gravures du temps.

Nous signalerons, avec la même franchise, les petites imperfections de ce livre, qu'une première lecture nous y a fait apercevoir.

P. IX. — Ce n'est pas le traité de Ryswick qui mit fin à l'indépendance de la Lorraine, tout au contraire.

P. 104. — « Mgr Lalande » est une qualification que le premier évêque constitutionnel du département de la Meurthe eût été bien étonné de recevoir.

P. 146. — Ce ne sont pas les lettres H S qui ont christianisé l'*autel de la patrie* sculpté à l'époque révolutionnaire sur la façade de la cathédrale, mais bien I H S, que l'on traduit souvent, depuis le XVI[e] siècle, par « Jesus Hominum Salvator », et qui, plus anciennement, était tout simplement le nom de *JHESUS*, représenté par les deux lettres initiales et la finale.

P. 154. — L'auteur, en parlant de la première chapelle de ce bas-côté, a laissé imprimer *Epitre*, au lieu d'*Evangile*.

P. 158. — Les armes de la famille de Bouzey ne sont pas : « d'or au *champ* de sable », mais au *lion* de sable.

P. 170. — L'auteur dit, d'après M. d'Haussonville, que l'admission au chapitre noble de Remiremont exigeait 64 quartiers de noblesse, « d'où il résulte que les princesses de la Maison ducale de Lorraine pouvaient encore y figurer avec honneur, alors que ce privilège eût été refusé aux filles de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV, par suite de leur alliance avec les marchands florentins ». Il y a là une erreur manifeste : Claude de France, femme de Charles III, duc de Lorraine, était fille de Catherine de Médicis ; par conséquent, toutes les princesses de la Maison de Lorraine

qui, depuis cette époque, furent reçues chanoinesses à Remiremont descendaient des « marchands florentins », tout aussi bien que les rois de France de la branche de Bourbon ; d'ailleurs, les Médicis ne s'étaient-ils pas fait fabriquer une généalogie chevaleresque qui remontait jusqu'à l'époque de Charlemagne ?

P. 221, note 1. — La remarque faite sur le titre d'*Altesse Royale* porté par Léopold n'est pas sérieuse : ce duc ne « se distingua » pas, de lui-même, de cette manière ; ce fut une faveur qu'il reçut, en 1701, de l'empereur Léopold, après avoir été, auparavant, qualifié « Son Altesse Sérénissime ».

P. 334. — En parlant d'une croix émaillée du XIIIe siècle, l'auteur s'est servi d'une expression malheureuse en disant que le Christ y porte « une couronne de baron ».

Nous aurions à signaler, d'autre part, quelques défauts dans la disposition des matières ; mais nous ne voulons pas nous arrêter à ces détails purement matériels.

La place nous manque pour apprécier plus longuement le beau travail de M. Auguin. Répétons-le pour terminer : c'est l'une des plus importantes publications lorraines, et en même temps des plus artistiques, qui aient jamais paru ; elle honore l'auteur et les éditeurs qui ont eu le courage de l'entreprendre et qui ont su la conduire à bien.

L. GERMAIN.

LE CARTULAIRE DE MULHOUSE.

Tel est le titre d'une importante publication qu'an-

nonce notre savant et laborieux confrère M. X. Mosmann, archiviste de la ville de Colmar.

« En entreprenant ce travail, l'auteur n'a pas borné ses recherches aux archives locales : si riches et si bien conservées qu'elles soient, elles ne sont pas l'unique dépôt des documents qui intéressent Mulhouse. Pour rendre son recueil plus complet, il a mis à contribution les archives de Colmar et de Haguenau, celles de la haute et de la basse Alsace, celles de Berne, de Bâie, de Lucerne et de Soleure, celles du département de Meurthe-et-Moselle, les archives nationales de Paris et même celles du Vatican à Rome.

» Quelque intéressant que soit le passé d'une ville qui a dû pourvoir par elle-même à la création de l'ordre et à la sécurité publique, le Cartulaire de Mulhouse n'aurait pas répondu aux exigences de la science contemporaine, si l'auteur n'avait tenu compte que du côté politique de cette histoire. Il entrait dans son plan d'enrichir le recueil de tous les documents qui pouvaient servir à l'histoire ecclésiastique, à l'histoire du droit et de l'économie politique, voire à l'histoire des mœurs et même à celle des anciennes familles de la bourgeoisie locale. Pour tout dire, son intention a été de réunir pour l'histoire particulière d'une seule de nos communes, la série la plus complète de pièces de nature à éclairer l'histoire générale de la province et, pour mieux en faciliter l'étude aux hommes de bonne volonté, disposés à restaurer avec lui les recherches diplomatiques, si négligées naguère encore en Alsace depuis les travaux de Schœpflin et de Grandidier, il a fait précéder chacun de ses textes d'un sommaire explicatif qui, s'il ne dispense pas de le lire, en prépare du moins suffisamment l'intelligence. »

L'ouvrage formera quatre volumes in-4° (au prix de 25 fr. chacun), dont le premier, qui va paraître, comprend 500 numéros, de 823 à 1420, et n'est tiré qu'à 300 exemplaires. Chaque volume sera accompagné d'une table alphabétique des noms de lieux et de personnes et, avec le dernier, paraîtra une introduction qui sera comme le couronnement, la synthèse générale de tout le travail.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

BIBLIOTHÈQUE DE M. CHARLES PEIFFER.

La bibliothèque de la Société d'Archéologie lorraine vient de recevoir un legs tout-à-fait hors ligne. Les amateurs de livres de Nancy connaissent, au moins de réputation, la belle collection que formait, avec tant d'ardeur et de soin, l'un de nos confrères, M. Charles Peiffer, décédé, fort jeune, il y a environ deux ans. Afin de se conformer à ses intentions, plusieurs fois exprimées, mais qui ne constituaient pourtant aucune obligation légale, Mme veuve PEIFFER, dont nous devons unir le nom, avec reconnaissance, à celui de notre défunt confrère, a fait déposer au Musée lorrain cette bibliothèque importante, et cependant moins remarquable par le nombre des volumes qui la composent, que par le choix des exemplaires et la beauté des reliures.

La Lorraine n'absorbait pas tout l'amour de M. Peiffer pour les livres ; il avait également réuni bon nombre

de ces jolies réimpressions avec gravures du XVIIIe siècle ; on pouvait lui appliquer cette devise de Pixerécourt : « Un livre est un ami qui ne change jamais ».

Il est assez difficile de donner un aperçu de la bibliothèque de M. Peiffer : il suffit de dire que c'est une collection faite pendant une dizaine d'années avec toute la persévérance d'un lotharingophile ; citons néanmoins un exemplaire du *Nobiliaire* de Dom Pelletier, relié magnifiquement en maroquin rouge du Levant, rehaussé d'une dorure avec fers lorrains, et à son chiffre. Ch. Peiffer, dans ses dernières années, avait consacré une bonne partie de son temps à la peinture des blasons. Malheureusement la mort est venue le surprendre au milieu de son travail.

Mentionnons également, parmi les gravures, une fort belle suite des *Misères de la guerre*, de Callot.

—

Notre confrère M. Léon Lebrun, de Lunéville, vient, de nouveau, d'offrir 64 empreintes de sceaux, appartenant presque tous à des localités et des familles lorraines, ou à des personnes qui ont exercé des fonctions dans le pays.

Au nombre des plus anciens, nous distinguons : trois cachets de la maison de Lorraine ; abbaye de Moyenmoutier ; la Petite-Pierre ; Dun-le-Château ; sceau du Bassigny, sous Léopold ; Claude Daigny, chanoine de Verdun ; duc de Choiseul ; de Hennequin, comte de Fresnel ; Ch.-L.-Aug. Fouquet, duc de Belle-Isle ; duc de Tenczinc-Ossolinski ; B.-M. de Chaumont-la-Galaisière, évêque de Saint-Dié ; Devaux, dit Panpan, lecteur du roi Stanislas.

Parmi les autres cachets, nous citerons, par ordre alphabétique des familles : Abram de Zincourt ; Aimez ;

d'Aubery de Frawemberg ; de Bacquelin ; Brunessaulx ; Cachedenier de Vassimont ; Canrobert (maréchal) ; Carpentier de Crécy ; de Custine ; Doridant ; Drouot (général comte) ; Durand de Lançon ; de l'Espée ; de Fériet ; de Gonneville ; de Haldat du Lys ; d'Hautefort ; de Hennin ; de Klopstein ; de La Croix-Cherrières, marquis de Saint-Vallier ; de Lallemand de Mont ; de Lambertye, marquis de Gerbéviller ; Le Fevre d'Ormesson ; Mac-Mahon (maréchal de) ; de Mahuet ; de Maigret ; de Montarby ; de Montferrier ; des Moulins de l'Isle ; Richard d'Aboncourt ; de Saint-Paul ; de Simony ; Villatte (général comte) ; comte d'Outremont ; de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson.

Ont, en outre, été offerts :

Par M. l'abbé Guillaume, un verre de Venise, de forme très-gracieuse ;

Par M. Léopold Lallement, un cadenas ancien, de forte dimension, avec sa clef ;

Par M. A. de Condé, plusieurs médailles modernes ;

Par M. J. Frotot, serrurier à Jarville, une clef faite par Lamour ;

Par M. le docteur André, une clef du XV[e] siècle, trouvée à Minorville ;

Par M. André Barilly, opticien, plusieurs pièces en argent, à l'effigie d'Henri IV et de Louis XIII ;

Par M. T.-J. de Treil, archiviste, un cachet de la sous-préfecture de Remiremont.

Par M[me] veuve Lazard-Levy, une plaque en cuivre de garde de sûreté du département de la Meurthe sous la Restauration.

— M. l'abbé Curicque, curé de Haute-Kontz, membre de la Société d'Archéologie, a enrichi les cartons du Musée d'une très-curieuse vue de l'ancienne chartreuse de Rethel, près de Sierck.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. Crépin-Leblond, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

31e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1882.

Nos confrères sont instamment priés de vouloir bien adresser leurs mandats de paiement sur la poste à M. René Wiener, agent-comptable de la Société, rue des Dominicains, 53, *et non au Président.*

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 novembre 1882.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du mois d'août est lu et adopté.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires :

MM. Husson, percepteur de la circonscription de Colombey ;
Payard, directeur à la cristallerie de Baccarat ;
Schmid, maître de verrerie, à Vannes-le-Châtel ;
Dupont (Gustave), à Nancy ;
Friot, docteur en médecine, à Nancy ;
Cerf, notaire à Rosières-aux-Salines ;
Pierron, homme de lettres, à Nancy ;
Chicoulan, professeur au collège de Lunéville ;
Parisot, sous-lieutenant au 79[e] de ligne ;
Souhaut (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Etienne, à Saint-Mihiel ;
Oury (l'abbé), curé d'Avioth (Meuse) ;
Cicile (Albert), attaché à la Bibliothèque nationale, à Paris ;
Pierre (Paul), peintre, à Nancy ;
Chevreux, archiviste du département des Vosges, à Epinal ;
Saint-Joire (René), avocat à la Cour d'appel de Nancy ;
Joly de Morey (Henri), juge à Melun (Seine-et-Marne) ;
Joly de Morey (Alexandre-Léon), propriétaire, à Paris ;
Thiriat (Xavier), publiciste, à Gérardmer (Vosges) ;
Rollin, percepteur à Gerbéviller ;

M. Louis Brifaut, de Nancy, est présenté comme candidat par MM. Favier, Lucien Wiener et Lepage.

Renouvellement du Bureau

Le Président annonce qu'aux termes de l'ordre du jour, la Société est appelée à renouveler son Bureau, et prévient que le trésorier et le bibliothécaire ayant été nommés le 14 novembre 1879 pour une période de trois années, il y a lieu de procéder à un renouvellement complet du Bureau ; il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Jules Rouyer, par laquelle, après avoir remercié ses confrères des preuves de la constante bienveillance qu'ils lui ont données, déclare que son éloignement de Nancy étant devenu définitif, il lui serait impossible d'accepter un nouveau mandat, et prie la Société de le remplacer comme bibliothécaire.

Le Président, se faisant l'interprète de la Société tout entière, exprime les regrets les plus vifs de la détermination de M. Rouyer, qui, par son zèle, son dévouement à la Société et ses connaissances historiques et bibliographiques, a rendu de longs et signalés services à la Compagnie.

Il déclare alors le scrutin ouvert et invite les membres présents à y prendre part : l'opération terminée et le dépouillement des votes ayant eu lieu, il en donne le résultat et annonce la composition du Bureau pour l'exercice 1883.

Président, M. Henri Lepage.

Vice-président, M. Jules Renauld.

Trésorier, M. l'abbé Guillaume.

Bibliothécaire, M. Léon Germain.

Secrétaire perpétuel, M. le baron de Dumast.

Secrétaire annuel, M. Charles Laprevote.

Secrétaires-adjoints : MM. Lucien Wiener et Léopold Quintard.

Le Président, au nom des membres du Bureau, et M. Léon Germain, en son nom personnel, adressent à l'assemblée des remerciements pour sa bienveillante confiance.

Ouvrages offerts à la Société.

VILLE DE NANCY. — *Bulletin administratif*, tome I, 1881, n° 5; tome II, 1882, n°s 1, 2, 3, 4 et 5.

Les tombeaux de l'église de Lenoncourt (XVIe et XVIIe siècles), par M. LÉON GERMAIN.

Notice sur le tombeau de Warin de Gondrecourt, autrefois dans l'église St-Etienne, de St-Mihiel, par M. LÉON GERMAIN.

Valcour et les Missionnaires diocésains, par M. l'abbé VANSON.

Les montagnes des Vosges. — Gérardmer et ses environs, par M. XAVIER THIRIAT.

Le bois de Mey — 14 août 1870. — *Episode du combat de Borny*, par M. A. BENOIT.

Essai sur un patois vosgien (*Uriménil près Epinal*), par M. NICOLAS HAILLANT.

Un minéralogiste vosgien au siècle dernier. — Le docteur KAST, de Strasbourg, par M. BENOIT.

Monsieur le premier Président Leclerc. — Notice, par M. LOUIS LALLEMENT.

Le Postillon Lorrain, 1883 (don de M. VAGNER).

Société de Saint-Vincent-de-Paul. — Fête du 20 juillet 1882, par M. VAGNER.

Ancienne paroisse et cure de Coinville, par le colonel CH. DE SAILLY.

Petite étude sur Avioth et son église, par M. BONNABELLE.

Examen du travail de M. Clesse, intitulé : Essai sur le patois lorrain (patois de Fillières, canton de Longwy), par M. HAILLANT.

Les derniers jours du couvent des Prêcheresses de Metz (1790), par M. A. BENOIT.

Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de Meurthe-et-Moselle pendant l'exercice 1881, par M. le docteur SIMONIN.

JOURNAL DES SAVANTS. Août et septembre 1882.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. — *Répertoire des travaux historiques.* — Année 1882, n° 3.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, sur les Archives nationales pour les années 1876 et 1877, par M. ALFRED MAURY.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, 1882.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1882. 2e trimestre.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome II, n° 19, 1er mai 1882.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. — Année 1882, n° 2.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. — Séances du 29 novembre 1881 au 4 avril 1882 inclus.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Année 1882, 36e volume (5e de la 3e série).

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses de la 46e année, 1879.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. — Nouvelle période, tomes XXXII et XXXIII, 1880 et 1881.

Revue historique et archéologique du Maine, tome XI, 1882, 1er semestre.

Revue Savoisienne, 23e année, nos 7 et 8, juillet-août 1882.

Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles (Nord), tome Ier, 1879.

ANNALES DU MUSÉE GUIMET. — *Revue de l'histoire des religions*. Lyon, tomes I, II, III, IV et V.

ALBUM CARANDA (suite). — *Les Fouilles d'Armentières* (Aisne), 1881. Par M. FRÉDÉRIC MOREAU père, à Fère-en-Tardenois. 11 planches.

Le Cabinet historique. Moniteur des Bibliothèques et des Archives. Directeur, ULYSSE ROBERT, n° 4, juillet-août 1882.

Lectures.

M. Quintard lit un travail de M. Raymond de Souhesmes, intitulé : *La vérité sur la naissance du lieutenant-général François de Chevert*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

Inscriptions nouvelles.

M. DE RIOCOUR : *Les Monnaies lorraines. — Etude sur leur valeur intrinsèque et leur valeur relative.*

MÉMOIRES.

TRAITÉ DE MARIAGE ENTRE GAUCHER DE CHATILLON, CONNÉTABLE DE FRANCE, ET ISABELLE DE RUMIGNY, VEUVE DE THIBAUT II DE LORRAINE.

1312.

En parcourant le catalogue des Archives de la Meuse, nous avons rencontré un document qui, croyons-nous, n'a été reproduit par aucun de nos historiens lorrains. C'est le traité de mariage d'Isabelle de Rumigny, fille de Hugues II, seigneur de Rumigny et de Florines veuve de Thibaut II de Lorraine, avec Gaucher de Chatillon, connétable de France.

Le connétable, veuf pour la seconde fois, selon certains historiens, ou seulement pour la première, selon d'autres, épousa, en 1312, à 62 ans, la veuve de Thibaut II, alors âgée de 44 ans. Il survécut quatre ans (1329) à Isabelle de Rumigny, qui mourut en 1325.

Nous reproduisons intégralement ce traité de mariage, dont l'intérêt historique sera certainement apprécié par nos confrères. Nous croyons qu'il a échappé aux recherches des historiens français, comme à celles des historiens lorrains (1).

1312.

Vidimus dou roy de France de la tratié que li connestauble de France duit.... a maidame la duchesse sa femme.

(1) Voir Vignier *Histoire des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine*, etc., Paris 1649 in-folio. Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon.*

Ph., Dei gratiâ, Francorum rex, notum facimus universis tam presentibus quam futuris nos de verbo ad verbum litteras infrascriptas vidisse, formam quæ sequitur continentes :

A touz ceus qui ces lettres verront et orront, Gauchers de Chasteillon (1), cuens de Porciens (2) et connestables de France, salut. Sachent tuit que nous, on traitié dou mariage de nous, d'une part, et haute dame et noble madame Ysabel, dame de Rumigni (3) et de Boue (4), et duchesse de Lorrainne, d'autre, avons promis et convenancié à faire et à tenir à la dite dame toutes les choses et les convenances qui ci après s'ensuient. C'est assavoir que nous li devons asscor (*sic*) cinc mile livrées de terre à parisi pour son douaire, aprisiés au pris de deus preudommes de notre linage et dou sien, ès fins qui s'ensuient, c'est assavoir en nostre chastel et chastelerie dou Pontarsi (5) et de Rosoy en Thiresche (6), et en nos autres lius et terres plus prochiens, se les dites cinc mile livrées de terre ne pooient estre parfaites es lius dessus diz. Et sil avenoit que nous trespassiens avant le seigneur de Rosoi qui tient la dite terre de Rosoi à sa vie, nous voulons qu'en liu de la dite terre de Rosoi à la dite assiete se parface en nostre chastel et chastelerie de Fère (7), et en toutes nos autres terres au plus près, tant que la dite assiete soit parfaite entièrement. Item, pour que nous savons que la dite dame est de grant estat et honorable, et que ele a acoustumé de faire mout de rémunérations et courtoisies à ceus qui bien l'ont servie et encore ferons, nous volons et les otroions qu'ele puist penre chascun an, le mariage durant de nous deus, dis et uit cens livres parisis, par la main de no receveur, sur les rentes et les

(1) Châtillon-sur-Marne, Marne, arr. de Reims.

(2) Château-Porcien, Ardennes.

(3) Rumigny, Ardennes, arr. de Rocroy.

(4) Boves, Somme.

(5) Pont-Arcy. Aisne, c. de Vailly.

(6) Rozoy-le-Grand, Aisne. c. d'Oulchy-le-Château

(7) La Férée, Ardennes. c. de Rumigny.

issues de la terre ladite dame de Bone, de Cais (1) et de Harbonnaires (2), et des appartenances des diz lius, sans ce que ele, ne no receveur dessus dit, en soient en riens tenu de penre congié ne de parler à nous, ne qu'ele nous en doie rendre nul compte. Item, nous avons acordé et promis que, se nous defaloit avant de ladite dame, qu'ele emporteroit son héritage et son doaire descherchié et quite de toute dette, et toute sa vaisselemente d'or ou d'argent, et avecque ce ses autres joiaus, fust en robes ou en chevaus et en toutes manières d'autres joiaus appartenans au service de son cors, s'il n'estoit ainsi qui pleust à la dite dame, après nostre trespassement, à penre les muebles et les dettes on quel cas ele pourroit user, si li plaisoit, selon la coustume dou pays. Et avons promis, aveque ce, que point de l'éritage de ladite dame nous ne venderons, n'obligerons, n'alienerons en queque manière que ce soit, se ce n'est à sa bonne et franche volonté et à sa requeste sans nule contrainte. Item, nous avons promis que se de li defaloit devant nous, qu'ele puist faire son devis et sa derraine volonté seur son héritage et especiaument seur ses muebles par dessus devisés. Item, pour ce que nous savons qu'ele a soustenu mout de damages pour le fait de la terre de Bierre (3), espéciaument de sa vaisselement d'or et d'argent qui lui fut robée, nous la prometons à estofer et à garnir de vaisselement souffisant selon son estat, tantôt après les noces faites, et aveque ce li acquiter de toutes dettes si tost com nous pourrons. Item, nous li prometons que son héritage nous li garderons et déffenderons bien et souffisemment, et ses maisons retenrons sans laissier decheor, et que de ses bos et de ses fores nous ne mesuserons, ne ferons copper, forsque en la manière acoustumée et selon ce qu'on le puet faire et doit par la coustume du pays. Item, nous avons promis à ladite dame que, non contrestant qu'aucuns usages et coustumes nous donnassent droit on chastel et en la chastelerie de Flori-

(1) Caix, Somme, c. de Rosières.

(2) Harbonnières, Somme, c. de Rosières.

(3) Biarre, Somme, c. de Roye.

nes (1) et es appartenances, que nous, droit en saisine n'en propriété ni requerrons pour nous ne pour nos hoirs, mes que tant seulement le mariage de nous jj durant; aincois renonçons, par la foy de nostre cors, à toutes coustumes et usages par lesqueles nous pourrions droit acquerre. Et prometons loiaument que, dedens les deus mois que nous arons espousé ladite dame, nous irons au lius et pardevant les seigneurs dont ladite terre de Florines muet, et en ceste manière renoncerons par devant eus à tout le droit que nous i pourriens avoir, a la volenté et au conseil de ladite dame. Et s'ele en vient aucune chose ordener à sa vie, ou en son testament, nous li soufferrons en la manière qui li plaira. Item, nous avons promis à ladite dame que nous, toutes les choses dessus dites et chascune d'icelles, ferons greer, loer et acorder à nos chiers et amei enfans Gauchier et Jehan;, chevaliers, et à faire mettre leurs seaus à ces présentes lettres, aveque le nostre. Item, nous avons encore promis à ladite dame que nous, toutes les choses dessus dites et chascune d'icele, ferons greer, loer et confermer par nos chiers et redoutés seigneurs les rois de France et de Navarre, et de chascun par soi.

Pour toutes lesques choses et chacune d'iceles tenir et garder fermement, nous en obligons enver ladite dame nous et touz nos biens, nos hoirs et les biens d'icex, muebles, non muebles, présens et avenir, et les soumetons quant à ce à la iuridition de nos seigneurs dessus diz et de chacun par soi, et de tous leur justiciers, pour vendre et despendre à la requeste de ladite dame ou de ceus qui de li arient cause pour enteriner les choses dessus dites. Renuncans en ce fait à toutes exceptions de droit et de fait, et à toutes coustumes et usages qui, à empeschier les choses dessus dites ou aucunes d'icelles, nous pourroient aidier et, à ladite dame ou ceus qui de li aroient cause, nuire. Et supplions à très excellens princes nos très chiers et redoutés seigneurs les rois de France et de Navarre, dessus dis, que il les choses dessus dites et chascune d'icelles veuillent loer, gréer et confermer, et espéciaument à no

(1) Florennes, arr. de Philippeville, prov. de Namur (Belgique).

seigneurs le roy de France qu'il, de sey autorité royal, en iceles vuoille mettre son decre, et oster toutes coustumes et usages qui à empeschier les choses dessus dites nous pourroient aidier et à ladite dame nuire, et sur ce baillier en leur lettres à ladite dame contenans ceste fourme scelées en soie et en cirevert. En tesmoing desques choses nous avons mis nostre scel à ces lettres. Et nous Gauchiers de Chasteillon, sires du (1) Tour, et Jehan de Chasteilon, sires de la Ferté en Pontiu (2), chevalier, toutes les choses dessus dites et chascune d'iceles, en la forme et en la manière que no chiers sires et pères les a promis, nous les pormetons par la foi de nos cors à tenir et garder fermement sans venir contre, et en obligons nous nos hoirs et nos biens, et metons nos seaus a ces lettres, avec le seel nostre seigneur et père dessusdit. Ce fut fait l'an nostre seigneur mil trois cens et douze on mois d'aoust..

Nos autem promissiones, pactiones et conventiones hujusmodi nec non omnia alia et singula suprascripta firma, rata et grata habentes, volumus et auctoritate regiâ approbamus, salvo in omnibus jure nostro et quolibet alieno. Quod, ut firmum et stabile perpetuo perseveret, presentibus litteris nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis, anno Domini millesimo trecentesimo duodecimo, mense martii.

(Archives de la Meuse, B. 2910, parchemin.)

Outre l'intérêt historique attaché à ce document, qu'il nous soit permis d'appeler l'attention des romanistes sur une charte française du commencement du quatorzième siècle qui renferme des formes curieuses pour l'étude des dialectes lorrains et champenois.

Nous devons la copie de cette pièce intéressante au savant éditeur du *Cartulaire de Ste-Hoïlde*, M. Jacob, archiviste de la Meuse.

G. DE BRAUX.

(1) Tours-sur-Marne, Marne, c. d'Ay.

(2) La Ferté, Somme, commune de St-Valéry-sur-Somme.

NÉCROLOGIE.

La Société d'Archéologie lorraine vient de perdre un de ses doyens, dans la personne de M. Antoine-François Dufrosne, conseiller de Préfecture honoraire, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de Grégoire-le-Grand, décédé à Metz le 7 décembre, à l'âge de 83 ans. A une époque où le goût des études historiques et l'amour des antiquités n'avaient pas encore fait les progrès dont la science bénéficie tant aujourd'hui, M. Dufresne avait déjà réuni de précieuses collections, qu'il ouvrait généreusement à tous ceux qu'animait la passion du travail. On sait tout ce que les deux illustres numismates de la Lorraine, MM. de Saulcy et Robert, ont dû à ses intéressantes communications. Ce n'est pas que M. Dufresne n'eût pu, s'il l'avait voulu, utiliser lui-même les richesses qu'il possédait. Les savantes notices qu'il a publiées, soit dans *l'Austrasie*, soit dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle,* ou de *l'Académie de Metz*, celle que, naguère encore, il rédigeait, *sur l'usage des signatures*, montrent qu'il joignait à l'amour des antiquités une profonde érudition. Mais, lorsqu'il voyait un de ses collègues entreprendre un travail d'ensemble, il préférait, dans l'intérêt de la science, apporter à l'œuvre commune les matériaux dont il disposait, plutôt que de les employer lui-même.

M. Dufresne avait la plus vive affection pour la ville de Toul, son pays natal. Tout ce qui concernait cette cité, antiquités gauloises, romaines, ou du moyen-âge,

l'intéressait au plus haut point, et ses collections, sous ce rapport, sont d'une extrême richesse. Avec quelle joie notre cher confrère vit s'élever, en l'honneur de sa patrie, ce monument d'érudition, d'un genre nouveau, qui se nomme la *Sigillographie de Toul*, et combien sa coopération fut précieuse pour l'auteur !

Malgré son attachement à ses collections, M. Dufresne n'hésita pas à les dépouiller pour enrichir les musées de la contrée, ou même des collections particulières. C'est ainsi qu'il céda au Musée de Metz un autel consacré à Epone et au génie des Leukes, trouvé à Nasium en 1838. La bibliothèque du Musée lorrain lui doit aussi un carton rempli de documents du plus grand intérêt, concernant Liverdun (V. *Journal de la Société*, année 1879, p. 23-24).

Nous est-il permis, à nous collectionneur, de faire remarquer, en passant, combien cette innocente manie rend de services à la science, en sauvant bien des objets qui, sans elle, seraient condamnés à disparaître, et en fournissant aux travailleurs de précieux éléments d'information. Sous ce rapport, M. Dufresne a servi la cause de la grande et de la petite patrie, et il mérite, à ce titre, la reconnaissance de ses concitoyens.

BRETAGNE.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

La musique en Lorraine.

ÉTUDE RÉTROSPECTIVE D'APRÈS LES ARCHIVES LOCALES, PAR ALBERT JACQUOT. PARIS, A. QUANTIN, 1882.

M. Jacquot a bien voulu faire hommage à la Société d'Archéologie, dans sa dernière séance, d'un exem-

plaire de cet ouvrage, qui mérite d'appeler l'attention de tous les amateurs d'art, d'histoire et d'archéologie. A côté du texte, qui renferme les particularités les plus neuves et les plus intéressantes, on y trouve un grand nombre de gravures, d'eaux-fortes et de chromolithographies des plus curieuses.

L'auteur n'a reculé devant aucun sacrifice pour mener à bien l'œuvre qu'il a dédiée « à la Lorraine, sa province natale », et nous devons dire qu'il a pleinement réussi. Il méritait l'accueil sympathique qui lui a été fait, lors de la réunion, à la Sorbonne, des sociétés des beaux-arts des départements, et l'honneur que Sa Majesté François-Joseph vient de lui faire, en daignant agréer l'hommage du volume spécial qui lui était destiné.

De tels encouragements nous font espérer que M. Albert Jacquot n'en restera pas là, et qu'il publiera bientôt le nouvel ouvrage « sur la Lutherie » auquel il travaille en ce moment.

Grâce à l'obligeance de notre honorable et savant archiviste M. Henri Lepage, qui se fait toujours un plaisir d'initier ceux qui s'occupent de recherches dans les documents que son travail infatigable lui a fait connaître, l'auteur a pu faire revivre sous nos yeux toutes les vieilles archives, et nous redire l'histoire « des « joyeux ménestrels, des tabourins, joueurs de rebecq, « de violle, des fiffres, des harpeurs, des haultz-boys » qui ont tour à tour charmé les cours des ducs René I, René II, Antoine, François I, Charles III, Henri II, Charles IV, Léopold, François III et Stanislas, lorsqu'ils « sonnaient au disné ou souppé de la « cour » ; ou bien lorsque « chantres et chanteresses », ac-

compagnés des « viollons, des cornets à boucquins, « des sacquebottes » et des « trompettes », jouaient dans les pompes funèbres, à la mort d'un de nos souverains, ou dans les fêtes populaires au jour des « féche- « nattes ».

Il faut lire les vieilles cérémonies de la Sainte-Cécile quand « on faisait une distribution de petits pastelz aux « enfants de cueur de la collégiale Saint-Georges » ; revoir, un instant, par la pensée, les grandes et somptueuses fêtes du Palais ducal ou du château de la Malgrange.

Il faut assister à ces naïves représentations des mystères, « l'Apocalypse sainct Jehan, le jeu et feste du « glorieux sainct Nicolas, l'Immolation d'Isaac, la Ven- « dition de Joseph, le mystère de Monsieur sainct « Estienne, patron de l'église parrochiale de Sainct Mihiel », et, plus tard, « aux farces » jouées devant les ducs et les duchesses par les « Galans-sans-souci », ou aux représentations théâtrales de Lunéville et de l'Opéra de Nancy, et aux ballets, avec tous les agréments de danse et de musique, qui attiraient dans la capitale une quantité d'étrangers de renom.

Nous citerons parmi les gravures qui ornent et embellissent l'ouvrage « le vitrail de Laxou, la Pompe funè- « bre de Charles III, la grande et la petite tribune, le « joueur de mandore, de viole, de guiterne, de vièle « organisée, de cornemuse et de flageolet, de Jacques « Callot ; l'entrée de Charles IV à Nancy, le buffet des « orgues de la Cathédrale de Nancy », et, comme pièce fort précieuse à consulter, « l'air des muses lorraines », édition originale et musique modernisée.

Nous signalerons surtout l'extrait du Psautier de

René II, le « Concert fin du xv[e] siècle », peint par l'auteur, et chromolithographié par M. Bénard, artiste de la maison Lemercier.

Ajoutons, pour terminer l'éloge de ce livre, qu'il vient de faire l'objet, dans la *Nouvelle Presse libre de Vienne,* du 19 décembre, d'un long et remarquable article, très sympathique aux études françaises, par M. le professeur Hanslich, l'un des premiers musicographes d'Autriche.

EDMOND CONTAL.

Le Président de la Société d'Archéologie a reçu la lettre suivante :

Mon cher Président,

Veuillez accueillir, pour le prochain numéro de notre journal, une petite réclame qui expliquera l'étonnement de certaines personnes et la question de plusieurs autres au sujet de la *Monographie de la Cathédrale de Nancy*, étonnement signalé et question rapportée par notre savant bibliothécaire dans l'article que je viens de lire sur la dernière composition de M. Auguin.

Il y a tout juste douze ans, c'était en 1870, j'ai donné, dans la *Semaine religieuse de Lorraine*, une *Notice descriptive sur la Cathédrale de Nancy.* On en a fait ensuite une brochure in-8°, de 67 pages, dont Mgr Foulon, évêque diocésain, a bien voulu agréer la dédicace. J'en ai déposé un exemplaire sur le bureau de la Société (1) ; j'en ai offert d'autres exemplaires à des amis, à des collectionneurs, et l'ensemble du tirage a été vendu aux amateurs par le sacristain de la Cathédrale, au profit de la fabrique, moyennant la bagatelle de dix sous

(1) Voir le numéro du *Journal d'Archéologie* du mois de juin 1871, page 84.

la pièce. Aussi est-il vrai que, pour la forme, ma chétive brochure doit disparaître à l'aspect du volume de M. Auguin, si capable d'enseigner aux bibliophiles ce que peuvent enfanter les presses de M. Berger-Levrault.

On dit que ce chef-d'œuvre renferme, en photochromie, la couverture de l'Evangéliaire de saint GAUZLIN (1), reproduite « d'une manière vraiment admirable » ; c'est une bonne fortune, surtout pour les artistes ; pour ma part, j'ai donné aux liturgistes la description graphique de cet inestimable volume et l'indication des 26 divisions qui le partagent, ce qui peut aussi satisfaire la curiosité.

M. Auguin a très bien pu ajouter de nouveaux détails à ceux que j'ai donnés ; il a parfaitement agi, et, sans connaître ce qu'il a pu donner, je l'en remercie de tout cœur ; mais je me tiens assuré qu'il n'a rien trouvé à reprendre dans le contexte de ma notice, tous mes documents ayant été tirés des pièces originales déposées dans les Archives du département ; j'aime à penser qu'il ne s'offensera pas de cette révélation faite à notre honorable collègue M. Léon Germain, qui a bien pu ignorer l'existence de madite notice, non plus de ce que j'affirme son droit d'aînesse, puisque la circonstance m'en est offerte.

Recevez, etc.

L'abbé GUILLAUME.

Non seulement M. Auguin n'a rien trouvé à redire à la notice de M. l'abbé Guillaume, mais il la mentionne élogieusement dans son Introduction et la cite en maints endroits de son livre. Quant à M. Germain, il n'avait pas à parler, quel que fût le mérite de leurs œuvres, des divers auteurs auxquels M. Auguin a fait des emprunts.

(1) Et non pas *Gauzelin*. Voir aux Archives les Chartes qui portent la signature du saint prélat.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Les héritiers de M. de Jandin ont eu la généreuse pensée d'offrir au Musée lorrain une collection de monnaies et médailles commencée par M. de Jandin fils, mort jeune, depuis de nombreuses années. Cette collection renferme plusieurs pièces qui viennent heureusement combler quelques vides dans la série monétaire, déjà si intéressante, exposée dans les vitrines de la salle des Cerfs.

Nous ne pouvons donner ici une liste complète de chacune des pièces composant cette collection, nous nous bornons à citer celles qui offrent le plus d'intérêt :

Œuvre de Saint-Urbain.

1° Collection complète des ducs de Lorraine.

2° Médailles de la suite des Papes.

3° Médailles de la suite du Régent.

4° Médailles des grands hommes.

Monnaies.

1° Denier en argent de Berthe de Souabe, épouse de Mathieu I (XIIe siècle).

2° Monnaies en argent des ducs Raoul, René II, Anthoine, Charles III, Charles IV et Léopold, dont quelques-unes d'une très belle conservation.

3° Jetons, dont deux en argent, de la ville de Nancy, de la Chambre des Comptes et de la famille ducale.

4° Deniers en argent du XIIe siècle frappés à Epinal, Remiremont, Toul et Liverdun.

5° Deux deniers en argent de Thierry, évêque de Verdun (XIe siècle).

6° Plusieurs monnaies de Metz (épiscopales et municipales).

7° Un certain nombre de monnaies royales françaises, parmi lesquelles on remarque un beau denier de Charlemagne, frappé à Térouanne, et deux monnaies en or, l'une de Jean-le-Bon, l'autre de Charles VI.

8° Une monnaie gauloise en or (type des monnaies que l'on rencontre le plus communément à Boviolles).

9° Enfin, un grand nombre de monnaies et médailles, étrangères à la Lorraine, mais dont quelques-unes sont intéressantes au point de vue artistique.

— Mme H. Roxard de la Salle a fait don d'un splendide poële en faïence de la fin du xviiie siècle.

Ce poële, provenant du château de Phlin, a été remonté dans la galerie des Cerfs, où il augmente avantageusement la collection céramique de notre pays ; il est à remarquer que, comme forme et décors, il a une certaine analogie avec les produits des faïenceries de Niederviller et Lunéville, de la même époque.

— M. Serot-Alméras-Latour, conseiller à la Cour d'appel de Nancy, a offert une belle médaille en bronze de Jean Reboul, poète français, dit le Boulanger de Nîmes, né dans cette ville le 3 janvier 1796 ; son surnom vient de ce que, dans sa jeunesse, il exerça le métier de boulanger.

— M. Léopold Quintard a donné une lithographie moderne représentant une vue de Neufchâteau en 1650.

— M. Gault, de Nancy, a offert plusieurs monnaies anciennes et modernes.

— M. Prosper Boulangé a fait déposer à la bibliothèque du Musée, qui ne le possédait pas, un volume in-4°, imprimé à Mirecourt en 1771, intitulé : *Manuel des créanciers et des débiteurs de rentes.*

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Variétés.

Chronique.

Nécrologie

Bibliographie lorraine.

II. MUSÉE LORRAIN.

Planches.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

